BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
V 381/12

...ie boulanger
...r a nogent
tousmenvic boulanger
rnée du pont de bomme
a ugent Il prie ceux
ou celles quil le trouve
ront de lui remetre ils
seront tres bieux re
companse de leur penne
fait a Nogent le
rotrou ce 3 janvier
1809 Metivie

135
198
204
1533 ##

LIBRAIRIE
33, r. Cassette, PARIS

D
1979

loïes métivié B
Langes de mezaux

Il
Louis métivié Boulanger
Ruëe du ponts de
Romme a nogent
Il prie Ceux ou celles
Quil le trouverront de
Lui remétre ils seront
Tres biens recompanse
De leur pénne fait à
Nogent le rotrou Ce 3
Janvier 1809 22

1613

M. l'abbé Dufouleur

LA VIE

DE LA VENERABLE MERE

MARIE DE S. CHARLES,

RELIGIEUSE

DE SAINTE ELIZABETH,

DITE AU SIECLE,

MADAME LA BARONNE

DE VEUILLY.

morte le 26 Avril 1665.

Par Fr. LEON, *Religieus des Carmes Reformez de l'Obſervance de Rennes en Bretagne, dans la Province de Touraine, & Predicateur Ordinaire de leurs Majeſtez Tres-Chrétiennes.*

A PARIS,
Chez F. MUGUET, Imprimeur du Roy & de Monſeig. l'Archeveſque, rue de la Harpe, à l'Adoration des trois Roys.

MDCLXXI.

Avec Permiſſion, Approbation, & Privilege.

A MADAME
LA DUCHESSE
DOUAIRIERE
D'ANGOULESME.

MADAME,

La mort qui detruît les plus belles choſes ſous le Ciel, ne peut empécher avec toutes ſes

A S. A. MADAME

forces que la vraye amitié ne triomphe, jûque dans l'eternité de céte imperieuſe Tyranne. C'eſt auſſi céte Reine des vertus, qui ſuivant ſa pante naturele, porte entre vos mains la Vie d'une Perſonne qui vous a eſté treschere dansles ſaintes liaiſons d'une charité mutuele. Et certes il ne ſe faut pas étonner, ſi la venerable Mere Marie de S. Charles, qui éclaire maintenant le Paradis des rayons de ſa gloire, comme autrefois elle a embaumé la terre de l'odeur de ſes vertus ; y revient aujourd'huy par un mouvemant de cet amour reciproque & de céte divine charité, pour ſe rejoindre à Vôtre Alteſſe, à qui elle a toûjours eſté liée par ce nœu

de perfection indiſſoluble. L'union de vos deux cœurs, joignit il y a prés de trante ans vôtre demeure en ce Royal & devot Monaſtere de Sainte Elizabet; où marchant ſur les brizées de céte grande Ame, vous donnez & recevez des examples d'une vertu toute religieuſe. Et c'eſt encore céte belle union, qui juſtifie hautemant le deſſein des Perſonnes qui m'ont obligé d'entreprandre cet Ouvrage, dont la ſuite m'a eſté égalemant agreable & profitable. LA DVCHESSE D'ANGOVLESME.

En effet, MADAME, je ſuis devenu amoureus de l'original, à mezure que je travaillois à en ébaucher une copie groſſiere, ſelon la rudeſſe de mon pinceau.

A S.A. MADAME

Et quand le tres-cher Fils Unique de Celle que je depeins, m'a fait connoître que pour donner le plus beau jour à mon tableau, je le devois emprunter du glorieus nom de V. A. j'ay ſanti une joye tres-intime dans la veue que ſon zele me fourniſſoit une occaſion avantageuze, de publier l'eſtime que je fais il y a long-temps, des excellantes qualitez dont la nature & la grace vous ont heureuſemant partagée. La Cour de nôtre invincible Monarque, qui eſt ſans contredit la plus noble & la plus pompeuſe qui ſoit dans l'Univers, eſtoit déja toute perſuadée de vos rares merites. Mais pour moy, MADAME, qui me dois éloigner des panſées du monde;

j'ay beny DIEU de voir toutes ces precieuſes qualitez eminammant ranfermées dans une pratique de toutes les vertus, qui en verité en a peu de ſamblables dans nôtre Siecle. Comme ſi la France eût eſté un theatre trop petit & trop étroit, pour étaler leur grandeur & leurs beautez; la Providance du Ciel les a voulu faire paroître en l'Italie, avec un éclat encore plus pompeus & plus magnifique. Juſtemant à l'example du Soleil, qui aprés nous avoir éclairé de ſes ſplendeurs, les va porter dans un autre hemiſphére; tous ces grans avantages dont le Ciel vous a favoriſée, aprés s'eſtre produits dans ce Paris-Monde; ont eſté ſe faire admirer

LA DVCHESSE D'ANGOVLESME.

A S.A.MADAME.

dans la Ville Sainte, Maîtreſſe de tout le monde.

JE parle, MADAME, de cet illuſtre Employ, qui vous a fait conduire une grande Princeſſe de la Maiſon Royale & Tres-Chrétienne, pour eſtre la grande Ducheſſe de Toſcane. Vous avez ſoûtenu cet honneur avec tant de rares perfections, que Gennes, Florance, Rome, Veniſe, & toutes les autres villes les plus fameuſes par où vous avez paſſé; ſe ſont ſanties obligées de conclure que la Nature, l'Etude, & la Grace avoient, par un concert unanime, fait un tiſſu & un relief admirable de toute vôtre vie. Ouy certes, je ſuis témoin irreprochable du doute qui s'eſt

formé alors dans l'esprit du Saint Pere, du Sacré College: & de Tout ce qu'il y a de plus relevé en ce pays-là, qui ne croit rien à credit. Ils ont Tous long-temps concerté, pour savoir & resoudre laquelle de ces trois Princesses vertus meritoit la palme & la couronne. *LA DVCHESSE D'ANGOVLESME.*

Il est vray, MADAME, je le dois dire hardimant au public, sans offanser vôtre modestie. Vôtre Vie qui fait un si beau lustre, a jetté en tout le cours de cet important voyage des lumieres si brillantes; qu'elles ont beaucoup rehaussé la reputation de la France, & n'ont pas moins ébloui les yeux des Etrangers. Non seulemant vô-

AS. A. MADAME. tre haute qualité antée ſur les Fleurs de Lis, y a acquis le credit qu'elle poſſedoit en France. Mais on a veu reluire en toutes vos actions tant de brillans d'eſprit, tant de nobles efforts de la prudance la plus deliée, tant d'examples de modeſtie ſoutenue d'un charmant & genereus maintien : mais par deſſus tout, il a paru tant de zele pour la gloire de DIEU, & pour l'honneur de l'Egliſe Militante & Triomphante, que chacun en eſt demeuré charmé. En un mot, toute vôtre Vie a fait voir tant de pieté ſolide, & de devotion ſincere ; que les Curieus en ont eſte ſurpris, les Sages ſaiſis d'admiration : les Libertins confondus, les Peu ples edifiez Et

Rome, toute Sainte qu'elle eſt, a eſté contrainte de dire ravie, en extaze, ô la Veuve incomparable ! Elle eſt vraymant l'honneur de ſon Sexe, la merveille de nôtre Siecle, la gloire de la Nation Françoiſe : le portrait achevé des perfections de la nature, & des benedictions de la grace. *LA DVCHESSE D'ANGOVLESME.*

LA Vie que je preſante à V. A. eſtant un autre chef-d'œuvre de ces deux grandes Ouvrieres, la nature & la grace ; n'a dû conſequammant voir le jour, que ſous l'aſpect de vos ſplandeurs. Et joignant mes hommages aux ſantimans de Ceux qui m'ont fait travailler ſur une ſi riche matiere, je n'ay pû ſans doute porter cete offrande qu'aux piez

L'ESPITRE DEDIC.

AS. A. MADAME LA DVCHESSE D'ANGOVLESME.

de V. A. afin de randre un témoignage public du reſpect particulier, que vous a voué Celuy qui eſt par toute ſorte de titres,

MADAME,

Voſtre tres-humble & obeïſſant, Fr. LEON Religieus Carme.

PREFACE SERVANT d'Avis au Lecteur.

LA *plus grande effusion de la bonté de* DIEU *envers les Hommes*, [a] *c'est de leur avoir donné son Fils unique dans l'adorable mystere de l'Incarnation. Et ce tout aimable Fils Incarné, n'a rien produit sur la terre de si magnifique que la grace ; dont le plus noble effet, c'est de faire des Saints qui regnent avec luy dans le Ciel. Comme c'est un méme* JESUS-CHRIST *qui a* [b] *esté, qui est, & qui sera dans l'eternité : de méme il n'est point de Siecle depuis la naissance du Monde, que sa Providance n'ait voulu honorer de quelques Ames choisies en toute sorte d'âges, de sexes, & de conditions. Ce sont les Saints, dont la Vie dans l'Eglise Militante fait le reproche aux*

La grace de Dieu, fait des Saints en tous les siecles.

AVIS AV DEVOT

nôtres profanes: & dont les rares mérites ſont couronnez de gloire, dans l'Egliſe Triomphante. Leur vertu heroïque fait en verité, la honte de nos lâchetez; puîque nous avons un méme DIEU *qu'Eux, puîque* JESUS-CHRIST *n'eſt pas moins mort pour nous que pour Eux. Puîqu'une méme grace Sanctifiante, nous eſt offerte. Puîque leur nature eſtoit foible & corrompue, comme la nôtre: & qu'ils nous eſtoient* [c] *ſamblables, pétris de chair & de ſang comme nous. Ce n'eſt donc pas ſeulement la grandeur de la grace, mais c'eſt la plus grande fidelité des Hommes qui les rand Saints. Et cete plus grande fidelité à la grace, ſe treuve également en tous les Sexes, en tous les âges, & en toutes les conditions.*

Nous pouvons eſtre du nombre.

C'EST *le ſujet que Saint Pierre prand en l'Hiſtoire Apoſtolique,* [d] *de remercier cete haute Majeſté; qui ſans faire aucune diſtinction des Perſonnes,*

choisît en toutes les Nations pour estre predestinez, Ceux qui avec l'aide de son sang & de ses dons, perseverent en sa crainte & en son amour. L'Exemple de [c] Zachée n'est pas moins convaincant. Outre que ce riche Partisan, n'estoit pas du Peuple de DIEU: il estoit un des plus fameus Publicains, que les Juifs avoient tous en horreur. Nonobstant tout cela le Messie ne laisse pas de luy donner rang entre les Eleus, l'appellant Enfant d'Abraham. LECTEVR. Chacun y est appellé.

En effet, [f] la naissance nous randant tous égaus; il n'y a que la vertu, qui fasse le discernemant des Saints d'avec les Impies. Et la maxime de S. Ierôme est indubitable, qu'en matiere de Sainteté la distinction [g] des Sexes n'est point considerée: mais seulemant la disposition de l'Esprit, & la fidelité que Chacun apporte à se randre vertueus. Jûque-là méme que plus il y a de foibleſſe ou d'opposition, en la Personne que DIEU veut sanctifier; la grace

AVIS AV DEVOT

y paroît avec plus de force, & ſa gloire y reluît avec plus d'éclat. Auſſi eſt-ce un ſecret de l'Evangile, qui rand une ſainteté d'autant plus illuſtre, qu'elle a plus de conformité avec la vie du Saint des Saints. La vie de ce divin Sauveur nous doit eſtre d'autant plus precieuſe, qu'il a caché les avantages de ſes deux Natures, les miracles de ſa Perſonne, l'eminance de ſon infinie Sageſſe; & tout l'éclat de ſa gloire, ſous les voiles obſcurs d'une vie toute commune & ordinaire. Ce n'eſt pas que DIEU *ne ſoit toûjours admirable en ſes Saints. Mais les richeſſes de ſa grace ſont ſi magnifiques, que d'ordinaire dans le tiſſu de leurs Vies il fait un prodigieus mélange de diverſes qualitez; dont les unes raviſſent nos eſprits en admiration, & les autres nous découvrent des vertus que nous pouvons & devons imiter.*

La diverſité des Saints.

Les Saints ne ſont connus qu'aprés leur mort.

Il eſt de Celles-cy, comme des charbons de feu enfermez ſous la cendre.

Il les

Il les en faut tirer, afin que leur lumiere nous éclaire, & que leur chaleur nous échauffe. Et bien que toutes les Ames choisies soient [i] *semblables en la pratique des mémes Vertus, chacune neanmoins paroît rehaussée d'un caractere si differant; qu'il la rand semblable à toutes, sans estre* [k] *semblable à aucun autre. Ce sont, au santimant de S. Bernard, des Etoilles qui ampruntant tout leur éclat de la source des lumieres, qui est nôtre divin Sauveur; ne font paroître leur beau lustre, que pour éclairer nos esprits, & conduire nos pas dans la nuit obscure dont nous sommes enveloppez. Nous devons tous les imiter, mais chacun d'eux particulieremant en sa* [l] *Vertu premiere, principale & predominante. Ce qui n'est pas aizé à nôtre nature foible & corrompue, parce que marchant* [m] *toûjours dans la plaine, l'on n'arrive jamais au sommet de la montagne. Estre* [n] *meilleur que les plus méchans, n'est pas une grande ver-*

AVIS AV DEVOT

Chaque Saint a sa grace particuliere.

AVIS AV DEVOT

tu. Elle doit estre heroïque & divine, pour faire les Saints, qui sont les Images de DIEU, *les plus achevées. Et si en ce Siecle il y a peu d'Hommes ° divins, c'est qu'il y en a tres-peu qui soient riches en vertu.*

CELLE dont vous verrez le pourtrait en cét Ouvrage, merite de tenir rang en cete illustre Compagnie. La Vie de la Venerable Mere Marie de S. Charles, dite au Siecle Madame la Baronne de Veuilly, est un abbregé de tant de perfections, qu'elle peut servir d'idée à toute sorte de Personnes. Les Demoiselles de qualité y apprandront la modestie, les Dames mariées l'honnesteté & la fidelité, les Veuves la continence. Dans le Cloître Elle a esté une Novice tres-fervante, une Profesſe tres-exacte : une Mere douée d'une grande bonté & d'une rare prudance, une Superieure égalemant Sage & zelée. En un mot, cete grande Ame a paru en nos jours, comme un parfait

Cete Vie peut servir d'Examplaire à toute sorte d'états.

modele de Religion. La grace de vray, ſamble avoir pris plaiſir à faire dans cete brave Religieuſe un precieus aſſamblage de toutes ſes plus belles richeſſes, & de ſes plus riches beautez. Sa Vie que je donne au public, eſt un Tableau de rare perſpective, qui repreſante des viſages, des lineamans & des couleurs bien differantes. D'un côté vous y verrez des choſes ſi ſurprenantes, des accidans ſi nouveaus, des avantures ſi merveilleuſes; que vous ne ferez nulle difficulté, de la paſſer pour une Heroïne Chrétienne & Religieuſe: pour une Eſther, ou pour une autre Iudit. Mais pour montrer que c'eſt un Ouvrage tout entier de la grace de JESUS, *elle a couvert toutes ces nobles qualitez ſous le voile d'une vie commune & ordinaire; afin qu'elle nous ſervît ou d'example pour l'imiter, ou de reproche pour nous condamner. Ie la fais voir icy en ſon naturel, ôtant le voile dont ce grand Ecrivain Mon-* LECTEVR.

AVIS AV DEVOT.

ſeigneur l'Eveque du Bellay, *l'avoit couverte ſous le nom de la* PIEUSE JULIE.

I'AVOUE bien que les vrays Serviteurs de DIEU *n'eſtant que des Copies de* JESUS-CHRIST, *leur plus grande beauté vient de l'interieur, comme celle de l'Epouze : & leur plus haut merite n'aît de l'intime, & du dedans. De ſorte que tout ce qu'on peut dire & écrire de ces grandes Ames, demeure toûjours bien au deſſous de ce qui en eſt ; leur Legende ne nous découvrant jamais, ce que la grace met en Eux de plus eminant. Comme ils ont eſté humbles & petits à leurs yeux, ils ſe ſont efforcez de cacher leurs grandes Vertus aux yeux des autres. Mais aprés que la grace qui les ſanctifie, eſt conſommée avec leur vie ; la Providance de* DIEU *qui ſe treuve honorée en l'honneur de ſes Serviteurs, les couronne de gloire dans le Ciel, & en répand les raions ſur la terre. Que ſi l'honneur*

L'on n'écrit pas le plus fin de leurs Vertus.

n'eſt dû qu'à la vertu, ſans doute celuy que DIEU *départ aux Saints, eſt incomparablemant plus grand que celuy qu'ils reçoivent des Hommes. Cete gloire eſt l'ombre de la ſainteté.* DIEU *la ménage avec tant de ſoin, que tantôt elle precede : tantôt elle accompagne, tantôt elle ſuît ces Bien-aimez Favoris qu'il veut* t *honorer avec excés. Quoy qu'il en ſoit, plus ils ſe ſont tenus cachez dans l'obſcurité durant leur vie, plus leur memoire eſt en odeur de benediction apres leur mort : & éclate quand il plaît à* DIEU, *avec plus de magnificence.* LECTEVR.

LA Venerable Mere de S. Charles, jouît ſans doute de tous ces illuſtres avantages. Soit qu'avec le méme pere Spirituel, nous la conſiderions comme une x *Famme Celeſte, ou comme un Ange en terre : je ſuis certain que quiconque ſe donnera la peine d'arréter ſa veue ſur le Tableau qui eſt icy tracé, y reconnôîtra une parfaite Image de* JESUS-CHRIST, *enluminée des plus riches*

La Vertu fait l'image de Dieu.

AVIS AV DEVOT

couleurs de la grace. Car comme dit un Eloquent Archevéque, le Pourtrait des perfections divines se montre bien plus au naturel dans les [y] vertus, que dans les Visages. L'union de toutes ces precieuses qualitez, a donné un si beau lustre à sa Vie ; qu'elle excelloit en chaque vertu, [z] comme si elle n'eût pas possedé l'eminance de toutes les autres.

LE Recueil que j'en fais simple, sincere & naïf; ne peut qu'il ne soit & agreable, & profitable au devot Lecteur, si DIEU daigne donner sa benediction à mon travail. C'est le propre des Abregez, dit le brave [aa] Affricain, de plaire & d'estre utiles. Mon regret est seulemant, de n'avoir pû égaler par mon stile le merite de ma matiere. J'en suis devenu amoureus, aussitôt qu'elle est venue entre mes mains: & que des Personnes de qualité & de merite, m'ont fait entreprandre cet Ouvrage. Mais mon peu de capacité m'en auroit détourné, si la devotion qui s'est accrue en travaillant n'a-

Pourquoy l'on a travaillé à publier cete Vie.

voit animé mon courage. C'eſt pourquoy j'euſſe bien ſouhaité la plume de cet Accacius, dont l'Eloquence, au rapport d'un ſubtil & ancien Eveſque, ſurpaſſoit [bb] *les choſes qu'elle explicoit.* LECTEVR.

SI le Libertinage ou la Critique du Siecle, treuve mauvais cet hommage que je rans à la grace de JESUS, *qui a magnifié ſa Servante ; je ne m'étonneray pas de voir que la* [cc] *Muſique du Ciel, ne plaît pas à des Eſprits qui ſont* [dd] *étourdis du bruit & des embarras de la Terre. Pour juger de la Sainteté, il faut du moins y aſpirer. Il en faut méme étudier ſerieuſemant non pas la Theorie, mais la Pratique. Si d'autres non moins delicats treuvent mauvais, que l'on publie préque tous les jours de nouvelles Vies des Serviteurs & des Servantes de* DIEU ; *je leur repartiray qu'il s'en faut prandre à* DIEU *méme qui les fait pour ſa gloire, & pour nôtre edification. La vie des Perſonnes vertueuſes, remarque S. Bernard com-*

AVIS AV DEVOT

mançant celle de S. Malachie, ſert d'Examplaire aux nôtres, de manne & de ſucre pour adoucir nos amertumes. Leurs interceſsions nous ſecourent dans nos bezoins. Et ſi leur lecture ne nous amande, elle doit nous couvrir de honte & de confuſion.

AV reſte empruntant l'avis d'un Sage, méme profane; je ſoûtiens qu'il eſt utile dans le Chriſtianiſme, que les vies nouvelles des Perſonnes Illuſtres en Vertus, nous ſervent d'inſtruction: & qu'il ne faut pas faire une neceſsité, de ne recourir qu'aux examples des Anciens. Mais en la publication de Celle-cy, je me ſuis encouragé, & me conſole du devot ſantimant de l'Eminantiſsime

Les Vertus preferées aux miracles.

» Cardinal Pierre de Damien. Les Ver-
» tus [gg] *que je dépeins en la Vie de cete*
» ſainte Religieuſe, porteront ſans doute
» des fruits plus abondans dans l'ame de
» mes Lecteurs, que ne feroient des mira-
» cles & des prodiges. Celles-là nous obli-
» gent à les imiter, Ceux-cy ne produi-

ſent que l'étonnemant & l'admiration « LECTEVR.
de nos eſprits. Les miracles ſont des «
preuves invincibles de leur Sainteté, «
leur vie nous montre à l'œil & au doigt «
la voye & la maniere par laquelle les «
Hommes peuvent ſe randre Saints. «

C'EST *une erreur du Vulgaire de ne regarder & de n'admirer le Soleil, que quand il arrive quelque choſe d'extraordinaire en ce Prince des Aſtres. La grace neanmoins a enrichi la Perſonne que je depeins, de beaucoup de faveurs ſignalées, que nous devons admirer: & de beaucoup de vertus, que nous pouvons imiter; Si nous voulons devenir tels, que nous devons eſtre. C'eſt à dire Chrétiens, Religieus: Enfans des Saints, ſamblables à* JESUS-CHRIST *le Saint des Saints. C'eſt la reſolution que ſa grace a fortifiée en moy, travaillant à cete Vie. Et c'eſt le ſouhait que je fais, pour tous Ceux à qui il inſpirera la volonté de la lire.*

LA PERMISSION DES SVPERIEVRS de l'Ordre. Du Reverendiſſime Pere General.

FR. MATTHÆUS Orlandus, Magiſter ac humilis Prior Generalis Carmelitarum Antiquæ Obſervantiæ Regularis. Tenore Præſentium tibi Reverendo admodum Patri LEONI A SANCTO JOANNE, noſtræ Provinciæ Turoniæ Profeſſo Sacerdoti : Exaſſiſtenti Generalis Ordinis Noſtri, Terræ Sanctæ Provinciali, ac Concionatori Ordinario Regis Chriſtianiſſimi; Damus licentiam imprimendi, vel ad prælum revocandi, ubicumque erit opportunius, *Opera omnia à te tum ſtilo Latino, tum Gallico idiomate elucubrata;* Servatis nimirum ex Eccleſiæ ritu, jure, & conſuetudine ſervandis. Datum Romæ die 8. Jul. an. 1667.

FR. MATTHÆUS Orlandus, Generalis Carmelitarum.

FR. ÆMILIUS JACOMELLI Provincialis Scotiæ, Secretarius Ordinis.

Du R. P. Provincial.

J'Ay lû la Vie de la Venerable Mere Marie de S. Charles Religieuſe de ſainte Elizabeth, dite au monde M. la Baronne de Veuilly; avec admiration des conduites de DIEU ſur cete Ame, edification de ſes rares & ſolides vertus : & ſatisfaction de la beauté, & des richeſſes du ſtile dont elle eſt compoſée. C'eſt pourquoy aprés la permiſſion donnée à l'Auteur *pour tous ſes Ouvrages Latins & François*, par Nôtre Reverendiſſime General; je n'ay pas ſeulemant conſanti volontiers à ſon Impreſſion, en la qualité que je porte de Provincial bien indigne : mais méme j'ay preſſé ſon Auteur le R. P. LEON DE S. JEAN Exaſſiſtant General, &c. de la donner au Public; eſperant que DIEU, toûjours louable & adorable en ſes Saints, en recevra beaucoup de gloire, & le public un profit ſingulier, & avantageus à tous Ceux qui la liront. Fait au Convant du S. Sacremant des Carmes Reformez, rue des Billettes à Paris le jour de S. Matthias. 1671. Fr. LEZIN DE S. SCHOLASTIQUE, Provincial.

FR. ALEXANDRE DE S. RENE', Aſſiſtant du R. P. Provincial.

APPROBATION DES RELIGIEVS de l'Ordre.

BENI ſoit DIEU de ce que cete Hiſtoire qu'un grand Prelat a fait paroître il y a long-temps, ſous le nom de la PIEUSE JULIE; ſe fait voir devoilée en cet Ouvrage : & éclairée des plus belles lumieres de la Verité, & de la Sainteté. L'Auteur de cete Vie merveilleuſe fait en tout ſon tiſſu un mélange ſi induſtrieus des diverſes avantures, & des divines Impreſſions de la grace; qu'à méme temps la lecture peut donner de la ſatisfaction aux Eſprits les plus Curieus, & de l'edification aux Ames devotes. Les uns & les autres la peuvent donc lire ſans crainte, la doivent imiter avec ferveur en toutes ſortes de conditions, où a paſſé la V. M. Marie de S. Charles; puîque tout y eſt heureuſemant ajuſté aux loix de la Foy, & aux Regles les plus étroites de la Morale Chrétienne. Fait à Paris, le 1. jour de Mars 1670.

FR. RENE' DE S. ALBERT Exprovincial, & Lecteur en Theologie.

FR. SERAPION Prieur des Carmes de Dol, & Lecteur en Theologie.

APPROBATION DES DOCTEVRS de Sorbonne.

JE ſous-ſigné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, certifie avoir lû avec beaucoup de ſatisfaction la Vie de la Venerable M. Marie de S. Charles, Religieuſe de ſainte Elizabeth, miſe au jour par le R. P. LEON Religieus Carme de l'Obſervance de Rennes en Bretagne, en la Province de Touraine, & Predicateur ordinaire de leurs Majeſtez Tres-Chreſtiennes. Dans laquelle je n'ay rien trouvé d'oppoſé à la pureté de la Foy, ou aux bonnes mœurs. Au contraire j'y ay découvert une parfaite idée, & une copie achevée de cete Illuſtre Paule veuve Romaine, dont S. Jerôme fait l'Eloge écrivant à ſa fille Euſtochium; qui prefera la pauvreté de Bethlehem, aux richeſſes de Rome. D'où nous pouvons apprandre *Non laudis eſſe poſſidere divitias, ſed pro Chriſto eas contemnere: non tumere ad honores, ſed pro Dei fide eos parui-pendere.* Et cete Illuſtre Veuve eſtant demeurée dans Rome comme inconnuë, *Quam Romæ habitantem, nullus extra Romam noverat.* Sa demeure en Bethlehem l'a faite l'admiratiõ

de tous les peuples ; *Latentem in Bethlehem & Barbara, & Romana terra miratur.* C'eſt ce que le pieux Lecteur pourra découvrir à l'œil, liſant la Vie de l'une & de l'autre ; & le témoignage que j'en ay randu au public, le 4. de Fevrier 1671.

HUMBELOT.

JE ſous-ſigné Docteur en la Faculté de Paris, certifie aprés avoir lû la Vie de la V. M. Marie de S. Charles, compoſée par le tres-Reverand Pere LEON, &c. non ſeulemant je n'y ay rien trouvé de contraire à la pureté de la Foy, & des bonnes mœurs. Au contraire je juge ce bel ouvrage digne de la plume de l'Auteur, aſſez connu en toute l'Egliſe ; qui par cete nouvelle & admirable production de ſon eſprit, augmante le reſpect en la veneration qu'on doit avoir pour les Ames ſamblables à cete grande Religieuſe, dont les vertus ſingulieres ſont naïvemant repreſantées en ce riche tableau. C'eſt le témoignage que j'en rands, à Roüan le 20. Fevrier 1671.

F. E. TUBEUF I. Definiteur des Carmes, en la Province de France.

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Privilege du Roy, signé LABORIE, octroyé le 27. jour de Novembre 1668. enregistré sur le Livre de la Communauté des Libraires le 29. 1668. signé *André oubron*; il est permis au P. LEON, *Religieus des Carmes de l'Observance de Rennes en Bretagne, dans la Province de Touraine du Convant du S. Sacrement des Billetes, Predicateur ordinaire du Roy, &c.* de faire imprimer toutes ses Oeuvres Latines & Françoises: mesme de revoir, corriger & celles qui ont déja esté imprimées, & de les faire reimprimer où, quand, & par qui il luy plaira; en tel volume & caractere qu'il jugera bon estre, & ce pour l'espace de dix ans, à commancer du jour que chaque Ouvrage sera achevé. Avec défanses expresses à tous Marchans Libraires & Imprimeurs de les contrefaire, vendre, debiter &c. sans l'expresse permission de l'Auteur, sous peine de confiscation, amandes, &c.

Et ledit Auteur a cedé & transporté sondit Privilege, seulemant pour la Vie de la V.

M. MARIE DE S. CHARLES, dite au Siecle Madame LA BARONNE DE VEUILLY, à F. MUGUET, Imprimeur du Roy & de Monſeigneur l'Archeveſque, pour en jouyr ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 27. Iuin 1671.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

LA VIE

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE
MARIE DE S. CHARLES,
RELIGIEUSE DE SAINTE ELIZABET,
DITE AU SIECLE
MADAME LA BARONNE
DE VEUILLY.

CHAPITRE PREMIER.

Sa Naissance de Parans illustres, & sa premiere education dans le monde.

ENCORE que par les obligations du Batéme, tous les Chrétiens doivent être les [a] enfans des Saints; cela toutefois n'empéche pas que la providance de DIEU, ne choisisse en tous les temps & en tous les lieux, certaines Familles qu'il honore

Tous les Chrétiens devroient estre des Saints.

SA NAISSANCE.

particulieremant des precieus caracteres d'une saintetè ou admirable, ou imitable. Mais le choix qu'il en fait se rand bien plus obligeant, quand il allie cete qualité du ciel,[b] avec la noblesse de la terre : ou qu'il en fait naître les lumieres plus éclatantes, des tenebres les plus noires & de la plus profonde obscurité. C'est justemant la conduite que cete Majesté Souveraine a tenue sur cete grande Religieuse, dont j'entreprans en cet Ouvrage de donner la vie au public.

La famille de la Mere.

ELLE est née d'une Maison, que ses Ancétres & ses alliances ont randue si illustre dans ses dignitez & dans ses richesses ; qu'elle peut, sans vanité, tenir rang entre les plus remarquables. La plus haute vertu s'y est fait paroitre en nos jours avec tant de lustre, que dé-ja deux savans & devots Religieus de divers Ordres, ont employé leurs plumes à écrire & publier les vies de la Mere & de l'une des Sœurs de nôtre sainte Religieuse. Mais la plus grande merveille, c'est qu'un si beau fruit soit nay d'un arbre qui estoit au commancemant sous la malediction de l'heresie.

Le R. P. Iean Marie de Vernõ, Religieus du Tiers Ordre de S. François. Et le R.P. Antoine de S. Martin, de l'Ordre des Carmes Reformez.

SON PERE fut Messire Amos du Tixier, Chevalier Seigneur de Maisons, & de Brie, Gentilhomme Ordinaire de

la chambre du Roy Henri le Grand : Favori de ſon Prince, eſtimé & cheri de toute la Cour pour ſon bel eſprit & ſes excellantes qualitez. Le malheur du ſiecle le tenoit fortement engagé dans l'hereſie, où il eſtoit nay. Mais DIEU qui fait eclore la foy, comme un beau jour, de la nuit obſcure de l'erreur ; fit voir en céte occaſion combien, aux termes de l'Ecriture, [d] un Mari & un Pere eſt heureus quand il luy donne une Famme & des Enfans qu'il deſtine à eſtre Saints. En effet, les prieres & les ſoins de Madame de Maiſons ſa famme furent ſi puiſſantes auprés du DIEU de verité & de miſericorde, qu'elles obtinrent enfin la converſion de ce cher Mari. Les merveilleuſes circonſtances de cete heureuſe converſion, firent à méme temps la joye des Anges dans le Paradis, & l'edification de tout Paris. Elles firent méme dire au Roy Henri le Grand ; *Ceux qui ont treuvé à redire en ma converſion, n'ont rien à reprandre en celle de Maiſons.*

ILLVSTRE.

Son Pere fut heretique, puis converti à la foy.

Et de vray, toutes les rancontres firent paroitre evidammant, les conduites de la providance divine en cete illuſtre occaſion. Le zele qui bruloit, comme un feu le cœur de Madame de Mai-

Les circonſtances merveilleuſes de ſa converſion.

SA NAISSANCE.

sons, faisoit continuellemant distiller son cœur en larmes de penitance: & couler de sa bouche des prieres enflammées, pour obtenir du ciel la conversion de son cher Mari. Son affliction estoit extreme, lors qu'elle le voioit aller ou retourner du préche. Cete affliction & sa ferveur se redoublerent si fort, qu'enfin elle impetra ou extorqua ce qu'elle souhaittoit & pourchassoit avec tant de passion. Monsieur de Maisons tombe subitemant malade dans Paris. Le vray zele qu'il avoit pour sa fausse creance, luy fait ranvoyer son train à sa Maison de Campagne; priant Madame sa famme de luy attandre, parce qu'il seroit bien-tôt guari. Elle prenant le contrepié, se met en chemin au méme momant. Estant arrivée avec une diligence nompareille, elle conneut par un santimant interieur, qu'il n'en releveroit pas: & apprit que le malade avoit envoyé querir son Ministre, le sieur du Moulin, qui estoit lors le coriphée du parti huguenot. La Dame voyant qu'il tardoit heureusemant, se ranferme dans sa chambre: tire les rideaus du lit de son Mari, pour le faire reposer. Et dans le cabinet voisin, prosternée devant son Crucifix, elle epan-

che ſon cœur avec des larmes & des cris qui arriverent jûqu'aux oreilles & au cœur de ce grand Pere de miſericorde. Cependant le Mari dort prés de deux heures, mais comme Adam d'un ſommeil extatique qui luy fut tres-heureus. Madame rantrant, ſon oraiſon finie, & le Mari ſe reveillant, tout à coup il demande un Prétre ; *puîque*, diſoit-il, DIEU *par un excés de ſon infinie bonté vient de me faire connoitre que le Calviniſme eſt le dernier des malheurs, & que je ne puis eſperer de ſalut que dans le ſein de l'Egliſe Romaine.* Monſieur le Curé de S. Euſtache, eſt auſſi-tôt appelé. Le Malade luy dit ce qui s'eſtoit paſſé durant ſon ſommeil, publie hautemant ſon ignorance paſſée & ſon obſtination, & chante les miſericordes de ſon Sauveur. Puis s'eſtant preparé, il ſe confeſſe avec des regrets d'une contrition tres-ſanſible: demande la Communion avec une tres-profonde humilité, s'en confeſſant tres-indigne : & reçoit le ſaint Viatique avec une edification qui fit fondre en larmes de joye toute la compagnie, où eſtoient deux des ſœurs du Malade & autres Dames de la pretandue Religion ; qui demeurerent fort ſurpriſes d'un changemant ſi ſubit, & ſi ILLVSTRE.

SA NAISSANCE.

merveilleus. Aprés quoy Monsieur le Curé treuvant dans la chambre & l'antichambre, plusieurs Personnes de qualité; il randit un témoignage public à la verité, en ces termes. *Ie vous proteſte*, Messieurs, *en la preſance de* DIEU *qui me doit juger; que je n'ay jamais veu une Ame ſi miraculeuſemant convertie que celle-là. Que le doigt de* DIEU *ſeul y a agi viſiblemant, ſans le ſecours d'aucun Homme. Qu'il faloit un coup de la droite du Tres-haut, pour percer ces tenebres ſi époiſſes: pour gagner ou forcer ce cœur endurci dans l'erreur, qu'il avoit ſuccé dés le berceau. Enfin je reconnois evidammant, & publiray partout hautemant, que* DIEU *l'a beaucoup mieux inſtruit que tous les Hommes n'euſſent ſeu faire. A luy ſeul en ſoit la gloire.* AMEN.

JE laiſſe à panſer les joyes, que santoit alors le cœur de Madame de Maisons: les actions de grace qu'elle randit á son bon DIEU, pour un si rare bienfait; le vœu qu'elle fit incontinant en cete veue, de se dedier à son service dans la plus austere Religion qu'elle pourroit treuver. Ce qu'elle executa, la mort du Mari arrivée peu de temps aprés, l'aiant lassée en une pleine & entiere liberté par son état de viduité.

ILLVSTRE.

Cete genereuſe Dame Mere de nôtre Sainte, ſe nommoit Françoiſe [e] Huraud, dont le ſang & le nom eſt aſſez connu en France. Puîqu'il eſt conſtant par le fidele rapport de nos Hiſtoires, que depuis le temps de Philippes le Bel, Ceux de cete Maiſon ont eſté honorez des premieres charges du Royaume en paix & en guerre, dans la robe & dans l'épée.

Sa Mere tres-noble.

SON frere ainé fut Charles du Tixier, qui dés le printemps de ſon âge renonçant à tous les avantages de ſa naiſſance & de ſon rare eſprit, ſe randit Fueillant. Ce fut en ſa conſideration, que Madame de Maiſons ſa Mere acheta le Chateau de Fonteines proche de Dijon; où eſtoit nay le grand S. Bernard, ayant l'honneur d'eſtre de ſes deſcendans. De ce berceau du favori de la Vierge, il en fit un Monaſtere de Fueillans; parmy leſquels il acheva en peu d'années, la carriere de ſa predeſtination. Et le Public a veu un abbregé de ſa vie, qui porte grande edification. Une de ſes Sœurs a eſté Madame la Marquiſe de Dam-Pierre, digne rejeton d'une ſi belle tige. L'autre profitant ſous la diſcipline d'une ſi ſainte Mere, entra devant elle dans le devot Mo-

Son frere ainé fut Fueillant.

Fondateur de Fonteines.

Parans de S. Bernard.

SON EDUCATION

naſtere de Sainte Claire de Verdun ; où elle a vécu en odeur de ſainteté, ſous le nom de Marie de S. Denys. La plus âgée de ces trois, fut Madame de Beaufort-Ferrand ; dont la vertu a ſervi d'idée au Reverand Pere Antoine de Saint Martin, celebre dans nôtre Obſervance des Carmes de Rennes, pour former le portrait d'une vertu achevée dans le ſiecle. Quel bonheur à une Famille, [e] de ne conter que des Saints en ſon arbre genealogique ! Une [f] racine ſi ſainte, n'ayant pu porter que des rameaus de méme nature ; certes il ne faut pas s'étonner, ſi l'ainée des filles de Madame de Maiſons, a eſté un fruit de ſainteté incomparable.

Trois Sœurs.

Sa naiſſance en l'an 1573.

ELLE vint au monde, en l'an mil le cinq cens ſoiſſante-treze. En ſon batéme, qui fut le cinquiéme de Mars, elle receut le nom de l'auguſte Reine des Anges ; qui merita en cete grande Féte, de devenir tres-digne Mere du Sauveur des Hommes. Et comme dans les Ames choiſies il n'y a rien de fortuit, l'on peut legitimemant panſer qu'elle tira de ce precieus nom de *Marie*, une devotion ſinguliere envers céte ſouveraine Dame ; qui a ſanctifié l'enfance de ſa filleule, regné en tout le cours de ſa

Dans le Batéme on la nomme Marie.

Devotion à la ſainte Vierge ſa Patrone.

vie, & qui l'a accompagnée jûqu'à l'heure de la mort. *DANS LE MONDE.*

La nature & la grace conſpirerent ſans doute, à former cete fille de benediction. La beauté du corps avec les perfections de l'eſprit, entrerent en concert pour faire un portrait de perfection achevée. Elle fut heureuſe en ce premier âge, ſ d'ignorer le vice : mais plus heureuſe, quand elle le connut, d'en faire le ſujet de ſes victoires. Comme les Saints ne ſont que des imitations de DIEU, elle ne reconnoiſſoit le mal que dans le bien, & le vice, que dans la vertu. Cete belle innocence ſe vit rehauſſée par des ſantimans de pieté, qui furent autant de prezages de la ſainteté de ſa vie. Elle en ſucça les premiers rayons avec le lait, dans la maiſon de Madame de Veuilly ſa Grand-mere maternelle à qui elle fut donnée dés le berceau. C'étoit une Dame de grande qualité, & d'une rare vertu : fort adonnée à l'oraiſon & à la vie de l'eſprit, choſes préque inconneues en ce temps-là. *Les premieres années de ſa vie.*

Deſlors que l'âge luy permit d'eſtre inſtruite dans les premiers elemans de la foy Catholique, cete Fille de benediction ſe randoit promte & docile à recevoir tous les preceptes de la vertu.

SON EDVCATION

L'on ne peut pas croire combien elle fit paroitre peu à peu, comme les rayons d'un beau jour, de modeſtie, de douceur, de ſageſſe & de devotion, qui raviſſoit tous ceux qui la voyoient. C'étoient des fleurs du printemps,[h] qui promettoient une abondance heureuſe d'excellans fruits. Elle apprenoit tout ce qui luy eſtoit enſeigné, avec une docilité & une vivacité incroiable. Son empreſſemant à entandre parler de DIEU, & des moyens de luy plaire, eſtoit ſurprenant. Et Elle ſe randoit tres-exacte à ſa pratique de tous les devoirs Chrétiens. Mais trois vertus particulieres, formoient les beautez de cete nouvelle aurore.

Sa liberalité.

IL ne ſe peut dire, combien elle paroiſſoit liberale : ramplie de pieté & de miſericorde, envers les pauvres. Souvant elle ſe déroboit à elle-méme, ce qu'elle leur departoit ; ayant une joye ſanſible de ſe priver du boire & du manger, pour ſoulager leurs neceſſitez.

Sa devotion.

Sa devotion particuliere, tout enfant qu'elle eſtoit, c'eſtoit de dreſſer des Autels & d'orner les images de la tres-ſainte Vierge ; qu'elle appeloit *ſa bonne Mere, & ſa chere Maîtreſſe.* Jûque-là que quand elle alloit voir ſes fre-

res & ſes ſœurs, toute ſon étude & ſon plus grand plaiſir eſtoit de leur apprandre à parer dans leur Oratoire, la bonne Vierge, en la maniere, diſoit ce benit Enfant, qu'eſtoit ornée celle de Lieſſe; leur donnant pour cet effet, tout ce qu'elle avoit de plus beau & de plus precieus. Dés-lors elle faiſoit ſes richeſſes de s'apauvrir, & ſe dépouilloit de tout pour revétir les mambres de JESUS-CHRIST: embellir les autels, & orner les images de ſa tres-ſainte Mere. Dés-lors elle paroiſſoit ſi retenue & ſi prudante, ſi pleine d'onction, de manſuetude & de douceur; qu'elle ſupportoit tous les petits contraſtes de ſes freres & de ſes ſœurs, avec une manſuetude qui les charmoit. Et quand on luy vouloit parler d'une d'entr'elles, qui luy eſtoit un peu antipatique; prions DIEU, diſoit-elle, qu'il la convertiſſe, l'adouciſſant par l'huile de ſes graces. Si elle voioit quelqu'un en chagrin ou amertume, ſon induſtrie eſtoit merveilleuſe à s'inſinuer dans ce cœur affligé, attirer ſa confiance: & le conſoler, par des raiſons qui ſurpaſſoient ſon âge. Ce qu'elle pratiquoit méme avec les Domeſtiques, quand elle voioit entre eux quelques differans,

DANS LE MONDE.

Sa manſuetude.

Sa charité.

SA CONDVITE

ou qu'ils commettoient quelques desordres. Elle remontroit le devoir aux uns & aux autres avec tant d'accortise, de bonté & d'equité ; qu'ils en demeuroient tous satisfaits, & se confessoient tres-obligez à ses soins charitables.

Tout cecy plaisoit infinimant, à Madame de Veuilly, sa Grand-Mere, qui repassoit en son esprit ses premieres dispositions à une haute vertu ; admirant de la voir croître en la beauté de son corps, encore plus en celle de son esprit & de la vertu qui la randoit agreable à DIEU, & la faisoit aimer de tout le monde.

CHAPITRE II.

Son Mariage, & sa conduite dans cet état.

L'ON a dit il y a long-temps, que les mariages sont des decrets du ciel, qui s'executent sur la terre. Aussi est-il bien juste que [a] DIEU qui a fait le premier Mariage dans le Paradis Terrestre, benisse dans son Eglise ceux des Personnes qu'il a predestinées pour sa gloire. Celuy de Mademoiselle de Maisons, peut servir d'une preuve evidante pour justifier cete grande verité.

ELLE avoit atteint l'âge de quinze ans, avec des perfections en l'esprit & au corps qui luy promettoient toute sorte d'avantages. Madame de Maisons sa Mere la voyant si accomplie, & ayant dé-ja formé le dessein de sa retraite dans un cloître; jetta les yeux pour marier sa fille ainée, sur un Conseiller du Parlemant, dont les grans merites avoient fait impression sur son esprit. Mais remarquant que la jeune Demoiselle n'avoit pas les mémes inclinations, elle la tira un jour à part pour s'en éclaircir avec elle. Cete Ame candide luy avoua ingenumant, qu'elle santoit de l'aversion pour ce parti. Que toutefois elle s'estoit forcée de n'en rien faire paroitre, parce que ne voiant nulle raison qui appuyât ses santimans, elle s'estoit persuadée que ce n'estoit peut-estre qu'une aversion, que son jeune âge & son inclination luy donnoit du mariage. Qu'au reste ne reconnoissant en cete Personne que d'excellantes qualitez, qui le faisoient estimer de tous Ceux qui avoient l'honneur de le connoître; elle laissoit le choix à sa tres-bonne mere, qui savoit bien mieux qu'elle ce qui luy estoit propre & pour son plus grand bien. Enfin qu'elle ne

DANS LE MARIAGE.

Elle est recherchée en mariage.

SA CONDVITE

pretandoit point d'autre bonheur, que dans ſa parfaite obeïſſance. La Mere edifiée d'une ſi ſage réponſe, & ſachant d'ailleurs les grans perils où l'on expoſe des Enfans, lors qu'on violante leurs inclinations en ſamblables rancontres, rompit ce deſſein. Et le méme jour renoua un autre traitté, par une occaſion qui ne doit eſtre attribuée qu'à une ſinguliere providance du Ciel. Voicy comme la choſe arriva.

Sa mere ne veut pas forcer ſes inclinations.

LA Mere accompagnée de ſa Fille alla randre viſite à Monſieur le Preſidant Forget, qui ſalua Mademoiſelle de Maiſons en qualité d'accordée. Monſieur le Preſidant Ripaut, qui étoit preſant, ſantit un mouvemant extraordinaire de l'avoir pour ſon fils. Il tire à part le Preſidant Forget, & le conjure, s'il y avoit encore lieu, de luy randre ce bon office. Celuy-cy le luy promet, en parle à la Mere, qui ſe treuve ravie de cete occaſion. Elle s'y accorde, l'on propoſe, & l'on arréte les articles. En quoy cete Dame fit paroître la force & l'adreſſe de ſon eſprit, à éclaircir ou vaincre en quatre mois toutes les difficultez dont les Parans, qui avoient d'autres deſſeins, traverſerent cete affaire. Elle eſt enfin conclue, la

Nouvel engagemant dans le mariage.

providance l'ordonnant de la sorte. Ensuite de quoy la Demoiselle epouze Monsieur de Veuilly, qui voulut preferer l'épée à la robe.

DANS LE MARIAGE.

Elle épouze Monsieur de Veuilly, en l'an 1609.

LA nouvelle Epouze estant conduite en la maison de Monsieur Ripaut, treuva d'abord, que les fleurs de ce jardin nuptial ne se cueillent guere, selon que l'enseigne [b] le grand Apôtre, sans y santir la pointe de quelques épines. L'humeur bizarre de quelque personne, ne donna pas peu d'exercice à la nouvelle mariée. Son mari qui l'aimoit tandremant, ne pouvoit souffrir cete mauvaise conduite qui alloit trop avant. La nouvelle Epouze tout au contraire, se randit si souple, si douce & si complaisante, qu'elle gagna les cœurs les plus farouches. Ce qui fit naître en toute la maison, cete union d'amitié & d'intelligence parfaite, qui rand les mariages heureus.

CHAPITRE III.

Sa retraite dans la Campagne, où elle mene une vie fort exemplaire.

APRES que Madame de Veuilly eut charmé la Maison où elle a-

DANS SA RETRAITE.

Ses occupations dans la campagne.

voit pris alliance, & ravi par ses excellantes qualitez toutes les Dames de Paris; DIEU permit qu'elle se retira à la Campagne, avec M. son Mari. Elle se servit de cete belle solitude & de ce noble avantage, pour travailler à sa propre perfection, regler son Domestique, & edifier ses Sujets. On la [e] distingua incontinant par ses vertus, qui faisoient en toute sa vie un concert ravissant. Elle les possedoit toutes & les pratiquoit en un degré si eminant, que l'on eut dit qu'elle n'en avoit qu'une. Et à méme temps chacune reluisoit en ses actions, comme si elle n'eut cultivé que celle-là.

AYANT conceu que c'estoit un crime infinimant plus enorme de se tuer soy-méme en la vie de grace, que non pas en celle de la nature; elle crut d'abord, qu'elle devoit [d] fuir comme la mort, l'ombre méme du peché: & qu'elle devoit surmonter les vices, par l'amour des vertus. Elle avoit pour son Mari, tous les respects imaginables. Leur union mutuelle estoit au plus haut point d'une tandre, & parfaite amitié. Au reste elle accueilloit les Compagnies qui venoient les visiter, avec des civilitez & complaisances qui la faisoient

soient estimer de tout le monde. De sorte que l'on a veu des Dames la pleurer vint-cinq ans aprés qu'elle fut Religieuse, comme au momant de sa separation qui la ranferma dans le Cloître. *ELLE DEVIENT PLVS PARFAITE.*

N'IGNORANT pas que l'Ame Chrétienne est comparée à la [f] prunelle de l'œil de DIEU méme, [g] ses soins estoient continuels pour conserver l'honneur de son sexe, l'honnesteté de sa condition, la pureté de son cœur. Elle estoit dans le grand monde, tout ainsi que les poissons dans la mer; sans en contracter ny le sel, ny les saletez. Elle savoit que la [h] pudicité des Dames est une fleur tres-tandre, qui se flétrît au moindre souffle. C'est-pourquoy elle s'imposa à elle-méme cete loy inviolable, de ne jamais panser ou dire, faire ou souffrir quoy que ce soit; qui pût tant soit peu blesser ou la conscience, ou la reputation. *Elle s'éloigne des moindres imperfections.*

LE Saint-Esprit luy ayant inspiré ce beau Symbole du Cantique, qui depeint sa Bien aimée, comme [i] un lis qui croît entre les épines; elle crut, que le mariage ne la devoit pas empécher d'étre austere. Aussi estoit-ce une chose surprenante, de voir une jeune Dame, *Ses austeritez.*

ELLE A SOIN DE SES

belle, riche & à ſon aize ; faire ſon étude principale de la devotion, & des pratiques d'une vie penitante. La Meſſe tous les jours, l'Oraiſon & la lecture ſoir & matin : l'aſſiduité à l'Egliſe, pour y entandre le ſervice & la predication ; c'eſtoient ſes exercices ordinaires.

Ses exercices de devotion.

MAIS il faut dire en verité, qu'outre cet éclat au dehors ; le [k] dedans receloit des beautez d'autant plus exquiſes, qu'elles ſont rares & peu ordinaires. La pompe de ſes habits [i] cachoit aux yeux des Hommes, ce qu'elle ne vouloit eſtre connu que de ſon [m] juſte Juge. Ses [n] Jûnes n'eſtoient pas moins frequans, que rigoureus. Son induſtrie eſtoit merveilleuſe à les cacher, ſervant la compagnie avec des adreſſes & des entretiens charmans, qui luy ſervoient de voile pour couvrir ſon ſecret. Il n'eſt aucun inſtrumant de penitance, qui ne luy fût tres-familier. Si l'uſage de la Diſcipline luy eſtoit ordinaire, celuy du cilice & de la haire ne l'eſtoit pas moins. Elle porta une ceinture de crin à gros nœus un ſi long-temps, & ſi étroitemant ſerrée ; qu'elle s'enfonça dans la chair, avec des douleurs extremes. Sa conſtance à les ſouffrir, fut trahie par le ſang marqué ſur ſa chemize. Et ces

marques de sang, decouvrirent à une de ses Demoiselles ; qu'elle habilloit une meurtriere, plûtôt qu'une maîtresse. Cete surprise l'obligea à decouvrir à cete fille, ce qui en estoit. Mais elle l'obligea en méme temps de n'en dire jamais rien à personne, bien moins à Monsieur de Veuilly. La pauvre Demoiselle fut méme contrainte de se randre complice de ce crime innocent. Il luy falut martyriser sa chere Maîtresse, coupant sa chair avec des ciseaus pour arracher cete cruele ceinture.

DOMESTIQVES, ET DE SES SVIETS.

DANS le Christianisme ce n'est pas assez à une Dame mariée, qu'elle soit fidele à DIEU & à son Mari. Qu'aux termes de S. Paul elle se montre sobre, honnéte, sans reproche : vertueuse, & fidele en toutes choses. Estant Mere de famille, elle doit aussi prandre soin de ses *Domestiques*, les regardant comme ses freres, comme mambres de JESUS-CHRIST° comme ses coheritiers en la grace & en la gloire. C'est en cete veue que Madame de Veuilly veilloit sur le choix des serviteurs & des servantes, qui entroient en sa maison.

Le soin qu'elle avoit de ses domestiques.

Y estant entrez, elle payoit leurs gages avec une entiere exactitude : vouloit qu'ils fussent propres, & fideles dans

ELLE A SOIN DE SES

leurs conditions. Elle les faiſoit inſtruire de leurs devoirs, les catechiſoit elle-méme. Aſſiſtoit à leurs prieres, qui ſe faiſoient en commun ſoir & matin. Retranchoit toute ſorte de vices, & de ſcandales. Et ſi quelqu'un commettoit quelque faute, ou elle leur donnoit leur congé ſans bruit : ou elle les reprenoit avec tant de charité, de douceur & de gravité ; qu'il y avoit du plaiſir, & du profit à eſtre repris de la ſorte. Tant-y-a que l'on pouvoit dire ſans mantir, que la Maiſon de Madame de Veuilly eſtoit une vraye école de vertu.

D'AUTANT qu'un bien eſt de plus grande étandue, le zele qu'il excite dans une Ame bien faite eſt auſſi plus grand, & plus étandu. La Perſonne dont je trace icy le portrait, met cete verité en ſon plus beau luſtre. Le P zele qui brûloit en ſon cœur pour la gloire de DIEU, pour l'honneur de ſa Maiſon, & pour le ſalut des Ames ; s'eſt randu ſignalé parmy ſes Sujets, en toute ſorte de rancontres. La Paroiſſe de ſa demeure où elle eſtoit Dame, en receut les premiers effets. Elle n'épargna ny argent ny fatigue, pour randre le Service divin plus auguſte.

Elle ſoulage ſes Sujets.

Elle fit reparer, embellir, & enrichir les Egliſes de ſes terres. Les Chapelles, & les Autels ne manquerent plus d'ornemans. La Sacriſtie fut meublée de linges, & de toute ſorte de paremans. Et ſachant que le ſalut des brebis, depand de la capacité du bon example, & de la vigilance du Paſteur; elle eut ſoin de leur procurer un Curé ſavant & vertueus, zelé & induſtrieus; capable en un mot de précher, d'adminiſtrer les Sacremans, d'inſtruire les vieux & les jeunes. Elle prenoit bien la peine elle-méme, de faire dire le catechiſme aux Enfans. Ce qu'elle faiſoit tant pour reconnoitre le profit qu'ils faiſoient, que pour voir ſi Monſieur ſon Curé s'acquitoit fidelemant d'un devoir de ſi grande importance.

DOMESTIQVES, ET SES SVIETS.

Orne ſes Paroiſſes.

Auſſitôt que quelqu'un tomboit malade, elle l'alloit viſiter. Le conſoloit, le fortifioit, & l'aſſiſtoit en tous ſes bezoins. Son ſoin principal eſtoit qu'on leur adminiſtrât les Sacremans, quand il le faloit: & ne manquoit jamais d'y aſſiſter, avec une devotion examplaire. De ſorte qu'il ne faut nullemant s'étonner ſi tous ces ſoins charitables, gagnoient l'eſtime, l'affection & l'obeïſſance de tous ſes Sujets.

SON VOYAGE.

L'eſtime de M. ſon Curé.

EN effet la choſe paſſa ſi avant, que Monſieur le Curé de Veuilly ne faiſoit rien ſans l'avoir conſultée. Et ce grand Homme de bien ne ſe laſſoit jamais de publier par tout ſes vertus, & la faire paſſer pour l'incomparable. Il la faiſoit méme cooperer au ſalut des Ames. Car s'il treuvoit quelqu'un obſtiné en ſa vie criminele, & refractaire aux Divins commandemans, tout ſon recours eſtoit à Madame de Veuilly. Celle-cy avoit receu de DIEU une grace particuliere, de toucher les cœurs par la douceur des paroles. Son induſtrie en ſavoit manier tous les reſſors. Il n'y avoit point d'endurciſſemant, qui put reſiſter à la force de ſes ſantimans: ny d'Ame ſi égarrée, qu'elle ne ramenat dans les voyes de la crainte de DIEU & dans le chemin du ſalut.

Ses talans pour toucher les Ames.

CHAPITRE IV.

Elle fait un voyage à Nôtre-Dame de Lieſſe, obtient un Enfant par les interceſſions de S. Charles Borromée, & demeure veuve par un funeſte accidant.

UNE vie ſi ſainte, & tele que nous venons de la craionner, repandit

par tout la bonne odeur de JESUS-CHRIST. Et cete bonne odeur convia Madame de Maisons, de venir voir, aprés quelques années, sa chere fille dans le lieu où sa vie examplaire repandoit tant de celestes parfums. Cete Mere qui n'estoit pas moins sainte que sa fille, desira de l'avoir avec elle dans le voyage qu'elle avoit voué à Nôtre-Dame de Liesse; afin d'estre eclairée & fortifiée dans l'execution du dessein que la grace luy avoit inspiré depuis long-temps, de consacrer à DIEU le reste de ses jours dans la vie Monastique.

A LIESSE.

Elle accompagne à pié M. sa Mere jûque a Liesse.

LA Fille fut bientôt persuadée. Et ne voulant en rien ceder à la Mere en fait de devotion, elle se resolut de l'accompagner à pié avec des fatigues & des peines incroyables. Cete jeune Dame tandre & delicate, santit bientôt son impuissance à marcher. Ses piez enflez & dechirez, la contraignoient souvant d'ôter ses souliers, & de se trainer d'une façon pitoiable. Monsieur de Veuilly, qui n'avoit consanty à ce rude pelerinage, que pour plaire à sa Belle-Mere & ne pas contrister son Epouze; la suivoit en caroſſe, pas à pas. Et la voyant en ce piteus état, la conjuroit

SON MARI

de fois à autre de monter pour n'eſtre pas homicide d'elle-méme. Cete famme forte reſiſta toûjours, avec ces charmes ordinaires. Et eſtant enfin arrivée, DIEU pour la recompanſer, luy fit connoitre en une lumiere particuliere qu'elle ſeroit un jour Religieuſe. La choſe eſtoit alors, hors de toute apparance. Neanmoins ce rayon mélé d'obſcuritez, luy inſpira un mepris general de toutes les vanitez du ſiecle, un detachemant entier de tout ce qui n'eſt point DIEU, & une nouvelle ferveur dans la pratique de tous les exercices de devotion. Deſormais elle ne regarda plus le monde, que comme une infame babylone, & comme un cruel Tyran; qui accable ſes Citoyens de travail, de crainte, de douleurs & de tourmans.

Dieu luy revele qu'elle ſeroit Religieuſe.

MAIS dautant que ce brave Mari, & cete devote Famme, avoient dé-ja paſſé ſept ans ſans produire les fruits du mariage; tous deux prenant S. Charles pour leur interceſſeur auprés du Pere de toute fecondité, firent vœu à DIEU; afin qu'il benît de quelque lignée, leur union conjugale. Celuy qui tient en ſes mains les clefs de la fecondité, ne fut point ſourd à leurs prieres. Il exauce leurs vœux, il enterine leurs

Elle devient Mere par les interceſſions de S. Charles.

En l'an 1615.

requétes. Auſſitôt la Famme ſe void en état d'eſtre Mere d'un Fils. Ce Fils de prieres fut méme devant que d'eſtre nay, un Benjamin, Enfant de conſolation: mais qui devint auſſitôt un vray Benoni, c'eſt à dire un fils de douleur & d'angoiſſe. *EST ASSASSINE'.*

LA France eut le malheur en ce temps-là, de voir allumer une guerre civile, que l'on appella la guerre des Princes. Monſieur le Baron de Veuilly, qui eſtoit un Cavalier plein de courage leve à ſes depans une compagnie de Cavallerie, pour le ſervice de ſa Majeſté. Et aprés quelque temps qu'il emploia à la mettre ſur pié, le deſſein de revoir Madame ſa Famme & de luy dire adieu, l'obligea de luy envoier un Gentilhomme pour l'avertir de ſon retour. Cete nouvelle luy eut ſans doute cauſé une extreme joye, ſi elle n'eut ſanti au fond du cœur un ranfort de cete lumiere; qui dans l'Egliſe de Lieſſe, luy fit voir qu'elle devoit ſe detacher abſolumant de toutes les affections de la terre: & comme un autre Abraham ſuivre DIEU qui l'appeloit, ſans luy decouvrir autremant ſes deſſeins eternels, ny les voyes & les routes qu'elle devoit ſuivre.

SON MARI

CETE genereuſe Famme ſe perdant en ces labyrintes obſcurs de la providance du Souverain, ne laiſſe pas de donner tous les ordres neceſſaires pour bien recevoir ſon cher Mari. Et dés le lendemain, ranvoya le méme Gentilhomme au devant de luy. Mais quel malheur ! Ce brave Seigneur galopant pour faire randre aux habitans de Veuilly un cheval que ſes Soldats avoient enlevé, reçoit un coup de fuſil tiré au travers d'une haye. Ce coup fatal le fait tomber tout roide mort, n'ayant prononcé que ce ſeul mot, MON DIEU.

Son Mari tué malheureuſemant.

L'EFFROY ſe met parmy ſes Gens, perſonne n'oze aller au chaſteau querir le caroſſe pour emporter ſon corps. Cependant, ces je ne ſay quels preſſantimans des malheurs dont nous ſommes proches, avoient jetté la Dame enceinte en d'etranges inquietudes. Elles s'accroiſſent à l'infini, quand elle vit le temps paſſé que Monſieur ſon Mari devoit eſtre arrivé. Une triſteſſe mortele s'empare de ſon cœur. Les momans luy ſont des années. Elle ne voit par tout que des ombres. Son eſprit ne luy depeint que des images de la mort. De quelque côté qu'elle ſe tourne, elle n'apperçoit que des couleurs de

Son angoiſſe & ſa triſteſſe ſur cete horrible affliction.

dueil ; ne pouvant arracher de ſon eſprit cete panſée fortemant imprimée, que c'eſtoit icy le momant qui la devoit detacher de tout le creé. *EST ASSASSINE'.*

ENFIN le train amene au chateau, la triſte depouille de ſa chere moitié. Toute hors d'elle-méme, elle court au devant. Un Gentilhomme qui s'eſtoit avancé, l'arréte ſur la montée ; luy diſant, que Monſieur ſe treuvoit un peu mal. L'amour, ce cruel Tyran, luy imprime vivemant cete panſée meurtriere que ſon Mari eſtoit mort. Voila qu'elle tombe evanouie d'une ſyncope, qui dura quatre heures. On la fait revenir à toute peine. Et la premiere parole qui ſort de ſa bouche, pouſſée de l'intime de ſon cœur, fut ce ſoupir d'abandon ; *Mon* DIEU, *vôtre volonté ſoit faite.* *Elle demeure quatre heures evanouie.*

CETE genereuſe reſolution d'une belle Ame, n'empécha pas un torrant de larmes qui ne ſera pas ſitôt tari. Et comme l'amour qu'elle portoit à ſon Mari, n'eſtoit pas moins Chrétien que tandre ; ſes pleurs eſtoient t vraimant irremediables, quand elle reflechiſſoit ſur la maniere dont la mort le luy avoit ravi. L'effort de ſon angoiſſe la fit accoucher d'un Fils, qui fut baigné de *Elle accouche d'un Fils poſthume.*

ELLE SE RAND

ſes larmes auparavant que d'eſtre regeneré des eaus du Batéme.

CET Enfant poſthume norri de pleurs, & ſorti du ſein de ſa Mere au fort d'une douleur ſi juſte & ſi violante; vint au monde ſi foible, qu'il fut tenu pour mort. DIEU neanmoins qui ſanctifie les Ames qu'il a choiſies, par des voyes toutes contraires aux ſantimans de la chair & du ſang; voulut conſerver ce gage qu'elle avoit de ſon defunt Mari, pour deux motifs qui ſamblent bien oppoſez. Le regardant des yeux humains, elle regrettoit de ce que une mort ſanglante avoit privé ſon Pere d'une joye, dont il eut fait ſa felicité. D'autre part elle enviſageoit ce méme Enfant dans les lumieres du Ciel, comme un objet dont elle devoit ſe ſeparer bientôt pour obeïr à DIEU; qui luy montra alors evidammant, qu'elle devoit ſe detacher de ce fruit de ſes entrailles, renonçant à elle-méme d'une tres-haute maniere par ſon entrée en Religion.

CHAPITRE V.

Son entrée en Religion, la rand victorieuse de trois puissans Ennemis.

IL n'y a que DIEU qui se serve des contraires, pour la production des contraires. Il n'y a que luy qui fasse * éclore le jour de la nuict, & la lumiere des tenebres. Sa bonté tire le bien de nos maux, tout ainsi que l'habile medecin se sert de la vipere pour faire la theriaque le plus excellant des contrepoizons. Il n'en est pas de méme de la malice des Hommes, qui corrompent les biens que DIEU leur fait, par leurs mauvais uzages.

CECY est si vray, que la providance du Pere-Celeste de la mort funeste de Monsieur de Veuilly, fit naître la vie de sa genereuse Famme. Cete lumiere qui jûqu'icy n'avoit esté que sombre & obscure, se developpant peu à peu, luy fit connoître & toucher préque palpablemant, les desseins de la grace sur sa vocation. Elle vit dans ce rayon lumineus, la vanité de toutes les choses creées, les illusions du monde : com-

Elle voit la vanité de toutes choses.

ELLE SE RAND

bien les plus belles fortunes ſont foibles, & trompeuſes. Que tous les plaizirs des ſens coulent comme du vin, [y] qui ne laiſſe que de la lie ſeche & infecte. Que ce n'eſt à propremant parler, qu'un theatre & une ſcene. La naiſſance nous y donne l'entrée. Tous y jouent leurs perſonnages, chacun y eſtant & acteur & ſpectateur. Et le rideau bientôt tiré, tous rantrent dans le tombeau. JESUS-CHRIST comme un Maître oculiſte, ayant oint avec ſa [z] ſalive qui porte la lumiere, les yeux de nôtre devote Veuve; il ne faut pas s'étonner ſi elle voit tous [aa] les Hommes, comme des arbres qui marchent. Ils vont, ils viennent: ils paſſent, jûqu'à ce que tous ſoient trepaſſez.

AYANT donc reconnu dans cete clarté Celeſte, & venant d'experimanter que le monde qui eſtoit l'ouvrage de DIEU, eſt devenu immonde par le peché. Elle ſe reſout de le quitter, & de faire un entier divorce avec tout ce qui eſt de la chair & du ſang. Elle eſt aſſez perſuadée que l'amour du Createur & de la Creature, ſont des choſes incompatibles. Elle ſait qu'il n'y a rien ſi excellant, que de bien juger des choſes. Que pour les eſtimer ce qu'elles va-

Elle ſe reſout de quitter le monde.

lent, il ne faut que considerer le prix qu'elles ont d'elles-mémes ; & voir ce qu'elles sont, en l'estime de DIEU. En un mot, que quiconque panse serieusemant en l'eternité, méprize aizemant tous les biens tamporels & perissables. *RELIGIEVSE.*

Ce furent ces grandes veritez, qui acheverent en cete belle Ame le dessein de se randre Religieuse. Elle pansa que si le Batéme est le remede du peché originel, si la penitance sert de medecine au peché actuel : le Monastere nous éloigne heureusemant, des occasions de se perdre. Mais voicy trois puissans Ennemis, qui s'opposent à cete genereuse resolution ; le Diable, le Monde, & la Nature. *Et d'entrer en Religion.*

MON dessein n'est nullemant d'exaggerer, ny d'offanser qui que ce soit. Neanmoins je dois dire ingenumant, qu'un Gentilhomme de condition se servit en cete occasion d'organe au Serpant Infernal. Il n'est pas malaisé de concevoir, que nôtre sainte Veuve avoit tous les avantages de noblesse & de richesses, de jeunesse & de beauté ; pour donner dans les yeux & gagner les cœurs des Cavaliers les mieux faits. Il s'en treuva un entre autres, qui d'abord

ELLE SE RAND

Les poursuites qu'elle souffre d'un Cavalier, qui la recherche en mariage.

fut feru jûqu'au transport & à l'excés. Mais comme l'amour est ingenieus, Celuy-cy n'épargna ny force ny artifice pour venir à bout de ses esperances. L'on peut dire de ce passionné Serviteur, ce que le grand S. Augustin écrit subtilemant du Monde ce vieux Seducteur. Il le [bb] faut toûjours craindre, soit qu'il nous flatte, soit qu'il nous tourmante. [cc] S'il nous dit des douceurs, il s'en faut defier. S'il nous menasse, nous devons mepriser ses attaques & triompher de ses violances. C'est ce que fit habilemant, nôtre Sage Veuve.

LA guerre qui tenoit tout en allarme, obligeant un chacun de se retirer dans Paris ; elle demeura seule en sa Maison, comme une chaste tourterelle. Celuy qui en estoit passionné, & dont un fameus Prelat a bien voulu decrire les ennuieuses recherches sous le nom parabolique de LA PIEUSE JULIE, demeure seul dans ses poursuites. Il se rand assidu auprés Madame de Veuilly, sous pretexte de partager avec Elle les justes deplaizirs que luy causoit la perte de Monsieur son Mary, dont il disoit avoir esté l'amy intime. Il obtient un passe-port des Princes, pour luy faire venir de Paris, tout son appareil de dueil.

LA

LA continuation & l'assiduité de ses services aiant ouvert les yeux à nôtre Veuve innocente, elle le pria de ne luy plus randre de visites. Et craignant avec raison les enlevemans d'un amour si declaré, la premiere ouverture des chemins luy donna celle de se retirer secretemant à Paris. Mais elle ne fut pas ny en plus grande asseurance, ny en plus grande liberté en cete Ville Royale. Ce Seigneur la suivoit par tout, comme l'ombre fait le corps. Si elle se ranfermoit dans sa Maison, il treuvoit le secret d'en ouvrir, ou d'en forcer les portes. Si elle luy represantoit le vœu qu'elle avoit fait d'estre Religieuse, il protestoit vouloir aussi se randre Religieus. Cet esprit subtil feignit méme qu'il faloit consulter son vœu. Et que s'il estoit déclaré valide, il desisteroit de ses poursuites, & se randroit compagnon d'un si noble Sacrifice. Dom Jean de Saint Severin Fueillant, fut envoyé pour cela. Mais nôtre devote Veuve aprés y avoir un peu reflechy, dit hautemant; qu'elle vouloit en toutes manieres garder son vœu de viduité, sans autremant parler d'entrer en Religion.

RELIGIEUSE.

Elle se retire à Paris.

Son vœu de viduité.

CETE resolution jette l'Amoureus passionné dans le dernier desespoir.

ELLE SE RAND

Vray ou feint, il passe deux jours sans manger. Il dit que le R. P. Arnoux, Predicateur & Confesseur du Roy, que Madame de Veuilly alloit entandre avec sa Sœur Madame de Beaufort, avoit veu en songe ce Gentilhomme qui se vouloit tuer; desesperé de ne pouvoir reussir à la recherche d'une Dame, dont il adoroit la vertu & les belles perfections. Mais la Dame s'estant éclaircie avec le méme P. Arnoux, tous deux rec onnurent que c'estoit un jeu d'amour: & conclurent qu'elle devoit marcher avec crainte d'estre enlevée, le Pere toutefois l'asseurant de la protect ion de sa Majesté.

Sa haute prudance.

CETE Dame qui n'avoit pas moins la prudance du Serpant, que la simplicité de la Colombe, pour eviter tous les inconveniáns, luy conseilla d'aller communiquer son dessein à Madame sa Mere & à Messieurs ses Parans; sans l'aveu desquels, elle n'avoit garde de convoler à de secondes Noces. Deux songes cepandant embarrasserent beaucoup l'esprit de l'un & de l'autre. Le Serviteur s'estant imaginé en dormant, que plusieurs Vautours luy arrachoient le cœur; ne pouvoit se resoudre d'entreprandre ce voyage, pour aller voir

Deux songes merveilleus.

les Parans de sa Dame. Elle de son côté voit en songe son Mary, revétu de l'habit du Tiers Ordre de Saint François : & remarqua à méme temps, que son habit manquoit d'une piece sur l'estomac. Demeurant toute étonnée de cete particularité, l'ombre de son Mary luy dit (c'estoit peut-estre son Ange-Gardien) qu'elle devoit elle-méme achever ce qui manquoit en son habit. Voulant poursuivre ses interrogations, elle se reveilla avec une forte inclination d'estre de ce méme Ordre, dont elle n'avoit alors aucune connoissance. *RELIGIEVSE.*

QUELQUE temps apres conferant avec son Beau-Frere, le R. P. Archange Ripaut Capucin, de grand merite ; il luy apprit, que depuis peu, il s'estoit établi un Convant de cet Ordre dans Paris : & que son defunt Mary avoit esté six mois, Novice dans Picque-pusse. Mais que Monsieur le Presidant son Pere l'avoit fait sortir par Arrét du Parlemant, parce qu'il ne leur restoit plus que luy dans le Siecle. Ce discours surprit d'autant plus Madame de Veuilly, qu'elle n'en avoit jamais ouy parler. Et acreut le desir qu'elle avoit, de faire une verité du songe qu'elle avoit eu un peu auparavant. *Tiers Ordre de S. François.*

ELLE SE RAND

Ce desir s'enflamma encore plus ardammant, par une occasion nouvelle. Mademoiselle Do prenant l'habit à Paris, dans le nouveau Monastere de Sainte Elizabet. Madame de Veuilly comme parante fut conviée d'assister à cete véture, que la compagnie de grand nombre de personnes du premier rang randit tres illustre. L'example d'une Demoiselle si qualifiée, si riche & si bien faite toucha si fort nôtre brave Veuve; qu'elle ne pansa plus qu'à se debarasser de ses affaires, pour se soumettre au joug de JESUS CHRIST. Allant peu aprés faire faire l'anniversaire de defunt son mari, dans l'Eglise des Jacobins, elle demanda un Confesseur capable & experimanté. Elle luy decouvre le fond de son ame, sa resolution de se consacrer à DIEU dans l'Etat Religieus: & les santimans qu'elle avoit contre Ceux qui avoient assassiné M. son Mari. Ce Serviteur de DIEU ayant reconnu en l'entretien de cete Dame, qu'elle avoit une ame au dessus du commun, crut aussi qu'il devoit luy donner un conseil de la plus haute perfection. Il l'excite de se randre fidele à la grace de sa vocation. De ne se pas amuser à decoudre des liens, qu'elle devoit coupper tout d'un

Mademoiselle Do entre en S. Elizabet.

Elle decouvre le fond de son ame, à un Dominicain.

coup. Et se sacrifiant à DIEU, de luy laisser toute la vangeance de cet attantat, afin que son holocauste fut entier & parfait. Il luy fait entandre que dd la verité & la vertu ne marchent que par une ligne droitte, le mansonge & le vice s'égarent en mille detours. *RELIGIEVSE.*

CETE etincele prit aussitôt feu, dans un cœur aussi docile que le sien. Elle fait cesser toutes les informations, & se resout ee de coupper ce qu'elle ne pouvoit decoudre, & d'avancer le dessein de son entrée en Religion. Elle en confera avec Monsieur l'Evéque du Bellay, assez connu par ses Ecrits. Ce digne Prelat pezant au poids du Sanctuaire les motifs de sa vocation particuliere dans Sainte Elizabet, donna enfin les mains. Il en écrit au R. P. Vincent Superieur & à Monsieur Hardivillier Curé de S. Côme; qui tous trois conclurent, qu'elle ne devoit plus tarder à suivre DIEU, qui l'appeloit: & se mettre hors des dangers, qu'elle devoit justemant apprehender.

Elle consulte trois grans Personnages.

LES DIFFICVLTEZ

CHAPITRE VI.

Continuation du méme ſujet, & des deux autres victoires qu'elle ramporta, ſur la Nature & ſur ſes Parans.

LE Prince de l'humaine Sageſſe a fort bien dit, que[a] la vertu la plus eminante ne ſe fait voir que dans les choſes les plus difficiles. La force de la grace a paru excellammant en nôtre Aſpirante, quand elle a vaincu genereuſemant tous les obſtacles, ſurmonté tous les orages: & qu'elle s'eſt heureuſemant demélée de toutes les oppoſitions que le Diable, la Nature, & le Monde ont fait à ſon deſſein.

ELLE le tint ſi ſecret, qu'outre les trois Perſonnes que nous avons dites, elle ne le decouvrit qu'à Ligny l'une de ſes Demoiſelles, & à l'Hery ſon Homme d'affaires; deux anciens, & confidans Domeſtiques de ſa maiſon. Elle ſe ſervit de ces deux, pour traitter avec les Superieurs du Monaſtere de Sainte Elizabet: pour y porter à diverſes fois des aumones notables, afin que l'on recommandât chaudemant à DIEU le ſuccés

Elle pourſuit fort ſecretemant ſon entrée en Religion.

de cete affaire embaraſſée de mille & mille difficultez. *DE SON ENTRE'E.*

LA plus grande ſans mantir & la plus ſanſible à une bonne Mere, ce fut de ſe ſeparer de ſon Fils unique qui n'avoit encore que quatorze mois. DIEU, pour exercer ſa Servante, permit que la nature reſſantit tout ce qu'elle peut ſouffrir de plus cruel & de plus angoiſſeus en une occaſion ſamblable. Peut-eſtre méme que aa l'eſprit d'orage & de tampéte, ſe méla parmy ſes troubles: & augmanta les tourmans d'une Mere, balottée de la diverſité de ſes ſantimans. Le deſir ardant d'obeïr à ſa vocation, & la crainte legitime des violances de Celuy qui la recherchoit en mariage, luy fit croire que c'eſtoit un coup de partie, qu'il faloit jouer de ſon reſte. Et pour mieux tromper ſaintemant Monſieur & Madame de Beaufort, elle prand pour echapper, l'occaſion d'un embarras domeſtique. Elle va dans la chambre de ce cher Poupon, endormi en ſon berceau. A cete veue, toute demie pâmée; *Quoy*, luy reprochoit ſon cœur attandri, *auras-tu le courage d'abandonner cete innocente Creature, qui a bezoin de tes ſoins? La providance divine t'a-t-elle ainſi expoſée, à la mercy d'autruy?*

Ses agonies à quitter ſon fils unique qui n'avoit que quatorze mois.

LES DIFFICVLTEZ.

Ne l'as tu pas receu comme un preſant du Ciel, & une faveur des interceſſions du grand S. Charles? N'eſt-il pas le gage d'un mariage tres-fidele, & la vive image d'un Pere que tu as tant aimé, & dont tu as pleuré la perte, helas! trop avancée? Que diront ſes Parans, & les tiens? Ta devotion ne ſera-t-elle pas accuzée d'imprudance, ton cœur d'eſtre inſanſible: & les Religieuſes d'eſtre injuſtes, ou impitoyables? As-tu bien mezuré les forces de ton corps, & de ton eſprit? Panſe-tu, delicate comme tu es, pouvoir perſeverer en un genre de vie ſi auſtere? Si tu es contrainte d'en ſortir, ne ſeras-tu pas la fable & la rizée de tout le Monde; qui à juſte raiſon t'appelera non pas Mere, mais maratre plus cruele que l'Autruche des dezerts.

Les combats de ſa nature.

CETE confuſion de panſées diverſes, & de ſantimans angoiſſeus agitant cete pauvre ame; elevée par un effort d'enhaut au deſſus de tout le naturel, elle ſe jette à genous, & toute baignée de larmes elle s'écrie; *Mon* DIEU *& mon Souverain Seigneur, Pere-Celeſte, voila le Fils que vous m'avez donné, que je vous rans. C'eſt mon Iſâc, mon unique. Pour obeir à vôtre voix, & me ſacrifier moy-méme, je le ſacrifie & abandonne aux ordres & à la conduite de vôtre amoureuſe Sageſ-*

La grace victorieuſe.

se. Ie vous l'abandonne à vous Seigneur, qui avez soin des petits poussins dans leur nid. Ie conjure vôtre misericordieuse bonté, d'étandre sur cet Innocent les soins de vôtre providance. Accomplissez en luy, la verité de vôtre tres-sainte parole; mon Pere m'a abandonné en mourant, & ma Mere toute en vie me delaisse, mais DIEU *me reçoit dans le sein de son amour.*

DE SON ENTRÉE.

CELA dit, & apres avoir baizé ce cher Enfant, avec les tandresses qui se peuvent mieux imaginer qu'exprimer, toute ramplie d'une sainte confiance, elle sort promtemant de la Maison, s'en va à pié chez Madame de Lamoignon; santant comme des bras puissans, qui l'empéchoient de passer outre, & la vouloient faire rebrousser chemin. Ne treuvant point sa fidele Amie, elle s'en alla à S. Merri entandre la Messe; qu'elle fit dire à l'honneur de S. Joseph, qu'elle prit pour Protecteur tout-puissant de sa vocation.

Elle se derobe de chez M. sa Sœur.

Elle implore S. Ioseph.

ARRIVENT aussitôt ces deux Personnes confidantes, de l'Heri & Ligni, qui avoient le randez-vous en ces lieus. Le premier s'estant avisé que le Testemant de sa Dame n'estoit point reconnu pardevant Notaire, & qu'elle n'avoit ny caroſſe ny aucun lieu pour

LES DIFFICVLTEZ.

se retirer, fut d'avis de remettre la partie au landemain. Que de traverses pour faire une bonne œuvre!

NOTRE Heroïne avoit santi de furieus combats au Berceau de son Fils unique. DIEU voiant son courage pareil à celuy [d] d'Abraham, la vouloit faire Mere des astres & des étoilles. Dans la creance qu'elle devoit plûtôt pourvoir son Enfant de l'heritage celeste, que des grandeurs de la terre, elle luy avoit consacré cete Victime innocente. Aprés tout, elle se voit contrainte de retourner au lieu de son supplice. Elle craint la force d'un bon naturel, qui ayant paru en Ezaü & en Joseph à l'égard de leurs Freres, devoit faire un second ravage beaucoup plus terrible, dans les entrailles d'une tandre Mere.

Elle retourne en sa Maison.

QUOY qu'il coute, dit-elle, il faut suivre DIEU, & que les foibles santimans de la nature cedent aux puissantes impressions de la grace. La terre ny ses Habitans ne m'empécheront pas de ravir le Ciel, ny de perseverer en mõ bon propos. Ainsi encouragée elle retourne au logis de Monsieur de Beaufort. Et treuvant Madame sa chere Sœur, qui faisoit une partie de son martyre,

en la chambre d'un de ſes Enfans malade, elle entre dans la ſienne: & croiant ne pouvoir jamais treuver une occaſion plus favorable à ſa fuite, elle s'en retourne en la Maiſon de Madame de Lamoignon. Celle-cy n'eſtant pas encore de retour de ſes devotions, luy fut un nouveau ſujet d'angoiſſe, ne ſachant à quoy ſe reſoudre. Elle decouvre ſon empreſſemant à une vertueuſe Fille qui avoit eſté à Madame ſa Mere, & qui eſtoit alors au ſervice de Madame de Lamoignon. Cete Catherine le Jay portant compaſſion à nôtre Veuve, & ne la croiant pas en ſeureté la mena dans l'Egliſe voizine: & la cacha ſous la pierre du S. Sepulcre; où elle demeura trois quarts-d'heure.

DE SON ENTRE'E.

Elle s'enfuit derechef chez M. de Lamoignon.

Elle ſe cache ſous la pierre du S. Sepulcre.

ESTANT ainſi enterrée toute en vie, avec ces deux Filles, Ligni & Catherine, celle-cy ſortant de fois à autre pour prandre langue; treuve par un coup de la providance le Beau-frere de Ligni, qui aſſeure ſa Maîtreſſe qu'elle pouvoit ſe confier en luy. Son avis fut qu'elle devoit aller chez le Sieur de l'Hery, qui avoit ſeul tout le ſecret de cete affaire, laquelle apparammant ne ſe paſſeroit pas ſans faire beaucoup de bruit. Il la deterre, la conduît par des

LES DIFFICVLTEZ.

rues detournées en celle de Mont-orgueil. Nôtre Veuve si delicate, & qui n'estoit pas accoutumée d'aller à pié, souffrit d'étranges peines de marcher si loin dans les rues de Paris. Pour combler la mezure du travail, la pluye estoit horrible: & un de ses souliers s'estant rompu, elle eut mille peines à se randre au logis du Sieur de l'Hery. Mais luy ne la jugeant pas en asseurance, parce qu'on ne manqueroit pas de la venir chercher en sa Maison; il falut essuier de nouvelles fatigues, allant par la boue & la fange en la Maison de Madame Passar Sœur de Madame de l'Hery; où elle demeura jûqu'à huit heures du soir, dans le plus fort de l'Hyver.

Elle s'enfuit à pié, & fort incommodée.

AUSSITOT cete Genereuse, au lieu de songer à se seicher & repozer, met la main à la plume: & écrit à Madame la Presidante Ripaut sa Bellemere, en ces termes; qui montrent égalemant la force, & la beauté de son esprit. *Madame*, DIEU *m'ayant fortemant inspirée de me donner entieremant à luy, & de le servir plus parfaitemant dans la Religion; je vous supplie de ne vous y point opposer, & de ne vous pas mettre en peine de moy. Ie vous feray incontinant savoir le lieu de ma retraite. Ayez seulemant*

Elle écrit à M. sa Belle-mere.

la bonté d'envoyer querir mon Fils. Ie ne vous conjure point, Madame, d'en avoir ſoin; connoiſſant trop vôtre bon naturel, & l'affection tandre que vous avez pour ce cher Enfant.

DE SON ENTREE'

QUOY que cete Lettre fût randue par un Inconnu, qui avoit ordre de ſe retirer promtemant, l'allarme ne laiſſa pas d'eſtre chaudemant donnée dans le quartier. On la cherche par tout, ſans la treuver. Madame de Beaufort ſa Sœur s'empreſſe à l'égal de ſon amitié. Son eſprit ſubtil luy fournit une adreſſe merveilleuſe, capable de ſurprandre un autre que le P. Vincent. Elle le vient treuver toute ſamblable à ſa Sœur, & luy dit d'un ton fort bien imité; *Mon R. P. je ſuis cete Dame, à laquelle vous avez donné parole, pour la faire recevoir à Sainte Elizabet. Il eſt vray, que j'ay un Fils au berceau que j'aime fort tandremant. Mais comme l'on eſt obligé de preferer* DIEU *à toutes choſes, je veus de bon cœur luy ſacrifier la Mere & le Fils, quittant tout pour ſon pur amour.*

On la cherche par tout.

QUI n'eût eſté ſurpris d'une Sœur ſi bien contrefaite, & d'un diſcours ſi eloquant & ſi artificieus? Le Pere repart avec une merveilleuſe prudance, *qu'il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jamais eu l'hon-*

ELLE PRAND neur de la voir. *Que pour son dessein il luy paroissoit d'une si grande importance, qu'il luy conseilloit de prandre du temps pour y aviser: & pour consulter l'esprit de* DIEU, *qui seul doit estre l'auteur de nos vocations: mais qui ne veut pas toûjours l'execution des bons desirs, qu'il inspire.*

MADAME de Beaufort satisfaite d'une reponse si juste, & nullemant premeditée; roule par tout Paris pour chercher Celle qui n'estoit égarée des voyes du monde, que pour aller en celles de DIEU.

CHAPITRE VII.

Enfin Madame de Veuilly entre secretemant dans le Monastere de Sainte Elizabet, où elle essuye de nouvelles difficultez.

En l'an 1617. MADAME de Veuilly entrant dans le Monastere, pansoit y treuver un havre de grace: mais DIEU permit qu'elle n'y rancontra d'abord, qu'une mer agitée d'orages & de tempétes. Celuy neanmoins qui commande à l'Univers, donnera bientôt le calme & la bonace. Tandis qu'elle alla

chez des Notaires, pour faire reconnoitre ſon Teſtamant, le Sieur de l'Hery vint avertir le R. P. Vincent & les Religieuſes, du lieu où eſtoit cete illuſtre Poſtulante. L'on en donna incontinant avis à Monſieur de Machaud, Sindic du Monaſtere. Il envoye auſſitôt ſon caroſſe, dans lequel la Dame ſe rand au Convant avec la Demoiſelle de Ligny, environ neuf heures du ſoir. Toutes les Religieuſes eſtant retirées, il n'y eut que les Meres Cecile, & Madelene de S. Sauveur, Fille du Marquis d'O; qui l'ayant receue avec joye, la menerent droit à l'Egliſe, pour remercier DIEU qui l'avoit retirée de la mer orageuſe qui la menaſſoit de naufrage.

L'HABIT.

Elle entre la nuit dans le Monaſtere de S. Elizabet.

DE là on la conduît en l'Infirmerie, où la Superieure eſtoit malade. Cellecy remercia DIEU, du preſant que ſa bonté faiſoit à leur Maiſon naiſſante: & de ce que ſa providance changeoit en prophetie le jugemant qu'elle avoit fait de cete Illuſtre Veuve, la premiere & la ſeule fois qu'elle l'avoit veue. Qu'elle eſtoit reſervée pour achever l'établiſſemant, & faire la gloire de ce Monaſtere. Son ſouper fut ſelon la ſainte pauvreté. On la met dans une cellu-

ELLE PRAND le voizine, pour y prandre du repos. Mais ſon repos fut bientôt troublé tant par les combats interieurs, que par les attaques du dehors.

C'EST choſe étonnante, que pour ſervir le monde, nous prenons conſeil de DIEU & de nos ſages amis. Mais pour ſervir DIEU, nous prenons conſeil de ſes Ennemis, & des nôtres. Si Madame de Veuilly eut ſuivi cete malheureuſe pratique, elle eut ourdy une toiſe de facheuſes difficultez. Madame de Beaufort, ſa chere Sœur qui l'aimoit comme un autre elle-méme, avertie par Madame Ripaut, vient de grand matin, pour la gagner, ou pour la vaincre. Mais quand DIEU parle & agit, quelle force luy peut reſiſter ? La ſatisfaction qui parut ſur le viſage de ſa tres-chere Sœur, changea en un inſtant les diſpoſitions de ſon cœur. Elle eſtoit venue, à deſſein de la detourner de ſon bon propos : & elle ſe ſant elle-méme convaincue du trait de DIEU, obligée de louer ſon action heroïque, & de demander pour elle le don de perſeverance.

Nouveaus combats de MM. ſes Parans.

NEANMOINS comme la grace dans ſes victoires, n'aneantît pas toûjours ce qui eſt de le nature ; Madame de

de Beaufort fondoit en larmes, entre- *L'HABIT.*
coupées d'évanouiſſemans. On ſe ſervit de cete extreme affliction durant toute l'année du Novitiat, pour exercer le courage de cete Dame qui ne vouloit pas non plus que Jacob eſtre enterrée en Egypte. On l'accuſoit de cruauté, de faire mourir ſa Sœur: & d'inhumanité, d'abandonner ſon unique Orphelin. L'induſtrie, que l'on n'oze appeler malice, paſſa plus avant. De fois à autre on apportoit ce petit Pupille, à la grille du Monaſtere. On le pinçoit pour le faire crier, afin d'émouvoir la Mere à pitié. Et par des ſtratagemes artificieus, on luy faiſoit paſſer à travers de la grille ſes petits bras, comme s'il eût dit par ſes cris enfantins & par ſes pleurs; *Maman ſecourez-moy. Pourquoy m'abandonnez-vous, à qui me delaiſſez-vous?* Je te laiſſe à juger, *cher Lecteur*, Si cela eſtoit capable de perçer les entrailles d'une tandre Mere. Mais il ſuffit de dire, qu'elle fut toûjours auſſi courageuſe que tandre: & que la grace fut en ces occaſions, maîtreſſe de la nature.

On ſe ſert de l'Enfant, pour ébranler la Mere.

LES combats que livra le Cavallier dont nous avons parlé, pour eſtre plus violans en furent moins dangereus. Un Enfant en ce combat eſtoit bien plus

ELLE PRAND

fort qu'un Geant. Les coups du premier alloient jûqu'à la moëlle des os, & au plus intime du cœur. En ce rancontré il ſe faloit vaincre ſoy-méme. Les autres attaques ne venant que du dehors, eſtoient bien plus aizées à ſurmonter. Ce que le Serviteur paſſionné de nôtre Veuve fit au dehors, mena plus de bruit, & fit moins de mal. Toutes les ruzes & les violances de ce pauvre Amant, ne ſervirent qu'à faire voir qu'il n'y a point de vrayes amitiez dans le monde. Que les Amoureus s'imaginent tout ce qui leur plaît. Mais qu'au bout, leurs ſonges ne ſont que des manſonges: & que toute cete belle flamme dont ils brulent, s'evanouît en fumée. Sa paſſion luy faiſoit voir ce qui n'étoit pas, & l'empéchoit de voir ce qui eſtoit.

Les violans artifices de l'ancien Serviteur.

L'AMOUR ce barbare tyran, tourmanta ſi fort ce Gentilhomme; qu'au lieu d'aller jûqu'à Verdun parler à Madame de Maiſons, il ſe contanta d'aller faire ſes complimans à deux des Oncles de celle à laquelle il aſpiroit. A ſon retour ayant appris qu'elle eſtoit entrée en Religion, ſon amour devint une furie. Il court au Monaſtere tout forcené, preſſe, pleure, tempéte; vou-

lant de gré ou de force, voir Celle qui faisoit son martyre. Le refus qu'elle en fait, anime son courage. Il presante une requéte au Lieutenant Criminel, comme si on luy eût ravi sa Famme. Il l'accuzoit, & aussitôt la canonizoit. Ses pleurs & ses evanouissemans treuverent au commancemant, de la compassion dans les Juges & dans la multitude. Mais les uns & les autres s'estant aussitôt reconnus, l'on se contanta d'excuzer ses emportemans, & de pardonner ses folies.

L'HABIT.

Il a recours aux Juges.

L'AMOUR toûjours ingenieus, luy suggere de nouvelles invantions & luy fait prandre d'autres mezures. Il fait entandre à la Reine-Mere Marie de Medicis que si on luy randoit sa Famme, il savoit les moyens de faire randre au Roy la Ville de Soissons qui tenoit pour les Princes. L'avis en estant donné à la Dame, qui n'estoit pas moins prudante que genereuse; dix jours aprés son entrée elle prand l'habit, la nuict aprés Matines. Cete action jette le poursuivant dans le dernier desespoir. Il y veut perdre la vie, il attante de forcer le Convant; si les Gardes qui y furent mis, trois mois durant, n'eussent empéché les transports

Et la Reine-Mere, Marie de Medicis.

Elle prand le S. Habit.

Il faut mettre des Gardes au Monastere.

ELLE PRAND de sa fureur erotique. Il employe la Comtesse de Soissons & autres Dames & Seigneurs, pour venir au Monastere. Il y entre luy-méme deguisé en Manœuvre, pour reconnoitre les lieux par où il pourroit l'enlever. Ce qui n'ayant pas reussi, enfin par un dernier desespoir, il se jette aux piez de la Reine pour luy demander justice. Il feint que sa Famme, qui s'estoit enfuie pour quelque leger mécontantemant, se repant de sa faute. Met entre les mains de sa Majesté deux Lettres, par l'une desquelles elle luy demandoit pardon, & s'offroit à retourner avec luy. La Reine envoye querir le P. Vincent, luy montre les deux Lettres. Celuy-cy raconte ingenumant le fait, & s'excuze sagemant de decider sur une écriture qui pouvoit estre falsifiée.

La Reine y envoye un Evéque pour s'informer.

Sa Majesté voulant estre instruite du fond de cete affaire, donne charge à son premier Aumonier M. l'Evéque de Chartres, Oncle de Madame de Veuilly, d'en reconnoitre la verité & de luy en faire un fidel rapport. Dés le landemain le Seigneur Evéque se transporte au Monastere, fait sa commission. Asseure sa Niece de la part de sa Majesté, qu'elle pouvoit sans rien crain-

dre s'en venir avec luy ; ayant amené pour cet effet, la Comteſſe de Limours ſa Parante. Puis eſtant demeuré ſeul, il luy montra ces deux Lettres qu'elle avoit écrit à ce Gentilhomme. *L'HABIT.*

LA Novice en avoua l'une, qu'elle avoit écrite à ce Seigneur, pour avoir ſon dueil de Paris. Et écrivant ſur le champ, fit voir evidammant que l'autre eſtoit contrefaite. Enſuite de quoy, elle luy fit un recit ſincere & ſuccinct de ſon entrée en Religion. A quoy elle ajoûta avec une ferveur edifiante, qu'elle mourroit plûtôt que d'en ſortir jamais. Le Prelat tres-edifié & ſatisfait, l'encourage : & luy promet de randre bon conte à la Reine, l'aſſeurant de la protection de ſa Majeſté. *ſes genereuſes, & ſages réponſes.*

MAIS la paſſion de ce Gentilhomme n'en demeura pas là. Il va treuver un Ecolier, qui étudioit pour eſtre Prétre. Et le piſtolet ſur la gorge, le contraint de luy donner une fauſſe atteſtation qu'il les avoit epouzez. Le jeune Homme echappé de ſes mains, ſe rand prizonnier. Et ſur ſa declaration, le Gentilhomme eſt ſaiſi & mis en prizon, dont il eut aſſez de peine à ſortir. *Vne nouvelle violance fait mettre en prizon ce Gentil-Homme.*

ELLE EST EXERCEE'.

CHAPITRE VIII.

Qu'elle a esté fortemant exercée durant son Novitiat.

NOTRE Veuve ne doutant plus que le Cloître est un rampart & un asyle si asseuré, que tout ce que DIEU y garde ne peut perir; les assauts du dehors la tenant toûjours en crainte, on fut obligé d'avancer le temps de sa véture. C'est-pourquoy le P. Vincent & la Mere Claire luy donnerent le Saint Habit le vintiéme jour de Janvier, mille six cens dix-sept, la nuict aprés Matines, comme je disois peu auparavant. Monsieur de Machaud & deux autres Seculiers de qualité, furent les témoins de la bonne grace, du courage & de la ferveur avec laquelle elle fit cete action. Et le ravissemant des Religieuses, parut dans la joye & l'allegresse, avec laquelle elles chanterent le TE DEUM. Quant à elle, elle passa le reste de la nuict en Oraison, pour luy demander la grace de perseverer en l'état qu'elle venoit d'embrasser.

Elle est vétue aprés Matines, en l'an 1617.

TOUTES les circonstances de cete

DVRANT LE NOVITIAT.

Ceremonie, furent autant de preſages heureus de ce qu'elle devoit eſtre. Ce fut en la féte de S. Sebaſtien, dont les fleches marquoient celles du Divin amour, qui devoient luy percer le cœur. La devotion qu'elle avoit à S. Charles, luy en merita le ſurnom. Et ce ne fut pas ſans myſtere, qu'on luy laiſſa le beau nom de Marie. Parce qu'elle eſtoit toute pleine de grace, le Seigneur avoit toûjours eſté avec elle; pour la ſoutenir de ſa main toute puiſſante, pour la defandre en toute ſorte d'attaques, & pour couronner ſa fidelité. Elle demeura ſous ce bras fort, ſoumiſe à ſa conduite, abandonnée à tous ſes pouvoirs & à tous ſes vouloirs. Ce bras & cete main fut toûjours avec elle, pour l'aider dans les rudes voyes de ſon ſalut: & pour ſe ſervir d'Elle, comme d'un rare inſtrumant de ſa gloire.

Les circonſtances de ſa véture.

TELE fut la pratique de Sœur Marie de S. Charles, jûqu'à la mort. Se ſouvenant que l'entrée en Religion eſt une eſpece de ſecond Batéme, elle ſe [f] depouilla entieremant du viel Homme, qui n'eſt que corruption de peché: & ſe revétit du nouveau, creé en Juſtice & Verité. Comme Ceux qui demeurent ſous la ligne equinoctiale, voient

Ses premieres ferveurs dans le Novitiat.

ELLE EST EXERCE'E

toutes les parties du Ciel : le Monaſtere luy donna un mepris total des choſes de la terre, pour n'aſpirer qu'à l'eternité. Sa deviſe fut celle du Bien-aimé Diſciple ; [g] *Ie n'aime ny le monde, ny les choſes du monde.* Son ſeul regret eſtoit d'avoir tant donné aux autres, de s'eſtre toute donnée à elle-méme : & de ne donner à DIEU, que la lie & le reſte du Vaiſſeau. *Ah !* diſoit-elle, JESUS *mon tout aimable Sauveur, vous avez quitté le Ciel pour l'amour de moy. Et ayant voulu quitter le monde pour l'amour de vous, je n'ay rien quitté ; puiqu'en verité, il eſt moins que rien.* [h] *Trop tard helas ! ô mon bon* DIEU, *trop tard je vous ay conneu : trop tard je vous ay aimé, ô Beauté ſi nouvelle & ſi ancienne.*

MAIS comme la nature & la grace avoient fourni un grand courage à cete ſervante Novice, elle tâcha d'exceller en toutes les vertus, qui eſt une entrepriſe tres-heroïque. Et parce qu'en toutes choſes, toute la force & la vigueur depand des premiers principes & des premiers efforts ; elle commança parſe randre tres-exacte à tous les exercices de la Religion. Les plus laborieus ſervoient d'eſſays, & d'epreuves à ſon courage. Sa condition & ſa complexion inclinoient les Superieurs à

la dispanser de quelques austeritez, son zele ne luy permit jamais de se servir d'aucune. Il ne faloit que la voir dans le Chœur, chantant le Divin Office ou faisant Oraison, pour estre embrazées de devotion. Ayant toûjours devant ses yeux & en son cœur son JESUS crucifié, elle se randit insatiable de penitances, infatigable dans les actions de regularité. *DVRANT LE NOVITIAT.*

LA Superieure qui s'entandoit parfaitemant en ce Divin métier de faire valoir le talant, luy ordonna un jour de prandre la discipline sur les epaules devant toute la Communauté. Sa resolution & sa pudeur ayant excité quelque combat sur cete sorte de mortification, son courage fit tomber aussitôt la victoire du côté de l'obeïssance & de la penitance. Une autrefois pour sonder son esprit, la Maîtresse des Novices luy commanda de dire en sa presance, les dispositions de son ame & toutes ses peines, à un grand Serviteur de DIEU. Elle le fait promtemant & simplemant, non toutefois sans quelque sorte de honte & de confusion. Les Superieurs ayant ouy le recit de ce qui s'estoit passé, pour encherir sur cete épreuve, la reprennent publiquemant *Elle est fortemant eprouvée, & exercée.*

ELLE EST EXERCE'E

de cete tres-grande indiſcretion, qui alloit au ſcandale de tout le Monaſtere. Elle ſe jette auſſitôt à genous, s'humilie : confeſſe ſa faute, & prie qu'on luy en donne une bonne penitance.

ESTANT receue à profeſſion, on luy declara que la Demoiſelle de Ligni qui avoit pris l'Habit avec elle, n'avoit pas les forces de porter ce joug de la Religion. Neanmoins que pour ſa ſortie, toute la Communauté s'en rapportoit à ſon jugemant & à ſa volonté. La Novice repart avec beaucoup de reſpect & d'humilité, qu'elle avoit bien connu cela : qu'elle conſantoit à ſa ſortie, bien qu'avec un extreme regret. Elle-méme avec ſon accortiſe ordinaire, la diſpoſa à ſortir: & luy moyenna une ample recompanſe, de tous les bons ſervices qu'elle en avoit receu.

Elle approuve la ſortie de ſa Demoiſelle, & la pourvoit.

Elle eut ſans doute bezoin en cete occaſion de toutes les forces de la grace, pour ſurmonter toutes les fortes liaiſons que la nature avoit priſes depuis long-temps, avec cete chere Depoſitaire de tous ſes ſecrets, & fidele Compagne de toutes ſes fatigues & perſecutions. Mais voicy DIEU-méme, qui au terme de Job, [i] ſe rand cruel pour exercer ſa Creature. Grand cas ! que

les peines ſont les livrées de ſa dilection : les Croix, les plus tandres amours de l'HOMME-DIEU. *DVRANT LE NOVITIAT.*

PREMIEREMANT, il ſe ſert du ſouvenir d'un Enfant, pour tourmanter la Mere. Il luy arriva tout ainſi, à peu prés, qu'à S. Antoine. Ce Saint Solitaire fut fortemant attaqué dans le dezert, par la panſée d'une Sœur qu'il avoit laiſſée dans le monde en fort bas âge. De méme les cris enfantins d'un Fils unique & encore à la mammelle, viennent nuict & jour frapper l'imagination de la Mere. Un noir ſcrupule picque inceſſammant ſa conſciance, d'avoir non ſeulemant violé les plus juſtes loix de la nature : mais méme d'avoir grievemant peché, contre les devoirs de la grace. Que la qualité de Mere l'obligeoit indiſpanſablemant d'emploier ſes ſoins pour l'inſtruire, non ſeulemant afin qu'il devint honnéte Homme : mais encore plus, afin qu'il ſe randit un bon Chrétien. Qu'elle repondroit de ſon ſalut, ame pour ame. Et que c'eſtoit une pure folie, bien loin d'une vraye devotion, de preferer des œuvres de ſurerogation aux premieres obligations de la nature ; qui eſt un droit Divin, & inalienable.

Ses peines interieures.

Les ſcrupules pour ſon Enfant qu'elle avoit abandonné.

ELLE EST EXERCE'E

A ces inſtances ſi preſſantes, la triſte Mere ne fait que cete ſeule réponſe. S'il a falu que les Apôtres aient renoncé à la poſſeſſion de leur Maître. S'il a falu que la Vierge ait eſté ſeparée de ſon cher Fils unique ; il eſt trop juſte que j'abandonne l'Enfant qu'il m'a donné, aux ſoins amoureus de ſa Providance. Son Pere eſt au Ciel, je ne dois point craindre pour cet Enfant qu'il a ſur la terre. J'ay autrefois appris, que la nature prefere le mouvemant naturel au violant: mais que la grace fait plus état du violant, [k] qui force le Ciel. Les Superieurs pour l'aider & la fortifier en ce combat, luy permirent de communier tous les jours jûqu'à la profeſſion.

Degouts de l'état Religieus.

UNE ſeconde tantation encore plus ſubtile repreſantoit à ſon eſprit l'Etat Monaſtique, comme un état d'oiſiveté, tout à fait inutile pour le ſervice, & le ſalut des autres. Cete fauſſe lumiere luy faiſoit voir qu'une bonne vie dans le ſiecle eſt, ſans contredit, beaucoup plus profitable aux Prochains par ſes bons examples. Qu'aſſiſter devotemant dans les Egliſes, hanter les Sacremans : viſiter les Hopitaus & les prizons, donner ſon bien en aumônes;

c'eſtoit vraimant & par effet, imiter JESUS-CHRIST le vray modele de toute perfection. *DVRANT LE NOVITIAT.*

DIEU voulut luy-méme faire le comble de ſes peines interieures. Il s'abſante, il s'éloigne, il ſe cache. Il laiſſe cete Pauvrette dans une nuict obſcure, enveloppée d'horribles tenebres; toute ramplie de ſechereſſes, de derelictions, & d'ariditez. Sa vertu devient [l] ſeiche comme la brique, ſon ame eſt [m] un dezert qui ne reçoit ny pluye ny rozée. Elle ſe voit ſans gout & ſans vigueur, toute couverte de maledictions tout ainſi que les montagnes [n] de Gelboë. Sõ pauvre eſprit balotté croit eſtre dans un vray Enfer, où elle ſouffre un change continuel de tourmans; [o] qui la font [p] paſſer de la froideur des eaus, dans la chaleur du feu. Si ce ne luy eſtoit un Enfer, du moins ce luy eſtoit un étrange Purgatoire. Le tourmant le plus cruel de ces heureuſes prizonnieres, c'eſt qu'elles n'ont nulle connoiſſance de leur état: & cete Religieuſe eſtoit en une entiere ignorance du ſien. La merveille en cela, c'eſt que toutes ces angoiſſes interieures ſi épouvantables, ne changent point le viſage de nôtre Novice. L'egalité d'eſprit mar- *Sechereſſes, & ariditez.*

LES FERVEVRS

que ſur ſon front, ces grandes veritez. Que le Soleil marche toûjours dans la ligne ecliptique, entre divers monſtres. Que la vie des parfaits eſt un cercle, qui ſe ſoutient egalemant de toutes parts & en toutes ſes ſituations. Que l'uniformité de la vie, eſt la marque la plus certaine de la vertu conſommée. Certainemant l'on peut dire, que cete Ame choiſie, a ſouffert genereuſemant, les trois ſortes de Martyres; la perſecution des Hommes, les tantations du Demon, les delaiſſemans & les abandons de DIEU.

Son grand courage toûjours tranquille.

CEPANDANT l'Eſprit de DIEU, qui ne ſe cache que pour mieux operer, va bientôt changer cete nuict en un beau jour: ces tenebres en lumieres, & cet horrible Enfer en un agreable Paradis. Il veut triompher du Prince des tenebres, par les tenebres méme. Entre ſes mains Divines, tous les changemans ſe font en mieux. Il tire de la terre & de nos miſeres, les vazes les plus precieus. Sa grace donne à la [q] Novice, des ailes [r] d'Aigle & de Colombe. Elle vole allegremant à la perfection. Je veux dire, à la profeſſion dans ce devot Monaſtere de S. Elizabet.

DE SA PROFESSION.

CHAPITRE IX.

Sa Profession est accompagnée de nouvelles ferveurs.

L'EGLISE a toûjours distingué trois états de Sainteté. [r] La Sainteté des Vierges que l'on peut appeler Heureuse, pûiqu'elle est parfaite en l'ame & au corps. Celle des Personnes mariées, que l'on peut nommer Vertueuse. Et celle de la Viduité, qui a la modestie & la devotion pour partage. La Sainteté Religieuse enferme sans doute tous ces trois degrez, dans le point de son eminance. C'est cete [t] mysterieuze Echele de Jacob. DIEU est assis au plus haut, pour nous aider à monter par les degrez. La perfection dans le Cloître est une [u] semance du Ciel; qui est semée en terre, parce qu'elle ne s'acquiert que peu à peu. Ce qui n'est au commancemant, dit le grave Tertullien, qu'un petit grain & un foible germe; [x] s'éleve en arbrisseau, se meurît en epi, ou devient un grand arbre chargé de fruits. Ainsi nôtre Novice croissant de vertu en vertu, arri-

Trois Saintetez

LES FERVEVRS.

ve enfin à l'heure tant desirée de sa Profession. Toutefois il falut encore souffrir les importunitez du monde, domter l'amour cet imperieus Tyran qui domte l'Univers : & essuier les dernieres saillies d'un Amant, aveugle & passionné.

Sa Profession encore traversée.

CE Gentilhomme toûjours agité du méme Demon, presante requéte à l'Official de Paris. Son imagination blessée le fait se plaindre, qu'on retient sa Famme par force. Elle est interrogée à la grille, & par Santance declarée libre de faire ce qui luy plairoit. Sans se rebuter, il obtient par ses intrigues, de Monseigneur l'Archevéque de Paris, Henry de Gondy, qu'elle sortiroit du Convant dans l'Eglise, pour estre examinée. La commission en est donnée à Monsieur du Pont, Curé de S. Nicolas des Champs. C'estoient autant d'occasions, de mettre la fermeté de la Novice en son plein jour. Elle comparoit, elle répond. Mais avec tant d'agrémant & de sincerité, de courage & de resolution ; que le Commissaire restant tres-edifié, a conservé durant toute sa vie beaucoup de veneration pour Elle : & en sa consideration, a fait

On l'examine fortemant.

au

au Monaſtere beaucoup de graces & de faveurs tres-conſiderables. *DE SA PROFESSION.*

LE Commiſſaire aiant fait ſon rapport à Monſeigneur de Paris, il ne reſta autre regret à nôtre brave Novice; ſinon que ces embarras avoient retardé ſa Profeſſion, prés de deux mois. Enfin elle l'a fait le troiziéme jour de Mars, de l'an mille ſix cens dix-huit, entre les mains des Superieurs de l'Ordre. La Ceremonie en fut illuſtre en toutes ſes circonſtances. Monſeigneur l'Evéque du Bellay, fit en l'Exhortation une admirable peinture de tous les divers ſuccés de cete vocation. L'Aſſamblée que les Parans & la curioſité des Pariſiens avoit randue celebre, demeura toute ravie de voir JESUS CHR. triompher ainſi glorieuſemant du monde, de la chair & du ſang.

Enfin elle fait ſa Profeſſion en l'an 1618.

Les circonſtancés de cete action.

MAIS à vray dire, rien n'egaloit la joye & la lieſſe de la Profeſſe. Quand Elle ſe vit ſous ce pauvre habit de S. François, elle ſe crut non ſeulemant Fille de Sainte Elizabet; mais elle s'eſtima plus heureuſe, que ſi elle fût devenue Reine de tout le monde. Son voile noir, qui eſt la livrée de la mort, luy devint un Symbole de vie. Elle le porta non pas pour une marque de dueil, mais de

LES FERVEVRS

joye de se voir crucifiée & enterrée avec son Epoux JESUS-CHRIST. Cete jubilation venoit de ce que toutes les persecutions du monde, cesserent en cet heureus momant. C'estoit d'experimanter par un prodigieus miracle, que ce voile [y] marque d'honneur qui la faisoit nommer Madame, à meilleur titre que dans le siecle, parce qu'elle la faisoit estre [z] Epouze du Seigneur des Seigneurs. Ouy, ce voile benit essuya & effaça au momant de sa Profession, toutes ces grandes peines qui l'avoient dechirée durant son Novitiat. Chacun observa au travers de cete divine etamine la joye des Saints Anges, qui du cœur rejalissoit sur son visage. Joye si demezurée, qu'ayant dit un jour en la conversation, qu'elle aimeroit autant mourir que d'estre privée un seul jour de ce cher voile; la Superieure, fort entandue en ces voyes de la perfection, le luy ôta & luy comanda de porter le voile blanc de son Novitiat l'espace d'un mois. Mortification à laquelle elle se soumit, vec une egale humilité & douceur. Elle savoit bien que DIEU qui voit le fond de l'ame, ne s'arrete nullemant aux couleurs, ny à tout ce qui est de l'exterieur.

Toutes ses peines changées en joyes.

L'estime qu'elle faisoit de son voile.

Que auprés de luy la volonté eſt reputée pour l'effet. Que l'on va plus directemant à luy par les privations, que par les poſſeſſions. Qu'il n'agrée que le Sacrifice du cœur, & qu'on pouvoit bien luy ôter ſon voile & tout le reſte, mais non pas ſon bon DIEU. *DE SA PROFESSION.*

DEPUIS ce momant fortuné, elle regarda ſes vœux, comme des hayes de ſeparation, ainſi qu'ils ſont nommez dans la Theologie des Hebreus. Elle les regarda comme un batéme, un martyre, & un ſacrifice de la Croix. Cete Croix luy fut une Ecole de lumiere; *Schola crucis*, *Schola lucis*: & cete lumiere luy fit connoître que l'amour qui eſt[aa] fort comme la mort, devoit deſormais operer en toute ſa vie une entiere ſeparation de tout ce qui n'eſt point DIEU. Que les Seculiers n'eſtant appelez ny obligez qu'à ſe ſauver, ſon état Monaſtique l'engageoit à l'étude de la plus haute perfection. Que comme l'abeille ne faiſant autre choſe, que cueillir le miel ſur les fleurs, le forme en ſa ruche dans ces gâteaus de cire: de méme tout ſon employ doreſnavant, ne devoit eſtre que d'amaſſer toute ſorte de vertus, ne travailler que pour la gloire de DIEU: & ne ſe nor- *Et des avantages de l'état Religieus.*

LES FERVEVRS

rir que de la pratique de ſes vœux, de ſa Regle, & de ſes Conſtitutions.

Ses pratiques Religieuſes.

AUSSI treuva-t-elle la douceur & la ſuavité de ce miel tout Celeſte & Divin. Sa Cellule eſtoit une vraye creche, ou un veritable Calvaire. Sa robe, la plus pauvre, la plus uzée, & la plus rapetaſſée. Si elle pouvoit avoir permiſſion (comme on la luy donnoit quelquefois) de porter celle qu'on peut nommer la Robe de S. François & de Sainte Elizabet, faite de mechantes pieces & de diverſes couleurs, elle en faiſoit ſa plus grande gloire. Elle eût bien voulu ne vivre que des reſtes des autres. Et ſi quelquefois on le luy accordoit, elle les alloit demander par aumône, & les alloit manger au bas du Refectoire à genou ſur la terre; ſans nappe ny ſerviette, comme une chetive gueuze. Quand on le luy permettoit, elle montoit en la chaire de la Lectrice, & s'accuzoit publiquemant de ſes moindres fautes avec tant de componction & d'humilité, que toutes les Religieuſes fondoient en larmes. Si on luy commandoit d'aller au Parloir voir Meſſieurs ſes Parans, elle leur parloit avec tant d'energie & d'edification; que pluſieurs y ont pris la reſolution de ſe de-

tacher des vanitez de la terre, pour ne s'attacher qu'à DIEU seul. Ce qui a paru principalemant en sa chere Sœur Madame de Beaufort, dont les rares vertus ont servi de modelle à la perfection des Dames dans le siecle : & la vie donnée au puclic par un de nos Religieus, a operé beaucoup de merveilleuses conversions. *DE SA PROFESSION.*

CHAPITRE X.

Aussitôt aprés la Profession de Sœur Marie de S. Charles, elle est occupée en diverss emplois.

C'EST une conduite étonnante de la Providance Divine, de voir [a] que Lot & sa Famme estant sortis de Sodome sous la conduite méme des Anges ; celle-cy se perdit en chemin, pour avoir regardé en arriere : l'autre se sauva en la petite Ville de Segor, parce qu'il avoit perseveré & suivi la conduite du Ciel. Depuis que Sœur Marie de S. Charles eut fait sa Profession, elle ne songea au passé que pour s'avancer dans l'avenir, & croître en toutes les vertus de sa condition. S'estant toute

SES EMPLOIS

donnée à DIEU, sans doute elle n'avoit plus rien à luy donner. La seule fidelité qui luy restoit, luy enseigna ce beau mot de S. Jerome, que le Divin Sauveur qui s'est donné à nous dans l'excés de son amour, n'aime rien de mediocre. Qu'il veut tout de ses Epouzes, [b] par excés.

LA joye qu'avoit la jeune Professe de se voir degagée de tout, ne la laissa pas un momant sans qu'elle aspirât à DIEU par de continuelles Oraisons jaculatoires. Celle-cy de David estoit toûjours en son cœur &, souvant en sa bouche. *Seigneur vous avez* [c] *brizé mes liens, vous avez rompu les chaines, qui me tenoient captive. C'est-pourquoy à jamais je vous immoleray une hostie de louanges.* Ces paroles du Saint Esprit faisoient une tele impression en son cœur, qu'elle devint un parfait holocauste; se sacrifiant toute entiere à procurer la gloire de DIEU, en soy & dans les autres. Ce qui a paru en tous les emplois, où la providance & l'obeïssance l'ont diversemant occupée.

Ses divers emplois dans le Monastere.

IL est hors de doute que les nouveaus etablissemans de Monasteres, comme les commancemans de toutes les autres choses, sont enveloppez de

difficultez, traverſez d'embarras & chargez de travaus. Celuy de Sainte Elizabet ſe treuva lors en cet état, & de plus chargé d'Infirmes. De ſorte que Sœur Marie de S. Charles ſe vit bientôt ſurchargée, préque de tous les offices de la Maiſon. Mais comme elle eſtoit toute-puiſſante en Celuy qui la ſupportoit, ſon courage & l'obeïſſance la faiſoient ſuffire à tous. Elle eſtoit ſeule, par maniere de dire, tout le Convant.

APRES SA PROFESSION.

Son interieur tranquille.

SURQUOY je dois encore remarquer un miracle bien particulier. Randant conte de ſon interieur, parmy toutes ces diſtractions, elle s'en acquittoit avec la méme tranquillité, que ſi elle n'eût point eſté occupée. A quoy elle ajoûtoit, qu'il n'y a que les Perſones obeïſſantes qui ramportent des triomphes & qui chantent des victoires; parce que la contamplation n'empéche point leur action, & l'action ne trouble en rien leur contamplation.

DE ſon côté elle n'omettoit aucune fidelité dans la pratique, pour conſerver l'eſprit de recueillemant, ne manquant à aucun de ſes exercices interieurs. Elle reprenoit le temps de faire ſes Lectures & ſes Oraiſons mantales,

Fidelité à l'Oraiſon.

SES EMPLOIS

Le silance.

sans jamais y manquer. Elle gardoit un silance inviolable, ayant fermé ses levres avec les deux f portes de la necessité & de la prudance. C'est elle qui a introduit dans ce devot Monastere, la sainte coûtume, qui ajoûte aux Exercices de dix jours qui s'y font tous les ans, de prandre un jour par chaque mois, & cinq jours par chaque demi-année ; pour se retirer en solitude, & randre conte au Seigneur de la Maison, des recetes & des mises, de ses graces & de l'usage qu'on en fait. Aussi disoit-elle qu'elle savoit par experiance, que c'est de tous les moyens le plus avantageus, pour se bien connoître soy-méme, se tenir toûjours en halene & en ferveur : & pour perseverer jûqu'à la fin, dans les voyes de la perfection & du salut.

L'exercice de dix jours.

LES œuvres de la nature, à plus forte raison celles de la grace, quand on la laisse agir en toute son etandue ; sont toûjours au plus haut point de sa puissance, & au dernier periode de l'excellance. Pour en venir là, tout Religieus doit prandre souverainemant garde, à cete maxime de la Sageste méme profane. Il n'est point d'art ny de métier, qui ne vise à quelque fin particuliere :

& qui n'imprime en tous ses ouvrages, l'esprit qui luy est propre. Dans le corps humain chaque mambre a sa fonction distincte, & son office particulier ; animé du méme esprit, qui anime tout le corps. Ce qui est encore justifié plus autantiquemant, par cet autre oracle de nôtre foy ; que DIEU quand il agît au dehors, fait à la verité des miracles. Mais quand il opere au dedans de soy-méme, il produît des images bien plus parfaites de ce qu'il est ; j'entans son Verbe, & son Saint-Esprit. Cela veut dire que toute la beauté de l'Epouze de JESUS, doit venir du dedans. Que toute sa perfection coule de l'intime, tout ainsi qu'un ruisseau de sa source. Et qu'un Religieus n'est jamais tel qu'il doit estre, & que DIEU veut qu'il soit ; sinon autant qu'il fait tout ce qu'il fait tout ce qu'il a affaire, dans l'esprit primitif & essantiel de son Ordre. C'est cete ame qui doit estre toute en tout le corps, & toute en chaque partie. Et c'est justemant la conduite qu'a tenue en toutes ses actions, la Sœur Marie de S. Charles.

APRES SA PROFESSION.

UNE impression de la lumiere du Ciel, luy fit connoître en prononçant ses vœux, qu'elle entroit dans un Or-

SES EMPLOIS

dre de S. François ; dont la fin immediate, le caractere ſpecifique, & l'eſprit particulier n'eſt autre que la componction & la penitance, l'humilité & la pauvreté. Toute penetrée & perſuadée de cete verité, fondamantale à ſon edifice Spirituel ; elle conceut un infini regret des années qu'elle avoit paſſées dans le monde, engagée en ſes vanitez. Des ſanſibilitez dont elle avoit aimé les Creatures, au prejudice du Createur. De ſes extremes ingratitudes, qui avoient abuzé de tous ſes bien-faits. Des infinies bontez d'un DIEU tout aimable, qui l'avoit tirée des abymes de la vanité & de la bagatelle par des voyes ſi douces & ſi miraculeuſes.

L'eſprit de l'Ordre de S. François.

CES reflexions ſi vrayes & ſi legitimes, firent naître en l'eſprit de la jeune Profeſſe, deux ſantimans qui ont regné en tout le cours de ſa vie, qui ont couronné ſa mort d'un precieus diadéme. Le premier fut une veue de ſa vie paſſée dans les complaiſances du Siecle, qui luy enracina dans l'eſprit cete ferme creance ; qu'elle eſtoit une tres-grande pechereſſe, tout à fait indigne des graces de DIEU. Que n'eſtant qu'un fond de corruption, & une racine gâtée ; elle ne devoit s'approprier que toute ſorte d'impuiſſance, de foibleſſe & de miſe-

Reflexions ſur ſa vie paſſée dans le monde.

re. Que tout ce qui venoit d'elle, comme elle, absolumant ne pouvoit rien valoir. Encore qu'elle fut reconnue des autres pour un excellant Esprit, & une Personne de grace; elle ne paroissoit à ses yeux, que comme une chetive Creature, un atome & un neant. Ainsi se defiant d'elle-méme en toutes choses, elle attandoit tout de DIEU, & n'avoit confiance qu'en luy. De sorte que quoy qu'on luy proposât tant soit peu important, elle ne vouloit jamais répondre qu'elle n'eut fait un retour en son interieur; pour consulter le [g] Pere des lumieres, de qui procede tout bien. Aprés quoy, elle prononçoit plûtôt des oracles que de simples réponses; chacun demeurant edifié, & ravi de ses conseils.

APRES SA PROFESSION.

Grand mepris soy-méme.

L'AUTRE santimant issu de la méme source, estoit un fruit de justice. La veue de sa vie qu'elle nommoit criminele, parce qu'elle avoit esté dans le monde; jointe aux desirs ardans de se crucifier avec JESUS-CHRIST, fit de toute sa vie Religieuse un Sacrifice de penitance. [h] Voiant son chef couronné d'épines, elle ne voulut pas estre un mambre fleuri de rozes. Elle traittoit son corps, aux termes de Job, tout ain-

L'amour des Croix, & des penitances.

SES PREMIERES CHARGES

si que s'il eût esté de [i] bronze & d'airain. Et ne pansoit qu'à vanger les interéts de DIEU, ou à procurer ceux de sa gloire.

CHAPITRE XI.

Ayant passé par divers Offices, elle est enfin eleue Vicaire par un ordre tout particulier de la Providance.

COMME tout ce qui n'est point de DIEU, ne vaut rien : de méme rien ne luy appartient, qui ne soit saint & sanctifiant. Suivant cete maxime, il n'y a rien de bas, de vil, ny de petit dans l'Etat Religieus. Les mouchetes mémes du magnifique Tample de Salomon, estoient de fin or : & le Bienaimé de JESUS, voit la Jerusalem Celeste toute bâtie de pierres precieuses. Il ne faut donc pas s'étonner si nôtre nouvelle Profesſe treuvoit des minieres de vertus, dans les plus vils Offices du Monastere. Le jardinage, la buanderie, la dépanse, la Sacristie, & la porte ne servirent qu'à luy faire acquerir des trezors de Sainteté. La Sacristie n'estoit jamais en meilleur ordre, que quand

Elle s'applique aux plus vils Offices du Monastere.

elle eſtoit entre ſes mains. Elle avoit une merveilleuſe induſtrie & une ſoigneuſe diligence à y tenir tout propre, net & en bon ordre. Son plus grand plaizir c'eſtoit de ſonner les premiers coups de l'Office Divin, & d'exciter les Sœurs à Matines ; parce qu'à ſon avis, c'eſtoit faire l'Office des Anges. Rien ne luy paroiſſoit abjet, diſant que tout eſtoit rehauſſé par le prix de l'obeïſſance qui nous declare la volonté de DIEU. Et Elle goutoit delicieuſemant la verité de cete belle parole du Pſalmiſte, quand il chante que le mépris dans la Maiſon de DIEU eſt beaucoup [1] preferable aux Sceptres & aux Couronnes, aux Royaumes & aux Empires.

EN RELIGION.

MAIS la charge de DISCRETE où elle fut eleue deux ans aprés ſa Profeſſion, fut un eſſay de ſa bonne conduite & de ſon zele pour l'Obſervance reguliere. Elle decouvrit à une Novice l'état de ſon ame, & les refroidiſſemans en ſa vocation qu'elle vouloit cacher ſous les apparances de ſon exterieur bien compoſé. Et la force de ſes paroles la toucha ſi puiſſammant, qu'elle conſerva toute ſa vie un profond reſpect pour la Mere.

Elle eſt eleue Diſcrete du Convant.

LE méme Seigneur Souverain qui

SES PREMIERES CHARGES.

la formoit peu à peu par ſes divers degrez, permit que trois ans aprés eſtre profeſſe, Elle fut eleue Vicaire du Convant, par une façon bien particuliere. Monſieur de Romemon Seigneur de Loraine vient à Paris, avec Madame ſa Famme. La choſe ſaintemant concertée elle veut ſe randre Capucine, & luy a le deſſein de ſe randre auſſi Capucin. Une grieve maladie ſurvenue à la Dame, change ce premier deſſein. Et voicy commant.

Vne occaſion particuliere l'a fait elire Vicaire au Monaſtere

LE Mari entandant parler un jour le R. P. Vincent de la bonne vie, & de la haute reputation des Religieuſes de Sainte Elizabet. Il vient au Monaſtere, s'entretient avec la Mere Cecile, & la Sœur Marie de S. Charles. Il demeure ſi charmé ou ſi ravi de leur ſainte converſation, qu'en ayant fait le recit à Madame ſa Famme; tous deux prennent reſolution de fonder dans Nancy, un Convant de cete méme Obſervance. Pour cet effet il tire parole du P. Vincent, qu'on luy donneroit ſix Religieuſes. Il demandoit inſtammant, que la Sœur de S. Charles fût de ce nombre. Mais comme il eut falu trop violanter les inclinations & les interéts du Monaſtere, outre que Meſſieurs ſes Pa-

rans n'euſſent jamais conſanti à ſon éloignemant ; ce Seigneur s'arréta pour cete nouvelle fondation, ſur la Mere Cecile : mais ſi abſolumant, qu'on ne pût la luy refuzer. Et comme elle eſtoit Vicaire, la Communauté éleut en ſa place la Sœur Marie de S. Charles. *EN LA RELIGION.*

CETE charge inopinée, qu'elle fut contrainte d'accepter par pure obeïſſance, ouvrit un beau champ à ſon zele & à ſa ferveur. Ses paroles, & ſes examples eſtoient de continueles exhortations à la Communauté. Sa fidele exactitude la randoit la premiere à toutes les Obſervances. Sa charité portoit toutes les Religieuſes en ſon ſein. Et ſes ſoins prevenoient tous leurs bezoins au corps & en l'eſprit, en maladie & en ſanté. Sa vie faiſoit un ſi beau mélange de zele & de manſuetude, que chacun ſe croioit eſtre en Paradis. Les Malades la regardoient comme leur Medecine. Et les Novices n'aſpiroient qu'à derober quelques momans de ſes entretiens, pour s'embrazer par ſes diſcours. Elles la craignoient en l'aimant, & elles avoient encore plus d'amour pour elle que de crainte. *Elle s'acquitte admirablemant de cete charge.*

DE vray, Elle eſtoit éclairée d'une lumiere, & douée d'une grace particu-

ELLE EST ELEVE

liere pour connoître leur état interieur. Et prenant ſon temps, Elle leur parloit avec tant de ſuavité & d'edificace; qu'elle les obligeoit à ſe decouvrir, & à prandre les remedes qu'elle leur donnoit. C'eſt ce qui arriva à une Novice, qui ſous pretexte d'une plus haute perfection, eſtoit tantée d'aller en une Communauté plus auſtere. Le Diable ſourd & muet s'eſtoit tellemant emparé de cete pauvre Ame, qu'elle paſſa huit mois ſans decouvrir ſon mal; le Tantateur la degoutant peu à peu, de tout ce qu'elle voioit de plus ſaint dans ce Monaſtere. Enfin la Mere Vicaire prenant ſon temps, luy parla avec tant de douceur & d'efficace; qu'elle la detrompa, la delivra de toutes ſes peines: & l'encouragea telemant qu'elle fit profeſſion, & vit encore edifiant la Communauté par de grans examples de vertus.

CE furent ces grans talans qui porterent la Mere Claire à jetter les yeux ſur elle, pour la faire elire Superieure en ſa place. D'un côté ſes grandes & longues infirmitez, la tenant toûjours au lit, la randoient impuiſſante à s'acquiter de ſa charge. Elle eſtoit convaincue d'autre part, que la Mere de Saint Charles

Charles s'en acquiteroit tres-dignemant. *EN LA RELIGION.*

CHAPITRE XII.

Elle eſt eleue Superieure du Monaſtere de Sainte Elizabet.

IL n'appartient qu'à DIEU, de deſſeigner le Tample où il veut eſtre adoré: & c'eſt à luy de ſanctifier les Prétres, auſquels il en donne la charge. Il [m] enchaſſe ſur leur poitrine *l'Vrim & le Thumin*, qui ſignifient en la langue Sainte la lumiere & la perfection; qu'il verſe premieremant dans les Superieurs, afin qu'ils la repandent dans les autres. Ce ſont ſes Vicaires & ſes portraits, qu'il embellît & enrichît de deux qualitez principales. La force pour [n] atteindre vigoureuſemant depuis le commancemant, par example de la vocation Religieuſe, jûqu'à la fin dans la conduite du bien general & particulier. La douceur & la benignité, pour conduire prudammant les ames à ſa gloire & à leur ſalut. Mais quand ſa Providance prand elle-méme le ſoin de former des Superieurs, comme il fît [o] les

ELLE EST ELEVE

Ouvriers du Tabernacle, il les dispanse des loix ordinaires de l'âge, du temps, &c. Et son esprit tout-puissant, ne manque jamais de les prandre capables de leur ministere.

TELE fut la conduite que le Ciel a tenue, quand il a élevé la Mere Marie de S. Charles à la premiere charge du Monastere ; qu'il vouloit affermir, & amplifier par son sage & heureus gouvernemant. Encore qu'elle ne fût pas âgée de trente ans. Encore qu'elle n'eût pas cinq ans de Profession. Encore que le temps de la demission de la Mere Claire, ne fut pas arrivé. Et qu'elle méme appuiât ses repugnances infinies, sur des raisons qui sambloient inconteſtables. DIEU ne laisse pas toutefois, par l'autorité des Superieurs Majeurs, de dispanser de toutes ces circonstances.

Elle est eleue Superieure, par des voyes extraordinaires. En l'an 1622.

DANS l'election donc assignée, & faite le vintiéme de Decembre mille six cens vint-deux ; elle emporte tous les Suffrages, le sien excepté. Celle qui estoit digne de commander à toute la Communauté, n'est indigne qu'en sa propre veue. Pezant au poids du Sanctuaire, la pezanteur de ce lourd fardeau ; elle gemit, elle pleure, elle se jet-

te à genou : elle prie & conjure qu'on ait pitié d'elle, & qu'on ne la contraigne point de ſubir ce pezant joug ; qui l'obligeoit de randre à DIEU un conte ſi exact, des Ames dont on la vouloit charger. *SVPERIEVRE.*

LES Superieurs luy aiant commandé d'obeïr, elle s'adreſſe à DIEU, & ſon cœur affligé luy fait cete complainte amoureuſe. *Monſeigneur & mon* DIEU, *vous ſavez que je ſuis une jeune Religieuſe & une pauvre Creature en toutes façons. Ie me voy, mon bon* DIEU, *n'avoir nulle capacité, nulle vertu, nulle experiance. C'eſt pourquoy, mon Seigneur & mon Tout, ſi mon election vient de vous & d'un decret eternel de vôtre adorable volonté, comme l'autorité de Ceux que vous avez mis ſur ma téte, m'oblige de le croire ; ô, ſoiez vous-méme ma force, ma vertu, & mon Conducteur en toutes choſes. De ma part, confeſſant mon indignité & mon neant, je renonce preſantemant à toutes les induſtries, adreſſes & lumieres de la prudance humaine, qui peut eſtre ſouvant deceue par ces propres interéts : & s'égarer dans les recherches, & les detours de l'amour propre. Ie ne veus jamais enviſager que vôtre plus grande gloire. Et renonçant à tous les honneurs qui me ſeront randus en cete* *Elle s'adreſſe à Dieu en cete occaſion.*

ELLE EST ELEVE

charge, je vous en fais un entier rapport comme à Celuy qui les merite ſeul; ne m'eſtant deu à moy, vôtre chetive Servante, que tout mépris & confuſion. Ie prans ce joug que l'obeïſſance met ſur mes foibles épaules, comme ma Croix tres-pezante, ſur laquelle je veus me tenir attachée avec ces trois clous; la ſoûmiſſion à vôtre volonté, l'humilité aneantiſſante, & le tandre amour de toutes Celles que vous confiez à mes ſoins. Enfin faites, ô mon cher JESUS! *que je boive à longs-traits l'amertume du Calice, que je reçois aujourd'huy de vôtre main; invocant vôtre nom, vôtre force, & vôtre ſecours; qui ſe ſert, quand & comme il luy plaît, de nos plus grandes foibleſſes.*

Ses conduites en cete Superiorité.

CETE humble & fervante priere obtint de DIEU une plenitude d'eſprit qui la [r] changea, comme Saül, en un autre perſonne. Elle receut tous les dons neceſſaires pour former une bonne Superieure. Et elle les receut non pas en ſonge [f] ainſi que Salomon, mais en verité. Auſſi cete abondance de grace l'accompagna jûqu'à la mort, tandis qu'elle a gouverné ce Monaſtere avec des ſuccés toûjours heureus, tant au ſpirituel qu'au tamporel. Mais parce qu'elle cherchoit premieremant le Royaume

de DIEU & sa justice, elle s'applica au premier avec plus d'assiduité, de contantion, & de ferveur. *SVPERIEVRE.*

AYANT une merveilleuse industrie pour gagner, ou vaincre les cœurs; Elle emploioit tout ce credit, pour y établir l'empire de la grace & y faire regner le seul JESUS-CHRIST. Son étude principale estoit la culture de son interieur, & de celuy de ses Filles. Pour ce sujet elle fixa les Exercices de dix jours, à quoy toutes les Religieuses s'accoûtumerent avec une ferveur indicible. A cet effet, elle leur composa des Meditations, propres pour cete sorte de retraites. Elle leur donnoit à toutes des Livres, & leur ordonnoit des lectures si propres à l'état d'une chacune, qu'elles ne pouvoient assez remercier DIEU de leur avoir donné une tele Superieure. Ce qui les obligeoit de se confier en elle, comme en leur vraye Mere Spirituele. De luy decouvrir le fond de leur ame, & toutes leurs dispositions faciles ou penibles, avec une candeur de vrays Enfans. Et elles confesserent toutes dans ces premiers essays, qu'elles avoient en leur Mere une Maîtresse passée en ce grand métier de conduire les Ames à la perfection. *Elle compose des Meditations, pour l'exercice des dix jours.*

ELLE EST ELEVE

SES propres experiances luy avoient enſeigné tous les ſecrets de cet art des arts. Elle ne faiſoit que communiquer[u] au dehors, les eaux qu'elle avoit beues elle-méme au dedans de ſa ſource. Et comme ſa vie avoit eſté endurcie dans les travaus, & exercée par divers combats; elle inſpiroit à ſes Filles une devotion mâle, & un courage de grace; qui devoroit toutes ces grandes difficultez, qui heriſſent le chemin de la vertu. Elle aimoit beaucoup mieux les élever ſur les rigueurs du Calvaire, que ſur les douceurs du Thabor; ſachant bien que c'eſt dans les pleines de cete belle & ſainte montagne, que le[x] Demon du midy tand ſes pieges, étand ſes rets & ſes filets.

Elle fait aimer les Croix, & les auſteritez.

COMME une autre Sainte Tereſe, elle fit de toutes ſes Religieuſes des Amaſones. Diſons plus ſaintemant, elle en fit des vrayes Epouzes de JESUS-CHRIST crucifié. Leur gloire & leurs delices eſtoient toutes ranfermées dans la Croix, à laquelle elles ſe tenoient attachées inſeparablemant; par les trois clous de pauvreté, de chaſteté, & d'obeïſſance. Leur pauvreté eſtoit une parfaite copie de celle de S. François, & de Sainte Elizabet. On eut pris leurs

cellules, pour des ſepulcres. Les ayx faiſoient leurs couches, & la paille leur ſervoit de duvet. La terre & le bois, eſtoit toute leur vaiſſelle. Et leurs pitances avoient beaucoup de rapport avec la derniere gueuſerie. Une grande Dame en fut un jour ſi touchée, qu'elle voulut fournir toute leur Communauté de Vaiſſelle d'étain. Et elles la refuſerent par eſprit de pauvreté, jûqu'à ce que le Superieur leur remontra par l'experiance qu'en avoient les Religieus, qu'elles en garderoient mieux la pauvreté, cete Vaiſſelle eſtant moins ſujete à ſe caſſer. *SVPERIEVRE.*

SI quelquefois les Saines ou les Malades manquoient méme du neceſſaire, elles contoient ces occaſions pour des faveurs privilegiées. La Mere norriſſoit entre ſes cheres Filles, une ſainte emulation à qui pratiqueroit davantage des actes de pauvreté, d'humilité, de mortification, & de penitance. Elles faiſoient à l'envi, ce qui eſtoit de plus vil & de plus penible. Leur promtitude à obeïr, obligeoit les Superieurs à prandre bien garde à leurs paroles. Le Novitiat ſe pourmenant un jour au jardin, une jeune Religiéuſe voiant un ver fit paroître quelque ſoulevemant de cœur.

ELIE EST ELEVE

La Mere Maîtreſſe luy reprocha ſa delicateſſe, diſant pour la mortifier, qu'elle meriteroit qu'on le luy mît en la bouche. La Fille luy met auſſitôt, & ſa Maîtreſſe le luy fit ôter, diſant que ce n'avoit pas eſté ſon intantion. Une autre s'eſtant échappée en quelque petite parole de promtitude, la Mere Vicaire luy dit ; ma Sœur vous meriteriez pour cet emportemant, que l'on vous fit mâcher du fumier, comme fit nôtre Bien-heureus P. S. François pour une moindre faute. Ce fut aſſez dit. La Religieuſe court en chercher, ſe met à le mâcher : & eut continué, ſi l'obeïſſance ne le luy eût fait jetter hors de la bouche.

LA pratique ſi fort loüée par les Auteurs, parmy les anciens Peres de la ſolitude, eſtoit ordinaire dans le Convant. Les fruits du jardin tombant à terre, jamais aucune Fille n'y touchoit, que pour les porter en un lieu marqué par l'obeïſſance ; où l'Officiere venoit les prandre, pour les ſervir au Refectoire. Une Fille d'âge eſtant entrée pour prandre l'Habit, s'étonna fort de voir que les lieux où l'on ſerroit le fruict, pour la Communauté : le ſucre & les confitures de l'Infirmerie, ne fermoit qu'avec le loquet ordinaire ; une An-

cienne qui s'en apperceut, luy repar- *SVPERIEVRE.*
tit ; *Ma Sœur, en Religion l'obeïſſance eſt une aſſez bonne ſerrure.*

LE cercle des vertus qui reluiſoient en ce devot Monaſtere, ſous la conduite de leur bonne Superieure, eſtoit fermé par une entiere charité, que S. Paul [z] appele le lien de la perfection. Ce caractere des Diſciples du Fils de DIEU, paroiſſoit en toutes les actions de ces benites Religieuſes. Si les Parans leur donnoient quelques ſoulagemans pour leur petits bezoins, ſans les toucher elles prioient la Superieure d'en accommoder les autres. Si quelqu'une eſtoit malade, chacune s'offroit de la ſervir & ſecourir. Bref, leur mutuelle dilection faiſoit reconnoitre qui eſtoit leur Pere : & quelle eſtoit la Mere, qui prenoit tant de ſoin à les [aa] engendrer toutes ſpirituelemant, les norrir, & les enſeigner en cete [bb] ſur-eminante vertu ; qui eſt vraimant un [cc] abbregé de la loy, & des Prophetes.

SON ZELE

CHAPITRE XIII.

Les emplois de ſa charge au dedans, ne l'empéchent pas de s'emploier à la converſion & au ſalut des Ames.

LES deux eſprits, que le Prophete Elizée demanda au Pere & Patriarche de mon Ordre S. Elie ; ſont[a] les deux graces ſingulieres, dont DIEU enrichît les Superieurs qu'il a choiſis ſelon ſon cœur. La premiere, imitant la panſée de[b] S. Bernard, eſt d'infuſion, & la ſeconde d'effuſion. Celle-là les fait eſtre des vazes ou des baſſins, qui reçoivent la plenitude de ſon eſprit ; tant pour leur propre ſanctification, que pour la conduite au dedans de leurs Inferieurs. Celle-cy les rand ſamblables aux canaus & aux conduits, qui derivent & font couler les eaux au dehors. Ou bien autremant, l'on ſe peut imaginer que nôtre Superieure, ainſi que Sainte Tereze, receut premieremant en ſon cœur la fleche du divin amour. Puis qu'elle devint entre les mains du divin Archer, une fleche flamboiante ; pour percer les cœurs de

ſes Prochains, & les embrazer de ce feu Celeſte. C'eſt ce qui a paru principalemant en quatre occaſions plus conſiderables. *POVR LE SALVT DES AMES*

MADAME de la Grange, Ayeule Paternelle de la Mere de S. Charles & de ſa Sœur Madame de Beaufort, avoit vieilli & croupi dans le Calviniſme, jûqu'à l'âge de quattre-vints dix ans. Son eſprit eſtoit ſi inſtruit en cete ſcience malheureuſe de ſe perdre, & ſi obſtiné dans ſes erreurs; que les plus habiles des Catholiques, apprehendoient d'entrer en conferance avec cete Famme opiniâtre. Soit parce que ſon eſprit bouchoit l'entrée aux lumieres de la Foy, ſoit parce que ſa volonté ne ſe randoit pas flexible aux mouvemans de la grace. L'orgueil, qui eſt le vray appanage de l'Hereſie, la randant ſi ſuffiſante, qu'elle n'avoit que du mépris pour tous les Catholiques. DIEU dont les voyes ſont inveſtigables, & les conſeils adorables ſur le ſalut des Hommes; voulut triompher luy-méme de l'orgueil, & de l'obſtination de cete Famme. La voila ſubitemant attaquée d'une maladie, que ſon ſeul âge pouvoit randre mortele. Que ne font point les deux Sœurs pour forcer le Ciel, & ex- *Elle obtient de Dieu, la converſion à la Foy, de ſon Ayeule.*

SON ZELE

torquer la converſion d'une Ame qui leur eſtoit ſi chere, & qui avoit coûté le ſang d'un DIEU ? L'une donne des aumônes, fait dire des Meſſes : fait des vœux & des pelerinages, & ſe rand ſaintemant importune à tous les Saints de Paradis. L'autre s'arme elle-méme & tout ſon Monaſtere de veilles nuict & jour, de prieres, de jûnes, de diſciplines : de toute ſorte de penitances auſſi effroiables, qu'elles furent continuelles. Le Ciel ſe laiſſe vaincre, ce ſamble : mais il ne retiroit les bras, que pour mieux frapper. La Malade ſe guerît, & auſſitôt elle tombe en enfance privée de tout uzage de la raiſon. Ce ſecond coup ineſperé, jette Madame de Beaufort dans la derniere affliction, & préque dans le deſeſpoir.

NE ſachant plus que faire, ny à quel Saint ſe vouer; elle va ou ſe conſoler, avec Monſieur de la Forêt : ou conſulter cet Homme de DIEU, qui paſſoit pour Prophete dans l'eſtime des Gens de bien & méme dans le commun du Peuple. Pour appuier cete creance il ne faut point ſortir de la clôture de ce devot Monaſtere de S. Elizabet, car il aſſeura, contre l'opinion de tous les Medecins & l'uzage de toute ſorte de remedes,

que la Mere Claire ne recouvreroit jamais sa santé. Que son salut estoit attaché à sa maladie, qui la gueriſſoit de la vanité qui eût pû la perdre, se voyant adorée de tous Ceux qui la voyant liſoient ſur ſon viſage la modeſtie, l'air & la majeſté d'une vraye Sainte. Enſuite il luy predit ſa mort au jour du Jeudy Saint, quatre ans devant qu'elle arrivât. Que les deux qui prandroient ſa place dans les Infirmeries, ſerviroient de ſujet à exercer la charité de Sainte Elizabet à l'endroit des Malades. Pour la Mere de S. Charles, qu'elle ſeroit tourmantée d'un horrible mal de téte: & qu'aprés une vie de Croix, elle mourroit crucifiée avec JESUS-CHRIST. *POVR LE SALVT DES AMES.*

CE fut donc à cete Perſonne, connue de tout Paris pour n'eſtre pas moins qualifiée que vertueuſe, que s'adreſſa Madame de Beaufort au ſujet de Madame ſa Grand-Mere. La réponſe du Serviteur de DIEU enveloppée d'obſcuritez, embarraſſa ſi fort l'eſprit de cete Dame tres-zelée; que de ce pas elle va decharger l'angoiſſe de ſon Eſprit, dans le ſein de ſa bonne Sœur de Sainte Elizabet. Celle-cy developpa l'enigme, témoignant qu'il faloit eſperer plus que jamais, que pour elle elle ſe confioit

SON ZELE

en ſon bon DIEU, que ſa puiſſance triompheroit de l'erreur : & qu'aſſeuremant Madame leur Grand-Mere ſe convertiroit, devant que de mourir.

L'EVENEMANT ne tarda pas long-temps, à juſtifier céte prediction: mais par un miracle qui fit voir, que c'eſtoit un pur effet de la miſericorde de DIEU. Peu de temps aprés Madame de la Grange rantre tout à coup, dans l'uzage de ſa raiſon plus forte que jamais. A méme temps l'eſprit de Verité la comble des lumieres de la Foy, qui diſſipent toutes les tenebres du manſonge. Le regret & l'eſprit de componction l'amoliſſent, & la rampliſſent ſi fort, qu'elle abjure ſon hereſie, devant toute ſa Famille : fait une confeſſion generale de toute ſa vie, ſi exacte & ſi repantante ; que ſon Confeſſeur fut contraint de dire, [c] le doigt de DIEU eſt icy, la grace ſeule opere puiſſammant en céte Ame. Durant quelque temps qu'elle vécut, comme reſſuſcitée du tombeau de l'Hereſie, elle voulut communier pluſieurs fois avec une ferveur examplaire. Aprés, ſa derniere heure arrivant, elle demande humblemant & devotemant à recevoir tous

les Sacremans de l'Egliſe. Elle rand graces à DIEU, de ce que luy ſeul l'avoit ramenée au giron de ſa bonne Mere l'Epouze de ſon Fils. Demande pardon à ſes Enfans, du mauvais example qu'elle leur avoit donné par ſon prodigieus aheurtemant. Et leur donne la benediction, mais à condition qu'en reconnoiſſance de la grace qu'elle avoit receue, ils vivroient & mourroient tous fidélemant dans la pureté de la Foy comme vrays Catholiques. Ces dernieres paroles eurent auſſitôt leur effet, Son petit Fils & ſa belle Fille, qui avoient l'ame gangrenée du méme venin, ſe convertirent ſi parfaitemant; que durant tout le cours de leurs vies, ils témoignerent la verité de leur Foy par la ſainteté de leurs mœurs. La Malade expira, prononçant les ſacrez noms de JESUS & de MARIE. Et céte precieuſe mort laiſſa une extreme conſolation à toute ſon illuſtre Famille.

POVR LE SALVT DES AMES.

Mad. de la Grange meurt vraye Catholique.

LE zele de nôtre Superieure ne fut pas moindre pour la converſion des Catholiques, que pour triompher de l'hereſie. Un Gentilhomme depuis deux ans cherchoit les moyens de vanger la mort de l'un de ſes Freres, qu'un autre

Elle porte un Gentilhomme, à pardonner à ſon Ennemi.

SON ZELE Gentilhomme avoit tué. L'on en parle à la Mere de S. Charles. Elle a inſpiration de prier pour ce Gentilhomme. On le luy amene au Parloir, elle luy parle deux & trois fois, le conjure d'avoir pitié du déplorable état où il vivoit. Qu'il n'y alloit rien moins que de ſon ſalut, pour toute une eternité. Qu'il eſtoit perdu pour jamais, s'il mouroit en cet état. Qu'il ne devoit eſperer nul pardon, s'il ne pardonnoit du bon cœur à celuy qui l'avoit offanſé. Que la charité Fraternelle eſtoit le gage le plus aſſeuré de nôtre predeſtination. Que c'eſt la premiere loy des Chrétiens que JESUS-CHRIST a ſignée de ſon ſang, dans lequel il a éteint toutes les inimitiez. Qu'enfin c'eſt le dernier outrage de ravir à DIEU [d] la vangeance, qu'il s'eſt reſervée comme un droict Souverain. Ces propos animez d'eſprit, de force, & de douceur amolirent telemant le cœur du Cavalier, qu'il pardonna à l'heure méme à ſon Ennemi. Il fut auſſitôt ſe confeſſer, & ſe treuva dans le Parloir au jour nommé, avec le meurtrier de ſon Frere. Ils s'embraſſerent l'un l'autre en la preſance de la Mere, ſe jurerent amitié qu'ils ont gardée toute leur vie. Et l'offanſé

que

que la Mere avoit eu tant de peine à reduire à ce devoir Chrétien, a vécu depuis fort examplairemant; disant à tout le monde, qu'il luy avoit obligation de son salut.

POVR LE SALVT DES AMES.

UN jeune garçon & une jeune Fille vivoient depuis plusieurs années dans le desordre, avec un tres-grand scandale. On les ameine à nôtre Sainte Superieure. Elle va à son recours ordinaire, pour obtenir du secours. Elle prie, elle parle à ces deux Personnes les prenant chacune en particulier. Et il plut au DIEU des cœurs, donner à ses paroles tant de grace, de vertu & d'efficace; qu'ils promettent au méme momant, de changer de vie. Ils se separent aussitôt, rompent leur infame commerce, se purifient par les Sacremans de la Confession & de la Communion: & ont mené depuis, une vie irreprochable. Sa charité & son credit en ont samblablemant retiré plusieurs autres de leurs desordres, qui se sont convertis, dont quelques-uns méme se sont ranfermez dans des Religions tres-austeres.

Elle retire deux Personnes de la débauche.

ELLE RECOIT DES NOVICES.

CHAPITRE XIV.

La Providance Divine inſpire pluſieurs Perſonnes de prandre le voile Religieus, & ſuſcite deux Dames de grande qualité; qui ſe randent Bien-factrices, entrant dans le Monaſtere.

SI les benedictions de DIEU ſont ſi grandes ſur ceux qui le craignent, qu'eſt-ce que ne devoit point eſperer céte illuſtre Superieure, ayant tant d'amour pour luy: & travaillant, comme elle faiſoit ſans ceſſe, pour ſa gloire & pour le ſalut des Ames qui ſont le prix de ſon Sang? Les merveilles de ſa conduite, luy acquirent une tres-haute reputation: & les vertus qui ſe pratiquoient dans ſon devot Monaſtere, y attirerent pluſieurs Perſonnes qualifiées, qui comme Colombes venoient ſe retirer en céte Arche hors du deluge & du naufrage. Les unes plus jeunes, y venoient apprandre le bonheur qu'il y a de porter le joug [e] du Seigneur dés la premiere âge de ſa vie. Les autres plus âgées y venoient faire penitance, avec regret d'avoir tant tardé à ſe randre

pour travailler dans la vigne du Maître de Famille. Les vnes & les autres eſtant admiſes dans ce Sanctuaire, marchoient dans les pratiques les plus étroites de l'Evangile. C'eſt à dire, au ſens de l'Apôtre, en [f] humilité, en manſuetude, & en patiance. L'humilité les tenoit toûjours aneanties, ſous la Majeſté de DIEU. La debonnaireté les uniſſoit entre elles, avec les nœus d'une parfaite dilection. Et leur courage les randoit invincibles, dans les plus grandes auſteritez. Les excellans paturages que leur fourniſſoit la Bergere de ce divin Troupeau, le randoit gras & en bon point. La Mere eut la ſatisfaction de voir de ſes Filles, elevées dans les plus hauts degrez de l'Oraiſon, & dans la pratique des plus ſolides vertus. Son bon cœur neanmoins ſe ſantit affligé, d'en voir mourir quelques-unes long-temps devant elle. Entre autres elle témoigna ſon ſantimant, ſur la perte d'une Sœur, en laquelle elle diſoit n'avoir jamais remarqué qu'un ſeul defaut, qui eût eſté en une autre une grande vertu. C'eſtoit un peu trop d'empreſſemant, dans les deſirs de la perfection. Une autre qui ſucceda aux infirmitez de la Mere Claire, & qui portoit ſur ſon viſage

ET DES BIENFACTRICES.

Les Novices qu'elle reçoit, travaillent hautemant à la perfection.

ELLE RECOIT DES NOVICES.

les rayons d'une vraye ſainteté, mourut comme une vraye crucifiée n'ayant que la peau & les os. Outre ces miracles du Novitiat & des Profeſſes, DIEU dont la liberalité eſt inepuiſable, en fit encore d'autres, ſuſcitant des Bien-factrices conſiderables; qui accommoderent ce Monaſtere, naiſſant & croiſſant ſous la ſage & ſainte conduite de la Mere de S. Charles.

M. la Comteſſe de Beaumont ſe rand Bienfatrice.

LA premiere fut Madame la Comteſſe de Beaumont, Veuve d'un Seigneur de haute reputation dans la Cour. Se voyant libre par la mort de Monſieur ſon Mari, au retour de ſon ambaſſade d'Angleterre; elle ſe declara incontinant, ſur l'inclination qu'elle avoit toûjours eue d'eſtre Religieuſe. Elle vient communiquer ſon deſſein à la Mere Marie, qui promit de le recommander à DIEU, & l'encouragea à ſe randre fidele à ſes attraits. Outre les grandes oppoſitions de tous ſes Parans, elle eſtoit encore retenue par les tandres liaiſons de la nature avec ſes Enfans, ceux principalemant qui eſtoient encore en fort bas âge. Céte brave Veuve ſeut neanmoins ſi bien accommoder le ciel avec la terre, que victorieuſe du monde & de la nature,

Messieurs ses Parans non seulemant consantirent à son entrée : mais devinrent les Peres, & les Protecteurs du nouveau Monastere.

CETE genereuse Dame prit l'Habit, en qualité de Bienfactrice. Les Superieurs luy en donnerent, malgré elle, les dispanses & les prerogatives. Ce qui la fit beaucoup gemir sous le poids de ses infirmitez, qu'elle portoit avec une douceur fort edifiante. Elle ne laissoit pas toutefois de tirer des forces de sa foiblesse, pour assister à toutes les regularitez, chanter au Chœur, faire les plus vils Offices ; disant qu'elle n'avoit rien quitté pour DIEU, ne luy ayant apporté que les vieus haillons du monde & un reste de vanité. L'autre Dame préque de méme qualité, mais moins opulante, eut plus de facilité à se degager du monde. Et quoy que signalée pour ses bienfaits & tres-delicate, elle vécut jûqu'à la fin de ses jours en la ferveur d'une Novice.

LE Diable envieus de ces grans succés, qui battoient son empire en ruine, dressa toutes ces machines contre la Sainte Superieure. Quelques Religieuses de mauvaise humeur, par jalouzie ou par la suggestion de l'Ennemi, *Elle souffre quelques calomnies, & cabbales.*

ELLE RECOIT DES NOVICES.

s'efforcerent de luy donner de la peine. Mais elle gagna les unes, domta les autres : & se randit Maîtresse de toutes par sa longanimité, sa patiance, sa douceur & sa charité. La plus insolante fut une Sœur Converse, qui se mit à calomnier la Superieure, & caballer parmy les jeunes ; jûqu'à la vouloir noircir auprés des Superieurs Majeurs. Elle l'accusoit d'estre imperieuse, intereſſée, hypocrite, & autres impertinances. Le Demon qui l'agitoit, la faisoit dire & se dedire ; en sorte qu'elle faisoit paroitre du moins autant de folie, que de malice. La Mere asseurée du témoignage de sa consciance, & ne voulant s'appuier que sur la Providance, ne répondit que par le silance : & ne chercha que dans sa patiance, à s'excuzer ou se justifier. Aussi DIEU & les Superieurs prirent bientôt sa cause en main. La verité & l'innocence triompherent facilemant du mansonge, & de la calomnie. Les témoignages de l'une & de l'autre de ces deux vertus estoient trop publics dans le Monastere & dans le Monde, pour que l'on pût méme former aucun soupçon. Ces nuages ne servirent qu'à mettre la vertu de la Mere en un plus beau jour. Et

jamais elle ne parut avec plus de luſtre, que quand elle demanda à genous le pardon pour céte pauvre criminele.

LES Superieurs toutefois ayant reconnu que la ſource de ſes mauvaiſes conduites, eſtoit un ſecret orgueil de ce qu'on l'avoit privilegiée de porter le voile noir; ils éteignirent le mal en ſa racine. Ils luy avoient permis céte marque d'honneur au deſſus de ſa condition, pour accompagner aux eaus minerales, la Mere Claire, depuis on le luy avoit laiſſé par tolerance. Les Superieurs le luy ôterent par juſtice. Et il ſambla qu'avec le voile noir levé de deſſus ſa téte, ſon cœur ſe vuida de ſon humeur noire. DIEU, luy fit la grace de rantrer en elle-méme, & de profiter de ſon humiliation.

CHAPITRE XV.

La méme Providance donne à la Mere Marie de S. Charles, trois grans Religieus de ſon Ordre; pour ſa conduite, & dans les entrepriſes de bâtir ſon nouveau Monaſtere.

DANS la creation du Monde, DIEU donna Eve à Adam pour

ELLE EST AIDE'E

luy ſervir d'aide & de ſecours. Dans ce nouveau Nazaret, il donna tout au contraire à ſa fidele Servante, trois grans Hommes de ſon Ordre; pour Directeurs de ſon Ame, pour aides de ſa conduite: & pour travailler avec elle à toutes les entrepriſes de la gloire de DIEU, du ſalut des Ames, & de l'établiſſemant du Monaſtere de Sainte Elizabet. Leur premiere demeure ſe treuva en peu de jours trop étroite & incommode, pour le deſſein que DIEU avoit d'acroître le nombre de ſes Epouzes. La Mere Marie en ayant communiqué à ſa Communauté, & receu l'avis des Superieurs Majeurs, ſe reſolut à céte hardie entrepriſe de bâtir un nouveau Monaſtere, dont elle peut juſtemant eſtre appelée la Fondatrice. Mais comme les Religieuſes enfermées & voilées ne voient qu'à demi, & peuvent facilemant eſtre trompées principalemant en ces ſortes d'affaires; DIEU anima le R. P. Oronce, à les ſecourir puiſſammant en céte occaſion.

Elle entreprand de bâtir le Monaſtere.

Elle eſt aidée du R. P. Oronce.

C'ESTOIT un des plus celebres Religieus de ſon temps, que ſes rares merites ont fait élire cinq fois Provincial en ſon Ordre. Il eſtoit grand en toutes choſes, en eſprit, en doctrine, en pru-

dance, en courage ; les difficultez dans les affaires de DIEU, ne ſervoient qu'à redoubler ſes forces. C'eſtoit un Eſprit univerſel, qui s'entandoit fort bien en toutes choſes ſpeculatives & pratiques. DIEU le donna à la Mere Marie de S. Charles, pour ſon premier Directeur. Et en le donnant, il unit telemant ces deux eſprits & ces deux cœurs ; qu'en toutes choſes ils n'avoient tous deux que mémes ſantimans, mémes lumieres, & méme conduite. Il faloit un Homme de céte force, pour entreprandre le bâtimant du nouveau Monaſtere. Et ſon zele animant ſon courage & ſes forces, il y travailla avec tant de zele & d'aſſiduité, que l'un & l'autre eurent la conſolation de le voir achevé en quatre [h] ans. Mais l'union de ces deux grandes Ames, leur fit eviter l'abus extreme de Ceux qui ne ſongent qu'à bâtir les murs du Monaſtere, ſans prandre un ſoin bien plus grand d'edifier les mœurs en ſanctifiant la vie.

DE TROIS GRANS DE SES RELIGIEVS.

LE ſecond fut le R. P. Chryſoſtome, digne Provincial & Superieur des Religieuſes. Celuy-cy avoit des talans ſi exquis, qu'outre l'opinion de ſainteté qu'il avoit acquiſe parmy ſes Freres, il eſtoit eſtimé & recherché des

Et du R. P. Iean Chryſoſtome.

ELLE EST AIDE'E

La Reine l'envoye en Espagne voir la Mere Louise.

Miniſtres d'Etat & des plus Grans du Royaume. La Reine Mere Marie de Medicis le choſit pour aller voir de ſa part en Eſpagne, la Mere-Louyſe Religieuſe de Sainte Claire, dont la reputation voloit par tout. Sa vie eſtoit un continuel miracle. Elle ſe randoit preſante à tous Ceux qui l'invoquoient, ſubvenoit à tous leurs bezoins; jûqu'à reſuſciter les morts, & convertir les Ames. Perſonne ne la conſultoit ſur quoy que ce ſoit, qu'il n'en receût des lumieres toutes divines. Elle apparut une nuit au P. Chryſoſtome durant ſon voyage allant en Eſpagne par ordre de ſa Majeſté, comme je diſois tout maintenant. Elle le reprit avec une egale douceur & gravité, de ce que la ſubtilité de ſon eſprit l'avoit fait s'amuzer à quelques legeretez de voir ce qui ſe preſantoit de curieus dans le cours du voyage. Et l'aviſa que DIEU le puniroit de ſes curioſitez, quoy qu'innocentes, par une tres-grande maladie; de laquelle toutefois il ne mouroit pas, parce qu'elle avoit prié pour luy. A ſon reveil il ſe treuve ſurpris d'un mal, qui le tint ſix ſemaines au lict. Et lors que ſon Compagnon le tenoit déja pour mort, tout à coup il reprand courage.

DE TROIS GRANS DE SES RELIGIEVS.

Ses forces luy reviennent, il continue ſon chemin, il arrive au lieu où eſtoit la Mere Louiſe. Accablé de laſſitude & de foibleſſe, il ne laiſſe pas d'aller tout droit au Monaſtere demander céte Religieuſe. Elle vient au parloir. Il reconnoît d'abord, que c'eſt Celle-là méme qui luy avoit paru & parlé en ſonge. Elle l'abordant avec un doux ſouris, le conſole ſur les fatigues de ſon voyage & les foibleſſes de ſa maladie; luy fait paſſer la collation, pour le ſoulager de l'une & de l'autre.

DURANT ſon ſejour en céte Ville-là, il eut pluſieurs conferances avec céte Ame illuminée. Il fut aſſez heureus de la voir une fois ravie en extaze, belle comme un Ange, n'ayant naturelemant aucune beauté. Son corps eſtoit elevé en l'air, ſi leger qu'avec le ſouffle de la bouche on le faiſoit changer de place. Il obtint permiſſion de la faire tirer par un excellant Peintre. Et s'en retournant en France, il preſanta ſon portrait à la Reine-Mere, luy faiſant un fidele rapport de tout ce qu'il avoit veu: & de ce que céte Beate luy avoit confié, pour dire à ſa Majeſté.

QUELQUE temps aprés, eſtant devenu Superieur du Monaſtere de Sain-

ELLE EST AIDE'E

te Elizabet; il fit tirer une copie sur ce méme Original qu'il avoit presanté à la Reine, & le donna au Monastere; avec une Croix de fer, & un Chappelet que céte Religieuse luy asseura avoir esté porté au Ciel, & beny de la tres-Sainte Trinité. Le tout, tant le tableau que le Chappelet, se gardent dans le Chœur des Religieuses; dont plusieurs ont receu des graces signalées, par les intercessions de céte benite Mere. Le P. Chrysostome outre qu'il ne profita pas peu de céte entreveue pour sa conscience, conserva plus de douze ans, du pain que la Mere Louise luy avoit donné, sans aucune marque de moisissure ou de corruption. Et en faisant manger à la Niece de la Mere Superieure, condamnée à mort par trois des plus habiles Medecins de Paris, elle fut guerie en un instant.

TANT de merveilles servirent d'occasion au R. P. Chrysostome pour se retirer du grand Monde, ne vacant plus qu'à DIEU, & au Service de son Ordre. Il ne refusa pas méme d'estre le Confesseur, & le Directeur de ce devot Monastere de Sainte Elizabet. Il estoit consulté de tous les Spirituels de son temps. Les Peres Contren, Dom Eu-

ſtache, Vincent, Bernard, & autres aloient à luy, comme à un oracle. Et moy-méme, bien qu'indigne d'eſtre en ce rang, j'ay eu la benediction de conferer ſouvant avec luy. Il voulut méme me charger de la direction d'une Dame de la premiere qualité, dont je m'excuſé ſur mes autres emplois, & le peu d'inclination que j'ay toûjours eue pour celuy-cy. La Sainteté de ſa vie tres-rigoureuſe, & la ferveur de ſes puiſſantes exhortations, alluma parmy ſes bonnes Filles ce [i] feu divin; qui vient de Sion, & qui eleve les Ames en la Celeſte Jeruſalem.

DE TROIS GRANS DE SES RELIGIEVS.

LE troiſiéme Religieus de grand merite, que la providance donna à nôtre Mere Marie pour la conduite des Ames, fut le R. P. Antonin, Confeſſeur envoyé de DIEU; pour conſommer la Mere, & avancer les Filles dans la plus haute perfection. Elle l'appeloit ſon ſecond Directeur, dont l'example & la parole mit tant de ferveur dans ce devot Monaſtere; que travaillant toutes à ſe ſurpaſſer les unes les autres dans la pratique des vertus les plus eminantes, Elles ne cedoient qu'à leur Superieure, qui s'elevoit comme un Soleil au deſſus des Etoiles.

Le R. P. Antonin Confeſſeur du Monaſtere.

ELLE EST AIDE'E

Le zele du Directeur & des Perſonnes dirigées paſſa ſi avant, que la Mere ayant liberté ſous ſa conduite, donna le long & le large aux fervans deſirs de ſon Ame affamée d'auſteritez. Les jûnes extraordinaires préque tous les jours, des diſciplines ſanglantes; la here portée nuit & jour durant tout un Caréme, les quatre & cinq heures d'Oraiſon par jour : les tranſports de la contamplation, ſans rien omettre des travaus continuels de la vie active, luy echaufferent telemant le ſang, qu'elle tomba en de prodigieuſes infirmitez. Son plus cruel martyre eſtoit une inſomnie, avec des douleurs de téte ſi violantes, qu'elle paſſoit les nuits entieres ſans pouvoir fermer l'œil. Les Medecins pour la ſoulager des inquietudes d'une fievre ardante & continue, la reduiſirent à la derniere extremité par leurs frequans & violans remedes. Ce qui luy fit répondre à ſa Sœur Religieuſe de Verdun, qui l'avoit priée de luy mander des nouvelles de ſa ſanté; que n'eſtant plus dans la vie active, elle eſtoit toute noyée dans la vie ſouffrante, & toute aneantie avec ſon JESUS Crucifié. Il ne ſe peut dire combien en ce deplorable état, elle avoit de joye

Ses auſteritez extraordinaires, l'accablent d'infirmitez.

de ſe voir intimemant unie à la volonté de DIEU : conforme à l'humilité, à la pauvreté, & aux Sacrez abandons du Verbe mourant ſur le Calvaire. *DE TROIS GRANS DE SES RELIGIEVS.*

IL plût à DIEU cependant de randre céte bonne Mere tant aux inſtantes prieres tant de ſes Filles, que de ſa chere Sœur Marie de S. Denys, & de toute la Communauté des Recollettes de Verdun. Céte vertueuſe Sœur ne cedoit en rien à ſon Ainée. Elle avoit, comme nous avons dit, quitté ſon pays, & renoncé à tout pour poſſeder ſon vray Tout. Toute ſa vie, eſtoit une ſouveraine exactitude à ſa vocation; pauvre, chaſte, obeïſſante, humble, charitable, obſervante & ſouffrante. Elle avoit choiſi pour ſa deviſe, ce beau mot de Sainte Tereſe; *ou patir, ou mourir.* Ayant paſſé cinquante ans en Religion, elle en fut quatorſe à ſe preparer à ce dernier paſſage qui fait nôtre eternité. DIEU enfin enleva ſa belle Ame, dans un baizer d'amour. Et tout le Peuple de Verdun fut embaumé de l'odeur de ſa ſainte vie, & de ſon precieus trépas.

SA CONDVITE

CHAPITRE XVI.

La ſage conduite de la Mere de S. Charles, dans les troubles de l'Ordre, & autres accidans ſurvenus dans le Monaſtere.

L'ON s'étonneroit de voir le trouble ſur la cime des plus hautes montagnes, ſi l'on n'avoit appris des revelations de la Foy qu'il y a eu de [k] la guerre méme dans le Ciel, qui eſt un Sanctuaire de paix eternelle. Mais puîqu'il s'eſt treuvé de la diſpute méme [l] entre les bons Anges, les Seculiers ne devroient pas ſe ſcandaliſer, comme ils font, de voir quelquefois des differans & des debats parmy les Perſonnes conſacrées à DIEU. Ils ſont d'ordinaire d'autant plus opiniâtres, que leur racine eſt dans l'eſprit, & qu'ils ſont colorez de pretextes religieus, leur volonté ne ſantant nul ſcrupule. C'eſt une juſte, mais ſecrete permiſſion de la Providance, qui humilie les Corps Religieus par la foibleſſe de leurs mambres. C'eſt un exercice qu'elle donne aux plus vertueus, par les brouilleries qu'excitent les

Dieu permet les diviſions dans les plus ſaintes Congregations.

les moins parfaits & les plus ambitieus. Et DIEU qui eſt jalous de ſa gloire, prand plaiſir d'aneantir l'amour propre de ſes plus grans Amis, quand il leur fait treuver bon qu'il detruiſe leurs meilleurs deſſeins, par le divorce de leurs Freres. Si on remarque dans la Sciance des Juifs, qu'il ne ſe paſſe aucun Samedy dans l'année qui ne ſoit eclairé de quelque rayon du Soleil : je dois dire à contreſans, que dans les lieus les plus Saints il n'y a point de paix ſans guerre, de concorde ſans diſcorde, de lumieres ſans tenebres, ny de jour ſans nuict. Si la grace ranverſe tout ce qui eſt du monde & de la nature, le Serpant Infernal qui a fait gliſſer le crime jûque dans le Paradis-Terreſtre, employe toutes ſes ruzes & tous ſes efforts, pour ranverſer les œuvres de la grace. Encore peut-on dire que ce n'eſt ny DIEU ny Satan ennemi de ſa gloire, qui [m] ſurſeme ce maudit yvraye parmy le bon grain de l'Evangile. Ce n'eſt que l'Homme ennemi, l'Homme de peché & de corruption : l'Homme jalous, ambitieus, inquiet, brouillon, immortifié. Non, ce n'eſt peut-eſtre que l'Homme qui excite tous les divers orages, qui affligent quel-

DANS LES TROVBLES.

SA CONDVITE.

quefois les plus saintes conditions.

C'EST ce que nos jours ont veu avec larmes, particulieremant dans le Tiers Ordre de S. François. Quelques Esprits brouillons, ignorans ou mecontans, s'avisent de revoquer en doute la validité de leurs vœux, contestant l'autorité des Superieurs qui les avoient receus. Ce fut une convulsion, qui ebranla tout le corps & le mit en des syncopes tres-fâcheuses. Les Superieurs qui regardoient la Mere de S. Charles, comme la Fille aînée de l'Ordre : qui connoissoient son zele, & n'ignoroient pas son grand credit, luy communiquoient toutes leurs affaires tant soit peu importantes, eurent recours à elle dans ce vacarme. DIEU sait combien il luy couta d'austeritez, combien elle fit de penitances, & versa de larmes pour eteindre cet embrazemant.

Les Superieurs sont declarez legitimes.

POUR calmer cet orage, l'on tint un Chapitre Provincial à Picquepusse; où presiderent Monseigneur l'Archevéque de Bourges, le savant & vertueus André du Val ancien Professeur de Sorbonne, & le P. Claude Guillon de la Compagnie de JESUS. Ces trois grans Hommes doctes, vertueus, experimantez & desintereſſez ; aprés a-

voir examiné l'affaire en fond, conclurent pour l'autorité des Superieurs. D'un accord unanime ils reconnurent les Brefs qu'ils avoient eus de Rome, bons & valables : declarerent conſequammant, les vœux tant des Religieus que des Religieuſes, legitimes & canoniques. Les oppoſans ſe ſoûmirent à céte Santance juridique, & ſe reunirent à tout le corps. Il n'y eut que le chef de parti, qui obſtiné en ſa rebellion quitta l'Ordre : & dont la fin, par un ſecret châtimant de DIEU, a eſté deſaſtreuſe. *DANS LES TROVBLES.*

COMME un malheur en entraine d'ordinaire un autre, ce contraſte eſtant vuidé, il s'en treuva quinze ans aprés, qui exciterent une ſeconde tempéte. Quelques-uns vouloient que l'on diviſât la Province, d'autres ſoûtenoient qu'il n'eſtoit pas encore temps. Les premiers ſe pourvoient pardevant les Juges Seculiers. Les Commiſſaires accordent la diviſion pour le bien de la paix, & donnent à la Province de France le Convant de Picquepuſſe : à celle de Normandie, celuy de Nazaret, qui n'eſtoit alors qu'un petit Hoſpice. Comme les Religieuſes de Sainte Elizabet, ſous la ſage conduite de leur Supe- *La Province diviſée en deux, France & Normandie.*

SA CONDVITE

rieure, n'avoient point pris de parti ; elles demeurerent en leur liberté, de faire le choix qu'il leur plairoit.

Les Religieuſes demeurent unies à celle de Normandie.

LA Mere en céte occaſion eut bezoin de toute ſa prudance & d'un ſecours du Ciel bien particulier, pour ſe reſoudre Elle & ſes Filles ſur ce ſujet de la derniere importance. Céte ſeparation attachoit l'un de leurs Directeurs à la Province de France, & l'autre à celle de Normandie. Ainſi il faloit qu'elles demeuraſſent privées de l'un ou de l'autre. Il ſambloit beaucoup plus naturel de s'unir à la Province de France. Quelques-unes le deſiroient, & la pluſpart de leurs Parans le leur conſeilloient. D'ailleurs la petite Province de Normandie, avoit bezoin d'eſtre appuiée du credit de la Mere & des Religieuſes. Les Superieurs à qui elles avoient toute ſorte d'obligations, étoient dans le partage de Normandie. De ſorte que leur demeurant liées, il ne ſe feroit nul changemant dans la conduite du Monaſtere.

L'AFFAIRE ainſi balancée par ces juſtes raiſons de part & d'autte, la Mere aprés avoir prié DIEU, ſe reſout de prandre l'avis de quatre des plus grans Serviteurs de DIEU, qui fuſſent alors

dans Paris. Ils eſtoient tous Superieurs, ou Chefs d'Ordre. Le P. Gontren General de l'Oratoire, le P. Faur Abbé de Sainte Genevieve : le P. Dom Euſtache Superieur des Fueillans, Monſieur Vincent, Inſtituteur des Miſſionnaires. Ces quatre grans Hommes priez par la Mere, s'aſſamblent dans le Parloir. Elle les va treuver, avec les Diſcretes & Anciennes. Leur expoſe naivemant les raiſons, qui balançoient les Eſprits de la Communauté, ſur le choix de céte union ; avec proteſtation de prandre pour oracle, ce que DIEU leur inſpireroit. Ils allerent tous devant le Tres-Saint Sacremant, comme à la ſource des vrayes lumieres. Y paſſerent demie heure en Oraiſon. Et aprés avoir conſulté enſamble, chacun dit ſon ſantimant avec des paroles toutes de DIEU : & tous conclurent, qu'elles devoient s'unir à la Province de Normandie. Mais la difficulté n'eſtoit pas moindre d'y reſoudre ſa Communauté, qui eſtoit dé-ja fort nombreuſe : & en laquelle elle ne doutoit pas qu'il y en avoit pluſieurs, dont les inclinations alloient à s'attacher à la Province de France. La Mere toûjours ſage & aviſée a recours à DIEU, ſelon ſon or-

DANS LES TROVBLES.

SA CONDVITE

dinaire. Et parce qu'elle craignoit que la visite n'apportât de nouveaus troubles, ayant pris conseil des Docteurs Reguliers, elle pria le Visiteur de ne la pas faire. Ce qu'elle appuia de tant de raisons, avec tant d'ingenuité & de respect; que n'ayant rien à repartir, il se retira fort civilemant. Aussitôt elle fait sonner le Chapitre, expose de poinct en poinct toute la suite de céte affaire. Les conjure de se depouiller de tous les santimans humains, pour n'envisager en leur choix, qu'elle laissoit à leur pleine & entiere liberté, que la gloire de DIEU: le bien de l'Ordre, & le repos de leurs consciances. Chose admirable toutes donnerent leurs suffrages secrets, pour estre unies à la Province de Normandie; trois exceptées, qui signerent neanmoins dans l'acte d'union. Le Visiteur ayant veu cet acte, se retira.

MAIS les Anges de la terre n'estant guere moins inflexibles que ceux du Ciel, les Parties ne laisserent pas l'espace de quinze ans de poursuivre par tous les Tribunaus; au Parlemant, au Privé Conseil, à Rome devant le Pape. En quoy le grand credit de la Mere ne servit pas peu, pour soûtenir

les droicts de la petite Province de Normandie. Elle leur moienna l'appuy particulieremant de Monſieur Ferrand ſon Beaufrere, & de Meſſieurs de Bellievre Pere & Fils. Le comble du bonheur qui a donné une profonde paix, vint du choix qu'il a plû à Monſeigneur le Chancelier faire du P. Irenée Gardien du Convant de Nazaret, pour ſon Confeſſeur. Et qui outre ſon autorité & ſes bien-faits ſans mezure, a bien voulu ſe randre Fondateur de ce Convant.

DANS LES TROVBLES.

CHAPITRE XVII.

Tandis que l'on travaille à la ſtructure du nouveau Monaſtere, la Mere de S. Charles quitte la charge de Superieure, puis y eſt releue.

L'ON peut dire ſans mantir qu'au commancemant de ce nouveau Monaſtere, l'on y a travaillé comme l'on fit au temps d'Eſdras, pour reparer les Murailles de Jeruſalem. D'une main l'on portoit l'épée pour combatre, & de l'autre l'on travailloit à l'Edifice. Durant ces brouilleries de l'Ordre, ce

ELLE SORT, ET RANTRE

nouveau bâtimant des Religieuſes ne laiſſoit pas de s'avancer, par les ſoins & la diligence de la Mere Superieure. La Reine Mere Marie de Medicis y mit la premiere pierre en l'an mille ſix cens vint-huit, & cet honneur luy a donné le titre de Monaſtere Roial. Cependant arrivent les jours de lieſſe pour la Mere de S. Charles, parce qu'ils mettoient fin à la charge de Superieure, & ſambloient promettre du repos à ſes travaus. Sa joye toutefois ne fut pas ſi entiere comme elle s'eſtoit promiſe. Les Superieurs qui avoient l'experiance de ces grans talans de nature & de grace pour le bien public, luy commanderent abſolumant de tenir par tout le troiziéme lieu : de continuer l'inſtruction des Religieuſes dans la vie Spirituele, & d'aſſiſter la Superieure de ſes bons conſeils ; ordonnant auſſi qu'elle fût appelée Reverande Mere, ſelon les privileges & les coûtumes de céte Religion.

Eſtant ſortie de charge, on la fait continuer dans la conduite.

Toutes ſes humbles remontrances, ne purent en céte occaſion faire changer les Superieurs. Obeïſſant donc à la voix de DIEU dans celle de ſes Vicaires, Elle ſe randit ponctuelle & infatigable à tout ce qui luy avoit eſté en-

joint. Elle invanta méme une nouvelle devotion, pour le ſoulagemant des pauvres Ames de Purgatoire. Elle fit tandre le Chapitre de noir, durant toute l'Octave de la Féte de tous les Saints. La Communauté y venoit chaque jour, reciter le Pſautier : & y faire Oraiſon ſur les matieres, qu'elle avoit appropriées à ce triſte & charitable ſujet. Elle-méme les liſoit d'un ton de voix, qui n'eſtoit pas moins charmant, que raviſſant. Car par une merveilleuſe diſpanſation, n'ayant point eu de voix dans le monde, au moins DIEU n'ayant pas permis qu'elle en fît aucun eſſay, de peur ſans doute de la profaner ; auſſitôt qu'elle eut pris l'Habit, on luy commanda de chanter les Litanies. Ce qu'elle fit alors d'un air & d'un accent, qui ravit tout le monde, & qui a continué du depuis avec tant de charmes, que l'Egliſe du Monaſtere ne pouvoit contenir la multitude du Peuple, qui accouroit pour entandre une melodie ; qui ne venoit nullemant de l'art de Muſique, mais de DIEU ſeul qui eſt la parfaite Harmonie.

DANS LA CHARGE DE SVPERIEVRE.

Sa devotion vers les Ames de Purgatoire.

APRES un an de vacance ſuivant la Conſtitution, elle eſt remiſe en charge, par une election encore totale & una-

ELLE SORT, ET RANTRE

nime ; les Superieurs luy defandant de n'alleguer plus aucunes excuſes, & de ne faire plus de remontrances. Elle rantre donc dans ce laborieus Office, avec la méme vigueur, les mémes vertus & le méme credit. Il devint ſi étandu, qu'elle fut ſollicitée par pluſieurs Perſonnes de conſideration, de prandre la conduite des Filles de la Madelene, qui ſont dans le voizinage de Sainte Elizabet. Sa profonde humilité, qui luy faiſoit fuir tout ce qui eclatoit au dehors, luy fit auſſi refuzer cet employ. Et elle appuioit ce refus ſur deux pertinantes raiſons. La premiere, qu'il y avoit dans Paris des ſujets beaucoup plus capables qu'Elle, pour randre dignemant ce ſervice. La ſeconde, parce qu'elle ſe croioit bien plus obligée à ſervir l'Ordre, où DIEU avoit daigné l'appeler : & à travailler à ſa propre perfection, dans l'éloignemant de tous ces emplois, qui demandoit des graces dont elle ſe ſantoit indigne.

Elle refuſe la conduite des Filles de la Madelene.

CE fut dans le méme eſprit & avec la méme reſolution, qu'elle eloigna deux autres occaſions beaucoup plus avantageuſes. Une Religieuſe douée d'excellantes qualitez, & fort deſireuſe de la perfection ; ayant ouy parler

des grans talans de la Mere de S. Charles, eut de fortes panſées de quitter ſon Monaſtere, qui n'eſtoit pas reformé : & de venir prandre le pauvre Habit de S. François, pour vivre & mourir ſous une ſi ſage conduite. Elle en écrit fortemant, & par pluſieurs fois à la Mere. Cellecy luy recrit, qu'elle ne devoit rien precipiter en céte occaſion. Qu'il faloit conſulter Rome ſur cela. Mais principalemant ſe depouiller de tout empreſſemant, & ſe remettre avec une totale indifferance entre les mains de DIEU ; qui tient & manie, comme il luy plait, le ſort de nôtre ſalut auſſi bien que de nos vies. Qu'elle priroit, & feroit prier toute ſa Communauté, afin qu'il manifeſtât ſa volonté. Aprés quoy Elle luy manda dans une belle Lettre, qu'on a bien regret qu'elle ait eſté perdue, que DIEU luy inſpiroit ce ſantimant au plus intime de ſon cœur, qu'elle verſoit dans le ſien. Que pour faire la volonté du grand Maître, qu'elle eût à demeurer dans ſon Convant ; où elle ſerviroit bientôt à ſa gloire, & au bien de ſes Sœurs. Ce qui fut ſi vray, que l'Abbeſſe connoiſſant les bonnes qualitez & les ſaints deſirs de ſa Religieuſe, entreprit, ſe ſervant d'Elle, la reforme de ſa Mai-

DANS LA CHARGE DE SVPERIEVRE.

Et de recevoir une Religieuſe d'un autre Ordre.

ELLE SORT, ET RANTRE

son qui a reuſſi fort heureuſemant.

UNE autre Abbeſſe, offrit à la Mere de luy reſigner ſon Abbaye, ſans autre condition que de pouvoir vivre & mourir auprés d'Elle. Elle en fait un refus abſolu, remontrant à céte Dame, qu'elle devoit demeurer où elle ſe treuvroit liée par la providance. Et que ſi Elle eſtoit fidele à la grace, Elle pourroit autant ſervir & glorifier DIEU dans ſon Monaſtere, qu'elle eût fait parmy les pauvres Filles de S. Elizabet. Elle fut neanmoins une fois obligée par des Perſonnes de la plus haute autorité, de donner l'entrée de ſon Monaſtere, à une autre Abbeſſe, qui y demeura ſix mois. Aprés leſquels ſes infirmitez l'obligerent de ſortir, demeurant tres-edifiée de tout ce qu'elle avoit veu & pratiqué : & tres-affectionnée à nôtre bonne Mere, car c'eſt ainſi qu'elle l'appeloit toute les fois qu'elle parloit d'Elle.

Elle refuſe une Abbaye.

Elle permet à une autre, la demeure en S. Elizabet.

NE viſant donc qu'à bien établir ſon devot Monaſtere dans l'eſprit d'humilité, de pauvreté, d'oraiſon & de retraite; Elle tint ferme ſur ce Cube, à refuzer diverſes Fondations qu'on luy offroit dans les meilleures Villes du Royaume. Peut-eſtre Avoit-Elle pris

Elle refuſe diverſes Fondations.

la Deviſe, que le bon Monſieur André du Val, ce grand Homme de DIEU, avoit donnée à nôtre petite Obſervance ; *multiplicaſti Gentem, non magnificaſti lætitiam.* Multipliant les maiſons, ſouvant on diminue & on affoiblît la perfection.

DANS LA CHARGE DE SVPERIEVRE.

Iſa. 9.

CHAPITRE XVIII.

Le nouveau Monaſtere eſtant achevé, les Religieuſes y ſont transferées, & y reçoivent l'abondance des benedictions divines.

LA charité laquelle, au dire de S. Paul, ne^{q} cherche nullemant ſes propres interéts ; excita en céte occaſion un agreable combat entre les Peres & les Filles, les Religieus & les Religieuſes de ce Tiers Ordre de S. François. Celles-cy reconnoiſſoient les obligations qu'elles avoient aux Superieurs en la Perſonne du R. P. Vincent, qui avoit menagé leur premier établiſſemant dans Paris. La Mere qui eſtoit la méme gratitude, & tres-affectionnée au bien de l'Ordre, fit en ſorte avec ſa Communauté ; qu'elles cederent tres-

Les Religieuſes cedent aux Religieus leur Hoſpice de Nazaret.

LES RELIGIEVSES TRANSFERE'ES. En l'an 1632.

volontiers à leurs Peres l'Hoſpice où elles demeuroient, à des conditions fort favorables. DIEU en ſuite a donné tant de benedictions, que ce qui n'eſtoit en ce temps-là r qu'un petit ruiſſeau, j'entans un Hoſpice fort étroit; eſt devenu par ſa benediction & par les liberalitez de Monſeigneur le Chancelier Seguier, un tres-grand Fleuve ſous le nom du Convant de Nazaret.

Ceremonie de l'entrée dans le nouveau Monaſtere.

TOUT eſtant donc diſpoſé au bout de quatre ans, dans le nouveau Monaſtere, les Religieuſes cederent l'ancien aux Religieus : & ſous la conduite de leur bonne Mere, ſortirent en la maniere qui ſuît. Les Parans des Religieuſes avoient fait treuver le nombre des Caroſſes, & les Dames pour leur conduite. Elles marchent toutes deux à deux, jûque dans la grande Place où eſt à preſant l'Egliſe. Puis en bel ordre entrent dans le Monaſtere : vont tout droit au Chœur, accompagnées d'un grand nombre de Dames. Là elles chantent le TE DEUM, en action de graces. Et la Mere ordonna que tous les ans on reitereroit à méme jour la memoire de céte tranſlation, du moins tandis que vivroient les Religieuſes Profeſſes de l'ancien Convant.

DIEU de son côté ne manqua pas de repandre l'abondance de ses benedictions, sur ce nouveau terroir. Une pieuse Veuve qui n'avoit point d'Enfans, fut inspirée de donner sa maison & son jardin contigu au nouveau Monastere; sans autre charge que de pouvoir aux quatre principales Fétes de l'année, entrer avec sa Belle-Sœur, famme aussi fort vertueuse, pour faire leurs devotions avec plus de recueillemant. Une autre Dame mariée avec un Seigneur de condition, qui s'étoit retirée six mois dans céte sainte solitude, y voulut prandre la qualité de Bienfactrice: & quoy que sa condition la fit sortir du Monastere, Elle demeura toûjours tres-affectionnée à la Maison.

EN LEVR NOVVEAV MONASTERE.

UNE Demoiselle de Paris, qui avoit tous les avantages que peuvent donner la naissance, les Richesses: la beauté de corps, & d'esprit; fut tres-engagée dans la vanité de la braverie & des compagnies, jûqu'à l'âge de vint-quatre ans. DIEU l'aiant un jour touchée dans un Sermon, comme une autre Madelene; elle ne fut pas plûtôt à la maison qu'elle coupa tous ses cheveus, qui faisoient une partie de sa rare beauté. Dés le landemain elle fut en sa Paroiss-

Mademoiselle de la Grange.

LES RELIGIEVSES TRANSFEREES

se de S. Barthelemi, où aux piez des saints Autels elle fit vœu de chasteté. Madame de la Grange sa Mere, qui avoit des grans desseins pour la marier, ne se pouvoit assez étonner de voir le changemant de sa Fille, qui la randoit aussi negligeante à s'habiller qu'elle affectoit auparavant d'estre propre, brave & ajustée. Mais Elle fut tout à fait outrée, quand la Famme de Chambre qui habilloit Mademoiselle de la Grange, avertit la Mere qu'elle luy avoit trouvé les cheveus coupez. Le vacarme fut grand dans la maison, & dans la Famille. Tous les Parans luy livrent de terribles assauts. Céte brave dont le cœur avoit esté touché d'une grace efficace & victorieuse, répondit courageusemant que le sacrifice de sa chevelure, n'estoit que pour leur donner une preuve certaine de la resolution que JESUS-CHRIST luy avoit donnée de sacrifier son cœur à son seul amour. Aiant ainsi triomphé glorieusemant du monde, d'elle-méme, & de ses Parans; Madame sa Mere vint à mourir. La Fille se voiant en liberté par ce decés, & par son âge maîtresse de ses biens; fit bâtir au haut de la maison de Monsieur son Frere un petit cabinet, où elle se retiroit

retiroit ſeparée de tout le monde. Mais s'y eſtant logée trop tôt, la fraîcheur du lieu luy cauſa beaucoup d'infirmitez. Ce qui la fit ſe retirer dans un logis, qu'elle avoit fait bâtir joignant le Monaſtere de Sainte Elizabet. Là avec trois Servantes Elle menoit, comme en un Convant, une vie tres-devote, frugale & auſtere; donnant tous ſes grans biens aux Religieus, & aux Pauvres honteus. Les Parans, ſelon le ſtile du Monde, ne pouvoient ſouffrir céte ſainte diſſipation. Ils la fruſtrerent méme par concert entre eux, d'une ſucceſſion tres-opulante; qui luy eſtoit écheue par la mort d'un de ſes Freres, Chanoine de la Sainte Chapelle.

EN LEVR NOVVEAV MONASTERE.

QUELQUES années s'eſtant écoulées, Elle voulut entrer ſous la conduite de la bonne Mere de S. Charles, où elle vécut quelque temps avec une edification merveilleuſe. Mais l'âge trop avancée, & les mémes infirmitez qui l'avoient empechée de prandre le ſaint Habit, l'obligerent de ſortir hors du Convant. Le ſejour qu'elle y fit, luy laiſſa une ſi forte impreſſion de la haute vertu de ſes vrayes Servantes de DIEU, qu'elle donna la dote de deux Religieuſes comme pour tenir la place

LES RELIGIEVSES TRANSFEREES

que ſes maladies luy avoient fait quitter à regret. Elle paſſa méme un Contract en bonne forme, de la donation de tout ſon bien meuble & immeuble ; ne chargeant le Monaſtere que d'un nombre de Meſſes fort petit, en comparaiſon de ſes grans biens. Eſtant retournée dans la Maiſon contigue parmy ſes infirmitez tout ſon divertiſſemant c'eſtoit de regarder par les fenétres, les Ouvriers qui travailloient à l'achevemant du Monaſtere. De ſorte qu'un de Meſſieurs ſes Parans, qui l'aſſiſtoit continuellemant, & qu'elle aimoit beaucoup, s'offrant de faire ceſſer les Manœuvres, dont le bruit pouvoit augmanter ſon mal ; non, non, repartit-elle, ne faites pas cela. Mais ſachez que chaque coup de marteau ou de ciſeau qui frappe mes oreilles, porte dans mon cœur une joye tres-ſanſible de voir bâtir ce vray Sanctuaire.

ENFIN la victime eſtant conſumée, elle expira doucemant entre les bras de ſon Bien-aimé, prononçant les beaux noms de JESUS & de MARIE. Auſſitôt qu'elle fut morte, Meſſieurs ſes Parans, qui tenoient le haut bout de la fortune, ſe ſaiſirent de tous ſes grans biens & voulurent conteſter les Con-

trats bien & deumant faits au profit du Monaſtere. Mais les Religieuſes, par le conſeil de leurs bons Peres, aimerent mieux quitter céte grande ſucceſſion, que de conteſter en juſtice. Ce leur fut aſſez d'avoir le corps de la Defunte, qui voulut mourir & eſtre enterrée dans le pauvre Habit de Sainte Elizabet.

EN LEVR NOVVEAV MONASTERE.

CHAPITRE XIX.

La Mere reçoit à l'Habit pluſieurs Demoiſelles de condition, mais encore avec beaucoup plus de joye & d'éclat, ſa Niece Mademoiſelle de Beaufort-Ferrand.

L'ON dit dans l'agriculture, que les Arbres plantées vers le Soleil Oriant, ſont plus fecondes, produiſant une plus grande abondance de fruits tres-exquis. De méme les Religieuſes de Sainte Elizabet en céte nouvelle naiſſance de leur Monaſtere, receurent ſi favorablemant les rayons & les influances de JESUS leur vray Soleil; qu'elles ſe virent incontinant multiplier en un grand nombre de Novices, qui par les commoditez qu'elles appor-

Pluſieurs Novices receues aident le Monaſtere.

ELLE DONNE L'HABIT

toient au Convant le mirent assez à son aize, dans les termes neanmoins de la pauvreté: & qui par leur ferveur, eleverent beaucoup davantage l'edifice Spirituel.

DANS ces heureus commancemans benits de DIEU, rien ne rehaussa tant sa gloire, rien ne jetta plus d'éclat, pour l'honneur de la Maison: & rien n'apporta plus de joye à la Mere Marie de S. Charles, que l'entrée de sa Niece en Religion. Céte jeune Demoiselle estoit la Fille bien-aimée de Monsieur & de Madame de Beaufort, souvant nommez en céte Histoire. Ne voulant pas donner de l'exercice ny à son humilité, ny à sa modestie; je passeray sous silance que c'estoit une Demoiselle des mieux faite de corps & d'esprit, & dont les esperances pouvoient estre des plus belles dans le monde. Il suffit que j'apprenne au devot Lecteur que céte Fille estant issue d'une tige toute sainte, Elle se santoit plus étroitemant obligée à ne pas demantir la sainteté de sa Famille. J'ajoûteray seulemant que la grace de sa vocation, avoit germé en son cœur par la lecture de la vie de S. Marie Magdelene de Passi, qui vient heureusemant d'estre ca-

La reception de Mademoiselle Ferrand Niece de la Mere, jette plus d'éclat.

nonizée : & dont nous avons fait roul- *A SA NIECE.*
ler la méme Vie ſous la preſſe, pour la ſetiéme fois. Céte benite Enfant, bien qu'elle fût encore fort jeune, tres-fidéle à la vocation d'enhaut, avoit ſi bien menagé ſon affaire avec ſa chere Tante ; qu'elle fut quaſi plûtôt executée, que manifeſtée.

TOUT eſtant donc ſecretemant diſpoſé pour ſon entrée, Elle s'échappe adroitemant de la maiſon paternele, ſe rand à Sainte Elizabet, où la Tante la receut avec une joye indicible. Au méme momant elles vont toutes deux au Chœur, remercier DIEU d'un ſi grand bien-fait : & luy demander avec le don de perſeverance, qu'il luy plut fléchir le cœur d'un Pere & d'une Mere, à la verité tres-vertueus : mais attachez à céte chere Fille, avec trop de tandreſſe.

LA Nature pour ce coup s'oppoſant à la grace, les Parans & les Amis conſeillent qu'on la faſſe ſortir par un Arrét du Parlemant. Mais que peut la foibleſſe des Creatures, contre la force du Tout-puiſſant? On remue ciel & terre. Monſieur & Madame de Beaufort viennent à l'heure méme au Convant. Ils y reviennent tous les jours, y paſ- *Elle reçoit ſa Niece en l'an 16,6.*

ELLE DONNE L'HABIT

sent depuis le matin jûqu'au soir. Grand nombre de Perſonnes tres-qualifiées, viennent à toute heure comme troupes auxiliaires. L'un attaque la Niece, qui n'avoit que quinze ans, tantôt à vive force, tantôt par ſtratagemes. L'autre s'en prand à la Tante, on l'accuſe de cet enlevemant. Tantôt on luy veut faire un crime de ce rapt innocent. D'autrefois on veut capituler avec elle, & entrer en compoſition avec l'une & l'autre. La Mere Marie ſans s'émouvoir ſouffre tout avec patiance, répond avec ſa prudance ordinaire ; *qu'à la verité la jeune Demoiſelle eſtoit moins à elle, qu'à ſon Pere & à ſa Mere. Qu'ayant aſſez d'âge pour eſtre donnée à un Mari, elle pouvoit bien choiſir le Fils d'un* DIEU *pour ſon Epous. Qu'elle eſtoit d'un trop bon naturel, pour manquer ou de pieté ou de reſpect à Ceux à qui elle devoit tout, excepté ſon Ame : qu'elle la reſervoit à ſon Createur & à ſon Redamteur, dont le ſouverain droict eſt inalienable. Qu'au reſte la Niece eſtoit en âge competant, & qu'elle la laiſſoit en pleine liberté ou d'obeïr à* DIEU, *ou d'obeir à Meſſieurs ſes Parans.* La Demoiſelle, dont il s'agiſſoit, répondoit avec une égale fermeté & modeſtie. *Qu'elle ſeroit bien malheureuſe n'ayant*

Le monde s'oppoſe à céte vocation de Mademoiſelle Ferrand.

autre deſſein que de ſervir DIEU, *de mecontanter un ſi ſage Pere & une ſi bonne Mere. Que leurs vertueus examples, avoient eſté les ſemances de ſa vocation. Qu'elle n'eſtoit qu'une petite bluette, qui venoit ſe joindre au grand feu de toute la Famille. Et qu'au reſte l'étroite Amitié qui de deux cheres Sœurs n'en faiſoit qu'une, l'avoit portée à prandre l'une pour l'autre; de ſa Mere en faiſant ſa Tante, & de ſa bonne Tante en faiſant deſormais ſa tres-chere Mere.* *A SA NIECE.*

CETE petite guerre ne laiſſa pas de durer deux mois, jûqu'à ce que le DIEU des Armées fit la paix par les inſtrumans mémes de la guerre. Une Dame de grande qualité, intime amie de Madame de Beaufort, qui s'eſtoit fort empreſſée pour faire ſortir ſa Fille, la va treuver un jour. Elle remontre à ſa bonne Amie, les juſtes ſcrupules qu'elles devoient avoir l'une & l'autre de s'oppoſer à une ſi ſainte vocation. Elle repete les raiſons dont ſon Confeſſeur le tres-Reverand Pere Gontren, avoit touché ſa conſciance. Enfin de vaincue qu'elle avoit eſté le jour precedant, par cet Homme-Celeſte, elle devient victorieuſe de Madame de Beaufort; qui avec Monſieur ſon Mary, ne peut

Madame de Beaufort donne enfin les mains

Monſieur Ferrand ſe rand de méme.

ELLE DONNE L'HABIT

plus tenir le fort contre la grace de JESUS-CHRIST ; qui d'un souffle peut aneantir tout ce qui est sur la terre, de plus fort & de plus resistant.

Les circonstances de la reception de céte Novice.

LE jour est pris par le mutuel concert ou de ces deux cheres Sœurs, ou de ces deux braves Meres. Et comme la vraye Mere Madame de Beaufort, savoit faire toutes choses de bonne grace & d'une maniere digne de son grand cœur, elle n'epargna rien pour randre céte ceremonie illustre en toutes ces circonstances. Le ciel & la terre conspirerent, pour en rehausser la pompe. Du côté de DIEU, à qui l'Ecriture donne le titre de magnifique en saintété, le jour de Samedy dix-neuviéme de May mille six cens trante-cinq, marqué de la Féte de S. Yves, Patron des Religieus de la Province de Normandie, fut de fort bonne augure à Madame de Beaufort. Elle arréta toutes les Messes en toutes les Religions ; afin que la vertu de ce Sacrifice sanctifiât le sien, & celuy de Mademoiselle sa Fille. Elle fit aussi distribuer des aumônes par tout, avec des liberalitez dignes de son grand cœur.

Du côté du Monde, Mademoiselle dont la vraye pieté éclatoit dé-ja com-

me un Soleil en ſon midy, honora céte Aſſamblée compoſée des plus illuſtres Perſonnes de Paris. Son Alteſſe Royale ſe randit dés dix heures du matin, fit entrer Madame de Beaufort avec toutes les Dames ſes Parantes ou Amies. Toute céte belle Compagnie dîna au Refectoire, en ſilance écoutant la lecture. La Mere Madame de Beaufort, eut permiſſion d'emmener Mademoiſelle ſa fille, dîner dans une ſale hors du Couvant avec Monſieur ſon Pere, pour luy dire le dernier adieu. Céte heure ne ſe paſſa pas tant à dîner, comme à recevoir la foule de Ceux qui venoient pour aſſiſter à la ceremonie. Elle commança par Vépres, en ſuite le Sermon. Aprés quoy Monſieur & Madame de Beaufort conduiſirent Mademoiſelle leur fille, à la porte du Convant. Leur pieté en céte action parut ce qu'elle eſtoit. C'eſt à dire égalemant accompagnée de generoſité, & de tandreſſe. La Demoiſelle s'eſtant miſe à genous, elle receut un Crucifix que luy donna la Superieure ſa Tante. Mademoiſelle la prand par la main, la conduît en proceſſion dans le Chapitre. La Superieure toute animée d'une extreme joye, la dépouille de tous ſes riches atours. Et

POVR LA PROFESSION DE SA NIECE.

ELLE DONNE L'HABIT.

la Novice revétue de la pauvre bure de S. François, fait un eternel divorce avec toutes les vanitez du Monde. Mademoiſelle luy donne le voile, & conjointemant avec la Mere Superieure la mene au Chœur. On y chante le *Te Deum*. Les Parans, & Amis fondent en larmes. Les Spectateurs n'en font pas moins. Tout le Monde eſt ſurpris & édifié de voir une Demoiſelle jeune & delicate ſous le ſac de la penitance, avec un viſage Angelique; qui témoigne la ſatisfaction de ſon cœur, & qui rejouît l'Egliſe Militante & Triomphante.

LE fameus Evéque de Ceſarée S. Baſile remarque, que pour peupler un colombier, il ne faut que parfumer une colombe, & la mettre au champ. Auſſitôt vous voyez les autres colombes voler à tire-d'aîle, aprés celle qui eſt parfumée, & venir ſe randre avec elle dans le colombier. L'experiance a fait voir la verité de céte belle imagination, en céte rancontre. Combien de Filles de condition, ſont venues à la ſuite de céte fiancée de l'Epous-Celeſte? Combien de Demoiſelles de qualité, ont eſté tirées par l'odeur que JESUS-CHRIST a epandu par céte colombe innocente. Dans l'action méme une fille de la Rei-

Cét exemple en attire beaucoup d'autres.

ne, fut si touchée ; qu'elle s'écria tout haut, helas ! il y a cinq ans, que je ferme l'oreille à la voye da DIEU qui m'appele. Et je voy devant mes yeux, ce grand example, qui me reproche ma lâcheté : & qui me couvrant de confusion condamne ou mon peu de courage, ou ma trop grande obstination. Mais puîque je n'ay pas eu assez de cœur, pour la devancer, je ne veus pas avoir la honte de ne la point suivre. Cela fut dit, cela fut fait. Au sortir de la ceremonie, céte Demoiselle se va jetter dans un Couvant, dont les Religieuses sont des victimes d'austerité & d'amour. Une Dame engagée dans le grand monde, animée du méme esprit, touchée du méme example de céte petite de Beaufort ; se reprochant à elle-méme le long-temps qu'il y avoit qu'elle differoit à se soumettre au joug doux & suave des divins commandemans, romt avec le Monde : & jure un divorce éternel avec toutes ses vanitez, ses tromperies & ses illusions. Il se passa plusieurs autres choses de méme force, que l'on omet ; pour dire que S. A. R. estant sortie du Monastere, la Novice demeura au Chœur en son action de grace ; juqu'à ce que la Mere la vint prandre, la mena

A SA NIECE.

ELLE EST COMMISE au Noviciat, & la mit és mains de la Mere Maîtreſſe; qui douée d'une egale douceur & experiance, ne manquera pas de la bien exercer, juqu'à ſa profeſſion.

CHAPITRE XX.

La Mere de S. Charles bien qu'elle ne fut plus Superieure, eſt commiſe pour recevoir les vœux de ſa Niece Sœur Madelene.

APRES une grande action, la nature demande du repos. La Tante aprés la véture de ſa Niece, meritoit bien de ſe repoſer. Le ſtatut la dechargea bien de la Superiorité, mais non pas de ſes travaus pour la gloire de DIEU & le ſalut des ames.

SA premiere application, en ce temps de vacanſe, ce fut de reflechir ſur elle-méme: & de vaquer plus ſerieuſemant que jamais, à ſe randre de jour en jour plus parfaite. Le deſir qu'elle en avoit eſtoit un feu devorant, à qui jamais à ſon gré elle ne donnoit aſſez d'alimant. Elle eſtoit inſatiable dans les pratiques de la vertu. Et ces mémes pratiques, com-

La Mere ſort de charge.

me du bois jetté dans le feu, ne faiſoient qu'acroître ſon ardeur. Son humilité & ſa douceur ſe repandoit, comme un baume celeſte, ſur les moindres Sœurs & ſur les plus viles occupations. Le reſpect & l'obeïſſance envers la Superieure qui luy avoit ſuccedé, ne ſe peuvent aſſez ny comprandre ny exprimer. Elle ſe randoit préque importune à ne rien faire, méme dans le menu detail, ſans ſes ordres exprés. Les Superieurs crurent que par le tres-grand reſpect qu'on luy portoit, ils la devoient diſpanſer de faire ſa coulpe devant la Mere Vicaire. Mais elle allegua tant de raiſons & fit tant de prieres, qu'il luy falut permettre cet exercice d'humilité.

POVR LA PROFESSION DE SA NIECE.

Elle vit inferieure, comme la plus ſimple Religieuſe.

Son occupation interieure la plongeoit toute en ſon Bien-aimé, comme me une goutte d'eau dans l'Ocean. Et dans ces profons abymes, elle treuvoit des trezors immanſes & inapretiables. Il luy eſt quelques fois echappé de dire, *qu'elle ne donneroit pas un ſeul ſantimant de* DIEU, *ne durat-il qu'un momant, pour toutes les conſolations du Monde. Que le Cloitre eſt la vraye montagne de Thabor, qu'y demeurer c'eſt l'avant-goût de la beatitude. Que* DIEU *eſt ſeul le centre du cœur humain, hors duquel les Hommes ne*

Beaus Santimans de la Mere.

ELLE EST COMMISE.

font que roder comme des chiens affamez, dechirez d'inquietudes.

ON luy demanda un jour ce qu'elle avoit fait, pour se defaire des distractions qui viennent assieger l'esprit au temps de l'Office & de l'Oraison. A quoy elle repondit simplemant, que son unique remede avoit esté de les mépriser : & d'avoir gardé la resolution qu'elle avoit faite de ne jamais se servir au dehors des belles pansées, moyens & industries qui luy venoient en l'oraison ; parce que c'est asseuremant le Demon du midy, qui forme ces belles illusions pour distraire l'ame du sujet de meditation & en empécher le profit.

On luy confie la conduite des ames.

ON luy continua à méme temps, la conduite spirituéle de la pluspart des Religieuses, à qui Nôtre Seigneur se communiquoit par des graces tres-particulieres. Elle les exerceoit dans la connoissance de leur neant, dans les pratiques de la mortification, dans l'union intime avec JESUS crucifié. Sur tout elle leur apprenoit à recevoir les graces de DIEU, sans s'y attacher : & à les ménager, avec une tres-grande fidelité.

SA familiarité se montroit plus gran-

le, avec celles dont le vol n'eſtoit pas ſi levé. Elle leur diſoit la joye qu'elle antoit, d'eſtre dechargée de ſon grand ardeau. Qu'elle n'eſtoit plus en peine le reconnoître la volonté de DIEU ny our elle ny pour les autres, puîqu'elle ſt toute ranfermée dans l'obeïſſance. Que l'on ne peut s'egarer, ſuivant céte toille. Et que c'eſt dormir d'un tres-loux ſommeil, tandis que le cœur & les eux des Superieurs veillent pour leurs nferieurs. Que le ſommaire de ſa per-ection, eſt enfermé en ces deux mots; *beïr, & aimer.* Ce ſont les deux poles du Ciel de la Religion. Mais qu'il faut regarder JESUS-CHRIST dans les Superieurs, & aimer DIEU pour l'amour de luy, non pas pour les dons qu'il nous depart.

POVR LA PROFESSION DE SA NIECE.

Obeïr, & aimer.

SI quelqu'une eſtoit en angoiſſe d'eſprit, tantée ou decouragée; elle faiſoit confidance avec elle, luy diſoit quelques-uns de ſes defauts ou des peines qu'elle avoit autrefois ſanti. Puis s'eſtant ainſi inſinuée, elle luy diſoit avec une grace lucrative des cœurs; *ma chere Sœur, il ne faut pas que ny vous ny moy nous perdions courage, pour nous voir chargées de tant de miſeres. Au contraire portons nôtre fardeau, aimons nôtre abjection. Puis ayons*

Ses adreſſes pour ſoulager les Ames.

ELLE EST COMMISE.

recours à DIEU *par la priere, implorons sa grace: & nous remettons à travailler, avec une nouuelle ferveur. Ne doutons pas que le Seigneur ne soit avec nous dans la tribulation, luy-méme nous en asseure. Et S. Paul nous sert de caution ou d'example, que la vertu se perfectionne dans les infirmitez. Que nous pouvons estre tout-puissans, dans nos foiblesses. Et nous chantons si souvant, qu'il y a une pluye de reserve; c'est à dire que* DIEU *a des graces speciales, pour les ames qui gemissent sous le poids de leurs miseres.*

Mais à dire vray, le principal employ de la Tante, fut de former la Niece à la plus haute vertu. Les deux liaisons de nature & de grace redoublerent son zele, pour faire une sainte de sa Novice. Elle la fit passer par l'horreur des vanitez du monde, pour luy en donner un dernier mépris. Par le santimant de ses ingratitudes, envers un Bienfaiteur si liberal. Par une actuele presance de DIEU, qui la faisoit marcher avec un profond respect sous les yeux de sa divine Majesté: & avec une crainte filiale de ces redoutables & adorables jugemans. Reconnoissant l'attrait de Sœur Marie de Sainte Madelene à se tenir aux piez de son Maître, elle l'avança dans l'exercice

Elle exerce sa Niece.

l'exercice des Oraiſons jaculatoires : & dans la ſimple meditation de la vie, de la mort, & de la paſſion de JESUS-CHRIST

POVR LA PROFESSION DE SA NIECE.

EN un mot, elle inſtruiſit ſi bien céte chere Diſciple, & luy fit faire de ſi grans progrés dans la vertu ; qu'elle merita d'eſtre receue à profeſſion. Mais parce que l'année de vacance de la Superiorité n'eſtoit pas encore expirée, le Provincial donna une Commiſſion extraordinaire à la Tante, pour recevoir les vœux de ſa chere Niece. Afin de la diſpoſer à céte action ſi importante, qui donne une Epouze à JESUS-CHRIST pour eſtre [aa] Sainte de corps & d'eſprit ; Elle luy fit prandre pluſieurs jours de retraite, pour luy mieux faire goûter en ſolitude, ce que c'eſtoit que de ſe conſacrer à DIEU pour toute ſa vie. Et afin que cet eſprit de recueillement ne s'évaporât pas dans l'éclat de la ceremonie, elle fit avec ſa Sœur Madame de Beaufort, que S. A. R. ne ſeroit point priée d'honorer de ſa preſance la profeſſion, comme elle avoit fait la véture.

Elle la reçoit à Profeſſion.

TOUTES les autres circonſtances de la ceremonie, n'en furent pas moins edifiantes. L'on choiſit pour cela le Samedy trante-uniéme de May de l'an

ELLE EST COMMISE.

mille six cens trante-six. Céte Vierge innocente prononça les vœux de sa consecration, sous les ausspices de la Reine des Vierges la Mere du Verbe Incarné. Ce qu'elle fit avec tant de ferveur & avec une devotion si touchante, que l'Assemblée du dehors (qui estoit tres-nombreuse, & des plus illustres) ne pouvoit assez admirer les graces de DIEU en céte belle Ame. Chacun estoit ravi de voir une Personne de céte âge, de céte condition, & si delicate, triompher & fouler aux piez tout ce que le Monde adore. Il n'y avoit personne qui ne se fît à soy-méme ce reproche de S. Augustin, [bb] quoy donc tu ne pouras pas faire, ce que Celle-cy fait aujourd'huy avec un example si pressant; qu'il fera ta condamnation, s'il n'opere ta conversion? Les Religieuses estoient ravies au dedans, de voir acroître leur sainte Milice. Celles qui estoient entrées dans le méme âge, benissoient DIEU de leur donner une compagne de leur innocence; sachant bien qu'il vaut infinimant mieux ignorer le Monde, que d'en estre degoûtée, y renoncer que d'en estre rebutée: & que l'ignorance du vice, est de toutes les manieres la plus belle pour ap-

prandre la vertu. Celles qui avoient renoncé au Monde aprés en avoir tâté, regrettoient de ne pouvoir pas estre, comme nôtre Sœur de Sainte Madelene, & une innocente Penitante, & une Penitante innocente

POVR LA PROFESSION DE SA NIECE.

LA dispute fut encore plus grande entre la Tante & la Niece, sur leur mutuelle satisfaction. La Profesſe [cc] goûtoit & voyoit combien DIEU est suave à Ceux qui le craignent, à plus forte raison à Ceux qui l'aiment. Se voyant couverte d'un voile noir, elle se croyoit au nombre de ces morts [dd] eternels & bien-heureus, dont parle l'Ecriture. Se voyant attachée avec les trois clous à son JESUS Crucifié, Elle se pâmoit d'aize, disant au fond de son cœur; [ee] *je vis, non ce n'est plus moy qui vis, c'est* JESUS *qui vit en moy.* Je me [ff] lie si etroitemant à ce cher Epous, que jamais je n'en seray separée.

LA Tante de son côté benissoit DIEU, de se voir revivre en céte chere Niece: & de ce qu'il vouloit encore se servir de son sang, en la sainte Religion. Puis Elle luy disoit au plus intime de son cœur, & du plus tandre de ses affections; *Mon Seigneur, je vous remercie de ce que par vôtre grace, l'innocence de la Nie-*

CE QV'ELLE FIT, ESTANT

ce reparera les defauts de ſa miſerable Tante. Acceptez ce ſacrifice en odeur de ſuavité, le mien n'ayant eſté qu'imparfait. Si ma lacheté s'eſt contantée d'une vertu commune, au moins céte Enfant travaillera tout de bon à eſtre Sainte pour Elle & pour moy.

CHAPITRE XXI.

La Mere Marie de S. Charles eſt encore eleue Superieure, & ce qu'elle fit eſtant en céte charge pour la troiziéme fois.

Elle eſt eleue Superieure pour la troiziéme fois.

VOICY le troiziéme combat de l'amitié des Religieuſes, contre les horribles repugnances de la Mere de S. Charles. Malgré celles-cy, le concours des voix la remet en charge pour la troiziéme fois. Voyant qu'elle ne gagnoit rien à reſiſter, ſinon que ſon refus attiroit enfin le commandemant des Superieurs pour la faire obeïr; ſans plus repliquer, Elle prand le gouvernail en main, établiſſant toute ſa confiance en DIEU, pour continuer à eſtre une Superieure ſelon ſon cœur.

ELLE commança à faire paroître

que sa charité pour ses Sœurs, estoit plus forte que la mort. Elle se souvint de Celles, qui estoient déja dans le tombeau. Et obtint des Superieurs, la permission de transferer leurs os & leurs cendres dans le nouveau Monastere. Et dautant qu'elle regardoit ces Reliques avec l'œil de la Foy, comme ayant esté les Tamples du Saint Esprit; Elle voulut que céte Translation fût accompagnée d'une devote ceremonie. Tout le Cloître fut tandu de blanc, chargé d'Ecussons de l'Ordre & de tres-beaus luminaires. Les Religieuses marchoient deux à deux, le cierge allumé dans la main. Les Officieres accompagnoient Ceux qui portoient ces religieus depots. Le P. Provincial celebra la Messe, & le P. Vincent fit un Discours Funebre. L'on eut plus d'égard au corps de la bonne Mere Claire. Comme elle estoit l'Institutrice & la premiere Superieure du Convant, on l'enterra dans le Chapitre en un cavereau particulier sous une tombe, avec une inscription, qui marque sa naissance à Besançon de Parans nobles de la tige de S. Bernard : les Monasteres de Dole, de Lion, de Paris, & de Nancy qu'elle

ENCORE RELEVE SVPERIEVRE.

Elle fait la Translation des Religieuses decedées.

Le corps, & l'Epitaphe de la Mere de Sainte Cecile.

CE QU'ELLE FIT, ESTANT

a établis : les offices qu'elle a exercez, les travaus & les maladies qu'elle a souffert ; & la mort precieuse, qui luy a merité la couronne de justice à l'âge de quarante ans.

Abbregé de sa vie, & de ses vertus.

EN effet, céte grande Ame avoit bien merité durant sa vie que son corps fût honoré aprés sa mort. Outre qu'elle estoit l'idée d'une sainte Religieuse, & d'une tres-sage Superieure ; on peut bien la nommer un Martyre d'amour, & d'infirmitez. Laissant aux autres la patiance humaine, qui souffre avec generosité : celle des Martyrs, qui endure avec consolation ; son partage sambloit estre la patiance divine, qui estoit toute dans les maladies du corps, dans les delaissemans & les derelictions de l'esprit. Elle beut jûqu'à la lie du calice ; ayant vécu, & estant en une parfaite conformité avec JESUS mourant en Croix delaissé de son Pere. Les Medecins luy firent souffrir de si horribles tourmans, qu'elle en fut une fois quarante jours & quarante nuits sans dormir, brûlée d'une fievre avec des redoublemans épouvantables.

LES dernieres années de sa vie, elle estoit colée sur son lict comme une vraye Crucifiée ; toûjours alterée de

nouvelles souffrances, interieures & exterieures. Et dans ce triste état, c'estoit une merveille de la voir douce, tranquile, pleine de lumiere : conferant de ses états, avec sa fidele la Mere de S. Charles ; sans jamais vouloir prandre aucun rafraîchissemant. Elle souffrit méme le trepan, à cause de ces grandes douleurs de téte que Monsieur de la Forét luy avoit predit. Enfin Elle mourut par obeïssance, & par amour. Les autres corps furent enterrez dans le Cloître. Et on marqua principalemant le lieu, où fut iuhumé celuy de la Mere Isabeau du Tiers Ordre Seculier, qui avoit passé dans Paris pour une vraye Sainte.

ENCORE RELEVE SVPERIEVRE.

La Mere Isabeau.

MADEMOISELLE de la Grange, céte insigne bienfactrice, avoit desiré d'estre enterrée dans la sepulture commune des Religieuses. C'est-pourquoy il falut attandre que le Chœur, & l'Egliſe fût bâtie.

MAIS tandis que la Mere travailloit ainsi pour les morts, Elle-méme tomba en des maladies & en des infirmitez, qui la porterent aux portes de la mort. Elle en vint à tele extremité que son corps uzé par les longs & cruels exercices de mortification, de penitan-

Elle est accablée de maladies.

CE QV'ELLE FIT, ESTANT

ce, & de travaux tant interieurs qu'exterieurs; n'avoit préque plus ny force, ny vigueur. Le deplorable état où Elle ſe vit reduite, toucha d'une tele compaſſion le R. P. Chryſoſtome, lors Provincial pour la ſeconde fois, duquel nous avons parlé cy-devant; que ſon extreme charité le porta à des ſoins extraordinaires, pour la ſoulager. En effet, il eut la bonté de quéter de ſes Amis dequoy luy faire accommoder une ſeconde Infirmerie, accompagnée de trois petites chambres, pour des Religieuſes qui voulut qui demeuraſſent auprés d'Elle. Puis devant toute la Communauté il luy commanda en vertu de ſainte Obediance, d'y aller coucher, prandre ſes repas, & tout ce qui luy ſeroit bezoin. Mais parce qu'il ſe defioit ſagemant de ſon eſprit humble & auſtere, il choiſit luy-méme deux Religieuſes du Chœur & une Converſe pour en avoir ſoin: luy donner tout ce dont Elle avoit bezoin, & ne la laiſſer jamais ſeule. Céte extreme neceſſité qui continua jûqu'à la mort, obligea auſſi tous les Superieurs qui ont ſuccedé depuis, à luy continuer les mémes ſoulagemans. Ce qui a beaucoup contribué à conſerver céte bonne Mere, pour le

Le P. Chryſoſtome la ſoulage.

service de ses cheres Filles : & à la faire respirer de l'accablemant de maux, qui la faisoient estre un [a] spectacle de douceur & de patiance à DIEU, aux Anges, & aux Hommes. Mais comme l'esprit est la partie la plus noble & la plus tandre, les peines interieures dont Elle fut exercée surpassent toute imagination. Se voiant inutile au Service de DIEU & de ses Sœurs, Elle fut saisie d'une mortele tristesse qui luy dessechoit les os. [b] Sa vie luy estoit à charge, & Elle regrettoit à l'infini de ne pouvoir plus ny agir, ny souffrir. La charge de Superieure, la surchargeoit d'un fardeau insupportable. Les Superieurs toutefois se montroient rigoureus en ce point, n'aiant jamais voulu permettre qu'elle se déchargeât. En effet couchée dans son lict, Elle ne laissoit pas par sa sage conduite de couler le mouvemant & la vie en toutes les parties du Monastere.

ENCORE RELEVE SVPERIEVRE.

Elle est affligée de peines interieures.

MAIS la Lettre d'un de ses Directeurs, qui l'avoit autrefois veue en ces mémes peines angoisseuses a découvert aux Religieuses, une cause incomparablemant plus secrete & plus noble du deplorable état où elle estoit. C'est que DIEU deploiant sa justice, com-

CE QU'ELLE FIT, ESTANT

Elle eſt exercée de Dieu méme.

me il avoit fait ſur ſon Unique, la vouloit tenir dans un purgatoire tres-angoiſſeus. Une lumiere tres-intime luy avoit fait voir toutes ſes ingratitudes, & toutes ſes imperfections ; qui comparées à la pureté de DIEU que l'on definît un acte tres-pur, luy paroiſſoient des crimes abominables. Céte veue luy perſuadoit que la grace ne pouvoit ſubſiſter en un fond, ſi mechant & ſi corrompu que le ſien. Que tout ce qu'elle faiſoit, n'eſtoit qu'une fauſſe apparance de bien & un mal veritable. Conſequammant que DIEU ne la regardoit qu'avec horreur. Qu'il eſtoit trop juſte pour la ſauver, & Elle aſſez criminele pour eſtre reprouvée au nombre des damnez. A méme temps Elle ſe ſantit brûlée, & conſumée d'un deſir inſatiable de ſouffrir. Et céte contrelutte d'Enfer & de Paradis, acroiſſoit ſes tourmans à l'infini. De ſorte que ces deplorables états conſumant peu à peu ſes forces, Elle portoit les impreſſions de la juſtice la plus rigoureuſe de ce Juge juſte, fort & neanmoins tres-patiant ; qui ſe rand par amour ſi redoutable aux Perſonnes, qui ont infinimant plus de ſujet de le ſouhaiter que de l'apprehender. Encore que durant le reſte

de sa vie, Elle eut santi de fois à autre ce poids si étrange ; DIEU toutefois, qui vouloit encore se servir d'Elle, ramena le calme aprés l'orage. Sa bonté la rétablit pour lors, dans une paix toute divine : & luy donnant des forces extraordinaires, acreut dans le cœur de céte genereuse Mere, l'ardant desir de voir bâtir l'Eglise du Monastere ; où il fût perpetuellemant honoré par les louanges de ses Epouzes, & par le Sacrifice non sanglant de sa justice & de son amour.

ENCORE RELEVE SVPERIEVRE.

ELLE y fit travailler avec une diligence nompareille. En quoy Elle fut beaucoup aidée des secours de la Providance. La dote d'une Novice & les charitez de quelques Bienfacteurs firent une somme de quarante mille francs ; que l'on avoit crû devoir suffire, pour le bâtimant de l'Eglise. Mais l'adresse de l'Architecte, comme c'est l'ordinaire de ces sortes de Gens, le grand courage du P. Oronce, la soumission & le zele de la Mere, l'engagea à une dépanse beaucoup plus grande. En quoy la liberalité de Monsieur Babinet, les soulagea notablemant. L'Eglise fut donc bâtie, comme elle se void fort magnifique. Ce bon Mon-

CE QV'ELLE FIT, ESTANT

sieur s'en randit le Bienfaiteur, & y choisit sa sepulture sans aucune charge aux Religieuses. Mais le bon cœur de la Mere, voulut qu'il fût enterré proche de la grille des Religieuses : & qu'elles chantassent tous les ans à perpetuité, l'Office des Morts au jour de son trépas, avec la Messe & la Communion generale; comme une marque publique, d'une juste reconnoissance à l'honneur de sa memoire. La Maison toutefois ne laissa pas de demeurer obe-

Services pour Mensieur Babinet.

rée de plusieurs détes ; qui luy eussent donné bien de la peine, sans les secours du Ciel qu'on peut appeler miraculeus.

L'ON treuva plusieurs fois des sommes assez notables, pour subvenir aux necessitez pressantes. Et cela en des endroits de la Maison, où l'on estoit asseuré qu'il n'y en avoit point. Aussi la Mere avoit ordonné que deux Religieuses communiroient tous les jours, & priroient DIEU avec ferveur qu'estant le Pere de ce Convant, il le pourveut d'autant de biens tamporels, que

Dieu aide extraordinairemant.

sa Majesté savoit estre necessaire pour y maintenir le Spirituel, & pour y estre servi avec fidelité.

IL arriva neanmoins en céte occa-

ion, bien mieux qu'autrefois à un Al- *ENCORE RELEVE SVPERIEVRE.*
chimiſte. Celuy-cy ayant conſulté l'Oracle, ſur ce qu'il devoit faire pour treuver la pierre philoſophale, & pour arriver au grand Oeuvre ; l'Oracle répond en un mot, *Travaillez.* Je veux dire que la Mere aidée du Pere Oronce, travaillerent de leur côté, pour eſtre les cooperateurs & les inſtrumans de la divine Providance. Tous deux reſolurent de propoſer à la Communauté, un moyen qui ſambloit de ſaizon & fort utile. C'eſtoit de prandre des Penſionnaires. D'abord on y eut quelque repugnance, cet employ ſamblant trop diſtraire des Religieuſes toutes conſacrées au Chœur & à la ſolitude. Mais comme on remarquoit que faute de Poſtulantes, le Noviciat ſe tariſſoit ; l'on y conſantit volontiers, à condition qu'on ne recevroit pour Ecolieres, que celles dont le deſſein eſtoit d'eſtre Religieuſes. L'experiance a juſtifié céte entrepriſe. Le Novitiat fut bientôt peuplé de Religieuſes, qui ſe ſont randues dignes de leur vocation. La Mere méme ne jugea pas indigne, de s'appliquer à l'inſtruction & au divertiſſemant de céte Jeuneſſe. Elle preſcrivit des loix pour les élever, principalemant en la

Elle prand des Panſionnaires.

CE QU'ELLE FIT, ESTANT

pieté. Elle leur invanta des jeux innocens, dont le gain estoit la pratique de quelque vertu ; comme de l'amour naissant, profitant, combatant, & unissant. Comme le Triomphe de son Patron S. Charles, Victorieus de tous les vices, & rehaussé de toutes les vertus. Celuy de l'Incarnation de JESUS-CHRIST.

Elle instruit les Pansionnaires.

LA Mere conduisoit toutes choses avec tant d'esprit, de dexterité & d'edification ; que toutes les Personnes méme du dehors en estant charmez, le Monastere fut en peu de temps au plus haut point de l'estime & de la reputation.

La reputation du Monastere.

MADAME la Ducheſſe Douairiere d'Angouléme, dont la vertu est si estimée méme en Italie, depuis qu'elle y a conduit son Alteſſe la Princeſſe de Toscane, fut attirée par céte bonne odeur qui se répandoit par tout. Elle y entra en qualité de Bienfactrice. Mais avec une si grande moderation des Privileges, concedez aux Personnes de céte qualité ; qu'elle fut entieremant satisfaite, & l'Observance religieuse conservée en son entier. De sorte que Madame la Ducheſſe de Sully, aujourd'huy la Princeſſe de Verneuil, & au-

M. la D. d'Angouléme se rand Bienfactrice.

M. la D. de Sully, & autres Dames.

res Dames de qualité, ont esté bien ises de se randre bienfactrices à peu rés aux mémes conditions. Celle-cy ut tant d'estime & d'amitié pour la Mere de S. Charles, qu'outre les con-versations continuelles qu'elle avoit vec Elle, & les grandes faveurs qu'el-e a procurées au MONASTERE en sa con-sideration; Elle luy a acquis & ména-gé l'affection, ou pour mieux dire la protection de Monseigneur le Chance-lier son Pere; qui s'est encore étandue sur le Convant de Nazaret, dont il a bien voulu se randre Fondateur, com-me nous avons déja dit.

ENCORE RELEVE SVPERIEVRE.

PARMY tous ces glorieus & utiles avantages, la Mere Superieure se te-noit dans l'humilité & l'aneantissemant. Ce qui luy fit dire un jour à une de ses plus confidantes; *ô ma chere Mere que nôtre bon* DIEU *me fait voir à l'œil, & tou-cher au doigt sansiblemant, qu'il a une bonté infinie; puîque mes pechez ne l'em-péchent pas de répandre ses misericordes, sur nôtre pauvre Monastere. Mon unique con-solation, c'est que nous n'y sommes reduites & ranfermées, que pour luy edifier un Tam-ple; où il soit continuellemant glorifié, servi & adoré en esprit & verité.* Et s'il n'y a-voit que moy, je m'estimerois heureu-

ELLE DONNE DIVERS

se de perir pour cela, pourveu que ma perte apportât quelque chose à son honneur.

CHAPITRE XXII.

La reputation de la Superieure croissant de plus en plus, Elle est consultée par les plus spirituels, & donne d'admirables resolutions.

SI Celuy-là, au santimant de David, [d] est heureus que DIEU enseigne & qu'il instruît en sa Loy; sans doute la Mere de S. Charles doit estre estimée tres-heureuse, puîque la Loy de DIEU a esté imprimée dans son cœur: & qu'elle l'a enseignée aux autres, d'une maniere admirable.

PLUSIEURS Personnes eminantes en vertu, luy faisoient l'honneur d'aller conferer avec Elle, sur les difficultez qui se presantoient en la conduite des Ames. Un jour on luy amena une Fille, qui avoit tout l'exterieur & les apparances d'une Sainteté extraordinaire. La premiere fois céte Fille joua si bien son personnage, que la Mere n'oza en former aucun jugemant. Elle

le la conged a, & prit du temps pour recommander l'affaire à DIEU. Aprés quoy, elle ranvoya querir céte Fille; Elle y vint à diverſes fois, & méme un jour elle la vit ravie dans le Parloir, ce qui luy arrivoit tous les jours en ſa maiſon. Dans ſes raviſſemans ſa beauté, qui n'eſtoit que mediocre, prenoit un luſtre tout extraordinaire. Et elle parloit avec tant de modeſtie, que perſonne ne la voyoit ſans en eſtre touché. Son Directeur méme en eſtoit tout à fait preoccupé. Céte extaziée tombe malade, ſans renoncer à ſes artifices. Eſtant guerie on la mene voir la Mere. Et comme elle eſtoit encore tres-foible, la Superieure s'aviſa de luy faire ſervir à dîné les meilleures viandes, & les confitures de l'Infirmerie. S'entretenant avec elle au Parloir, tandis qu'elle dînoit, elle remarqua qu'elle mangeoit d'une maniere, qui marquoit & trop de gourmandiſe, & beaucoup de friandiſe. Ce qui donna occaſion à la Mere de dire à une Devote qui logeoit en la méme maiſon, que ſans faire ſamblant de rien, elle mit des confitures ſeches dans une Armoire. Céte Fille qui n'eſtoit pas moins ſanſuelle qu'orgueilleuſe, mangea en peu de

CONSEILS SALVTAIRES.

Elle decouvre l'illuſion d'une Fille.

ELLE DONNE DIVERS

temps toutes ſes confitures. L'on en avertit le Directeur, qui n'en vouloit rien croire. Il la mene à la Mere. Céte fauſſe Devote nie hardimant le fait, jûqu'à ce que la Mere luy eût remontré avec autorité & douceur, l'aveuglemant où elle eſtoit, de preferer une vaine eſtime du Monde à ſon ſalut eternel.

Ce diſcours animé de zele & de charité, penetra ſi avant le cœur de la fauſſe Devote, que ſe jettant à genous, & noyée dans ſes larmes, elle avoua la choſe: & ſi on luy eût permis, vouloit faire une Confeſſion publique; afin d'eſtre traittée avec autant de mépris, que ſa vanité & ſon hypocrizie luy avoit fait donner d'applaudiſſemans. La vie qu'elle mena tres-penitante jûqu'à la fin de ſes jours, fut une preuve convaincante de ſa veritable converſion. De fois à autre elle voyoit la Mere, qui prit ſoin de ſon Ame, & l'aſſiſta jûqu'à la mort; qui fut accompagnée de toutes les bonnes diſpoſitions, que l'on peut ſouhaiter à une Chrétienne.

CETE experiance ſi autantique fut cauſe qu'elle fit un recueil des principaus avis, qu'il faut ſuivre en ces voyes d'autant plus dangereuſes qu'elles ſont

extraordinaires. Elle donna des precautions à ſes Religieuſes, parmy leſquelles pluſieurs eſtoient favoriſées de DIEU tres-particulieremant, & élevées aux plus hauts degrez de la contamplation. Parce que, écrit-elle, S. Paul nous avertît que [e] l'Ange de tenebres, ſe transfigure ſouvant en Ange de lumiere; pour tromper les Filles d'Eve, il faut s'attacher fidelemant aux regles ſuivantes.

CONSEILS SALVTAIRES.

I. PLUS une Ame eſt carreſſée de ſon Celeſte Epous, plus elle doit ſe tenir aneantie en elle-méme. Les élevations & les connoiſſances les plus ſublimes, doivent eſtre les plus ſuſpectes; ſi elles ne portent au pur amour de DIEU, au renoncemant de tout propre interét: à la mortification, à la penitance; & la deſtruction du corps de peché, qui eſt en nous. C'eſt [f] ſur le Thabor, non pas ſur le Calvaire que Satan dreſſe ſes pieges, étand ſes réts & ſes filets pour y ſurprandre les Ames.

Ses avis ſervans de precautions.

III IL ſe faut bien établir en ce fond d'humilité. DIEU eſt le ſeul bon en verité, & par eſſance. L'Homme n'eſt que corruption en ſon fond, en toutes ſes puiſſances & operations; ſi le ſang

Matt. 19.

ELLE DONNE DIVERS

du Fils de DIEU, ne purge toutes ſes ſaletez.

III. L'HORREUR du peché doit eſtre dans le cœur fidele, pardeſſus toutes les horreurs. C'eſt-pourquoy nous devons haïr céte miſerable vie, qui nous tient toûjours en état d'offanſer DIEU.

IV. IL faut norrir ſon eſprit de céte veritable panſée, le moindre degré de grace, vaut mieux infinimant que tout l'eſtre creé.

V. La parfaite imitation de JESUS Crucifié, eſt le caractere le plus certain de nos états, de nôtre perfection, & de nôtre predeſtination. Et c'eſt une verité tres-conſtante, que la figure de la Croix eſt tres-propre pour recevoir les influances celeſtes.

VI. LA Perſonne que les vœux ont miſe dans la voye des Conſeils Evangeliques, doit faire ſes richeſſes de la pauvreté, ſes delices de l'auſterité: & eſtre en toute ſa vie, une victime d'obeïſſance. Ce qui n'eſt pas en ce chemin, n'eſt qu'égaremant.

VII. NE point rechercher les honneurs du monde, l'eſtime des Creatures, les aiſes du corps, les ſatisfactions de l'eſprit; c'eſt une marque que la Religieuſe eſt morte, & que ſa vie eſt ca-

chée en DIEU avec JESUS-CHRIST. *CONSEILS SALVTAIRES.*

VIII. LA charité envers toutes, la douceur & la patiance à supporter les autres, & à ne vouloir qu'aucune souffre de vous; c'est le caractere, qui fait connoitre qu'on est à JESUS.

IX. L'AMOUR continuel des Croix, à dire le vray, c'est ce qui nous unît plus intimemant au Crucifié : & qui nous delivre plus puissammant, des pieges & des lacets du Demon.

X. SI vous estes élevée dans les charges, dés le premier jour de vôtre entrée, envisagez celuy de vôtre sortie; afin que la vie, & la mort vous soient en une égale indifferance. Mais si le premier vous deplaît, & si l'autre vous est agreable, c'est un signe que l'Esprit de grace regne en vous.

XI. EN tout ce que vous estes obligée de faire, ne faites que vous préter; sans vous donner qu'à DIEU seul, qui s'est donné tout à vous.

XII. LA seule volonté de nôtre Pere qui est au Ciel, nous doit servir en toutes choses : & nous faire recevoir de sa main paternele le bien & le mal, les afflictions & les consolations.

XIII. CELUY qui se vange de quelque déplaisir à la mode de DIEU,

ELLE DONNE DIVERS

ne peut estre ny trompé ny surmonté par Satan. Car il jette des charbons ardans, sur la téte & dans le cœur des Personnes qui l'ont offansé. Et ces charbons brûlant le Diable plus que les feux inextinguibles, le contraignent de s'enfuir & s'abymer dans les Enfers.

XIV. QUELQUE peine qui vous attaque ou vous accable, ne recourez qu'à vôtre divin Epous. Vous ouvrant son cœur il vous dit, par autant de bouches qu'il a de playes; *Ma Fille, c'est en moy seul que vous trouverez la veritable consolation: le centre de vôtre repos, & le remede à tous vos maux.*

XV. LA Religieuse [g] marche selon l'Evangile lors que sa vie est accompagnée d'humilité, de mansuetude, & de patiance. Céte vie de grace, encore mieux que celle de la nature, se fait connoître par le santimant du cœur, & par le mouvemant dans les actions du dehors.

XVI. LES [h] deux Autels dans l'Ancienne Loy l'un de cuivre & l'autre d'or, sont tout à fait mysterieus en la Nouvelle. Sur le premier on offre les Victimes de la penitance, sur le second on brûle les parfums de la priere.

XVII. C'EST une chose conside-

rable, justifiée par l'experiance ; que le souffle, le mouvemant & l'agitation servent égalemant à deux effets oppoſez ; à éteindre, & allumer le feu. Il en eſt de méme des occaſions, & de tout ce qui nous arrive ; qui peut ſervir à bien ou à mal, au vice ou à la vertu. *CONSEILS SALVTAIRES.*

XVIII. LA vraye Religieuſe ne fait jamais quoy que ce ſoit, que dans l'eſprit de ſon Ordre. Parce que [i] la fin de chaque art, le but de chaque métier, a ſon action qui luy eſt propre ; tout ainſi que chaque mambre du corps, a ſon mouvemant particulier.

XIX. O nous devons regarder nôtre Monaſtere, comme un Paradis en terre. Ah ! quelle joye donc nous devons avoir chantant les louanges de l'Eternel, d'eſtre des cigales de la nuict, & des Roſſignols durant le jour.

XX. N'ALLEGUONS & ne craignons nullemant les foibleſſes de nôtre ſexe. [h] Le *Verbe de* DIEU s'eſt incarné, [k] pour prandre toutes les foibleſſes de nôtre pauvre nature : & par un change precieus, nous donner toute ſa force & ſa vertu. Se pourroit-il bien faire, qu'un Homme Chrétien & Religieus ne fut pas tout-puiſſant en ce DIEU-HOMME. Celuy qui peut tout ? Sei-

ELLE DONNE DIVERS

gneur, Seigneur, s'écrie S. Auguſtin, vous eſtes ma force depuis que vous vous eſtes revétu de mon infirmité.

XXI. CRAINDRE la mort, c'eſt ignorer qu'elle eſt la plus grande conſolation de l'Ame Religieuſe; c'eſt apprehender le port, eſtant battu de la tampéte. Craindre les maladies, les mépris, & les autres miſeres de céte chetive vie; c'eſt refuſer & rejetter le Calice, dont JESUS a enſucré toute l'amertume par l'attouchemant de ſes levres precieuſes. Si nous tramblons dans le ſouvenir de nos offanſes, ſouvenons-nous que ſi le divin Sauveur pandu à un gibet a prié ſon Pere pour les bourreaus qui le crucifioient; il le fait ſans doute avec des cris plus hauts & plus efficaces, pour Celles qui ſont crucifiées avec luy, comme luy, & pour l'amour de luy.

XXII. DANS l'étude de la vertu il faut avoir un courage invincible, ſe ſouvenant que les Victimes qui ſe treuvent n'avoir point de cœur, ſont de tres mauvais augure. De ſorte que l'Ame fidele ne regarde pas tant les diſpoſitions où elle ſe treuve, comme l'action qu'elle eſt obligée de faire. Et elle en vient à bout quoy qu'il coûte, & à quelque prix que ce ſoit.

XXIII. LA grace non plus que la

nature ne souffre point de vuide. L'une & l'autre en a la derniere aversion, & s'efforce de l'empécher méme par la destruction de ses parties. Si le pur Esprit de DIEU ne me ramplit, l'esprit du monde immonde me ramplira. *CONSEILS SALVTAIRES.*

XXIV. LA plus grande felicité d'une Ame en ce monde & en l'autre, c'est de posséder DIEU. Et de panser qu'encore qu'il puisse la depouiller de tous ses dons, il ne se peut pas ôter à elle. Il luy est uni si inseparablemant, par les liens de sa misericorde, de son amour, & de son estre ; que non seulemant il écoute, mais qu'il obeît aux prieres & aux volontez de Ceux qui luy adherent par crainte & par amour.

TOUTES ces belles maximes sont autant de coups de pinceau, avec lesquels la Mere de S. Charles se depeint elle-méme des plus vives couleurs de la grace. Mais pour faire voir que son cœur n'estoit que charité, il est arrivé assez souvant au cours de sa vie, qu'ayant esté chargée en diverses rancontres d'injures & de calomnies, elle n'a jamais randu que des benedictions pour les maledictions. La Lettre suivante qu'une occasion signalée luy fit écrire au Pere Oronce, en sera une preuve peramtoi- *Sa patiance dans les calomnies.*

ELLE DONNE DIVERS

re ; nous repreſantant, tout ainſi qu'en un clair miroir, l'état de ſon Ame, & la poſture de ſon eſprit en ces fâcheuſes occaſions.

PAR les allées & les venues de ce bon Pere fort habile à negotier, la Mere avoit menagé un accommodemant entre des Perſonnes illuſtres, devotes, & amies de la Maiſon. L'iſſue ne répondit pas aux commancemans. Elle fit voir que leur qualité eſtoit plus grande, que leur fidelité : & comme c'eſt l'ordinaire du ſiecle, qu'ils mezuroient leur honneur par leur interét. Un ſeul de bonne foy, demeura inviolable en ce qu'il avoit promis. La Mere ayant appris ce ranverſemant, elle ſe reſolut d'en digerer l'amertume entre DIEU & elle. Les Religieuſes qui l'avoient accompagnée au Parloir, craignant que ce deplaiſir caché ne la randît malade, en avertirent le P. Oronce. Elle ſe voyant découverte ; luy écrivit en ces termes.

Lettre au Pere Oronce, à qui elle déchaige ſon cœur.

Mon tres-Reverand Pere, je vous demande pardon ſi j'ay differé de vous ouvrir mon cœur ſur le ſujet de la douleur qui le preſſe. Vous ſavez trop quel il eſt, pour que vous doutiez que ce ſoit manque de confiance. Mais je vous diray ſimplemant, puîque Celles auſquelles je m'eſtois ouverte, n'ont pas

gardé le silance ; que ce qui m'en a empéché, n'a esté que la crainte que j'avois de tirer le trait dont la providance a permis que j'aye esté blessée ; n'ozant m'en soulager ailleurs, crainte de luy déplaire. Maintenant que je n'ay plus lieu de vous le cacher, je vous confesseray ingenumant ; que depuis que vous avez proposé l'affaire que vous savez, j'ay esté extrememant affligée. Comme j'avois beaucoup presupposé de l'affection de ces Personnes-là, je croyois que demandant une chose qui ne pouvoit tourner à leur prejudice, elles ne me la deniroient jamais. Veu que ma principale veue en cela, c'estoit de leur conserver aussi bien qu'à nous, un tres-bon & tres-puissant Ami ; qui de si bonne foy, m'avoit mis ses interéts entre les mains. Cepandant je les voy, par caprice & bizarrerie, à la veille de rompre la charité & la paix à l'acquisition & conservation de laquelle, nous avons vous & moy tant travaillé ; comme estant l'unique moyen d'avoir DIEU *avec Eux, parce qu'il est charité & fait sa demeure en la paix. Ces Esprits se sont emportez à dire plusieurs discours tres-offansans, lesquels si nôtre Seigneur n'y met la main auront de tres-fâcheuses suites que je prevois : & qui me font demander à* DIEU *de tout mon cœur, qu'il me retire plûtôt de la Vie. Car malheureseman je suis le Io-*

CONSEILS SALVTAIRES.

ELLE DONNE DIVERS

nas, qui a émeu la tampéte. Il faut donc que ce Ionas ſoit jetté dans la mer. Enfin, mon cher Pere, puîque DIEU *a permis que Celles à qui j'avois confié toutes ces choſes, vous les ont declarées; faites en ſorte, que je porte céte affliction avec merite. Ie vous avoue que jûqu'à preſant ç'a eſté avèc bien de l'imperfection, ayant eu le cœur ulceré au delà de tout ce que vous pouvez panſer. Vous ſavez, mon tres-cher Pere, le bon cœur que j'ay pour ces Perſonnes, qui me faiſoit attandre le reciproque d'elles. Ce n'eſt pas pourtant, que j'aye, par la miſericorde de* DIEU, *aucun ſantimant contre elles. Au contraire je leur pardonne de bon cœur, encore qu'ils m'ayent tres-offanſée. Mais à* DIEU *ne plaiſe que je faſſe comme le Chien, qui s'amuze à mordre le bâton ou la pierre qui le frappe; ſans voir la main qui le tient, & le meut comme il luy plaît. Non, non, je regarde mon* DIEU; *qui a permis le tout, pour mon plus grand bien. Et je dis avec David, qu'il eſt bon que* DIEU *m'ait humiliée: & qu'il m'ait fait connoître quel eſt le bras de chair, & ſi je m'y dois appuyer, ny m'attacher à autre choſe qu'à luy ſeul. Pourveu que les interéts de ſa gloire ſoient à couvert, & la charité Chrétienne conſervée; j'abandonne de bon cœur tout ce*

qui me regarde, à ſa juſtice ou à ſa miſericorde : à ſa pleine, entiere & abſolue liberté. CONSEILS SALVTAIRES.

MAIS afin de faire connoître encore plus evidammant, l'eſprit qui conduiſoit céte Sainte Superieure, je veux bien ajoûter icy trois de ſes Exhortations que j'ay choiſies entre pluſieurs autres.

CHAPITRE XXIII.

La Mere ſe randoit admirable, & utile dans les Exhortations qu'elle faiſoit à ſes Filles.

SI le ſilance eſt un des plus beaus ornemans du Sexe feminin, l'eloquence ne l'eſt pas moins quand une Superieure eſt obligée de parler en public. C'eſt à ce deſſein que les Chapitres ſe font dans les Religions, tous les huit jours : & qu'une ſainte pratique oblige les Superieurs de faire des Exhortations, la Veille des Fétes principales, ainſi que l'a remarqué S. Bernard. Celle dont nous pourſuivons les vertus, en tant d'années qu'elle a eſté Superieure diverſes fois, s'en acquittoit avec tant de grace & d'e-

SON HABILETE'

nergie, qu'il eſtoit evidant que céte rozée venoit du Ciel : & qu'elle n'eſtoit que le canal, par lequel le Pere de la pluye, verſoit celle de ſes graces dans les Religieuſes de Sainte Elizabet. Auſſi les puizoit-elle ou aux piez du Crucifix, ou dans la divine Euchariſtie ; qui ſont les deux ſources de céte lumiere qui éclaire les Eſprits, & de ce divin feu qui embraze les cœurs.

Ses ſervantes Exhortations.

Ses preparations pour faire les Chapitres du Vandredy.

DE vray, tous les Vandredys qu'elle devoit tenir Chapitre elle ne manquoit jamais de communier ; afin que JESUS-CHRIST mit luy-méme ſur ſes lévres, ce qu'elle devoit dire à ſes Filles. Elle prenoit d'ordinaire ſon ſujet de quelque paſſage de l'Ecriture, ou de quelque vertu qui l'avoit plus touchée en la Vie des Saints. Des trois examples que nous en allons donner, on pourra juger de tous les autres.

Exhortation à l'entrée de l'Avant.

A l'entrée de l'Avant, elle choiſit pour ſujet d'Exhortation, ces paroles de S. Paul aux Philippiens ; *Mes Sœurs, je ſouhaite qu'il y ait entre vous une méme affection, qui a eſté en* JESUS-CHRIST ; *lequel eſtant en la forme de* DIEU, *n'a point reputé rapine d'eſtre égal à* DIEU. *Mais qui s'eſt aneanti ſoy-méme ayant pris la forme de Serviteur, & eſtant fait à la ſam-*

DANS LES EXHORTATIONS.

lance des Hommes. Ces divines paroles, *Mes cheres Sœurs*, nous enſeignent deux veritez ſur le Myſtere adorable de l'Incarnation. La premiere demande nôtre Foy, nos hommages, nos reſpects & nos adorations. La ſeconde exige nos admirations, nôtre amour, & nôtre imitation.

LA premiere nous oblige de vivifier nôtre Foy, conſiderant que Celuy qui eſt appelé par excellance le Deſiré des Nations, & que nous eſperons bientôt veoir naître en la Créche de Bethléem & en nos cœurs; eſt DIEU égal à ſon Pere en Majeſté, en grandeur & ſouveraineté. En ce regard, il faut que vous ramaſſiez tout ce que vous avez de force & de grace, afin de vous preparer à le recevoir en vôtre cœur, l'épurant de toute imperfection: faiſant ſervir toutes vos puiſſances, à luy randre vos hommages & vos adorations. Vous devez témoigner vos reſpects, par l'attantion & la reverance avec laquelle vous ferez tout ce qui concernera ſon ſervice.

L'Incarnation excite nôtre Foy.

MAIS pour le faire plus parfaitement, aſſocions-nous à ce divin Archange S. Gabriel, qui fut choiſi entre tous les Anges par la Tres-Sainte Trinité;

SON HABILETE' Se joindre à S. Gabriel.

„ afin de traitter de sa part avec la Sainte
„ Vierge, du Mystere de l'Incarnation: &
„ tirer son consantemant, afin que le
„ Saint-Esprit l'accomplît dans son chaste
„ sein. Cet heureus momant qui vit le Ver-
„ be prandre chair en ses entrailles, fut le
„ commancemant du salut du Genre-Hu-
„ main. Mystere d'aneantissemant, qui unît
„ l'infini avec le fini, l'eternel avec le mor-
„ tel, la souveraineté de l'Estre Divin à la
„ chetive servitude des Esclaves. Mystere
„ de redamtion, & qui devoit payer par son
„ sang & par sa mort, tout ce que les
„ Hommes devoient par leurs pechez à la
„ Justice de DIEU offansé.

„ C'EST la seconde verité, sur laquelle
„ nous ne saurions suffisammant admirer,
„ comme-quoy un DIEU infinimant hu-
„ reus en luy-méme durant toute une eter-
„ nité, veut neanmoins dans le temps as-
„ socier céte souveraine Felicité avec l'ex-
„ treme misere & bassesse de la nature hu-
„ maine. O qui pourroit concevoir la
„ raison, pour laquelle afin de sauver des
„ Ingrats, qui n'ont nulle reconnoissance
„ d'un si grand bien-fait, il a voulu se faire
„ Homme & mourir sur un gibet! Ecrions-
„ nous donc, *Mes Sœurs*, avec S. Paul. O
„ mon DIEU! la charité que vous avez
„ pour nous, est par trop grande; sinon
qu'elle

C'est un Mystere d'aneantissemant.

qu'elle eſt neceſſaire pour couvrir nos pechez & nos ingratitudes.

DANS LES EXHORTATIONS.

PAR ce tout aimable Sacremant il a encore voulu allumer en nos cœurs, le feu d'amour non ſeulemant affectif, mais effectif. Amour agiſſant, qui nous porte ô JESUS ! à la pratique & à l'imitation de vôtre aneantiſſemant. Qui faſſe mourir en nous l'eſprit de ſuperbe, d'amour propre, & d'interét, comme vous eſtant infinimant oppoſé. O JESUS aneanti ! Je vous offre mon cœur, & ceux de toutes vos Servantes qui compoſent céte Communauté. Je vous ſupplie & vous conjure par vous-méme, de les ramplir de l'amour de vos abbaiſſemans ; qui nous donne le courage de travailler fortemant & conſtammant à détruire & aneantir cet orgueil & cet amour propre, qui ont de ſi profondes racines en nous.

Et d'amour affectif, & effectif.

QUANT aux moyens d'en venir à la pratique, je laiſſe à la bonté de DIEU, *Mes Sœurs*, de vous les inſpirer par les lumieres & les mouvemans de ſa grace, que je m'aſſure qu'il ne vous dénira pas.

LA ſuite le fit bien connoître. Car l'on ne vit jûqu'à Noël, que des penitances & des humiliations ; dont la Su-

SON HABILETE'

perieure eut assez d'affaire, à en moderer l'excés. C'estoient continuellemant des amandes honorables au Chœur, & au Refectoire : des accusations publiques de leurs moindres fautes, comme si c'eussent esté de grans crimes. Des Prostrations, chacune se jugeant digne d'estre foulée aux piez de la Communauté. Il n'y en avoit aucune méme des plus anciennes, qui n'ambitionnât de prandre le dernier rang : & de s'applicquer aux actions les plus viles & les plus abjectes, afin d'honorer les aneantissemans de JESUS-CHRIST.

Les profits de cête Exhortation.

SECONDE EXHORTATION, en la Féte de Nôtre Pere S. François.

En la Féte de S. François.

» MON affection envers nôtre Seraphique Pere S. François, m'a donné un grand desir de vous entretenir, *Mes cheres Sœurs*, de ses vertus les plus propres à nôtre imitation. Et comme j'estois en peine d'en faire le choix, j'ay treuvé qu'il l'avoit fait admirablemant luy-méme, dans le Testamant qu'il nous a laissé pour nôtre Instruction.

» LA premiere vertu que j'y remarque, c'est cête genereuse mortification qui luy fit embrasser un Lepreus fort

sale & fort hideus. Ce qu'il fit avec un courage heroïque, dés le commancemant méme de sa conversion. La seconde sa promtitude à répondre dans la derniere fidelité, à la vocation que DIEU luy donna; pour vivre selon la plus étroite perfection evangelique, qu'il a observée & fait observer à la lettre par ses Enfans, dans la Regle qu'il leur a laissée. La troiziéme c'estoit céte ardante & seraphique ferveur, qui le portoit à adorer DIEU continuellemant en esprit, en verité, & en simplicité. Ce qu'il faisoit religieusemant, non seulemant dans les Eglises, où il pouvoit entrer, mais aussi dans celles qui estoient épandues par tout l'Univers. La quatriéme est ce tres-grand respect, dont il honoroit les Prétres Catholiques, quelques pauvres & chetifs qu'ils pussent estre en leurs Personnes. Il les appeloit avec une profonde humilité, ses Maîtres, encore qu'il eût une sciance infuze: & que sa doctrine celeste fut si admirable, que S. Bonavanture raporte que quand il préchoit, les plus grans Docteurs se confessoient n'estre que des ignorans, tant ils trouvoient sa doctrine sublime.

DANS LES EXHORTATIONS.

Sa mortification.

La fidelité à la vocation.

Sa ferveur.

Son honneur envers les Prétres.

LA cinquiéme, estoit son extreme

SON HABILETE' Son extreme pauvreté.

„ pauvreté. O que ſes pratiques eſtoient
„ excellantes ! Il ſe contantoit d'une me-
„ chante robe raptacée, & d'une corde
„ pour la ceindre. Il travailloit pour ga-
„ gner ſa vie, où il alloit de porte en por-
„ te pour demander du pain pour l'amour
„ de DIEU, qu'il mangeoit aprés avec
„ une grande joye ; appelant cela, eſtre
„ norry à la table de JESUS-CHRIST.
„ Ce DIEU-HOMME a eſté le premier
„ paſſionné de l'amour de la ſainte pau-
„ vreté, puîqu'il a quitté ſes grandeurs &
„ ſes richeſſes pour l'épouzer, & s'en
„ randre inſeparable durant tout le
„ cours de ſa vie. La ſiziéme vertu c'e-

Son amour vers le Saint Sacremant.

„ ſtoit un tandre & cordial amour, en-
„ vers le tres-Saint Sacremant de l'Au-
„ tel. Il ſe ſantoit tout ravi hors de
„ ſoy-méme, quand il panſoit que ce
„ n'eſtoit qu'en cet adorable & aimable
„ Myſtere, qu'il pouvoit voir en tout
„ l'Univers DIEU corporellemant. Sur
„ ce fondemant eſtoit bâtie la tres-hau-
„ te eſtime qu'il faiſoit des Prétres, qui
„ ſeuls ont le pouvoir de le conſacrer
„ & de l'adminiſtrer aux Fideles.
„ UN ſecond effet de la tandreſſe de
„ ſon amour, eſtoit la compaſſion dou-
„ loureuſe qu'il avoit de la Paſſion de
„ JESUS-CHRIST. Cet amour compa-

tissant luy faisoit rechercher les soli- « *DANS LES EXHORTATIONS.*
tudes les plus affreuses, à fin qu'estant « *EXHORTATIONS.*
seul il pût sans interruption, contam- «
pler ces douloureus Mysteres. Et à «
méme temps pleurer la dureté des «
Hommes & leur prodigieus aveugle- «
mant, de ce qu'ils passent leur vie «
sans y faire reflexion : sans y panser, «
& dans la continuation de leurs pe- «
chez qui la renouvellent tous les jours. «

MES CHERES SOEURS, ces six «
excellantes vertus porterent & eleve- «
rent nôtre bienheureus Pere, au plus «
haut point de la perfection, & de l'i- «
mitation de JESUS-CHRIST. C'est «
pourquoy aussi ce bon JESUS par un «
excés d'amour pour son serviteur, le «
voulut honorer de l'impression de ses «
sacrées playes. Et je ne fais aucun « *Ses stigmates.*
doute, que dans le ciel ces saintes na- «
vrures ne luy servent d'un ornemant «
singulier ; qui le relevera, & le fera «
eclater par dessus les autres Saints. «

O MES SOEURS, confrontons, je «
vous prie, nos vies avec celle de nô- «
tre grand Patriarche. Comparons nos « *Les Profets qu'ils en faut tirer.*
delicatesses à ne rien voir de degoû- « *tirer.*
tant & mal propre ou aux malades, «
ou en ce que l'on nous apréte ; sans «
que le cœur nous bondisse, & que «

SON HABILETE'

» nous nous en plaignions. Ha chetives
» Filles que nous ſommes ! Nôtre Pere
» baize & mange avec les lepreus, &
» nous recherchons les affeteries. Com-
» parons, comparons encore un coup,
» la fidele cooperation qu'il avoit à la
» grace, pour pratiquer heroïquemant
» tout ce qu'il trouvoit dans l'Evangile
» convenable à ſon état, à nôtre or-
» gueil & à l'amour de nos aizes ; qui nous
» randent helas ! trop delicates, infini-
» mant eloignées de ſa pauvreté. Nô-
» tre peu de ſantimant des ſouffrances
» & de la Paſſion de JESUS CHRIST.
» Puîque nous continuons de l'offanſer,
» n'ayant pas le courage de luy compa-
» tir & de l'imiter.

» O MES CHERES SOEURS, rou-
» giſſons donc de honte. Et craignons
» que nôtre Pere S. François ne nous
» deſavoue pour ſes filles, eſtant ſi op-
» poſées par nos imperfections à ſa ſain-
» teté. Mais particulieremant une d'en-
» tre-vous, que je ſay avec certitude &
» douleur l'eſtre infinimant. C'eſt pour-
» quoy je vous oblige, que par eſprit
» de charité vous priez pour elle ; afin
» que DIEU luy touche le cœur, du-
» rant que vous la confondrez en luy
» diſant ſes deffauts. Ce que je vous

ordonne de faire par penitance en la maniere que le portent vos billets.

«POVR LES «EXHORTA- «TIONS.

PUIS elle les leur diſtribua, ſans dire ce qu'ils contenoient. En l'un eſtoit écrit ; miſerable Religieuſe, vous eſtes un ſepulchre blanchi au dehors par un bel exterieur ; durant que vôtre interieur eſt rampli de pechez, de paſſions, & de toutes ſortes d'imperfections. En un autre il y avoit, vous n'eſtes qu'une ombre & une apparance de vertu en la Religion. Il faut vous ſequeſtrer de la Communauté, que vous infectez par la mauvaiſe odeur de vos pechez. En l'autre, nous avons ſujet d'apprehender que vous n'attiriez par vos crimes l'ire de DIEU ſur céte Maiſon. Il faut vous fouler aux piez, & vous étouffer le pié ſur la gorge ; afin de faire crever l'apoſtume de vôtre orgueil, de peur que vous ne ſoiez eternellemant confondue. Tous les autres billets qui alloient à prés de cinquante, eſtoient de ce méme ſtile & de la méme force.

Merveilleuſe induſtrie de la Mere.

LE Chapitre eſtant fini la Mere ſe mettant à genous, leur declara que c'eſtoit elle qui eſtoit céte mechante Religieuſe ; ſi infinimant oppoſée par

SON HABILETE'

le nombre innombrable de ſes pechez & de ſes imperfections, à la ſainteté & aux vertus de leur Seraphique & Bienheureus Pere S. François. Pour l'amour duquel Elle les prioit toutes & les conjuroit, de luy faire la charité; en s'acquittant de leurs penitances, ſelon qu'elle leur avoit ordonné.

CES paroles accompagnées de larmes & des ſantimans d'une componction toute extraordinaire, qui luy faiſoit preſſer avec tant d'inſtance qu'on luy dit ſes veritez, furent des coups de foudre; qui frapperent toute la Communauté, d'un dernier étonnemant. Les Religieuſes noyées dans un torrant de larmes, ne purent ſe reſoudre d'obeïr en céte rancontre. Nulle n'accepta les penitances de céte nature. Et toutes tinrent ſi ferme, que la Mere fut obligée de faire ceder ſon humilité à leur reſpect. Ce qu'elle fit jettant un profond ſoupir, & leur faiſant ce reproche; qu'elles avoient pour Elle un affection bien cruelle, puis qu'elles s'oppoſoient ſi fort à ſon bien. Puis elle changea leurs penitances, en d'autres pratiques de vertu qui leur furent plus agreables.

TROIZIE'ME EXHORTATION, sur la Féte de nôtre Bien-heureuſe Mere Sainte Elizabet.

DANS LES EXHORTATIONS.

IL me ſamble, *Mes tres-cheres Sœurs*, lire dans vos cœurs, & y voir de tous nouveaus deſirs, & de toutes nouvelles ardeurs de vous donner entieremant à Celuy qui ſeul merite tout nôtre amour. Et moy, toute chetive que je ſuis, je ſens dans le mien de nouveaus deplaiſirs & de nouvelles douleurs, de ne vous y pas aider ſelon ce que je ſouhaite: & que m'y oblige, avec ma charge, la féte de nôtre Bienheureuſe Mere. Y panſant donc ce matin en la preſance de DIEU, & implorant le ſecours de ſa grace, à ce qu'il me fît connoître ce que je devois faire pour ſeconder vos bons deſirs: tout d'un coup la vie de nôtre Sainte Mere m'a eſté repreſantée comme un beau parterre emaillé de toutes ſortes de belles fleurs, qui ſont ſes vertus. Dans ce grand nombre celles que j'ay treuvées les plus odoriferantes, c'eſt le genereus mépris & le renoncemant total qu'elle a fait de toutes les choſes creées. O, *mes Sœurs*, ce n'a pas eſté des bagatelles ny une nue ſpeculation, comme nous.

Au jour de Sainte Elizabet.

Mépris du Monde.

SON HABILETE'

» Mais réellemant & de fait Elle a quitté
» tout ce que les Hommes cheriſſent, &
» eſtiment davantage. Elle a quitté pour
» l'amour de DIEU ſeul, la grandeur
» d'une Souveraineté, les richeſſes de
» l'Etat tres-opulant de la Turinge.
» O, *mes cheres Sœurs*, n'eſt-ce pas là
» bien preuver par les œuvres, ces pa-
» roles de Nôtre Seraphique Pere S.
» François; *mon* DIEU, *vous m'eſtes toutes*
Sa patiance dans les injures. » *choſes* ? En effet, une gueuſe ingrate ran-
» contrant ſa Princeſſe, qui luy avoit fait
» mille fois du bien : & toutes deux ſe
» treuvant proche d'un bourbier, céte in-
» grate inſolante la jette dedans avec le
» dernier mépris. La Sainte fit de ce
» cruel outrage, le comble de ſes delices.
» Elle ſe releve froidemant dans la joye
» de ſon cœur, & remercie JESUS-CHR.
» dans ſon intime. Le Prince ſon Beau-
» frere, prevenu de mauvais conſeils, la
» chaſſe une nuit de ſon Palais avec une
» injuſte & cruelle violance. L'autorité
» du Prince fut cauſe, qu'aucun de ſes
» Sujets ne la voulut recevoir. De ſorte
» qu'elle ſe vit reduite à ſe retirer dans
» une étable, d'où Elle ſortit à minuict
» pour aller au Convant des Freres Mi-
» neurs, leur faire chanter le *Te Deum*; en
» action de graces, d'avoir receu cet af-

front par ſon plus proche allié. Le ma- « *DANS LES EXHORTATIONS.*
tin l'on vient luy jetter dans l'Egliſe le «
petit Prince ſon Fils, & les petites Prin- «
ceſſes ſes Filles ; comme trois petits Ex- «
poſez, ou de pauvres gueus abandon- «
nez. La Sainte dans ce dur aſſaut, de- «
meure inébranlable, paiſible & conſ- «
tante. Il ſambloit qu'elle fût une ſta- «
tue de bronze, tant Elle parut dépouil- «
lée de tous les ſantimans de la nature. «
Que le Sage ſi empéché à chercher une «
Famme forte, ne ſe treuvoit-il preſant «
en céte occaſion ? Ah ! Sans doute il «
l'eût veue avec admiration, en la Per- «
ſonne de Sainte Elizabet. Mais ſon de- «
pouillemant & la force de la grace pa- « *Elle ſe fait Penitante du Tiers Ordre.*
rurent avec un bien plus grand éclat, «
lors qu'aprés que ſes Enfans furent re- «
tablis, Elle quitta pour jamais toutes «
ſes grandeurs & ſes richeſſes ; pour em- «
braſſer la pauvreté religieuſe, ſous la «
Regle des Penitans de S. François. «

C'EST, c'eſt la méme Regle que nous «
profeſſons, *Mes cheres Sœurs.* Mais he- «
las ! avec quelle differance. Mettons, « *Les profits qu'on en doit tirer.*
je vous prie, chacune de nous la main à «
la conſciance. Confondons-nous de «
treuver encore en nos affections, de «
l'attache pour des niaizeries & des cho- «
ſes ſi frivoles, que j'aurois honte de les «

SON HABILETE'

» nommer. Tant d'apprehenſions & de
» fuites des moindres confuſions, & des
» plus petites humiliations. Tant d'impa-
» tiances, & de plaintes en nos petites
» croix. Puis retournons, *mes cheres Sœurs*,
» nôtre veue ſur ce beau modelle de per-
» fection, que DIEU ne nous a donné
» qu'afin que nous l'imitions. Veritable-
» mant je pourois dire peut-eſtre, que la
» Sainteté n'eſt que de bien-ſeance aux
» autres Religieuſes. Mais à nous, Elle
» nous eſt de neceſſité. Puîqu'en effet,
» nous avons l'honneur d'eſtre Filles de
» deux ſi grans Saints; S. François, & S.
» Elizabet. O, diſons donc comme eux,
» & avec le méme amour; mon DIEU,
» deſormais vous me ſerez toutes choſes.
» L'ECRITURE-SAINTE rapor-
» te, que DIEU ayant commandé que
» l'on partageât la Terre Promiſe entre
» les Tributs, & les douze Familles des
» Enfans d'Iſraël; aſſigna à chacun leur
» portion, qui ſeroit leur part & leur he-
» ritage. Mais il ordonna tres-expreſſe-
Les Levites ne poſſedoient rien. » mant, que les Prétres, les Levites, &
» generalemant tous Ceux qui eſtoient de
» la méme Tribu de Levi, ne poſſede-
» roient aucune choſe; parce qu'il ſeroit
» & vouloit eſtre luy-méme, leur part &
» leur heritage. O, *Mes tres-cheres Sœurs*,

tout cela n'eſt qu'une ombre & une figure ; qui nous apprand en verité, que les Perſonnes Religieuſes de la Loy Evangelique, particulieremant Celles de nôtre Ordre, doivent entieremant renoncer à tout ce qui n'eſt point DIEU; afin que luy ſeul ſoit nôtre portion, & nôtre heritage. *DANS LES EXHORTATIONS.*

CONCLUONS donc avec le Prophete Royal, & promettons qu'en reconnoiſſance de ſes infinies bontez, nous garderons la Loy qu'il nous a donnée; qui eſt nôtre Regle, & nos vœux. Obſervons-les, *Mes cheres Sœurs*, dans toute la ferveur & la fidelité poſſible. Et afin de vous y encourager, & vous en randre la pratique agreable; voicy que je vous donne à Toutes, le reſte des fleurs de ce beau parterre, que j'ay toutes cueillies à deſſein qu'elles vous ſervent.

Conſiderations ſur les vertus de S. Elizabet

C'ESTOIENT des conſiderations excellantes, qu'elle avoit faites ſur chaque vertu de nôtre Bien-heureuſe Mere Sainte Elizabet. Ces conſiderations finiſſoient dans l'imitation, avec trois petites pratiques admirables, & qui firent de tres-excellans effets en tout le Monaſtere. Mais la Mere s'appercevant de l'état que l'on en faiſoit, ſon humilité les luy fit retirer adroite-

SES DIVERS mant. Depuis Elle les brûla, avec beaucoup d'autres papiers. Ce qui fut une perte, & un regret ſanſible à toutes ſes bonnes Filles; par ce que c'eſtoient des trezors cachez, qui enfermoient les grandes graces: & les vertus interieures, qui faiſoient la plus noble partie de céte fidele Servante de DIEU.

CHAPITRE XXIV.

La Mere affligée pour la mort d'un de ſes Confeſſeurs, tombe en de tres-grandes infirmitez, & eſt accablée de peines interieures.

La ligne Equinoctiale.

J'AUROIS grand ſujet de comparer céte digne Mere, à la ligne Equinoctiale; puîqu'en effet, Elle s'eſt toûjours montrée égale entre les deux poles de la proſperité & de l'adverſité. Les benedictions que ſa bonne conduite avoit attirées ſur le Monaſtere, ſambloient lui donner une felicité toute entiere. Mais comme en cét exil il n'y a point de bien ſans mal, ny de fleurs ſans épines: Elle ſantit bientôt le mélange de miel & de fiel, de douceur & d'amertume.

LE premier ſujet qui s'en preſanta, fut la mort du P. Oronce de Honfleur. C'eſtoit un Religieus des plus habiles, en toutes les manieres. Auſſi la Mere le nommoit ordinairemant le Pere de ſon Ame, ſon bras droit : & l'Ange Raphaël, que la Providance luy avoit donné & à ſes Religieuſes, pour fidele Conducteur de leur pelerinage. Sa vie auſtere, penitante & laborieuſe l'amena avec l'âge dans ſa derniere maladie. *EXERCICES D'AFFLICTION.*

La mort du P. Oronce.

LE voyant à l'extremité, la Mere porta la Communauté du Monaſtere Royal de Sainte Elizabet, à luy écrire une Lettre, égalemant bien conceue & fort bien couchée. C'eſtoit un témoignage de la reconnoiſſance des grans ſervices, que leur avoit randu ce Religieus depuis trante années. Et à méme temps une requéte pleine de cordialité, par laquelle les Religieuſes ſupplioient leur tres-bon Pere, en tout reſpect, que ſi elles le perdoient ſelon le cours de la nature ; au moins qu'il leur permit tandis que ſon Ame iroit jouir de DIEU, d'eſtre les depoſitaires de ſon corps dans leur Egliſe. Et de ſouffrir ſur ſa ſepulture une tombe de marbre, dont l'inſcription apprit à Celles qui leur ſuccede-

SES DIVERS roient, que ce Monaſtere eſtoit l'ouvrage de ſon cœur & de ſes mains. Ce Pere attandri par ces humbles & affectueuſes prieres de ſes Filles, aprés avoir parlé aux autres Anciens, y conſantit d'une façon tres-obligeante.

LE mal s'augmantant, le Pere ſantit auſſitôt les approches de la mort: & la Mere ſe donna toute à l'Eſprit de JESUS, & occupa ſa Communauté à le prier que la conſommation de ſa mort ſur le gibet, conſumât le Sacrifice & conſommât le deſſein de ſa predeſtination ſur ſon Serviteur. Sa priere ne fut pas vaine. Le Pere mourut, ainſi qu'il avoit vécu: & alla recevoir la couronne, que le juſte Juge donne à Ceux qui ont [d] combatu fidelemant jûqu'à la mort. La cloche de Nazaret ayant apris au Monaſtere voizin, que leur Pere eſtoit expiré; la Mere proſternée à genous adora l'arrét que JESUS-CHR. avoit prononcé ſur céte Ame. Elle s'y aſſujettit ſans le vouloir connoître. Et avec un courage plûque viril, toutes les autres ne priant que par leurs pleurs, Elle ſe mit à dire le Pſautier ſans couler que fort peu de larmes; qui venoient du cœur, & toutes pleines de douceur.

EN

EN ſuite des prieres vocales, s'expoſant à ſon bon DIEU en cet état de deſolation, Elle luy dit avec tandreſſe & confiance; *O mon Pere Celeſte! Voila vôtre pauvre Fille Orpheline ſur la terre. Seigneur mon* DIEU *& mon tout, vous avez voulu me priver de l'appuy de toutes les Creatures. I'y renonce deſormais, voulant que vous ſeul ſoiez tout mon ſoûtien: & le centre unique de mon repos, pour le temps & pour l'eternité.* Elle écrivit céte acte de reſignation dans un papier, auquel Elle ajoûta: *Ainſi ſigné aux piez de la Sainte Vierge, & de mon bon Ange. Le 24. Avril 1654.* SOEUR MARIE DE S. CHARLES; *Iour de la mort du R. P. Oronce Provincial, & le Directeur que* DIEU *& la Religion m'avoient donné depuis plus de trante ans.*

EXERCICES D'AFFLICTION,

Reſignation de la Mere.

LA mort que Tertullien appele [e] la fin de tous les procés, ne le fut pas en céte rancontre. Il s'éleva auſſitôt une pieuſe diſpute entre les Religieus & les Religieuſes, ſamblable à celle qui fut autrefois entre les Moines de S. Hilarion. Les uns & les autres diſputoient & ſouhaittoient ardammant, d'eſtre enrichis de ces precieuſes dépouilles. Mais la Mere, qui avoit pris ſes precautions ſi à propos, les ménagea avec

Lib. 2 Epiſt. 22. Religieus debat à qui auroit le corps du Defunt.

SES DIVERS

tant d'adreſſe ; qu'écrivant à un des plus anciens Peres ſon Confidant ſes raiſons puiſſantes, Elle obtint la ſatisfaction à ſes deſirs. Aprés donc que les Religieus eurent fait le Service dans le Convant de Nazaret, ils porterent le corps du Pere Oronce en celuy de Sainte Elizabet, où l'Office ſe celebra avec toutes les ſolemnitez. Ce qui toucha pluſieurs Perſonnes de qualité, Amis du deffunt & de la Mere ; qui eſtoient venus pour témoigner leurs regrets de l'un, & conſoler l'autre. Outre les Suffrages accoûtumez, Elle procura que Monſieur ſon Fils donna mille francs pour dire des Meſſes à ſon intantion.

Les Religieuſes l'obtiennent.

CETE mort détacha telemant la Mere de S. Charles, que jamais plus aucune Creature n'a pû avoir d'entrée dans ſon cœur, qu'autant que les interéts de DIEU s'y rancontroient. Deſlors Elle s'impoſa un ſilance ſi rigoureus, qu'elle ne parloit que pour la neceſſité, la charité, & le devoir de ſa charge ; encore le faiſoit-elle en ces occaſions, fort ſuccinctemant. Sa vie eſtoit toute dans le recueillemant, l'Oraiſon & la contamplation. Elle la continuoit dans le Chœur de l'Egliſe, durant les intervalles de l'Office Divin. Mais afin que

Céte mort la fait renoncer à tout.

Son grand ſilance.

Son Oraiſon tres-ſublime,

l'on ne s'apperceût pas de ce ſecret commerce avec DIEU, Elle diſoit doucemant & diſcretemant ; qu'Elle en uzoit de la ſorte, afin d'épargner à ſa foibleſſe la peine d'aller & de venir. *EXERCICES D'AFFLICTION.*

DANS céte haute & continuelle Oraiſon, ſon principal objet eſtoit la Juſtice divine ; qu'elle contamploit, & embraſſoit ſous trois viſages differans. Tantôt Elle l'enviſageoit diſtribuant à un chacun, ce qui eſt neceſſaire à l'integrité de ſa nature : & luy donnant les talans de la nature & de la grace, conformemant aux deſſeins de ſa gloire, & du ſalut d'un chacun. Se voyant ſi fort prevenue de céte adorable benediction, Elle s'humilioit ſous la grandeur de DIEU, & ſe condamnoit Elle-méme comme la plus ingrate Creature qui fut au Monde. Tantôt Elle regardoit céte méme juſtice commutative, qui pour le peu de ſervice que les Hommes luy randent, a la bonté de les recompanſer d'un ſalaire immanſe & infini. Céte veue eſtoit ſi fort imprimée en ſon cœur, que ne ſe reconnoiſſant que pour une vile & chetive Eſclave, Elle vouloit ſervir ſon Maître puremant ſans

Son occupation ſur les trois juſtices de Dieu.

La diſtributive.

La Commutative.

SES DIVERS eſpoir d'aucune recompanſe ; tout ſon deſir n'eſtant que de luy plaire, & d'accomplir en tout & par tout ſa tres-ſainte volonté. Elle avoit appris céte belle maxime de la Sageſſe méme humaine , qu'il n'y a nulle juſtice entre le Souverain Seigneur & le vray Serviteur. Ce qui luy faiſoit dire à DIEU; *Mon Seigneur & mon Maître , gardez vôtre Paradis pour vos Enfans legitimes. Pour moy qui ne ſuis qu'une chetive batarde & une miſerable Servante, je ſuis contante de tout ce que vous ordonnez , & ne pretans d'autre recompanſe que vôtre pur honneur.* Cet humble ſantimant ranfermoit toute ſon ame , dans la conſideration de la troiziéme juſtice

La Vindicative. vindicative. Ce cœur genereus ſe regardoit comme un chien puant & importun , que l'on devoit chaſſer à coups de fouet & de baton. Elle s'eſtimoit indigne de manger du pain des Enfans. Elle ſe regardoit tout ainſi qu'une Servante inutile , & méme comme une coupable & criminelle ; qui ne meritoit que du dedain , des rebuts : des roues , des gibets , & toute ſorte de chatimans.

Ces regars ſurhumains & ſes puiſſantes impreſſions de la Juſtice divine,

l'alloient elevant, purifiant & conſommant peu à peu par des conduites ſecretes & admirables. De ſorte que ſe ſantant affoiblie de jour en jour, & toutes ſes infirmitez ſe redoubler ; Elle connut enfin, que DIEU l'acheminoit à la fin de ſon pelerinage. Elle luy demande la grace miſericordieuſe, de l'achever dans une entiere ſoumiſſion, parfaite reſignation, & totale conformité avec les ſouffrances de ſon Fils unique expirant ſur le gibet de la Croix. C'eſt pourquoy les huit dernieres années qu'elle a vecu, Elle ſe conſacra à luy tout de nouveau ; pour luy appartenir : & pour n'eſtre plus qu'à luy, en la maniere la plus intime de ſon amour, crucifiant & crucifié. Elle s'expoſa à céte haute juſtice, pour eſtre punie en la derniere rigueur; pour ſes fautes & pour celles de ſes Prochains, particulieremant de ſes Sœurs Religieuſes. Elle ſe chargea de toutes, ainſi qu'une victime publique: & s'offrit comme un entier holocauſte à les expier, par ſes dernieres ſouffrances, unies à celles de ſon divin Sauveur.

EXECICES D'AFFLICTION.

Les huit dernieres années de ſa vie.

DIEV ASSISTE.

CHAPITRE XXV.

Ses maladies & ſes états de ſouffrance, ne l'empechent pas d'avancer le bien de la Maiſon.

QVAND un grand Roy ne nous aſſeureroit pas que le Pauvre n'eſt jamais delaiſſé de DIEU, & que Ceux qui luy appartiennent n'en ſont jamais abandonnez ; l'example que nous avons en main, nous le fera voir à l'œil & toucher au doit. Les maladies de la Mere l'avertiſſant de ſon declin, l'état tamporel de ſon Monaſtere donnoit quelque peine à ſon eſprit. Mais DIEU, qui ne manque jamais d'aider en temps opportun, remedia à ſes bezoins par trois Dames qui ſe randirent bienfactrices, ainſi qu'il a eſté inſinué cy-deſſus.

Dieu pourvoit aux bezoins du Monaſtere.

MADAME la Ducheſſe de Sully eſtoit Celle, qui avoit une plus forte & plus tandre liaiſon avec la Mere. Un jour entre autres, Elle luy témoigna ſa confiance, luy decouvrant le bezoin qu'elle avoit que DIEU luy donnât un Fils à ſa Belle-fille, pour le

Madame la Ducheſſe de Sully.

soutiens de sa Maison. La Mere prit céte affaire si fort à cœur, que durant quinze mois Elle & sa Communauté forcerent le Ciel par Prieres, Communions, Jûnes & Penitances continueles d'acorder la demande. Afin que la requéte fut receue plus agreablemant, la Mere & les Filles choisirent pour entremetteurs & interceſſeurs auprés de DIEU la tres-pure Vierge; & les autres Saints, dont les Reliques reposent dans le Chœur des Religieuses, principalemant leur glorieus Pere S. François. Madame de Sully voulut méme que la Mere fit vœu pour Elle, que l'Enfant porteroit le nom de François, & son habit jûqu'à trois ans. *LE MONASTERE.*

En effet, Madame ..... sa Belle-fille accoucha d'un beau fils, qui donna esperance d'estre un enfant de benediction. Aussi-tôt qu'il eut assez de jours pour estre mis dans un carrosse, Madame la Ducheſſe l'apporta au Monastere. Elle-méme le luy mit entre les bras, voulant qu'elle luy donnât sa benediction. La Mere repart, qu'il la faloit demander à DIEU. Et de ce pas le porta devant le Saint-Sacremant, où Elle l'offre à JESUS-CHRIST. Afin

DIEV ASSISTE

qu'il en receut toutes les benedictions ſpiritueles,& tamporeles. De ſorte qu'il ne faut plus s'etonner, ſi céte illuſtre & pieuſe Ducheſſe demeura encore plus étroitemant & tandremant liée à Celle qu'Elle appeloit ſa *Bonne Mere*. Si bien qu'outre l'honneur de ſa puiſſante protection, ſa charité luy fit faire des aumônes conſiderables au Monaſtere. En effet ces ſaintes filles ont herité de leur ſainte Mere, les ſantimans d'une gratitude & d'une connoiſſance ; qui ne mourra jamais dans leurs cœurs, & dans les levres de leur poſterité.

NON ſeulemant DIEU pourveut, par ce moyen, à la neceſſité preſante & preſſante du Monaſtere. Mais encore il le voulut faire ſelon la mezure ordinaire de ſes dons, avec ſ affluance & ſurabondance. Sa providance ſe ſervit pour cela, de Madame la Marquiſe Danton, c'eſt la premiere que nous avons dit cy-deſſus, avoir eu entrée dans le Monaſtere. L'embarras du grand monde où céte Dame eſtoit engagée, redoubloit le deſir d'une retraitte qu'Elle portoit depuis trante ans au fond de ſon cœur. Enfin aprés pluſieurs prieres fervantes, & pluſieurs

Madame la Marquiſe Danton.

vœux faits à la Mere de DIEU, Monsieur le Marquis se resolut tout d'un coup, comme par miracle, de donner contantemant aux pieux & ardans desirs de Madame sa famme. Il vient avec Elle au Monastere, passe contract avec la Mere & les Discretes. Par cet acte il donne la somme de dix mille escus, retient sa sepulture au dedans du balustre de l'Eglise ; prenant la qualité de Fondateur, & Madame celle de Fondatrice. *LE MONASTERE.*

LE troiziéme moyen dont DIEU se servit, pour établir le Monastere, fut la véture de Mademoiselle de Harlay, & de deux autres de ses Sœurs, qui l'ont suivie. La pieté de Madame sa Mere l'avoit donnée dés son bas âge, à céte sainte Superieure ; à qui Elle avoit autant de confiance, que d'amitié. La Superieure avoit élevé céte petite Demoiselle & instruite en la vertu avec des soins, qui s'acrurent par la mort de Madame de Harlay. Luy estant devenue une seconde Mere, Elle n'épargnoit quoy que ce soit pour en faire une grande & sainte Religieuse. Aussi n'eut-elle pas plutôt atteint l'âge porté par les Canons de l'Eglise & par les Status de l'Ordre, *Madamoiselle de Harlay,*

SES PREPARATIONS

qu'elle accorda à Monsieur son Pere, de donner l'habit à Mademoiselle sa Fille.

SA Véture se fit avec tout l'éclat, que demandoit son illustre Famille. Mais du côté de la Norrice avec tant de ferveur & d'edification, que toute l'Assamblée en fut ravie. La Superieure avec l'habit voulut aussi luy donner son nom.

CHAPITRE XXVI.

Les dernieres maladies de la Mere, de S. Charles, & ses preparations à la mort.

L'OBSCURITE' dans l'entândemant, le desordre dans la volonté, & les maladies du corps sont les funestes appanages du peché originel. C'est pourquoy nous devons regarder les dernieres, comme des punitions du crime de nos premiers Pârans : ou comme des exercices que DIEU donne à nôtre patiance, qui est seule la h vertu propre à JESUS-CHRIST. Aussi est-il venu au monde en qualité d'Agneau & de victime expiatoire, qui efface les pechez de l'Ame, sans guerir les maladies du

corps. En effet, dans un corps debile & languiſſant, l'on peut treuver une Ame forte de la vigueur de la grace. Il faut avouer toutefois que pour ſupporter patiammant les maladies, l'on a bezoin d'une double vertu. La premiere, pour porter la privation de la ſanté contraire au bien eſtre d'une vie qui eſt ſi chere à la nature corrompue. La ſeconde, pour ſupporter une autre privation infinimant plus dure & plus rigoureuſe. C'eſt qu'en fait de maladie, nous ſommes privez de l'example de nôtre celeſte Medecin; dont l'imitation nous fortifie merveilleuſemant, dans la pratique des autres vertus. Car encore qu'il ait eſté tout[k] environné de nos infirmitez, neanmoins le tamperamant de ſon corps eſtoit ſi juſte, qu'il n'a pû ſouffrir aucun déreglemant. C'eſtoit un ouvrage du Saint-Eſprit, que la maladie n'a jamais ozé toucher. Mais ſi JESUS a eſté exant en ſon corps naturel, il n'a pas laiſſé d'y aſſujetir ſon corps myſtique. Et c'eſt un grand ſujet d'étonnemant, de voir que d'ordinaire les plus Saints ſont les plus maladifs; comme ſi la Sainteté la plus eminante, ne naiſſoit que dans le ſein des maladies & de la pourriture. Seneque

A LA MORT.

L'origine, & l'utilité des maladies.

SES PREPARATIONS

[l] méme compare DIEU pour ce ſujet, à un Maître ou Precepteur; qui exige plus de travail des Diſciples, qui luy ſont plus chers & dont il eſpere qu'ils profiteront davantage.

LA Mere de S. Charles en a fait une longue & tres-dure experiance, principalemant les huit dernieres années de ſa vie; que l'on peut dire à l'example de S. Jerôme parlant de Job, que [m] DIEU prit plaiſir de faire voir au monde en céte grande Religieuſe, le glorieus triomphe de la patiance. Si les maladies obſcurcirent & flétrirent la vigueur de ſon corps, elles donnerent auſſi de l'éclat à ſon courage, & mirent ſa vertu en ſon plus beau jour. Juſtifiant cet oracle du grand S. Leon, que la vigueur & la force de l'Eſprit, ſe peut conſerver dans un corps accablé d'infirmitez, tout ainſi que l'or dans la terre, le vin dans la lie, & l'Ame dans le corps du malade.

Elle eſt frapée d'apoplexie, & de paralyſie.

ELLE fut tout d'un coup frappée d'une furieuſe appoplexie, qui degenera dans une paralyſie répandue en tout ſon corps. Mais le ſoin des habiles Medecins, les fervantes prieres des Religieuſes, & la benediction de DIEU toute-puiſſante la retirerent de ce mau-

vais pas. Dans cet intervale d'une foible ſanté, DIEU luy donna la grace de s'emploier à déraciner d'un Monaſtere de Religieuſes, quelque mauvaiſe ſemance que l'Eſprit malin, qui en eſt le pere, s'efforçoit de jetter en quelques jeunes Eſprits, abuſant de leur ſimplicité & de leur innocence. Ce qu'elle ménagea avec tant d'acortiſe & de prudance, avec le Prelat Superieur de ce Monaſtere; qu'il y remedia ſans bruit, louant beaucoup la diſcretion & le ſilance de la Mere. *A LA MORT.*

SA complexion replete & diverſes recheutes dans le méme mal, firent juger aux Medecins; qu'enfin elle en ſeroit ſurpriſe, lors qu'elle paroîtroit ſe mieux porter: & conſequammant qu'il y faloit prandre garde, & la purger de fois à autre. Hors de ces traitemans neceſſaires, Elle ſe randit toute aux exercices de la Religion. Elle tiroit cependant des forces de ſa foibleſſe, pour donner ordre à tout. Mais ſon application particuliere eſtoit à l'endroit des malades. Elle ſe faiſoit traîner à l'Infirmerie. Elle les conſoloit, & fortifioit d'une maniere merveilleuſe. C'eſt ce que experimanta une, entre autres, qui avoit eſté long-temps auprés de la

Le grand ſoin qu'elle a des Malades.

SES PREPARATIONS

Mere. Ce qui avoit fait entre elles deux, une liaiſon mutuele & une entiere confiance. Elle fortifia ſes foibleſſes, Elle effaça toutes ſes tandreſſes. Elle la diſpoſa à recevoir les derniers Sacremans, & luy fit embraſſer la mort comme l'entrée de ſa felicité. Et aprés ſon decés elle demanda des aumônes à Monſieur ſon Fils, pour faire prier DIEU pour Elle.

ENFIN un gros de maladies l'attaqua le jour de la Conception de la Vierge qui n'a jamais eſté entachée de peché, ny conſequammant ſujette à aucune maladie. Encore qu'en la veille de céte Féte Elle eût pris une medecine, Elle voulut toutefois aſſiſter le jour à tout l'Office avec la Communauté. Cet effort aluma dans ſon cœur une fievre ardante, que la ſaignée embraza encore davantage. S'eſtant fait conduire le jour de la Circonciſion pour ſe confeſſer & communier, on fut contraint de la raporter au lict; où Elle a demeuré cinq mois, comblant d'horreur & de pitié toutes les Perſonnes qui la voyoient accablée de toute ſorte de maux compliquez, & que les remedes méme ne faiſoient qu'irriter.

Elle eſt allitée cinq mois entiers.

JUGEANT Elle-méme que la fin

de ſon exil en cete terre des mourans s'approchoit, Elle renouvela avec ferveur la conſecration qu'elle avoit ſi ſouvant faite en qualité de Victime. Elle s'offrit à porter tous les états les plus rigoureus de la divine Juſtice, & d'eſtre détruite par la mort; afin d'honorer Celuy qui eſt ° ſeul, ce qui eſt, & ᵖ vivant és Siecles des Siecles. Les bonnes habitudes qu'elle avoit priſes durant ſa vie en ces divins exercices, ſe conſerverent & ſe redoublerent en ce dernier periode. Plus Elle aprochoit de ſa fin, plus Elle hâtoit ſa courſe. Et comme on dit que le Vaze qui eſt plus proche de ſon centre, a plus de capacité; Elle ſambloit en ſes approches du trépas, recevoir plus abondammant la plenitude de l'Eſprit de DIEU.

A LA MORT.

Sa fin s'approchant, elle renouvelle ſa ferveur.

SON Ame toûjours unie dans l'Oraiſon intime, jouiſſoit d'une paix vraimant divine. Son trait eſtoit ſi attraiant, qu'à peine elle refléchiſſoit ſur ſon corps. Elle l'avoit telemant abandonné à la volonté des autres; que jamais elle n'a ny demandé, ny refuzé quoy que ce ſoit. Pandant la Meſſe Convantuele elle prenoit ce temps de repos, pour celebrer ſon ſabat delicat & de jubilation. L'application qu'elle avoit à

Ses exercices durant ces agonies.

SES PREPARATIONS

cet auguſte Myſtere ſuſpandoit ſa toux continuelle, & luy donnoit treve de toutes ſes cuiſantes douleurs. Elle ſupleoit pour lors, par la Communion Spirituelle; l'impuiſſance où ſon mal la tenoit, l'empéchant de communier en effet. Céte privation luy fut ſans doute, un de ſes plus cruels martyres. Elle en faiſoit ſon profit, dans la panſée que le Divin Precurſeur demeura toute ſa vie dans ſa ſolitude ſans jamais aller voir le Meſſie.

N'AYANT plus pouvoir de dire ſon Office Canonial, elle l'entandoit d'une des Religieuſes de l'Infirmerie. Ce qu'elle faiſoit avec une application d'Eſprit, & un recueillemant tout Angelique. Elle ne voulut jamais que l'on demandât ſa gueriſon à DIEU, mais le ſimple accompliſſemant de ſa tres-ſainte volonté. Sa fidelité eſtoit inconcevable à faire tous ſes recueillemans & ſes examens le long de la journée principalemant au ſoir. Alors Elle prioit avec une devotion toute particuliere, la grande Sainte Barbe; afin qu'elle luy obtint la grace de ne point mourir, ſans recevoir tous ſes Sacremans. Aprés avoir tous les ſoirs ouy reciter les Alegreſſes de la Sainte Vierge,

ge, qu'elle goûtoit avec une tandre devotion, Elle disoit d'un cœur contrit le *Miserere*: & se couvrant d'eau benite, Elle conjuroit JESUS-CHRIST de la nettoier par le merite de son sang; afin qu'estant purifiée elle pût entrer dans son cœur Divin, qui est la méme pureté. Elle terminoit tous ses Exercices de pieté, par ces belles paroles; *Entre vos mains Seigneur, je recommande mon Esprit, sauvez moy.* En ces disposition la mort sans mantir ne luy pouvoit estre ny subite, ny impreveue. Puîque à chaque momant Elle estoit préte la lampe en la main, pour aller au devant de l'Epous. Ce qui va bientôt arriver. *A LA MORT.*

CHAPITRE XXVII.

Son heureus trépas, & sa sepulture.

DANS la sciance des Astres, une méme étoille ouvre le jour au matin, & le ferme au soir à l'entrée de la nuict. Nous pouvons dire samblablemant, qu'une méme providance a presidé à la vie & à la mort de céte grande Servante de DIEU. Car bien

SON TREPAS, ET

que nous naissions tous d'une méme façon, & qu'il n'y ait que les vertus qui distinguent nos jours de diverses couleurs ; Ceux-là sont toûjours heureus dont la vie est dans une extreme innocence, & la mort dans une extreme penitance. Ces deux caracteres d'une méme grace, reluisent particulieremant en nôtre cher Sauveur. C'est nôtre second Adam, qui par sa vie & par sa mort a voulu sanctifier la nôtre. Le crime du premier Adam, nous a empéchez de naître de luy en la jouissance de tous ses privileges. L'innocence, & l'immortalité estoient les deux prerogatives de son premier état, qu'il a malheureusemant perdu par le peché. La premiere, se peut recouvrer par l'innocence de la vie : & la seconde par la penitance que nous faisons dans les maladies, dans les douleurs, les humiliations & les aneantissemans de la mort.

Si la Vie de la Mere Marie de Saint Charles n'a esté qu'un tissu d'innocence, le redoublemant de ses grandes maladies l'ont enfin consommée comme une victime de penitance. La voiant à l'extremité, on luy administra le divin Viatique, avec la belle ceremonie ordinaire dans les Communautez Reli-

Elle reçoit ses derniers Sacremans.

gieuſes. Ce DIEU fort donna à la Malade de nouvelles forces, pour fournir ſa carriere. La maniere dont elle ſe confeſſa, & demanda pardon à toute la Communauté, fut une continuation de ſa profonde humilité. *Helas*, dit elle, *je ſuis une grande Pechereſſe; mais je m'abandonne toute à la juſtice, & à la miſericorde de mon bon* DIEU. *Puis ne pouvant plus parler, elle pria le Pere Confeſſeur, de demander pour elle pardon à la Communauté; en des termes tres-humilians, mais qui n'ont pas eſté retenus.* *SA SEPVLTVRE.*

Au méme momant, la Malade eſt ſaiſie d'une violante douleur de côté. Le Medecin arrivant luy fait ouvrir la veine, & tombant en defaillance elle vomit une apoſtume. Comme on la vouloit recoucher, la peſanteur de ſon corps la fit tomber rudemant des bras de Celle qui la portoit. Et céte chûte avança ſon agonie, qui commança à huit heures du ſoir; dans un état qui n'eſtoit pas moins doux & tranquille, que doulereus & ſouffrant. Vers les neuf heures elle receut l'Extreme-Onction, dans le méme eſprit de devotion, qu'elle avoit fait le ſaint Viatique. On la preſſa de donner la benedi-ction à toutes les Religieuſes, à tous

SON TREPAS, ET

Meſſieurs ſon Fils, ſa belle Fille, ſon petit Fils. Mes Dames d'Angouléme & de Sully, voulurent participer à la méme faveur. L'on ne ſe pouvoit laſſer de voir céte grande Ame ſe détacher du corps, avec une douceur & une patiance inexplicable. Ces Dames méme, qui paſſerent toute la nuict en la veue & conſideration de ce ſpectacle, remarquerent que la Malade dans la derniere extremité, ayant le poulx tout retiré, ſitôt qu'on luy parloit de l'amour de DIEU, ou que l'on prononçoit le Saint Nom de JESUS & MARIE; ſa vie ſe ravigoroit, & reprenoit de nouvelles forces.

ENFIN elle expira, prononçant ces paroles divines: & mourant, comme Moïze, dans le baizer du Seigneur, & par ſon commandemant. La mort avec toutes ſes horreurs & ſes laideurs ne put effacer ſur le viſage de la Servante de DIEU, l'agrémant & la douceur qui luy eſtoit naturele.

Sa mort precieuſe.

LE Ciel ayant ravi ce qui luy appartenoit, la terre s'appropria le corps qui en eſtoit venu. Monſieur ſon Fils voulut randre à ſa Mere defunte, tous les honneurs que l'on peut randre à une Perſonne que les vœux Religieus a-

Ses funerailles.

voient fait mourir au monde, il y avoit quarante-set ans. La Compagnie qui assista au Service des funerailles, fut extraordinaire. Chacun avoit les yeux colez sur le corps mort, que la penitance & les infirmitez avoient consumé. L'esprit de grace donnoit à tous les Assistans un mouvemant interieur de la prier, au lieu de prier pour Elle. Les Religieus du Convant de Nazaret, pour accroitre la solemnité, vinrent en corps chanter une haute Messe des Defunts. Aprés quoy les Religieuses chanterent l'Office des Morts, qui fut interrompu par les larmes, les soûpirs & les sanglots; qui témoignoient assez le santimant de la perte qu'elles faisoient, mais qui sera reparée au centuple par les prieres de la Defunte. *SA SEPVLTVRE.*

ELLE ne voulut estre enterrée que dans la sepulture commune des Religieuses, sans aucune marque de singularité. Neanmoins les Religieuses se sont santies obligées d'y faire mettre une pierre de quatre piez de quarré, sur laquelle Monsieur le Laboureur, Homme de qualité & de merite, qui avoit contracté une amitié tres-étroite avec la Defunte, a fait écrire l'Epitaphe suivant qu'il a luy-méme composé.

SON TREPAS, ET Son Epitaphe.

ICY *Reposent dans l'esperance d'une heureuse resurrection, les Cendres à jamais precieuses de la tres-Reverande M. Marie de Saint Charles; laquelle a esté dans le Siecle une chaste Epouze, une sage Veuve, une genereuse Mere: & dans le Cloître une sainte Religieuse, une tres-digne Superieure de céte Maison; qu'elle a gouvernée l'espace de quarante-deux ans, avec des vertus capables des desseins que la Providance Divine vouloit accomplir en sa Personne.*

ELLE *nâquit au monde sous le nom de Marie du Tixier, qui luy donnoit des alliances avec les plus illustres Familles du Royaume. Mais celle qu'elle contracta avec Charles Ripault Vicomte de Veuilly, luy fit connoître par son peu de durée, que toutes les douceurs du Siecle ne sont qu'un instant dans l'eternité. Elle voulut mourir du méme coup, qui assas-*

sina son Mari. Elle sacrifia sa douleur à IESUS-CHRIST. *Et preferant ce veritable Epous des Ames predistinées, à tous les partis que le monde luy presanta pour la retenir; Elle rompit les liens de la maternité, abandonna un Fils Vnique de quinze mois: & à l'âge de vint-trois ans, Elle renonça à elle-méme, pour se donner toute entiere à la penitance, & à la contamplation des veritables biens jûqu'au* XXVI. *d'Avril* MDCLXV. *qu'il plût à* DIEU *de l'appeler: & d'arracher une si bonne Mere à des Filles tres-affectionnées, qu'elle avoit toutes enfantées à la Religion, & élevées dans le veritable esprit & observance de la Regle qu'elle avoit genereusemant defandue, contre tous les obstacles que le Demon a toûjours oposé à la naissance & au progrés de la Reforme. Et qui doivent ce monumant d'une reconnoissance eternelle à la gloire qu'elle a ramportée, d'avoir*

SA SEPVLTVRE.

SES LETTRES POVR ESTRE LEVES

esté la colomne inébranlable de son Ordre. Et ce Monastere qui doit son établissemant à ses soins, & dont la grandeur & la beauté du bâtimant, luy peut & doit servir d'un veritable & pieux Mausolée.

CHAPITRE XXVIII.

Des ordres que la Mere de S. Charles avoit donnez, pour estre executez aprés sa mort.

C'EST un endroit de l'Ecriture dont l'explication paroît assez difficile, quand elle [f] dit que l'on apporta au Roy Joran des Lettres du Prophete Elie, long-temps aprés qu'il fut enlevé nous ne savons où dans un chariot de feu. Il n'est pas si malaizé à peu prés de comprandre comme-quoy le zele & la prudance de la Mere Marie de S. Charles, laissa estant encore en vie, des Lettres pleines d'instruction & de tres-sages avis, pour n'estre leues qu'aprés sa mort. C'estoient des soins d'une Mere dont la charité estoit encore vivante en DIEU, qui est la vie méme des Tré-

Ses soins aprés sa mort.

passez. Aussi est-ce céte Reine des vertus, qui fait la liaison des deux vies ; le dernier momant de la vie de la grace, estant le premier de celle de gloire. Encore donc que la plus grande consolation que les Enfans puissent recevoir sur la mort de leurs Meres, ce soit de les avoir veu mourir de la mort des Justes ; l'on peu dire toutefois que les marques qu'elles leur laissent de leur sovuenir, leur est une consolation douce-amere & un puissant aiguillon à la vertu. Le Monastere de Sainte Elizabet en ressantit les effets, par la lecture de la Lettre que la defunte Mere luy laissa pour estre leue aprés sa mort. *APRES SON DECES.*

LETTRE A LA COMMVNAVTE'.

Sa Lettre à la Communauté.

« AU nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Mes tres-cheres Meres « & bien-aimées Filles, je supplie la di- « vine Bonté de verser sur vous l'abon- « dance de ses graces & de ses benedi- « ctions. Pour mon tres-humble salut, j'ay « tant receu de preuves de l'affection que « vous avez toûjours eue pour moy, que « je ne fais point de doute que ma mort « ne vous touche & ne vous afflige beau- «

LETTRE A » coup ; comme reciproquemant la ſeule
» panſée de céte ſeparation, me cauſe une
» douleur tres-ſanſible. Mais, *Mes che-*
» *res Sœurs*, vous ſavez que c'eſt un ar-
» rét irrevocable de DIEU ; qui ſe doit
» executer en la perſonne de tous les
» Hommes, ſans exception d'un ſeul.
» C'eſt le premier ſtatut aprés le peché
» d'Adam, que tous les Hommes mou-
» ront. Voila l'arét duquel JESUS-CHR.
» méme n'a pas voulu eſtre examt. Il a
» méme voulu que ſa Sainte Mere y fut
» ſoûmiſe, quoy que Luy eſtant DIEU &
» l'auteur de la vie, il ne dut point mou-
» rir : & qu'Elle eſtant Mere de DIEU
» & preſervée du peché originel, il ſam-
» ble que la mort ne la dût pas appro-
» cher ; [u] puîque la mort n'eſt entrée au
» monde, que par le peché. [x] Qui eſt
» l'Homme, dit David, qui vivra toû-
» jours, & qui ne verra point la mort ?
» C'eſt une neceſſité, *Mes cheres Meres.*
» Il faut mourir. DIEU eſt nôtre DIEU,
» & nôtre Souverain. Ses Decrets ſont
» toûjours juſtes, & ſes volontez ſaintes.
» C'eſt pourquoy il nous les faut adorer,
» & nous y ſoûmettre. Je me promets
» de vos vertus, céte conformité à ſa tres-
» ſainte volonté ; comme de ma part j'ac-
» cepte de bon cœur ma mort, en céte

méme veue de la divine volonté : & « *LA COMMVNAVTE'.*
auſſi à raiſon que je l'ay meritée un «
million de fois, pour les grans pechez «
que j'ay commis contre ſon infinie Bon- «
té. Pour leſquels je ne merite pas ſeu- «
lemant la mort, mais des millions d'en- «
fers, pour les châtier. Toutefois quoy- «
que j'eſpere tant de la bonté de DIEU, «
que je croy qu'il me les pardonnera, & «
qu'il aura pitié de moy ſelon ſa grande «
miſericorde. J'eſpere auſſi que vos prie- «
res m'aideront à obtenir grace, auprés «
de mon ſouverain Juge. Je vous remercie «
de toutes les affections de mon cœur, de «
toutes celles que vous avez eues pour «
moy durant ma vie : & de tous les ſe- «
cours, aſſiſtances & conſolations, que «
vous m'avez données ; & du ſuport de «
mes imperfections, foibleſſes & infirmi- «
tez. Je vous demande pardon, avec «
toute l'humilité qu'il m'eſt poſſible. «
Comme auſſi de tous les mauvais exam- «
ples que je vous ay donnez par mes irre- «
gularitez, par mes lâchetez & tepiditez: «
& par le peu de zele que j'ay apporté, «
pour procurer parmy vous la gloire de «
mon DIEU. Sur tout du peu de fideli- «
té que j'ay eue à m'acquitter de la Char- «
ge à laquelle DIEU & vous m'avez éle- «
vée, & que j'ay long-tamps & indigne- «

LETTRE A » mant exercée. Vous conjurant toutes,
» par la charité que vous avez toûjours
» eue pour moy, que vous ayez encore
» celle de demander à DIEU qu'il n'en-
» tre point en conte avec moy. Confeſ-
» ſant hautemant & ingenumant devant
» DIEU & devant vous, *Mes tres-cheres*
» *Meres & Filles*, que je ſuis coupable de
» tout le mal qui s'eſt pû commettre par
» les particuliers. Je veus dire, que ſi en
» aucune il s'eſt rancontré quelquefois
» moins de regularité, & de ferveur:
» moins d'amour à la pauvreté, à l'obeïſ-
» ſance & à toutes les autres obſervances;
» c'eſt à raiſon du mauvais example, que
» j'en ay donné. Si au contraire il y a eu
» du bien, comme par la grace de DIEU,
» il y en a beaucoup, je n'y ay rien, ou du
» moins tres-peu contribué. Au reſte j'ay
» tant d'aſſeurance de vôtre vertu, de vô-
» tre docilité, & de la creance que vous
» aviez en moy; que je tiens pour tout
» certain, que ſi j'avois fait ce que j'ay deu:
» & ſi je vous euſſe montré le bien, &
» que je l'euſſe pratiqué moy-méme;
» vous auriez fait un bien plus grand pro-
» grés en l'amour de mon DIEU, & en
» la ſainte perfection. Ce qui fait que j'ay
» à répondre, non ſeulemant de tout le
» mal commis, mais auſſi de tout le bien

omis. Non ſeulemant pour le preſant, « *LA COMMVNAVTE'.*
& en vos propres Perſonnes : mais pour « *MVNAVTE'.*
l'avenir, & en celles qui viendront aprés «
vous. C'eſt-pourquoy, *Mes tres-cheres* «
Filles, s'il vous reſte quelque affection «
pour moy. Et ſi la compaſſion de ma «
miſere treuve quelque entrée en vôtre «
cœur, que mes dernieres paroles ſu- «
pléent à ce que j'ay manqué. En céte «
confiance je vous oblige à doubler le «
pas, tant pour le deſir de vôtre propre «
perfection, qu'afin que je n'aye pas un «
ſi grand conte à randre. Je vous en con- «
jure au nom de DIEU. Et que vous «
ſoyez fidelles à luy randre vos vœux ; «
non ſeulemant en les obſervant à la ri- «
gueur de la Lettre, mais auſſi avec le plus «
de ponctualité, d'amour, & de perfe- «
ction qu'il vous ſera poſſible ; en ſorte «
que vous [y] marchiez dignemant, en vô- «
tre vocation. Répondez, je vous en con- «
jure par mes dernieres paroles, aux deſ- «
ſeins qu'il a ſur vous : ſoyez fideles, à «
correſpondre à ſes graces. Vivez les «
unes avec les autres dans une grande «
paix, ſi vous voulez que le [z] DIEU de «
paix, demeure avec vous. Car ſa demeu- «
re ne ſe fait qu'en la paix. Ayez enſam- «
ble une ſi grande union, un amour mu- «
tuel ſi tandre, & une tele condeſcen- «

LETTRE A » dance ; que vous ne ſoyez toutes qu'un
» méme cœur, une méme Ame, & une
» méme volonté : & que vous n'ayez
» qu'un méme eſprit, qui vous anime.
» C'eſt ce que j'ay toûjours demandé à
» DIEU pour vous, de tout mon cœur.
» C'eſt ce que je ne ceſſeray jamais de
» luy demander, ſi je treuve grace devant
» luy ; jûqu'à ce que céte belle priere
» que JESUS-CHRIST a faite à ſon
» Pere-Eternel un peu avant ſa mort, ſoit
» accomplie en vous. *Pere Saint, qu'ils*
» *ſoient un comme nous ſommes un. Qu'ils*
» *ſoient un en nous, comme vous mon Pere eſtes*
» *en moy, & moy en vous. Ie ſuis en Eux, &*
» *vous en moy, afin qu'ils ſoient conſommez*
» *en un.*

» JE vous recommande auſſi céte
» union avec nos bons Peres leſquels je
» remercie de tant de graces, aſſiſtances,
» & bons offices qu'ils nous ont toûjours
» randu ; les aſſurant que je meurs leur
» tres-obeïſſante Fille. Et que ſi je ſuis en
» état de ſalut, les mémes graces que je
» demande pour vous, je les demanderay
» pour Eux, & que DIEU ſoit leur gran-
» de recompanſe. Je les ſuplie auſſi en
» toute humilité, & avec les plus tandres
» ſantimans de mon cœur, de vous conti-
» nuer leurs ſoins. Et vous, *Mes cheres*

Filles, de leur randre l'honneur, l'obeïſ « *LA COM-*
ſance, & l'affection que vous leur de- « *MVNAV-*
vez; ſans permettre que jamais aucun « *TE'.*
rapport puiſſe alterer, ny diminuer la «
confiance que vous devez avoir en Eux. «
Si vôtre affection tant envers Eux qu'en- «
vers vos Sœurs, eſt fondée en JESUS- «
CHRIST, elle n'admettra pas les pe- «
tites delicateſſes qui s'offanſent de tout, «
ſupportant les foibleſſes & les infirmi- «
tez les unes des autres; afin, comme dit «
bb S. Paul, que portant les fardeaus les «
unes des autres, vous accompliſſiez la «
loy de JESUS-CHRIST. Souvenez-vous, «
je vous ſuplie, que le commandemant «
d'aimer le Prochain, eſt ſur tous les au- «
tres. Que c'eſt le commandemant de «
JESUS-CHRIST, lequel ne s'eſt pas con- «
tanté de nous en faire une loy: mais «
qu'il eſt venu luy-méme & qu'il a quit- «
té le ſein de ſon Pere-Eternel, pour nous «
l'enſeigner par ſon example. Que tou- «
te ſa vie n'a eſté qu'une continuele pra- «
tique de charité. C'eſt la charité, qui «
l'a fait s'incarner. C'eſt la charité, qui l'a «
fait naître. Il n'a point eu de vie, que «
pour l'emploier à la charité. Et enfin «
il meurt par la charité, de la plus crue- «
le & ignominieuze mort qui puiſſe eſtre, «
pour ſatisfaire en juſtice à ſon Pere- «

LETTRE A » Eternel pour les pechez de tous les
» Hommes : & pour les examter de la
» mort eternele, à laquelle ils estoient
» tous condamnez. En mourant, il nous
» laissa dans la divine Eucharistie un gage
» eternel de sa derniere dilection : & fit
» son commandemant, comme son Te-
» stamant & sa derniere volonté ; que
» nous nous aimions les uns les autres,
» comme il nous a aimez.

» D'où vous devez remarquer, *Mes*
» *cheres Filles*, quelle doit estre la mezu-
» re de l'amour que vous devez avoir les
» unes pour les autres ; qui n'est autre,
» que celle de l'amour que DIEU a pour
» nous. Hé ! jûqu'à quelle mezure est-ce
» qu'il nous a aimez ? Jûqu'à donner sa
» vie. Donc, *Mes cheres Sœurs*, vous vous
« devez aimer, jûqu'à donner vos vies
» les unes pour les autres. Je vous de-
» mande pardon, si je m'étans si fort.
» C'est l'excés du desir que j'ay que céte
» vertu de charité soit si avant enracinée
» en vos cœurs, qu'elle n'en puisse ja-
» mais estre arrachée. Si DIEU me fait
» misericorde, c'est particulieremant la
» grace que je demanderay pour vous,
» & qu'il vous comble de toutes sortes
» de benedictions. C'est le souhait d'une
» Mere, qui a veritablemant un cœur de

Mere,

Mere de Fille, & de Sœur. En toutes ces qualitez, je vous souhaite, *Mes tres-cheres Sœurs*, tout le bonheur & toutes les graces du Ciel, en vous disant Adieu. Adieu donc, *mes cheres Meres*. Adieu *mes cheres Sœurs*, *& mes cheres Filles*. Je prie nôtre bon DIEU, de prandre le soin de vous. J'espere de sa bonté, qu'il n'y manquera jamais. Et vous avez trop d'experiances de la singuliere protection qu'il a toûjours eue de vôtre Monastere, pour craindre que ma mort vous apporte quelque prejudice au spirituel ou au tamporel. L'affection que vous avez pour moy, vous fait croire que je vous suis necessaire. Mais croiez-moy, je ne le suis point du tout. Ains au contraire, je suis en verité tres-inutile. Je dis méme nuisible. Puîque les imperfections qui sont en moy, empéchent vôtre progrés en la vertu, & retardent vôtre perfection. C'est-pourquoy je puis dire avec verité, ce que le grand S. Bernard disoit par humilité; j'ay honte de vivre, pour le peu que j'ay avancé en la vertu: j'ay peur de mourir, pour n'estre pas bien preparée. Toutefois j'aime avec tout cela mieux mourir, & me recommander à la misericorde de DIEU; puîqu'il est doux

LA COMMVNAVTE'.

LETTRE A » & misericordieus, que de scandalizer
» mes Freres par ma vie lâche & tiede.
» Je dis le méme, *mes cheres Meres*, &
» j'implore vôtre secours à ce que DIEU
» me fasse misericorde. J'espere que ce
» qui me seroit denié par mes demerites,
» me sera accordé par vos intercessions.
» Je m'abandonne neanmoins à DIEU,
» pour le temps & pour l'eternité. J'ac-
» cepte le jugemant, qui sera fait de moy.
» J'adore mon DIEU, & me soûmets à sa
» justice tele qu'elle puisse estre. Dés à
» presant j'accepte, ô mon Souverain!
» ce dernier arrét de vôtre jugemant. [cc]
» Vous estes juste Seigneur, & vos juge-
» mans sont équitables.

» ENFIN, *Mes cheres Meres & mes Sœurs*
» *bien-aimées*, si DIEU me fait misericorde,
» & que je meure en sa grace; il me reste
» beaucoup à purger, pour satisfaire à sa
» Divine justice dans le Purgatoire. C'est-
» pourquoy je vous conjure de m'écou-
» ter souvant du milieu de ces flammes,
» vous criant incessammant; [dd] ayez pitié
» de moy, au moins vous qui estes de mes
» Amis, car la main du Seigneur m'a tou-
» chée. J'attans de vous céte charité, en
» toute sorte d'assurance. Et que vous de-
» manderez à JESUS-CHRIST, qu'il
» me fasse participante des merites de sa

vie & de sa mort. Et que mes pechez puissent estre lavez en son precieus sang. Et moy je vous assure que je m'en vais avec toute l'affection que vous pouvez vous persuader, de Celle qui a toûjours esté veritablemant V. "

LA COMMVNAVTÉ.

UNE Lettre si touchante, renouvela toutes les douleurs de ces pauvres Orphelines. Et anima si fort l'affection de la Communauté, qu'elle se voulut obliger à une trop grande quantité de Prieres & de Services. Mais le R. P. Provincial crut y devoir apporter de la moderation. Il ordonna que deux ans desuite, tous les premiers Vandredis de chaque mois, l'on chantât une grande Messe, à l'intantion de céte digne Mere. Que la Communion de chaque Dimanche, avec l'Indulgence, luy fut appliquée. Que les penitances des coulpes les Vandredis, seroient pour Elle. De plus un silance grneralemant gardé, le Samedy des quatre temps. Les santimans de pieté qui coulent de la plume de céte illustre Defunte, sont si beaus & si edificatifs, que je ne fais nul scrupule de joindre à céte premiere Lettre; celle qu'elle laissa à Monsieur son Fils, pour luy estre randue aprés sa mort.

On ordonne des prieres pour la Defunte.

LETTRE A

LETTRE A SON FILS, M. LE Baron de Veuilly.

Lettre à M. son Fils.

„ JESUS-MARIA paix, lumieres & „ autres dons du Saint-Esprit vous „ soient donnez, pour vôtre conduite & „ pour vôtre salut. Mon cher Fils, Saint „ Bernard dit, & l'experiance nous l'ap- „ prant aussi, qu'il n'y a rien plus certain „ que la mort, ny plus incertain que „ l'heure d'icelle. C'est-pourquoy me „ voyant dé-ja en un âge avancé, & ne „ me pouvant promettre de vous voir & „ parler, lors qu'il plaira à DIEU de m'ap- „ peler de céte vie; tandis qu'il plaît à sa „ bonté de me donner encore un peu de „ santé de corps, & assez de force & de „ presance d'esprit, j'ay voulu vous écrire „ céte Lettre, pour vous estre randue in- „ continant aprés que DIEU aura disposé „ de moy. C'est pour vous dire, comme „ une bonne Mere à son bon Fils, que si „ je vous ay laissé encore au berceau & en „ vôtre plus tandre jeunesse, en la tutel- „ le de feu Madame la Presidante Ri- „ pault vôtre Grande Mere; ce n'est pas „ que j'aye manqué d'amour, ou de bon „ naturel envers vous. Mais c'est que j'ay

esté contrainte, & forcée par les puis- « *MONSIEVR*
sans attraits & mouvemans de la grace « *SON FILS.*
& de l'amour de mon DIEU; qui me sol- «
licitoit fortemant de tout quiter, pour «
luy consacrer ma vie : & m'occuper à «
l'aimer & le servir le reste de mes jours, «
dans la sainte Religion. Comme la grace «
n'y détruît point la nature, mais la per- «
fectionne; je vous diray avec toute sor- «
te de verité, que je ne vous ay pas moins «
aimé dans la sainte Religion que dans le «
monde. Et qu'aprés DIEU & mon pro- «
pre salut, je n'ay rien aussi cher que «
vous & le vôtre; qui m'a toûjours esté «
en pareille recommandation, & aussi «
cher que le mien méme. Ce qui fait «
que je l'ay toute ma vie demandé à DIEU, «
avec le méme zele & la méme affe- «
ction que le mien propre. Mais, *Mon* «
cher Fils, dautant que cela vous seroit «
inutile, si vous-méme n'en aviez le soin «
que vous devez; je vous recommande «
& vous conjure de tout mon cœur, pour «
l'amour de DIEU & par le plus tandre «
amour que j'aye jamais eu pour vous, «
d'appliquer tous vos soins à aimer & «
servir DIEU, à procurer vôtre salut, & «
celuy de vôtre Famille; comme estant «
la derniere fin, pour laquelle il nous a «
tous créez. La seule necessaire, & la «

LETTRE A

» tres-bonne part qui ne nous ſera jamais
» ôtée : & laquelle nous devons choiſir &
» preferer privativemant à toutes les au-
» tres choſes du monde, qui ne nous peu-
» vent donner que du trouble & de l'in-
» quietude en céte vie & en l'autre. Et
» comme ma tres-chere Fille eſt & doit
» eſtre un autre vous-méme, & que par
» la grace de DIEU & ſa benediction
» vous avez toûjours vécu & vivez en-
» ſamble, dans une tres-parfaite amitié
» & bonne intelligence ; je prie DIEU
» qu'il vous comble tous deux & mon
» petit Fils, que je cheris dans les mémes
» tandreſſes, de ſes plus cheres benedi-
» ctions & de toutes ſes graces. Et en
» particulier qu'il vous donne à tous trois,
» celle de ne le jamais offanſer mortele-
» mant, & de vivre dans ſon ſaint amour:
» & en ſa ſainte Foy dans la Religion
» Chrétienne, Catholique, Apoſtoli-
» que & Romaine jûqu'au dernier ſoû-
» pir de vos vies. Pour cet effet je vous
» donne à tous, du meilleur de mon cœur
» toutes les plus grandes benedictions,
» qu'une bonne Mere puiſſe donner à ſes
» tres-chers Enfans. Et je vous conjure
» tous, particulieremant vous mon Fils,
» de prier & de faire prier DIEU pour
» moy aprés ma mort ; ainſi que je vous

promets de faire pour vous, lors qu'il « *MONSIEVR*
aura plû à ſon infinie bonté me faire mi- « *SON FILS.*
ſericorde. Mais il faut que je vous con- «
feſſe que j'ay vécu avec tant d'infideli- «
té en la ſainte Religion, que je me «
treuve ſi redevable envers la divine «
Juſtice pour mes pechez, que je crains «
extrememant que je ne ſois long-temps «
retenue dans les flammes vangereſſes du «
Purgatoire. C'eſt-pourquoy ſouvenez- «
vous, mon Fils, que de céte prizon de «
feu, de douleur & de privation de DIEU, «
je vous criray inceſſammant ; ayez «
pitié de moy, ayez pitié de moy, au «
moins vous qui eſtes non ſeulemant de «
mes amis, mais qui eſtes mon Fils ; car «
la main de DIEU m'a touchée. Si «
j'eſtois dans les prizons du monde avec «
bien moins de ſouffrances, vous ne m'y «
abandonneriez pas. N'ayez pas je vous «
ſupplie, n'ayez pas moins de pitié & de «
miſericorde pour moy, dans les prizons «
de DIEU que vous en auriez en celle «
des Hommes. C'eſt-pourquoy, *Mon* «
cher Fils, je vous prie de vous reſſouve- «
nir de la priere que je vous ay faite, & «
de la promeſſe que vôtre bon naturel «
vous a obligé de me faire ; qui eſt de «
donner aprés ma mort à la venerable «
Mere Proviſeure de nôtre Monaſtere, «

LETTRE A

„ la ſomme de mille livres pour eſtre em-
„ ployée ; ſavoir ſix cens livres en deux
„ annuels de Meſſes, que je ſouhaite eſtre
„ dites en nôtre Monaſtere pour le repos
„ de mon ame. Moyennant quoy, vous
„ demeurez déchargé de ce que j'avois
„ ordonné par le Teſtamant que j'ay fait,
„ immediatemant avant mon entrée en
„ Religion. Puis deux cens livres, pour
„ eſtre emploiées à faire dire des Meſſes
„ dans de petits Convans de nos Peres en
„ Normandie. Et les autres deux cens,
„ ſelon mon intantion, laquelle la Mere
„ Proviſeure vous dira. De ma part, j'ay
„ tant veu de preuves de vôtre bon natu-
„ rel, que je ne fais point de doute que
„ vous ne me randiez encore celle-cy ;
„ qui eſt la derniere & la plus importan-
„ te que vous me puiſſiez randre, puîqu'el-
„ le me met en état de plûtôt poſſeder
„ DIEU, qui eſt le ſouverain bonheur & la
„ felicité eternelle. Je me ſens ſi fort obli-
„ gée à vôtre bon cœur, que je ne puis que
„ je ne vous témoigne les ſanſibles,
„ conſolations que vous m'avez données;
„ comme je me ſens obligée tant pour les
„ aſſiſtances & ſervices que vous avez toû-
„ jours randus à mes cheres Meres &
„ Sœurs, que de promeſſes que vous m'a-
vez fait de vôtre propre mouvemant,

MONSIEVR SON FILS.

ſans que je vous en priaſſe, de conti- «
nuer à les ſervir & aſſiſter toutes en ge- «
neral, & chacune en particulier aprés «
ma mort. Et que vous le feriez avec le «
méme cœur & la méme affection, que «
vous feriez à ma propre Perſonne. J'a- «
vois de long-temps conceu le deſſein de «
vous faire céte priere, que je n'ozois «
executer dans la crainte de vous trop «
toucher & attandrir, & vous avez eu la «
bonté de me prevenir. Ce qui m'a fort «
conſolée, & obligee à vous en randre «
mes remercimans; vous promettant «
non de ma part, mais de celle de DIEU «
méme; qu'outre l'obligation qu'elles & «
moy vous en auront, nôtre Seigneur «
tiendra fait à luy-méme tous les bons «
offices & toutes les charitez que vous «
exercerez, pour l'amour de luy envers «
Elles, & en ſera luy-méme vôtre gran- «
de recompanſe. J'ay receu tant d'hon- «
neur, d'amitié, de charité & de bons «
offices de toute nôtre Communauté «
depuis quarante-trois ans, qu'il a plû à «
DIEU m'apeler en Religion en leur «
ſainte Compagnie. Et je me ſens ſi «
fort redevable à toutes mes cheres Me- «
res & Sœurs, que je n'ay jamais & ne «
pourrois jamais les reconnoître; non «
plus que de vous exprimer auſſi, com- «

LETTRE A » bien j'ay d'amour & de tandreſſes pour
» Elles. Ce qui fait que je me tiens in-
» comparablemant plus obligée des aſſi-
» ſtances qui leur ſeront randues, que de
» celles que l'on randroit à ma propre
» Perſonne. C'eſt-pourquoy je vous en
» remercie derechef, & vous aſſure que je
» mourray avec conſolation dans les aſſu-
» rances que vous m'avez données ; que
» vous prandriez un entier ſoin de leurs
» affaires & de leurs interéts, comme des
» vôtres méme. *Mon tres-cher Fils*, aprés
» tant de marques de vôtre bonté & affe-
» ction envers Elles & envers moy; il n'en
» reſtoit plus qu'une à recevoir, qui eſt la
» derniere de toutes ; ſavoir eſt d'élire vô-
» tre ſepulcre, en nôtre Eglize. Ce que
» vous avez fait, ſans en avoir eſté ſolli-
» cité : & ce qui a auſſi parfaitemant obli-
» gé nôtre Communauté, & m'a fort
» conſolée. Et comme ma Fille m'avoit
» témoigné de le beaucoup ſouhaiter ;
» j'eſtime, comme à vous, luy en eſtre
» tres-obligée. Au reſte, *Mon cher Fils*,
» les Enfans ſont heritiers de leur Pere
» & de leur Mere, je ſouhaiterois eſtre
» bien riche pour vous laiſſer une ample
» ſucceſſion non des biens tamporels &
» de fortune: mais des ſpirituels, &de gra-
» ces de mon DIEU. Mais comme j'en

suis tres-pauvre par le mesusage que « *MONSIEVR*
j'en ay fait, je ne vous puis rien laisser. « *SON FILS.*
Si toutefois j'avois merité quelque cho- «
se auprés de mon bon DIEU, je vous «
le donne de tout mon cœur. Et je «
le priray incessamment, qu'il verse sur «
vous l'abondance de ses graces & de ses «
benedictions plus reservées. Je vous «
prie aussi d'agréer un Tableau, dans le- «
quel il y a une Vierge du bois de nôtre- «
Dame de Montaigu, & quantité de «
saintes Reliques tres-assurées. Je l'esti- «
me beaucoup, & je vous prie de la re- «
verer, & d'y avoir de la devotion; vous «
mettant en la protection de la sainte «
Vierge, & de ses bons Saints. De ma «
part je les prie, & les priray d'avoir «
un soin tres-special de vôtre salut: «
& d'estre vos Intercesseurs & les miens, «
à ce que nous puissions arriver avec Eux, «
à nôtre celeste patrie. Pour moy, *mon* «
tres-cher Fils. Voila bientôt ma course «
achevée. Plaise à la divine Bonté, me "
faire la grace de si bien finir que je puis- "
se emporter la Couronne eternelle. Et "
vous, *mon Fils*, tâchez aussi de vôtre "
côté, avec la grace de DIEU, de si bien "
courir en la voye de ses Commande- "
mans & de ses vertus: & d'y faire un "
tel progrés, que vous meritiez pareille- "

LETTRE A « mant d'emporter le prix qui eſt pro-
« mis aux Vainqueurs. Ce prix eſt d'une
« valeur infinie. Faſſe le Ciel que nous
« ſoions tous ſi heureus à la fin de nôtre
» carriere, de voir, aimer & poſſeder tous
» enſamble le DIEU des Dieux en Sion.
» Je le prie de tout mon cœur, qu'il luy
» plaiſe de demeurer avec vous, & de
» vous eſtre toutes choſes; vous aſſurant
» que je meurs, comme j'ay toûjours
» vécu, vôtre tres-affectionnée Mere.

NE voila pas des paroles viſcerales, capables ſans doute de penetrer jûqu'à la moëlle des os? Elles treuverent tant de belles diſpoſitions en la belle Ame du cher Fils de céte tres-chere Mere, que la poſterité n'oublira jamais les obligations que ces ſaintes Dames ont à la pieuſe generoſité de Monſieur de Veuilly, qui a non ſeulemant accompli les dernieres volontez de ſa tres-bonne Mere: mais qui ayant fait prier DIEU pour Elle en toutes ſes terres, ajoûte tous les jours des nouvelles obligations aux anciennes.

LES deux Lettres ſuivantes, ſervent d'interpretation à la precedante: & montrent que nôtre illuſtre Defunte avoit un fond de charité inépuizable.

A VNE RELIGIEVSE.

MA tres-chere, & bien-aimée Fille. Comme nôtre vie n'eſt qu'un pelerinage, & que nous ne ſavons quand DIEU en arrétera le cours: & que mon âge fort avancé, ne me peut pas promettre que ce ſoit encore pour long-temps. Comme d'ailleurs j'ay eu tant d'infidelitez pour le bon DIEU, que cela me donne une grande crainte que je ne ſois long-tẽps retardée d'arriver au Ciel nôtre vraye patrie. Et que je ne ſois retenue dans les flammes du Purgatoire pour y expier tant de pechez que j'ay commis, puîque rien de ſouillé ne peut entrer en Paradis. Ces conſiderations me font vous conjurer, par l'affection que vous m'avez toûjours témoignée, d'avoir un grãd ſoin de prier, & de faire prier DIEU pour moy aprés ma mort. Et pour cet effet mon Fils m'a promis mille livres, que je ſouhaite eſtre emploiées. Savoir ſix cens livres, pour deux Annuels que je deſire eſtre dits ceans; eſperant que toutes mes bonnes Meres, & Sœurs me feront la grace & la charité de prier DIEU pour moy. Les qua-

LETTRE A

» tre autres cens livres, je desire que vous
» en reteniez cent livres, pour faire dire
» des Messes aux pauvres Convans de
» nos Peres à la campagne, pour le repos
» de vôtre ame aprés vôtre mort. Et
» cela en consideration des bons offices,
» & des services que vous m'avez toû-
» jours randus & à la Religion : & de la
» charité & sincere amitié que vous avez
» toûjours eue pour moy, & que j'ay eue
» reciproquemant pour vous. Plus, cent
» autres livres aux mémes Convans, aprés
» la mort de la Mere N. En considera-
» tion des grandes assistances & services
» qu'elle m'a toûjours randus, & qu'el-
» le n'a Personne pour faire prier DIEU
» pour elle. Afin aussi d'aucunemant re-
» connoître les services de la Sœur N.
» je suplie que l'on luy fasse dire trois
» trantains. Et j'ay un si bon cœur, pour
» toutes mes Meres & mes Sœurs ; que je
» voudrois faire à chacune d'elles ce que
» je declare pour vous, & la Mere N.
» Et beaucoup plus si je le pouvois. Mais
» comme j'ay fait vœu de pauvreté, je
» ne puis faire que selon que peut per-
» mettre ma Profession. Si DIEU me fai-
» soit naître d'autres moiens de servir
» toutes mes Meres & mes Sœurs, je le
» ferois avec toute l'affection possible.

Assurez-les, je vous suplie, des tandresses que j'ay toûjours eues pour Elles. Quant à vous, *ma chere Fille*, vous ne doutez pas que je ne vous aye toûjours esté ce que je vous seray durant l'eternité; si DIEU me fait misericorde, & que j'aye le bonheur de le posseder. Demandez luy fervammant céte grace, comme je la demanderay pour vous: & me croyez en toute sincerité & verité, V. *A VNE RELIGIEVSE.*

A VNE AVTRE RELIGIEVSE, QVI l'avoit assistée dans ses longues maladies.

Lettre à une Religieuse.

MA tres-chere, & bien-aimée Fille; je prie le bon DIEU de vouloir estre luy-méme vôtre joye & vôtre consolation, dans l'affliction que vôtre bon naturel vous fera ressantir pour nôtre separation. Je vous conjure de la supporter vertueusemant, en veue de la volonté de DIEU: & dans l'esperance que nous serons bientôt reunies, pour donner eternellemant gloire à DIEU & n'en estre jamais separées. Nôtre Seigneur vous aiant liée avec moy, d'un si étroit lien d'amitié depuis

LETTRE A » tant d'années : & m'ayant randu tant
» de ſervices & d'aſſiſtances, je ne puis
» ſans ingratitude manquer à vous en
» randre mes remercimans : & vous en
» témoigner mes reconnoiſſances, devant
» DIEU. Elles ſeront eternelles, je vous
» le proteſte ; ſi au moins je ſuis aſſez heu-
» reuſe, pour qu'il me faſſe miſericorde.
» Et en attandant, pour vous randre une
» petite preuve de ma gratitude ; j'ay prié
» mon Fils de reſerver cent francs ſur les
» mille livres que je luy ay demandez,
» pour eſtre emploiez ſelon mon intan-
» tion, laquelle vous luy devez declarer.
» Or mon intantion eſt que céte ſomme
» de cent livres, ſoit retenue par mon
» Fils pour eſtre emploiée aprés vôtre
» mort, pour faire dire des Meſſes pour
» le repos de vôtre Ame. Et cela, par les
» petits Convans de nos Peres à la cam-
» pagne ; leſquels pour n'eſtre pas tant
» accommodez, & par charité, les diront
» à bien moins qu'à Paris. *Ma tres-chere, &*
» *bien-aimée Fille*, c'eſt une petite & foible
» recõpanſe, pour tant de ſervices & bons
» offices que vous avez eu la charité de
» me randre. Mais ma conſolation eſt
» que DIEU pour l'amour duquel vous
» me les avez randus, ſera luy-méme
« vôtre grande recompanſe ; puîqu'il
tient

tient fait à luy-méme, ce qui eſt fait au moindre des ſiens. J'ay, comme vous ſavez, fait vœu de pauvreté. Et n'eſtoit l'amitié & la charité de mon Fils, je ne ſerois pas en pouvoir de faire prier DIEU pour vous ny pour moy. Mais j'ay tant de preuves de ſon bon naturel, que je ne fais aucun doute qu'il ne m'accorde ceque je luy ay demandé. Recevez donc, *ma chere Fille*, la derniere marque de mon affection. Bien qu'elle ſoit petite, elle vous eſt randue d'un grand cœur. Et vous devez eſtre aſſurée que ſi je pouvois plus, je le ferois avec grande ſatisfaction. Croyez céte verité. Et que j'imite Nôtre Seigneur, duquel il eſt dit qu'aiant aimé les ſiens, il les a aimez jûqu'à la fin. Vous promettant que ſi DIEU me fait la grace de le poſſeder, je luy demanderay pour vous un comble de grace & de benediction, comme eſtant tres-ſincerement. V.

MONSIEVR SON FILS.

SIL eſt vray que chacun eſt reconnu diſtinctemant aux traits de ſon viſage, aux tons de ſa voix, & au caractere de ſon écriture; je ne fais aucun doute, quemes Lecteurs ne reconnoiſſent particulieremant l'eminance de la Mere de S. Charles, par le dernier de ces trois ſi-

QVELQVES LETTRES

gnes ou caracteres. Mais comme celuy des Lettres familieres eſt encore plus naturel & plus naif, j'ay crû devoir ajoûter aux precedantes, quelques-unes de celles que céte bonne Mere a écrit à ſon tres cher & unique Fils Monſieur le Baron de Veuilly : à Madame ſa Belle-Fille, & à leurs Enfans : il n'y a certes Perſonne qui ne découvre dans le tiſſu de ces Lettres un eſprit fort, une expreſſion nette, une force heroïque : une pieté rare, un ſantimant merveilleus de ſon Etat Religieus, une tandreſſe cordiale & viſcerale ; avec une naiveté qui eſt toute particuliere à céte Sainte Dame.

A SON FILS MONSIEVR LE Baron de Veuilly.

„ *MON tres-cher Fils*, J'ay receu une ſi grande conſolation de nô-
„ tre derniere entreveue, que je ne puis
„ que je ne vous en témoigne ma joye &
„ ma ſatisfaction. Vôtre bon cœur m'a
„ eſté connu de tout temps, je n'en ay
„ jamais douté. Ce qui m'a toûjours obli-
„ gée de vous aimer non comme Mere
„ ſimplemant, à laquelle la nature ne
„ fournît que trop de tandreſſes pour un

Fils unique. Mais comme une Mere, « *A SES ENFANS.*
qui reconnoit & ſe ſent doublemant « *FANS.*
obligée par l'affection & les reſpects, «
que luy rand un Fils ſi bon. Ces nou- «
velles preuves que j'en ay receue dans «
nôtre derniere conferance, quoy-qu'el- «
les ne m'ayent rien appris de nouveau, «
n'ont pas laiſſé de m'eſtre tres-agrea- «
bles. Elles ont renouvellé le contante- «
mant d'avoir un Fils de ſi bõ naturel. Au «
reſte vous m'avez obligée au point le plus «
ſanſible, qui eſt de ſervir nôtre Maiſon; «
ſes interéts, & celuy de toutes mes «
Meres & Sœurs, m'eſtant incompara- «
blemant plus chers, que les miens mé- «
mes. Et je puis dire en toute verité, «
que qui les touche, touche la prunelle de «
mes yeux: & que je tiens fait comme à «
ma propre Perſonne, les ſervices qui «
leur ſont randus. C'eſt-pourquoy je «
vous remercie de tout mon cœur, de «
ceux que vous leur voulez randre dans «
les affaires preſantes. Et vous conjure «
par toute l'affection que vous avez «
pour moy, que vous continuiez à les «
ſervir comme d'autres moy-méme; «
vous aſſeurant qu'outre la recompanſe «
que le bon DIEU vous en donnera, «
elles n'en ſeront jamais ingrates devant «
luy, ny devant les Hommes. J'attans «

QVELQVES LETTRES

„ & me promets ces choſes, tant de vous
„ que d'Elles; qui m'obligent à vous ai-
„ mer plus que jamais, & à vous aſſeu-
„ rer que je ſuis plus de cœur que ſelon
„ la nature, V.

AV MEME.

„ JESUS-CHRIST nous ayant don-
„ né au jour de ſa Circonciſion ſon
„ precieus Sang pour eſtrenes, j'ay crû
„ vous en pouvoir donner de meilleures,
„ *Mon cher Fils*, que de prier ce méme
„ JESUS que le merite de ce precieus
„ Sang vous ſoit appliqué. C'eſt ce
„ que j'ay fait de toute l'affection de
„ mon cœur. Je ne laiſſe neanmoins
„ d'accompagner celle-la, d'une au-
„ tre. C'eſt une petite Vierge faite d'un
„ bois miraculeus, que je porte toûjours
„ ſur moy depuis pluſieurs années. A la
„ verité elle n'eſtoit pas enrichie, comme
„ elle eſt, à raiſon de nôtre pauvreté.
„ Je n'ay pas voulu toutefois vous la don-
„ ner en cet état, tant pour le reſpect de
„ la Vierge, que pour eſtre plus conve-
„ nable pour vous. Mettez-la, je vous
„ ſuplie, en quelque lieu, où elle ſoit re-
„ verée. Je vous fais heritier de toutes
„ mes devotions, & de tout ce que j'a-
„ vois de plus cher. Je vous prie d'en fai-

re meilleur uſage que moy, & d'eſtre devot envers la bonne Vierge. Vous y eſtes plus obligé qu'aucun autre, à raiſon des graces que vous avez receues par ſes interceſſions. Saint Bernard nous aſſure que jamais Perſonne n'a invoqué la Vierge, qu'il n'ait eſté exaucé. Soyez-luy donc devot. Et aprés DIEU, mettez toute vôtre confiance en elle, & vous ne ſerez jamais confus dans vôtre eſperance. Mais aprés vous avoir donné vos étrenes, je vous demande auſſi les miennes, &c.

A SES ENFANS.

MON *tres-cher Fils*, je ſupplie nôtre bon DIEU, de verſer ſur vous ſes plus ſaintes graces, & ſes plus reſervées benedictions. Vous n'aurez pour céte fois, qu'un mot de moy. C'eſt ſeulemant pour vous dire, que je receus hier vôtre Lettre: & vous aſſurer que je me porte bien, & mes petits Enfans, graces à DIEU. Je les envoyay viſiter Jeudy dernier, & leur promis de leur envoier un caroſſe demain qui eſt Dimanche, pour me venir voir. Je loue DIEU, de vôtre bonne ſanté: & des bonnes diſpoſitions où vous me mandez eſtre, de prandre comme venant de

AVI MEME.

QUELQUES LETTRES

» la main de DIEU tout ce qui arrivera.
» Il sait mieux, *mon cher Fils*, ce qui nous
» est propre, que nous-mêmes. Et il ne
» permet rien nous arriver, qu'il ne soit
» pour nôtre plus grand bien. S'il en est
» quelquefois autremant, c'est que nous
» n'en faisons pas bon usage, & ne répon-
» dons pas à ces desseins. Vous faites
» tres-bien, de faire tout ce qui est en
» vous. Car nous devons travailler, com-
» me s'il n'y avoit point de Providance:
» & nous remettre neanmoins en elle,
» comme si n'avions rien fait. Tous les
» biens, *mon cher Fils*, nous sont donnez
» de DIEU. Quand il luy plaît de nous
» les donner, il le faut benir. Quand il
» luy plaît de nous les ôter, il le faut en-
» core égalemant benir. Il faut dire avec
» le bon Job, DIEU me les avoit don-
» nez: il me les a ôtez, son saint Nom
» soit beni. Car il est un DIEU plein d'a-
» mour & de bonté, qui n'a pas moins de
» bonté & d'amour pour nous quand il
» nous afflige, que quand il nous conso-
» le. Croyez céte verité, & que je suis
» du plus intime de mon cœur, V.

AV MEME

» MON *tres-cher & bien-aimé Fils*,
» je suplie Celuy qui s'est chargé

de nos foibleſſes, de vous revétir de « *SES EN-*
ſa force. Je vous vois en eſprit, *mon* « *FANS.*
cher Fils, couché ſur le dur lict de la «
Croix. Et ne pouvant vous y aſſiſter & «
vous conſoler, je me ſers de ce peu de «
lignes; pour vous dire que dans vos dou- «
leurs & ſouffrances, vous jettiez les «
yeux quelquefois ſur les épines qui tranſ- «
perçoient le Chef de JESUS-CHRIST: «
& ſur les clous, qui le tenoient cram- «
ponné ſur céte dure Croix. Céte «
veue ſans doute ſoulagera les grandes «
douleurs que vous avez, ſon fiel & ſon «
vinaigre adouciront les amertumes des «
œufs, des bouillons & des medecines «
qu'il faut que vous preniez. Tâchez, «
mon cher Fils, de vous conſoler & ré- «
jouir en ce que ſi DIEU vous fait boire «
en céte vie au calice de la Paſſion de «
ſon Fils; c'eſt pour vous enyvrer en «
l'autre, & vous faire boire à longs «
traits les torrents des voluptez de ſa «
gloire. DIEU, *mon tres-cher Fils*, en ce «
rancontre vous traite comme ſon Fils «
méme; vous faiſant participer à ſa Croix, «
& à ſes ſouffrances. Recevez céte fa- «
veur avec action de grace, comme une «
marque de vôtre Predeſtination. Car «
Ceux que DIEU a éleus, il les a prede- «
ſtinez pour eſtre faits conformes à «

QUELQUES LETTRES

» l'image de ſon Fils. Tâchez donc, *mon*
» *cher Fils*, de vous randre conforme à
» céte image tant en vos ſouffrances,
» qu'en la pratique des vertus Chrétien-
» nes. Nous demandons à DIEU inceſ-
» ſammant aux pieds de ſes ſaints Autels,
» céte grace pour vous, & le recouvre-
» mant de vôtre ſanté. Et j'eſpere tant
» de ſa bonté, que comme vous eſtes un
» Enfant obtenu par prieres, que vous
» me ſerez auſſi conſervé par prieres.
» C'eſt auprés de luy que je vous rands
» tous mes ſoins & mes aſſiſtances,
» comme eſtant veritablemant, V.

AV MEME.

» MON *tres-cher & bien-aimé Fls*,
» je ſuplie nôtre bon DIEU, de
» vous combler de ſes plus abondantes
» benedictions: & d'achever en vous ce
» qu'il a ſi heureuſemant commancé, en
» vous randant une parfaite ſanté. Je ne
» puis vous exprimer les ſantimans que
» j'ay de ſa bonté, de vous avoir tiré du
» tombeau pour vous donner à moy,
» comme à une autre Veuve de Nain. Il
» eſt vray, *mon tres-cher Fils*, que vous
» n'eſtiez pas mort comme le Fils de cé-
» te Veuve: & que par conſequent, la
» merveille n'en paroît pas tant devant

les Hommes. Mais au regard de DIEU, « *A SES EN-*
auquel il ne coûte non plus de com « *FANS.*
mander à l'ame de rantrer dans le corps «
duquel elle eſt dé-ja ſortie, que de la fai- «
re demeurer dans celuy duquel elle eſt «
préte de ſortir ; je n'eſtime pas moins la «
grace que j'ay receue en ce rancontre, «
que celle qu'il a faite à céte Famme. «
DIEU, *mon tres-cher Fils*, vous a donné «
deux fois à moy, par les interceſſions «
de la Tres-ſainte Vierge. La premiere «
fois en vôtre naiſſance, & la ſeconde à «
preſant qu'il vous redonne la vie. Mais «
en verité, céte premiere grace-là ne m'a «
pas eſté ſanſible comme celle-cy. Car «
ſi je ne jouiſſois pas de la conſolation «
d'avoir un Fils, au moins je n'en ſan- «
tois pas de la douleur pour la privation. «
Mais à preſant me randre un Fils, du- «
quel la vie m'eſt plus chere mille fois «
que la mienne : & duquel la privation «
par la mort, me ſeroit plus ſanſible que «
mille morts ; ſi je pouvois autant mou- «
rir ; céte grace, dis je, eſt beaucoup «
plus grande, & ma joye incomparable- «
mant plus ſanſible. Auſſi mes recon- «
noiſſances envers DIEU, ſeront plus «
grandes : & je luy en randray toute ma «
vie, mes actions de graces. Reſte à «
vous, *Mon cher Fils*, de combler ma «

QUELQUES LETTRES

» joye. Ce que vous ferez, si vous faites
» bon usage de céte vie que DIEU vous
» a randu, & des bons santimans qu'il vous
» a donné en vôtre maladie. Vous de-
» vez assuremant croire, qu'il ne vous les
» a point donnez en vain : & qu'il pre-
» tand que vous les conserviez, & que
» vous viviez doresenavant d'une nou-
» velle vie de grace & d'amour de DIEU.
» Dans ce dessein, faites, *Mon tres-cher*
» *Fils*, que sa crainte demeure fortemant
» gravée en vôtre cœur. Que le peché
» mortel vous soit plus formidable que
» l'Enfer. Parce que c'est luy seul, qui
» vous peut priver de sa grace & de la
» charité de JESUS-CHRIST. J'espere
» cela de ses misericordes, & que vous
» direz avec l'Apôtre, qui est-ce qui me
» pourra separer de la charité de JESUS-
» CHRIST ? Sera ce la tribulation, la faim,
» la nudité, la persecution, &c. Je suis
» certain que ny la vie, ny la mort, ny
» les Anges, ny les Principautez, ny les
» passions de la chair ; ny autre creature
» quelconque, ne me pourra separer de la
» charité de JESUS-CHRIST. Car s'il
» en estoit autremant, *Mon tres-cher Fils*,
» & que vous fussiez à l'avenir si mal-
» heureus que de perdre la grace & la
» charité, & de mourir en cet état, il vous
» auroit beaucoup esté meilleur de mourir

de céte maladie, que de guerir. Et pour moy je vous diray ingenumant, que dans l'excés de mes douleurs & de mes plus cuisantes afflictions, criant à DIEU du plus profond de mon cœur, mon DIEU sauvez mon Enfant : sauvez mon Fils, donnez luy la vie. Rantrant incontinant en moy-méme, je disois, mon DIEU, ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre. Si mon Fils ne doit vivre pour vôtre gloire. S'il ne doit perseverer & mourir en vôtre grace & en vôtre amour, je consans qu'il meure à presant, plûtôt que d'estre privé de vous à jamais. Mais, *Mon cher Fils*, puîque sa bonté vous a donné la vie, j'espere qu'il vous donnera aussi les graces necessaires, pour répondre aux desseins de salut qu'il a sur vous. C'est ce que je luy demanderay toute ma vie, pour vous. Et afin que vous ayez de plus puissans Intercesseurs que moy auprés de DIEU, je vous envoye un Reliquaire ; auquel j'ay eu toûjours tres-grande devotion, & qu'il y a prés de trante ans que je porte. Faites-en état, comme estant des Reliques tres-assurées : & mettez vôtre vie & vôtre salut en la protection de ces bons Saints, les invocant tous les jours. Invoquez-les

A SES ENFANS.

QVES QVES LETTRES

„ auſſi pour moy, puis que je m'en prive
„ pour vous que je tiens plus cher que
„ moy-méme; comme eſtant tres-ſincere-
„ mant, & veritablemant, V.

A MADAME SA BELLE-FILLE, la Baronne de Veuilly.

„ JE ſuplie le Pere de miſericorde &
„ le DIEU de toute conſolation, de
„ nous conſoler dans nôtre commune af-
„ fliction. Il ſamble, *ma chere Fille*, que
„ ce DIEU plein de bonté ſe veut mainte-
„ nant randre ſourd ou inexorable à nos
„ prieres, n'ayant point encore exaucé
„ tant de vœux & d'oraiſons que nous
„ luy faiſons pour la ſanté de mon Fils
„ vôtre Mari. Mais quelquefois, *ma chere*
„ *Fille*, il en uſe de la ſorte pour épreu-
„ ver nôtre confiance & nôtre confor-
„ mité à ſa ſainte volonté; dont les Or-
„ donnances ſont toûjours juſtes, & les
„ Decrets adorables. Et peut-eſtre qu'en
„ céte occaſion il ſe contantera de nos
„ ſoûmiſſions. Neanmoins quand cela
„ ne ſeroit pas, *ma chere Fille*, il eſt nôtre
„ DIEU & nôtre Souverain. Et nous de-
„ vons ſubir ſes loix, quelque repugnan-
„ tes qu'elles puiſſent eſtre à la nature.

A SES ENFANS.

Si bien que ſi c'eſtoit ſa volonté de « nous l'ôter, il nous faudroit dire avec « le bon Iob; DIEU nous l'avoit donné, « & il nous l'a ôté, ſon ſaint Nom ſoit « beny. Mais, *ma chere Fille*, j'eſpere « tant en ſa bonté, que je croy qu'il « nous le conſervera. C'eſt un Enfant « qui m'a eſté donné par les prieres & in- « terceſſions de la Sainte Vierge, ainſi « que je vous ay dé-ja mandé. Et j'eſpe- « re par les mémes interceſſions de céte « ſacrée Mere de DIEU, qu'il nous ſera « conſervé. Pour cet effet, je fais de- « main commancer une nouvelle Neuvai- « ne de Meſſes, en l'honneur de la Sainte « Vierge, avec des Prieres qui ſe feront « par toute la Communauté. Nous fe- « rons auſſi toutes demain Mardy jour de « Sainte Tereſe, & de Dimanche en huit « jours, qui eſt le dernier de la Neuvaine, « la Sainte Communion. Chaque jour « de ladite Neuvaine il n'y aura que dou- « ze Religieuſes, qui communient en « l'honneur des douze Privileges de la « méme Vierge. Les trois Generales de la « Communauté, ſe feront en l'honneur « de la Tres-Sainte Trinité. Vous le ver- « rez plus amplemant en la methode de « dire avec devotion, la petite Couron- « ne de la Vierge, laquelle je vous en- «

QUELQUES LETTRES

» voye. Je vous conseille de la dire cha-
» que jour de céte Neuvaine, pour vous
» unir avec nous. Le tout à l'intantion
» de demander à DIEU, si c'est sa volonté
» pour sa gloire & le salut de mon Fils,
» le recouvremant de sa santé. Et cela
» en attandant l'execution du vœu que
» vous & mon Fils avez fait, ou pretan-
» dez de faire à Nôtre-Dame de Char-
» tres. J'ay aussi fait vœu d'y faire dire
» une Neuvaine de Messes, en l'honneur
» de la méme Bien-heureuse Vierge; en
» action de graces de la conservation de
» mon Fils, si DIEU permet qu'il gua-
» risse ainsi que je l'espere. Je vous sou-
» haite à tous deux les benedictions du
» Ciel, comme estant, V.

A LA MEME.

» MA *tres-chere Fille*, je suplie le
» Saint-Esprit de ramplir vôtre
» Ame de ses dons, & de ses divines con-
» solations. Mon affection ne m'a pas pû
» permettre, quoy que fort pressée d'au-
» tres occupations, de passer céte occa-
» sion sans vous écrire au moins un mot,
» pour vous témoigner combien je vous
» aime & cheris: & pour vous assurer qu'il
» n'y a point de jour, ny quasi d'heure,
» que je ne prie pour vous: & que je ne

demande à DIEU toutes les graces qui vous ſont neceſſaires, pour répondre au deſſein de ſalut qu'il a ſur vous. Adieu, je ne vous la puis faire plus longue, je ſuis V. *A SES ENFANS.*

Depuis ma Lettre écrite, je me ſuis aviſée que jay demandé une robe à mon Fils. Je la vous demande par aumône, & ne veus pas que l'un ny l'autre me la donne comme à vôtre Mere: mais comme à un Pauvre, & un mambre de JESUS-CHRIST. Afin qu'un jour vous puiſſiez entandre ces paroles, de la bouche du méme JESUS-CHRIST. *Venez les benits de mon Pere, poſſedez le Royaume qui vous a eſté preparé dés la conſtitution du monde*, &c.

JE ſuplie nôtre bon DIEU, *Ma tres-chere Fille*, de vous combler de ſes graces, pour tres-deſiré ſalut. J'ay receu vôtre Lettre, à laquelle je n'ay pû répondre plûtôt, à raiſon que les premiers jours je me ſuis trouvée engagée en quelques affaires: & depuis j'ay eſté accablée de mon grand mal de téte, duquel je ne ſuis pas enrieremant quitte. J'ay neanmoins voulu vous écrire, & méme de ma main; tant pour *A LA MEME.*

QUELQUES LETTRES

» vous assurer de ma santé, que pour vous
» randre un témoignage de la sincerité
» de mon affection ; laquelle ne prandra
» jamais fin, non pas méme par la mort. Car
» je vous aimeray, *ma chere Fille*, dans
» l'eternité ; au moins si DIEU me fait la
» misericorde, que je puisse le posseder
» dans le Ciel. Ce sera en ce lieu, *ma che-*
» *re Fille*, que je vous en donneray des
» veritables preuves. Je suis trop impuis-
» sante en céte chetive vie, pour le pou-
» voir faire. Mais assurez-vous nean-
» moins que je ne manque pas de bonne
» volonté, & que je suis tout cœur pour
» vous. Je vous le feray toûjours paroî-
» tre, en toutes les occasions qui s'en of-
» friront. Et tous les jours ne pouvant
» davantage, j'offre à mon DIEU mes
» pauvres prieres pour vôtre santé &
» prosperité. Mais sur tout, *ma chere Fil-*
» *le*, que vous soyez une grande Servan-
» te de DIEU ; puis que c'est la fin pour
» laquelle il vous a mise au monde, &
» vous y conserve. Puis que tout le reste,
» comme dit le Sage, est vanité des vani-
» tez, si ce n'est aimer & servir DIEU. Ai-
» mez-le donc, *ma chere Fille*, & le ser-
» vez de toute l'étandue de vos forces
» & de la grace qu'il vous donne. Soyez-
» luy fidele, & répondant à ses inspira-

tions.

tions, & aux bons mouvemans qu'il luy plaît vous donner ; afin que vous puissiez dire avec S. Paul, la grace de DIEU n'a point esté vaine en moy. Si vous ne manquez point à la grace, la grace ne vous manquera point. C'est la Priere que je fais tous les jours à la divine Bonté, & qu'il vous comble de ses plus grandes & reservées benedictions ; comme estant V. *A SES ENFANS.*

MA *tres-chere Fille*, je suplie le Saint Esprit de ramplir vôtre Ame des graces & des lumieres necessaires pour vôtre conduite, & pour vôtre salut. Comme DIEU atteint fortemant d'une extremité jûqu'à l'autre, & dispose toutes choses sagemant & suavemant pour le bien de ses Elus. J'ay souvant pansé quels pouvoient estre les desseins de DIEU sur vous, en permettant que mon Fils soit toûjours malade. Et comme il faut à cause de sa maladie que vous soyez toûjours en la Campagne, j'ay cru, *ma chere Fille*, que la divine Providance en a ainsi ordonné pour vôtre salut ; en vous sequestrant, s'il faut ainsi dire, du monde. Afin que vos yeux n'en voyant point la *A LA MEME.*

QVELQVES LETTRES

» vanité, vôtre cœur s'en degage peu à
» peu: & que dans vôtre ſolitude il luy
» puiſſe parler, & vous enſeigner tout ce
» qu'il veut de vous. Ecoutez-le donc
» bien, *ma chere Fille*, tâchez de connoî-
» tre ſes volontez: & de ſeconder ſes
» deſſeins non ſeulemant ſur vous, mais
» ſur tous Ceux deſquels vous eſtes char-
» gée, & deſquels vous répondrez devant
» DIEU. C'eſt-pourquoy travaillez à bien
» regler vôtre Maiſon, d'en exterminer
» le vice, & y faire regner la vertu; ſur
» tout la crainte de DIEU & ſon amour,
» qui faſſe que ſes loix y ſoient inviola-
» blemant gardées. Or comme vous
» avez un Homme d'Egliſe chez vous,
» ce doit eſtre là ſon principal ſoin, de
» veiller que tous vos Gens randent à
» DIEU le culte & l'honneur qui luy eſt
» dû. J'eſtime qu'il eſt fort à propos, ſi
» dé-ja vous ne le pratiquez, que vous
» faſſiez faire le ſoir quelque Priere pu-
» blique, comme ſeroit les Litanies de la
» Sainte Vierge, où tous vos Domeſti-
» ques ſoient obligez de ſe trouver. En-
» ſuite faire l'examen de conſciance, le-
» quel monſieur Firmin leur doit enſei-
» gner. Voila ce que je croy que DIEU
» demande de vous. Soyez-luy fidele,
» ſervez-vous de l'occaſion qu'il vous

donne : & priez pour moy, qui ſuis de tout mon cœur V.

A SES ENFANS.

A SES PETITS FILS, ENFANS de Monſieur le Baron de Veuilly.

MES *tres-chers & aimez Petits-Fils*, je ſuplie l'infinie bonté de mon DIEU, de verſer ſur vous l'abondance de ſes benedictions : & vous faire la grace qu'à l'example de nôtre Seigneur ſon Fils unique, vous croiſſiez journellemant en âge & en ſageſſe devant DIEU & les Hommes ; jûqu'à ce que vous ſoiez devenus Hommes parfaits & ſelon ſon cœur. Vous conſiderant à preſant dans un âge auquel vous avez beſoin de quelque honneſte divertiſſemant, pour quelquefois vous recréer & débander vos eſprits. D'ailleurs l'affection des Meres envers leurs Enfans, eſtant ingenieuſe pour leur procurer tout le bien & le contantemant qu'elles peuvent ; l'amour tres-ſincere & le plus maternel que je vous porte, a fait que je me ſuis aviſée de vous propoſer & donner un petit jeu fort innocent. Si d'autres l'ont invanté, j'ay tâché de le ſpiritualiſer le mettant dans

QUELQUES LETTRES

» un esprit de pieté & devotion. Je vous
» l'offre donc non seulemant pour vôtre
» divertissemant, mais encore pour vô-
» tre instruction. C'est-pourquoy je l'ay
» voulu accompagner de céte Lettre. En-
» core qu'il y ait long-temps que je sois
» contrainte de me servir d'une main em-
» pruntée, en toutes celles que j'ay écri-
» tes, à cause de mes grans maux de téte:
» j'ay neanmoins voulu faire cet effort
» de vous l'écrire de ma propre main, afin
» que vous la consideriez davantage: &
» la conserviez soigneusemant, comme
» un gage de la veritable affection que
» j'ay pour vous. L'on s'étonnera peut-
» estre, *mes tres-chers Enfans*, qu'estant
» Religieuse & bientôt sexagenaire, je
» m'amuse à vous faire jouer. Mais quand
» l'on considerera que je suis vôtre Me-
» re, & que c'est le propre & l'ordinaire
» des Meres de se plaire à faire jouer & re-
» créer leurs Enfans: & que DIEU méme
» prand un singulier plaisir à traiter &
» jouer avec nous, ainsi que fait une bon-
» ne Mere avec ses Enfans. Ce qui est
» remarqué dans nos Saintes Ecritures,
» sans doute que l'on aura sujet de louer
» mõ affection sans blâmer mon entrepriſe.
» Ce jeu, *mes tres-chers Petits-Fils*, est tel
» que si vous vous en servez bien, & se-

lon mon intantion, il élevera vos « *A SES EN-*
cœurs & portera vos eſprits de la terre « *FANS.*
au Ciel, & des Creatures au Createur. «
Il ne ſervira pas peu pour vous appran- «
dre comme quoy vous devez vivre, & «
ce que vous avez à éviter & à faire; «
pour arriver au Souverain bien & à la «
derniere fin, pour laquelle DIEU vous «
a créez. «

JE le nomme *le Ieu du Pelerin de la Ieru-* «
ſalem Celeſte. C'eſt pour vous faire reſſou- «
venir des ſaintes Paroles de nôtre DIEU, «
qui vous apprandra que vous n'eſtes «
que de pauvres Paſſans & Pelerins ſur «
la terre. Que vous y devez vivre com- «
me tels. Que vôtre vraye & bien-heu- «
reuſe Patrie eſt le Ciel & le Paradis, «
où vôtre Pere qui eſt DIEU, & tous «
vos chers Compatriotes qui ſont les An- «
ges & tous les Saints Eſprits bienheu- «
reux vous attandent: & que vous y devez «
ſouvant panſer, & aſpirer de tout vôtre «
cœur. Que le point principal & le plus "
important eſt de bien prandre le che- "
min, qui vous y peut conduire: & dou- "
bler courageuſemant le pas, afin d'y ar- "
river nonobſtant tous les perils & tou- "
tes les peines, les afflictions & les travaux "
de vôtre Pelerinage. "

CE commancemant & céte entrée "

QUELQUES LETTRES

» du chemin qui vous y doit conduire,
» eſt la connoiſſance des Myſteres & Prin-
» cipes de la Foy Chrétienne, Catholi-
» que, Apoſtolique, & Romaine. Le Som-
» maire en eſt contenu & declaré dans le
» Symbole des Apôtres, & dans les Ca-
» thechiſmes de l'Egliſe Romaine, que
» vous devez apprandre avant toutes
» choſes, & ſavoir tres-parfaitemant.
» Parce que comme chante la Sainte E-
» gliſe au Symbole de Saint Athanaſe,
» *Quiconque veut eſtre ſauvé, il faut avant*
» *tout qu'il tienne la Foy Catholique*; laquel-
» le s'il ne ſait & ne garde entiere & in-
» violable, il perira ſans doute pour ja-
» mais. Tout le reſte de ce chemin que
» vous devez ſuivre juſqu'au bout, afin
» d'arriver heureuſemant à la Jeruſalem
» Celeſte, vôtre vraye & chere Patrie,
» n'eſt autre choſe que l'obſervance des
» ſaints Commandemans de DIEU & de
» l'Egliſe. C'eſt nôtre Seigneur méme qui
» nous en aſſure, lors qu'il dit en ſon Saint
» Evangile; ſi vous voulez arriver & entrer
» dans la vie eternelle, gardez mes Com-
» mandemans. Or dans cet important
» voyage vous rancontrerez aſſez de
» Saints Pelerins, qui tiennent ce che-
» min & qui vous l'enſeigneront tant de
» bouche que d'œuvres; cheminant &

courant allegremant par la voye des Divins Commandemans. C'eſt leur témoignage & leurs grans examples de vertus, que vous devez rechercher & imiter ſoigneuſemant. Et au contraire vous devez fuir & éviter celle des Méchans, qui ſe perdent dans les débauches du monde. Aſſurez-vous, *Mes Enfans*, que vous deviendrez bons, & vous vous ſauverez avec les bons : & que vous vous pervertirez, & perdrez avec les pervers & les mauvais. Que s'il arrivoit que vous ne fiſſiez rancontre de ces bons & vertueus Pelerins, pour vous accompagner & guider par le chemin ; vous n'auriez qu'à jetter la veue ſur la vie & ſur les examples de nôtre Seigneur, qu'il a luy-méme voulu frayer tout le premier. Regardez encore tant de Saints & des Saintes qui ont marché aprés luy dans le méme chemin : & qui ſont maintenant arrivez heureuſemant avec luy, en céte bien heureuſe Jeruſalem Celeſte. Bref, vous n'aurez qu'à ſuivre les ſaintes inſpirations, qui vous ſeront ſuggerées par vos bons Anges, que DIEU a commis & deputez pour avoir ſoin de vous : & pour vous ſervir de tres-fideles guides, durant vôtre voyage & pelerinage. Je vous en en-

A SES ENFANS.

QUELQUES LETTRES

« voye les Images, avec des Santances
« au dessous, qui vous parleront pour eux
» sur le plan de ce jeu que je vous propo-
» se & offre presantemant. Mais ils vous
» parleront & instruiront encore bien
» mieux, dans le petit Livre de l'Imita-
» tion de JESUS CHRIST, & dans les
» Legendes des Vies des Saints; que je
» vous conseille de lire soigneusemãt, avec
» un veritable desir d'en faire vôtre pro-
» fit: & de les imiter selon vôtre pouvoir,
» & la grace qu'il plaira à DIEU de vous
» donner; leur disant avec la Sainte Es-
» pouze du Cantique, tirez-nous aprés
» vous, & faites que nous courions si bien à
» l'odeur des parfums de vos vertus, en la
» voye de la bien-heureuse Jerusalem Ce-
» leste, que comme il est écrit, nous al-
» lions journellemant de vertu en vertu,
» jûqu'à voir le DIEU des DIEUX en
» Sion. Et que comme dit l'Apôtre, nous
» emportions le prix, & que de Viateurs
» nous devenions Comprehenseurs.

» MAIS sachez, *Mes tres-chers Enfans*,
» qu'en la voye de nôtre Pelerinage il y a
» plusieurs rancontres & dangers, dont
» vous devez vous garder, marchant avec
» beaucoup de precaution en tout le
» cours de vôtre vie. Le premier, est un
» torrent d'eaux limoneuses & fangeuses,

mais si rapides & impetueuses qu'on ne « *A SES ENFANS.*
les peut passer qu'à la faveur d'un pont «
qui traverse ce torrent. Ses eaux sont «
les delices & les voluptez sansuelles, «
qui sont de fort peu de durée, & ne font «
que passer comme l'eau d'un torrent. «
Mais au reste qui sont si bourbeuses & «
rapides, qu'il samble impossible de s'y «
sauver lors qu'une fois l'on s'y laisse «
emporter. De sorte que l'on ne le peut «
passer & traverser sans naufrage, si ce «
n'est à la faveur du pont de la grace de «
DIEU, & de la vertu de tamperance. «
C'est-pourquoy, *mes tres chers Enfans*, «
donnez-vous bien de garde de ce mal- «
heureus & dangereus torrent. Et priez «
DIEU tous les jours qu'il vous assiste de «
ses graces, & qu'il vous donne la vertu «
de tamperance pour le pouvoir passer «
sans naufrage. Et faites en sorte, que «
ces vilaines eaux des voluptez sansuel- «
les n'entrent pas jûqu'à vôtre Ame: «
qu'elles n'éteignent jamais vôtre a- «
mour, & vôtre charité envers DIEU. «
En sorte que vous puissiez dire avec la «
Sainte Amante, plusieurs eaux n'ont pû «
éteindre ma charité: ny tous les fleuves «
& les torrents, n'ont pû la sumerger & «
noyer. «

QUELQUES LETTRES

» Vous rencontrerez auſſi en ce che-
» min du Ciel une Maiſon, qui s'appele le
» logis des Voiageurs. Ce ſont les Egli-
» ſes & les lieux d'Oraiſon, & de devo-
» tion: méme vôtre Cabinet & Oratoi-
» re, où vous devez vous retirer chaque
» jour à quelque heure reglée durant vô-
» tre voyage; afin de vous repoſer, rafraî-
» chir & refectionner. Et par ce moyen
» prandre de nouvelles forces & une bra-
» ve vigueur, pour continuer vôtre che-
» min: & parvenir jûqu'à la montagne de
» DIEU Oreb, qui eſt céte bien-heureu-
» ſe Jeruſalem Celeſte. Tout cela ſe fait
» par la Priere & l'Oraiſon, par l'aſſiſtance
» aux Sermons, & par la lecture dela Paro-
» le de DIEU & des bons Livres. Mais ſur
» tout par la participation des Sacremans,
» principalemant du tres-Saint Sacre-
» mant du precieus Corps & Sang de nô-
» tre Seigneur. C'eſt à quoy il nous invite
» luy-méme, lors qu'il nous dit, Venez-
» vous-en à l'écart, & vous repoſez un peu.
» Vacquez & voyez combien le Seigneur
» eſt grand, goûtez & voyez combien le
» Seigneur eſt ſuave. L'Homme ne vit pas
» du ſeul pain, mais bien de toute Parole
» qui ſort de la bouche de DIEU. Ma Chair
» eſt un vray manger, & mon Sang un vray
» breuvage. Si vous ne mangez ma chair,

& ne beuvez mon Sang, vous n'aurez « *A SES EN-*
point la vie en vous. C'eſt icy le Pain « *FANS.*
vivifiant, qui eſt deſcendu du Ciel. Si «
quelqu'un mange de ce Pain, il ne «
mourra point, ains vivra à jamais. «

UNE autre rancontre que vous fe- «
rez en ce chemin, mais qui eſt tres- «
mauvaiſe & la plus dangereuſe de toutes; «
c'eſt un pas dans lequel vous devez bien «
prandre garde de ne pas tomber. Dau- «
tant que ſi vous y tombiez, vous y per- «
driez la vie: & qu'il n'y a que DIEU «
ſeul, qui vous en puiſſe retirer, & vous «
redonner la vie. Et que méme s'il «
ne le faiſoit, de ce Puy vous tomberiez «
infailliblemant en celuy de l'Enfer, du- «
quel vous ne pourriez jamais eſtre re- «
tirez. Par ce Puy j'antans le peché mor- «
tel, que vous devez fuir, deteſter & ab- «
horrer plus que la mort, & que tous les «
autres maux & peines de ce monde. Puî- «
que c'eſt le plus grand de tous les maux, «
& la veritable mort de l'Ame, qu'il prive «
de la vie, de la grace & de la gloire, & «
qu'il oblige à la mort & à la damnation «
eternelle. Mort effroiable, puîqu'elle cõ- «
ſiſte en la privation eternelle de DIEU, «
& en des ſouffrances & tourmans inex- «
plicables & infinis. C'eſt-pourquoy je «
vous dis en verité, *mes tres-chers En-* "

QUELQUES LETTRES

» *fans*, ainſi que la bonne Reine Blanche
» diſoit à S. Louys ſon Fils, qu'encore
» que je vous aime autant tandremant &
» parfaitemant, qu'une bonne Mere peut
» aimer ſes chers Enfans; toutefois j'ai-
» merois beaucoup mieux vous voir mou-
« rir de mille morts, que de vous voir
» commettre un ſeul peché mortel. Mes
» tres-chers, vôtre Mere m'a témoigné
» eſtre auſſi dans les mémes ſantimans que
» moy. C'eſt-pourquoy je vous exhorte
» & conjure ſur toutes choſes, de bien
» prandre garde de ne jamais tomber
» dans ce Puy du peché mortel; prenant
» pour deviſe, plûtôt mourir de mille
» morts, que de pecher mortelemant.
» Et diſant á DIEU, comme David, que
» la tampeſte de l'eau ne me noye point.
» Que le profond abyme ne m'englou-
» tiſſe point, & que le Puy ne ferme
» point ſa gueule ſur moy.

» Gardez vous encore, *mes chers En-*
» *fans*, du labyrinte des vaines & curieu-
» ſes doctrines, qui ne ſervent qu'à em-
» baraſſer & occuper inutilemant les eſ-
» prits de la jeune Nobleſſe. Mais beau-
» coup plus encore des nouvelles & fauſ-
» ſes doctrines, qui conduiſẽt au libertina-
» ge ou à l'erreur & l'hereſie. Parce que
» dans un tel égaremant d'opinions & de

creances erronnées, vous ne pourriez peut-estre jamais retrouver le vray & droit chemin de la verité, ny de la saine & sainte doctrine, qui conduit à la Cité & à l'habitation de la Jerusalem Celeste & permanante que nous cherchons: & vers laquelle nous cheminons dans le desert de céte vie, accueillis de mille & mille dangers. Craignez, craignez que l'on ne dise de vous, ce qui est écrit des Enfans d'Israël. Ils ont erré au desert, & n'ont point trouvé le chemin de la Cité, de la demeure eternelle. Au contraire que l'on puisse dire de vous, ce qui est dit des Justes. Il les a conduits par la voye droite, afin qu'ils allassent en la Cité où ils doivent habiter eternellemant. Le Seigneur a conduit le Juste par les voyes droites, & luy a montré le Royaume de DIEU. « *A SES ENFANS.*

SUR quoy vous devez remarquer, *mes tres-chers*, que céte Jerusalem Celeste où nous tandons, est appelée Royaume, Cité, Habitation, pour diverses raisons. La premiere, c'est que nous n'avons nulle habitation ou demeure permanante: & que c'est là où nous devons habiter, & demeurer eternellemant. Secondemant, elle est appelée Royaume de DIEU, parce qu'el-

QVELQVES LETTRES

» le eſt comme la Capitale de ſon Royau-
» me : & que c'eſt en elle qu'il a établi ſon
» Thrône, & ſa Cour. C'eſt là qu'il dé-
» couvre & fait voir la gloire, la gran-
» deur & la felicité inenarrable de ſon
» Royaume eternel.

» EN céte voye de la Jeruſalem Ce-
» leſte, vous trouverez encore une pri-
» zon ; en laquelle il y a des baſſes foſ-
» ſes & des cachots, où vous ne devez
» jamais eſtre ranfermez par vous-mé-
» mes ou par autruy. Helas ! *Mes chers*
» *Enfans*, Combien y en a-t-il, qui de
» libres qu'ils ſont ſe randent Eux-mé-
» mes captifs, eſclaves & miſerables? Qui
» ſont telemant priſonniers de leur paſ-
» ſion. Qui ſe trouvent ſouvant reduits
» en des baſſes foſſes, & en des cachots ſi
» obſcurs : & leurs Ames ſi malheu-
» reuſes priſonnieres en leur corps, & at-
» tachées à leurs appetits brutaus, qu'ils
» ne peuvent faire aucune fonction rai-
» ſonnable & ſpirituelle. Ils ſamblent en-
» tieremant privez des belles lumieres de
» la droite raiſon, & de la grace : & in-
» capable de faire aucun bien ny progrés,
» au chemin de la vertu & du Ciel. C'eſt-
» pourquoy ſi (ce que je ſuplie la bonté
» de mon DIEU de ne vouloir pas permet-
» tre) vous vous trouviez quelquefois

surpris & arrestez dans céte prizon de « *A SES EN-*
vos passions & appetits desordonnez ; « *FANS.*
ô faites incontinant un genereus ef- «
fort, pour rompre les portes & les liens «
de céte prizon. Priez, priez DIEU qu'il «
luy plaise de vous en retirer : & vous «
mettre en liberté, pour continuer vôtre «
chemin de la Jerusalem Celeste. Di- «
tes-luy avec le Psalmiste ; *Seigneur ti-* «
rez mon Ame de prizon, pour louer vôtre «
Saint Nom. Les Justes m'attandent, «
jûqu'à ce que vous m'ayez fait céte «
grace. «

ENFIN, *Mes tres-chers Fils*, avant «
que d'arriver à vôtre vraye & chere «
Patrie, il faut que vous rancontriez la «
mort & que vous en passiez par là; puî- «
que c'est une necessité, & que nous de- «
vons tous mourir. C'est un decret écrit, «
statué & arresté, dit S. Paul ; que tous «
les Hommes doivent mourir, du moins «
une fois. Et David ne demande-t-il pas «
qui est l'Homme qui vivra toûjours, «
& ne verra point la mort ? C'est donc un «
arrét irrevocable, il faut mourir, Per- «
sonne ne s'en peut exanter. Les Ri- «
ches & les Pauvres, les grans & les pe- «
tits, les bons & les méchans subissent «
tous céte rigoureuse Loy. Mais avec «
céte differance, qu'aux bons la mort «

QUELQUES LETTRES

» n'eſt qu'un heureus paſſage à la vie eter-
» nelle & bien-heureuſe : aux méchans
» elle eſt tres mauvaiſe, & un paſſage
» épouvantable à la damnation eternelle
» & malheureuſe. C'eſt un Oracle Di-
» vin, la mort des bons eſt precieuſe de-
» vant DIEU : celle des méchans au con-
» traire, eſt deteſtable & abominable de-
» vant ſes yeux. Or comme nous ne ſa-
» vons ny le temps, ny le lieu, ny la grace
» ou la diſgrace de nôtre mort : & que
» c'eſt de ce dernier momant, que depand
» abſolumant la déciſion de nôtre bon-
» heur ou de nôtre malheur eternel ; nous
» devons toûjours veiller, nous tenir tous
» preſts & diſpoſez quand il plaira à DIEU
» de nous appeler. Afin que nous meri-
» tions d'entrer avec luy, dans ſa chambre
» nuptiale : & dans la participation &
» poſſeſſion de ſa joye, de la gloire & de la
» felicité ineffable & infinie de ſon Royau-
» me Celeſte & eternel.

» VOILA, *Mes pluſque tres-chers*, céte
» Jeruſalem Celeſte à laquelle nous tan-
» dons, pour vivre & regner à jamais avec
» luy, en la compagnie de tous les Eſprits
» Angeliques & Bien-heureus ; aprés
» avoir merité d'entandre au dernier mo-
» mant de nos jours & de nôtre Pelerina-
» ge, ces douces & amoureuſes Paroles

du

du FILS de DIEU; Venez les Benits de mon Pere, posseder le Royaume qui vous est preparé dés la constitution du Monde. Courage bon & fidele Serviteur, entrez en la joye de vôtre Seigneur. Parce que vous avez esté fidele en peu, je vous constituray sur beaucoup. C'est-à-dire, sur tous les Biens, Richesses, & Grandeurs de mon Royaume. C'est, *Mes tres-chers Enfans*, la grace que je vous desire: & que je prie DIEU de vous octroier, comme aussi à mon tres-cher Fils unique vôtre Pere, à ma tres-chere Fille vôtre Mere, & à moy-méme; afin que nous puissions tous ensamble voir & aimer DIEU, le posseder, benir & glorifier dans le Ciel, par toute l'étandue de l'eternité. Joignez, je vous prie, vos souhaits aux miens: & priant pour moy, croyez que je suis de tout mon cœur, V. *A SES ENFANS.*

N'AY-IE pas eu raison, *mon cher Lecteur*, de clore une si belle Vie par de si belles Lettres? Peut-on voir rien de plus pur & de plus sincere, de plus solide & de plus instructif? Ne remarquez-vous pas comme quoy Elle se fait tout à tous, pour les gagner tous? N'est-elle pas une sage & prudante Mere à son Fils Unique & à sa Belle-Fille; une Grand-Me-

ELLE PRATIQVE

re toute pleine de tandreſſe & d'amour carreſſant ſes Petits-Fils: & ſous l'Exercice d'une condeſcendance toute viſcerale leur donnant des Inſtructions ſi Chrétiennes, ſi myſterieuſes & ſi relevées? Mais comme les yeux charmez de la beauté d'un riche Tableau, ne ſe laſſent jamais de le regarder: de méme me perſuadant que le tiſſu de céte ſainte Vie aura charmé vôtre Eſprit, je vais encore la remanier dans le recueil des Vertus de la Mere de S. Charles, qui doivent nous edifier.

CHAPITRE XXIX.

Les Reflexions que l'on doit faire ſur les Vertus, qui ont enrichi la Vie & la mort de la Venerable Mere Marie de Saint Charles.

La vie des Saints eſt un miroir.

LA Vie & la mort de céte grande Servante de DIEU, eſt à vray dire un miroir & une belle glace de Veniſe; qui nous repreſante les rares Vertus qui ont enrichi l'une & l'autre, & qui meritent que nous y refléchiſſions ſerieuſemant. Céte ſerieuſe reflexion nous apprandra, que la grace qui l'a ſanctifiée

est [a] la voye des Justes ; que l'Ecriture compare à l'aurore du matin, au progrés de la journée, & au Soleil quand il est arrivé en son Midy. Je veux dire que la grace a conduit la Vie de nôtre Sainte Dame, par le grand chemin Roial des Commançans, des Profitans, & des Parfaits. De sorte que l'on peut dire sans mantir, que [b] ses fondemans ont occupé un grand & vaste espace. Et que si [c] la Vertu est toûjours revétue de deux conditions, la droiture ou la sincerité qui en forme le corps solide : l'honneur ou la louange, qui en est comme l'ombre inseparable ; nous ne pouvons pas ne point honorer le nom & la memoire de la Venerable Mere Marie de S. Charles, puîqu'elle n'a pas plûtôt commancé à vivre, qu'elle a commancé à cultiver les vertus avec un courage & une fidelité incomparable.

TOVTES LES VERTVS.

L'ETUDE [d] de la Vertu enseigne dés la premiere entrée, qu'il faut unir la connoissance avec la pratique. Et à propremant parler Celle que nous depeignons, n'a pas esté Sainte parce qu'elle a seu ce qu'elle devoit faire, mais parce qu'elle l'a fait. Dés son plus bas âge, elle a esté instruite en céte noble Academie de la Vertu Chrétienne. Les

ELLE PRATIQVE

Ses premieres teintures de la Vertu.

ſages avis, encore plus les merveilleus examples de Madame de Maiſons ſa Mere, luy en ont donné la premiere teinture. Eſtant née d'une Sainte, Elle n'a pû n'eſtre pas Sainte. Et cet amour de la Vertu qu'elle a ſuccé avec le laict, luy a donné de l'horreur pour toute ſorte de vices. Elle a apris qu'un cœur noble non ſeulemant [g] doit reſiſter au mal: mais méme qu'il eſt obligé de le ſurmonter, & d'en faire le ſujet de ſes victoires. Que ſi le Prince de l'humaine Sageſſe a eu raiſon d'établir trois mezures, qui reglent toutes choſes: l'or ou l'argent, les Politiques: l'Homme ſage, les Sciances: & la Vertu, la Morale; il faut ſans doute avouer, que la ſolide vertu a commancé de bonne heure à regler toute la vie de céte benite Ame. A quoy nous devons ajoûter avec le Sage Romain, [h] que céte Vertu a toûjours eſté ferme, conſtante & inflexible. Et que céte regle n'a jamais paru oblique, parce que jamais elle n'a plié ny gauchi. Elle s'eſt toûjours perſuadée que l'Homme pour ſe randre vertueus, [i] ne doit pas s'arréter aux choſes humaines & tamporeles, mais qui ne doit enviſager que les eterneles. Que le Siecle coule & paſſe comme un torrant, faiſant beaucoup de

bruit, & ne laiſſant aprés ſoy que des ordures. *TOVTES LES VERTVS,*

CE ſeroit peu au ſantimant de S. Bernard [l] de conſerver les premiers feux de la devotion, qui commancent à nous embrazer de l'amour Divin. Céte flamme doit toûjours aller croiſſant, parce que quiconque fait Profeſſion de la Vertu, [m] s'il ne s'avance vers la perfection, [n] il recule en arriere. C'eſt [o] l'Echele myſterieuze du Patriarche Jacob. Les Anges y montent ou y deſcendent, ſans s'arréter jamais ſur les degrez. Et ce progrés dans les voyes de la Sainteté, dépand en partie de nôtre courageuſe fidelité, en partie des puiſſans ſecours que le Ciel ne nous refuze jamais. La Mere de S. Charles s'eſt randue digne de céte haute Beatitude. D'abord Elle a diſpoſé en ſon cœur ces belles montées, [p] ces heureuſes [q] ſaillies dont parle le Prophete Roial. Elle [r] a invoqué l'Eſprit de DIEU, par ſes prieres. En eſtant prevenue, Elle [f] l'a attiré par ſa fidele correſpondance: & avec luy Elle a couru d'une merveilleuſe vîteſſe, [t] à l'odeur de ſes divins parfums. Luy-méme il a pris ſes [u] delices à demeurer dans céte Ame innocente, à y augmanter les richeſſes de ſa grace, & y multi- *Sa vertu va croiſſant.*

ELLE PRATIQUE

plier tous ſes dons les plus exquis. Elle a marché, Elle a couru, Elle a volé de vertu en vertu, jûqu'à ce qu'elle ſoit arrivée au comble de la perfection. Elle a connu les obligations, que porte avec ſoy l'état de Chrétien. La hantiſe du monde luy a apris, que l'eau du Batéme lavoit tous les Fideles: mais qu'il y en a fort peu qui en conſervent la pureté, & encore moins qui l'aiant perdue, s'efforcent de la r'aquerir; & de ſe nettoyer de plus en plus, avec [y] l'hyſope dans la mer de la Penitance. Pluſieurs écoutent la voix de DIEU qui les appele, mais tous [z] n'obeïſſent pas à céte vocation. Pour nôtre jeune Demoiſelle non ſeulemant Elle a veu le bien qu'elle devoit ſuivre, mais Elle l'a aimé: Elle l'a deſiré, & en a recherché la poſſeſſion avec ardeur. Elle ſavoit bien, qu'encore que le prix de la victoire ſoit promis à Ceux qui entrent courageuſemant en céte noble carriere; il n'eſt toutefois accordé qu'à Ceux qui vont jûqu'au bout, & qui perſeverent jûqu'à la fin.

C'EST POURQUOY, Elle a toûjours marché à grans pas, jûqu'à ce qu'elle aye trouvé la fin de ſa vie dans le haut point de la perfection. N'ignorant pas

ce qu'enſeignent les Peres Spirituels, que les Perſonnes molles ou lâches, & legeres ou inconſtantes ne durent que fort peu dans les rudes chemins de la vertu ; Elle s'eſt ſervie du noble courage que luy donnoit ſa naiſſance, & des graces prevenantes de JESUS-CHRIST; pour renoncer aux delicateſſes de ſon Sexe, & s'affermir peu à peu en la pourſuite de ſes premieres reſolutions. Sachant dé ja parce qu'elle ſantoit en Elle-méme, & qu'elle voioit autour de ſoy, que nôtre chetive nature ne monte [aa] que tres-difficilemant, au contraire qu'elle a une facilité incroiable à rouler en bas & à deſcendre dans la vallée; Elle s'eſt toûjours roidie pour monter ſur céte hauteur eminante, où nôtre M.ître enſeigne la vraye Beatitude. Elle a apris de bonne heure à bien vivre, à ſouffrir tout ce qui traverſe céte miſerable vie: & à perſeverer en l'un & en l'autre, avec un courage au deſſus de ſes forces. Car dans la panſée d'un Ancien Pere, les Fammes méme & les Filles peuvent eſtre des Amazones, des Braves & des Vaillantes dans la milice de JESUS-CHRIST. Et quoy que vouloir exceller en la vertu, paroiſſe à la chair & au ſang une entrepriſe [bb] tres-

TOVTES LES VERTVS.

La vertu difficile.

Son grand courage.

ELLE EST PARFAITE

difficile ; neanmoins Celle dont je craionne les premieres ferveurs, a toûjours agi dans les derniers efforts de la nature & de la grace, pour atteindre où elle viſoit. Ce n'eſt pas ſeulemant dans les grandes choſes, mais auſſi dans les petites qu'elle a tâché d'eſtre grande. Les Domeſtiques eſtoient ravis de ſes comportemans, ſes Freres, ſes Sœurs, ſes Compagnes eſtoient charmez de ſa converſation. Sa retenue, ſa modeſtie, ſon exactitude dans l'obeïſſance & la priere, ont verifié en elle céte parole de S. Bernard, qu'elle commançoit déslors une vie toute Religieuſe ; parce qu'elle eſtoit toute imprimée de la « crainte de DIEU, qui eſt le commancemant de la vraye Sageſſe. Deſlors l'eſprit de pauvreté la dépouilloit de tout le creé, & la ſeparoit hautemant de tout ce qui n'eſt point DIEU. Deſlors elle commançoit à faire de ſa vie un Paradoxe, n'eſperant rien que de ſon Bien-aimé, & ne cherchant que de plaire à luy ſeul. Marchant ainſi puremant en la lumiere, du Ciel qui l'éclairoit dés ſes plus tandres années, non pas en celle du vieil Adam ny du monde corrompu ; Elle nous donne ſujet, refléchiſſant ſur ſes rares Vertus, d'admi-

Elle charme les cœurs.

Ses entrées dans la perfection.

rer en tout le cours de sa vie la grace dont elle a esté prevenue estant Fille : Celle qui l'a aidée, secourue & fortifiée dans l'état de mariage ; la grace enfin de perseverance, qui l'a couronnée estant Religieuse. *EN SES TROIS ETATS.*

CHAPITRE XXX.

Ses Vertus vraimant Chrétiennes dans le Siecle, particularisées en l'état de Fille, de Mariée, & de Veuve.

LA Parabole du S. Evangile, fait cueillir en trois manieres differantes les fruits des bonnes œuvres, selon les diverses conditions où la Providance nous met. Les Vierges cueillent [a] le centiéme, les Veuves retirent le soissantiéme, les Personnes mariées n'ont que le trantiéme pour leur partage. Nôtre Venerable Mere a recueilli heureusemant, tout ce que ces trois conditions ont de plus noble, de plus precieus & de plus excellant. Car bien que la premiere fleur ait fait place au fruit du mariage, l'on peut bien dire neanmoins aprés S. Jerôme, [b] qu'une longue continance égale souvant une

Le fruit centiéme, soissantiéme, trantiéme.

Les trois états de Filles, de Mariée, de Veuve.

ELLE EST PARFAITE

chasteté Virginale. Tandis qu'elle a esté Mademoiselle de Maisons, sa pureté a esté un [c] donjon, où elle estoit à couvert : & sa modestie, luy a servi d'avantmur. Si la juste proportion de son corps, luy donnoit une beauté qui n'estoit pas commune, la symmetrie & l'union de toutes les vertus embellissoit son Ame d'une façon extraordinaire. Et [d] la noblesse qu'elle tiroit de son illustre Maison, luy donnoit un nouveau lustre qui la randoit plus agreable.

ESTANT regenerée dans les eaux du Bateme, elle receut un nouvel éclat que les nuages & les laideurs du Siecle n'ont pû obscurcir. Le fameus Theologien des Grecs, S. Gregoire de Nazianze distingue subtilemant trois sortes de Noblesse. La premiere d'origine, que nous tirons tous du Ciel dans la creation de nos Ames. La seconde coule dans nos veines, avec le sang de nos Parans. La troiziéme nous est propre, estant acquise par le soin que nous apportons à nous randre vertueus. Ces trois rayons de Noblesse, se sont unis en céte noble Demoiselle. Elle a heureusemant participé aux trois sortes de felicitez, que decrit [f] l'eloquant Chrysologue. Gardant sa pre-

Trois sortes de de Noblesse.

miere innocence, elle a plûtôt ignoré le mal qu'elle ne l'a surmonté. Elle a habilemant esquivé tous les dangers de la jeunesse, qui est un pas fort glissant. Mais la vertu ferme & constante, s'est randue Maîtresse de céte belle Ame. Selon le precepte de S. [g] Jerôme, elle gardoit l'innocence du cœur, n'y admettant que des pansées d'honneur. L'innocence des levres, ne disant rien qui ne fût concerté. L'innocence des mains, de ses actions & tous les mouvemans de sa vie; ne montrant, & ne souffrant rien d'irregulier. Je ne pretans pas par ce discours, la randre impeccable. Je soûtiens seulemant que si dans les occasions, la foiblesse humaine luy a fait commettre quelques fautes; Elle les a connues aussitôt, & bien-tôt les a corrigées. La raison & la vertu croissant avec l'âge, Elle a toûjours étudié trois excellantes pratiques; de ne commettre aucun peché, parce que c'est dans ses Fideles, [h] un adultere Spirituel. Au moins de n'en faire aucun, de volonté deliberée. Et en cas que la tantation, l'occasion ou la foiblesse, la fit tomber; de se relever promtemant, sans se laisser endormir d'un sommeil letargique.

EN SES TROIS ETATS.

La jeunesse est un pas glissant.

Trois innocences.

Trois excellantes pratiques.

ELLE EST PARFAITE

QUOY-QUE toutes les inclinations de céte jeune Fille, luy donnaſſent crainte & horreur du pezant joug du Mariage; neanmoins comme elle eſtoit inſtruite à n'avoir point d'autres volontez que celle de Madame ſa Mere, elle receut comme de la main de DIEU le parti que ſa Providance luy avoit deſtiné. Luy livrant ſon corps, elle luy donna ſon cœur, & receut reciproquemant toutes les tandreſſes du ſien; qui ſont les effets merveilleus que produît ce grand Sacremant dans les Perſonnes bien nées, & qui en ſavent ménager la grace & l'honneur. Elle ſe fit aimer à Monſieur ſon Mari, reſpecter de tout ſon Domeſtique, admirer des Etrangers. Et dans les applaudiſſemans qu'elle receut à Paris, & eſtant retirée à la Campagne, l'on peut bien la paſſer pour une grande Ame; puîque la hantiſe continuelle de tant de diverſes Compagnies, qui la venoient viſiter, ne la ſeparoient point du train de ſa vie reglée & devote. Ses prieres obtinrent un Fils, qui fut le [i] fruit de cet heureus Mariage.

L'obeïſſance à ſa Mere.

Sa conduite en ſon Mariage.

MAIS où ſa Vertu parut en ſon plus haut periode, ce fut dans ce plus funeſte accidant; qui luy raviſſant ſon cher

Mari luy ouvrit la porte à la viduité, & la laiſſa en liberté de ſe donner à DIEU. Ce fut en cete rancontre une autre Salvie, puîqu'elle [k] pleura ſon Mari aſſaſſiné au printemps de ſon âge ; en ſorte qu'elle donna un parfait example d'une parfaite amitié conjugale, & un antier abandon aux ordres du Souverain Maître. Et Elle ne ſe conſola de ce terrible coup, que parce que ce luy fut une occaſion [l] de renoncer abſolumant aux Creatures. C'eſt aſſez de dire, que nôtre triſte Veuve fut un Soleil, qui conſerve toute ſa lumiere dans l'obſcurité des plus profondes nuits. Et qu'elle demeura toûjours comme la ligne droite & immobile, juſtemant entre les deux poles de la proſperité & de l'adverſité.

EN SES TROIS ETATS.

Ses vertus dans l'aſſaſſinat de ſon Mari.

JAMAIS Perſonne n'a plus ſaintemant cultivé, cet état de deſolation, que l'Egliſe a tant honoré. L'Eſprit de DIEU luy enſeigna céte grande verité, remarquée par le grave Tertulian, [m] & Saint Bernard; qui diſtinguent ſubtilemant, trois eſpeces de Sainteté. Celle des Vierges eſt heureuſe, celle des Mariées eſt vertueuſe, celle des Veuves eſt conſacrée à la modeſtie. Les dernieres ſont Celles propremant, que S. Paul

Trois Saintetez.

ELLE EST PARFAITE

appele[n] les [o] vrayes Veuves. Et l'Egli-
se met juſtemant la viduité, comme
une violette entre les lis & les rozes,

Sa conduite eſtant Veuve.

Madame de Veuilly entrant en céte condition de delaiſſemant, elle n'eut plus de panſée, de confiance, ny d'eſperance qu'en DIEU; qui s'appele le Pere des Veuves & des Orphelins, comme l'Epous des Vierges & le ſuport des Fammes mariées. Toute ſon occupation eſt de veiller au dehors, ſur les Paroiſſes dont elle avoit la Seigneurie: & au dedans, de vacquer nuit & jour à la priere. Si Celles qui abuzent de la liberté de leur état, pour vivre en delices, ſont blâmées & condamnées par S. Paul, la nôtre n'eſtant alors âgée que de vint-trois ans, fit un antier divorce avec le monde: & entreprit de mener une vie égalemant retirée, ſolitaire & auſtere. Elle ne ſe montra ny coureuſe au dehors, ny oizeuſe dans ſa Maiſon: ny caqueteuze dans les Compagnies, ny curieuſe de nouvelles & de cajol. Elle ne vivoit que de la vie de grace. Et retranchant toutes occaſions qui euſſent pû la faire parler, elle donna un tour à toute ſa vie; qui la fit eſtre ſans reproche, & ſans ſoupçon. Tout le monde randoit un témoignage public

à sa vertu. Et aucune bonne œuvre ne se presantoit à elle, qu'elle n'entreprît avec un courage heroïque : & qu'elle n'executât avec une integrité admirable. Se souvenant de ce beau mot de Salvien, que la vie du Chrétien est semblable à la prunelle de l'œil ; Elle ne pouvoit souffrir le moindre brin de pousſiere ou la moindre paille, sans en sentir un mal intolerable. *EN SES TROIS ETATS.*

SA conversation estoit au plus haut point de l'honneteté, & de céte pudeur Angelique ; qui est [q] la fleur de la vertu, l'honneur des corps, l'ornemant du second Sexe : la gloire d'une Mere de Famille, la marque d'un excellant Naturel, le fondemant de toute sainteté. Encore qu'elle ne fût pas scrupuleuse, elle avoit toutefois la consçiance si delicate ; qu'elle travailloit toûjours à son salut, avec [r] crainte & tremeur. Elle apprehandoit non seulemant les surprises & les efforts de l'Ennemi, les embûches & les tromperies du monde, les foiblesses & les trahisons de sa propre nature : mais les dons méme de la grace, la tenoient toûjours en haleine & en défiance d'elle-méme. Elle craignoit pour les graces qu'elle recevoit, pour celle qu'elle pouvoit per-

Sa converſation.

La delicateſſe de ſa conſçiance.

SES VERTVS dre : & disoit qu'il faloit encore craindre pour la méme grace, quand DIEU nous l'a redonnée. Que Personne ne doit vivre en asseurance, tandis qu'il est au milieu des dangers : mais que tous doivent craindre le naufrage, estant assaillis de tampétes dans un Vaisseau qui s'ouvre de toutes parts. Elle avoit composé sa Famille, sur le modele de celle où le Divin Sauveur se retiroit souvant. Les abstinances, les jûnes & autres austeritez ou commandées de l'Eglise, ou inspirées par sa devotion particuliere ; represantoient la penitance du Lazare. Son zele pour l'instruction de ses Domestiques, pour le zele de ses Paroisses & l'instruction de ses Peuples. La charité & l'hospitalité qu'elle exerçoit envers les Religieus & autres Serviteurs de DIEU, la mettoient comme une Marthe dansles pratiques de la vie active. Et se dégoûtant & debarassant peu à peu de tout le creé, elle commança de goûter avec la Madelene les douceurs de la contamplation.

CHAP.

DANS LA RELIGION.

CHAPITRE XXXI.

Ses Vertus Religieuſes dans l'étude de la plus haute perfection, & dans l'eſprit particulier de ſa vocation.

L'EXPERIANCE faiſant voir tous les jours à nôtre ſainte Veuve, que le Siecle eſt un air contagieus, dans lequel il eſt bien mal aiſé de vivre ſans y eſtre ſaiſi de la peſte; Elle fit enfin éclore le deſſein que la grace avoit toûjours norri en ſon cœur, de ſe retirer de céte mer orageuze, où elle voioit tant de naufrages. Elle regarda le monde comme un détroit plein d'embûches, pour ſurprandre les Ames. Comme un lieu tout couvert de toiles & de filéts, qui empéchent les cœurs de voler à DIEU. C'eſt pourquoy elle ſe reſout de ſe retirer au port. Et ſans s'amuzer à découdre ſes liens, elle les couppe tout d'un coup pour ſe mettre en liberté. Elle s'affranchît [a] des travaus, des craintes & des ſujets de ſe repantir qui fourmillent dans le Siecle. Elle écoute la voix divine qui luy dit au fond du cœur, [b] viens à moy, ô ma chere Ame; qui

Le monde eſt plein de per.

SES VERTUS gemis travaillant nuit & jour à remuer la terre, & qui es chargée de fardeaus insupportables. Ce n'est pas moy qui t'impose mon [c] joug, par un commandemant absolu : mais je t'invite par mes attraits, je t'inspire par mes semonces ; je t'aide du secours de mes graces, à en charger tes épaules. L'experiance te fera voir qu'il est [d] doux & suave, encore qu'il t'oblige à renoncer à toy-méme, à porter ta Croix : & à me suivre dans les routes du Calvaire, qui paroissent à la nature toutes semées d'épines. L'experiance luy avoit appris, que Personne ne vit icy bas, sans estre obligé de porter quelque joug, & d'estre chargé de quelque fardeau, l'Homme estant nay pour travailler. C'est-pourquoy renonçant au joug d'Adam qui est tres-pezant, elle embrassa celuy de JESUS, qui est adouci par l'huile de son Divin Esprit.

QUEL Pinceau pourroit dépeindre la ferveur de son entrée en Religion ? La beauté qu'elle conçoit de cet état, efface de son esprit tout ce qui paroît en sa premiere montre [e] d'âpre & de rigoureus. Et encore que les changemans & [f] les commancemans des choses, samblent toûjours fort rudes ; sa

ferveur neanmoins luy fit trouver tant de charmes & de douceurs dans céte nouvelle condition, qu'elle reconnut incontinant qu'il n'y a point de plus grande felicité que de ſe conſacrer à DIEU. Que c'eſt le parfait holocauſte, parce que c'eſt luy [g] donner tout, que de ſe dedier à ſon ſervice. *DANS LA RELIGION.*

SE faut-il étonner, ſi eſtant ſortie du monde, elle n'a plus refléchi ſur les honneurs du monde, que pour les mépriſer. Si ſe ſantant élevée au deſſus de ce qu'il a de plus grand & de plus magnifique, elle a foulé aux piez toutes ſes pompes? Si elle a renoncé à la vie du Siecle par effet, bien plus que par paroles? Celle qui n'avoit eu qu'un Enfant dans le monde, devient dans le Cloître, comme les meres [h] Brebis du Cantique, feconde en ſainteté & en bons examples. Elle porte les deux fruits, de la contamplation & de l'action. Et comme elle n'ignore pas qu'il eſt plus facile d'écrazer le Serpant en ſon germe, que de l'étouffer quand il eſt devenu un furieus Dragon; dés ſon entrée dans la Religion, elle met la cognée à la racine pour déraciner tous les ſantimans du vieil Adam. Tout ſon regret fut d'avoir tant vécu aux autres &

SES VERTVS

à soy-méme, & de commancer si tard de vivre à son bon DIEU.

Les pratiques du Novitiat.

DANS le Novitiat elle travailla à sa perfection, tout ainsi qu'un industrieus Jardinier, qui couppe les greffes pour les anter sur un tronc sauvage: & dont l'esprit & la main, par une soigneuse culture, changent la nature des arbres & des plantes. L'étude continuelle de la mortification, luy fit paroître beaucoup plus de fruits que de fleurs. L'exactitude à toutes les observances regulieres, luy mirent en main la [i] lampe des bonnes œuvres. L'on apperceut bien-tôt que marchant à pas de Geant dans le grand chemin de la perfection, elle emportoit la Palme sur Celles qui l'avoient devancées: & qui avoient dé-ja signalé leurs combats par leurs victoires, & leurs victoires par leurs triomphes, [k] *Palmam Victoribus auffert.*

MAIS la Profession fit aussitôt paroître en épi, ce qui estoit caché en herbe. Aiant entandu céte terrible parole de S. Bernard, que plusieurs sortent de l'Egypte, & que peu entrent dans la Terre-Promise. Que de tous Ceux qui sortant du Siecle entrent dans le Cloître, il y en a tres-peu qui tandent serieusemant à la

perfection : & que l'entrée dans le Monaſtere, ne détruît pas toutes les corruptions de la nature ; Elle ſe reſolut d'élever [m] ſur le fondemant de ſa vocation non pas du bois, du foin, ou de la paille : mais de l'or, de l'argent, & des pierres precieuſes. Elle ſavoit bien que l'importance du ſalut [n] n'eſt pas d'avoir eſté en Jeruſalem, mais d'y avoir ſaintemant vécu. De méme que le haut point de nôtre vocation, n'eſt pas d'eſtre Religieuſe : mais de vivre, & de mourir en bonne Religieuſe. Dans céte veue, ſuivant l'avis de S. Bernard, elle faiſoit toutes les actions de la Religion, [o] comme ſi c'euſt eſté la derniere de ſa vie. Elle ne ſe permettoit aucune relâche, ſe privoit des petits divertiſſemans qui ne ſont pas deffandus : avoit en horreur toutes les bagateles & tous les amuzemans, contre leſquels le méme Pere aiguiſe ſon ſtile & darde de pointes tres-picantes. *DANS LA RELIGION.*

JE ne puis aſſez exprimer ſes amours, pour la retraite & la ſolitude. Sa pauvre Cellule luy ſambloit [p] un Ciel, où elle ſavouroit les avant-gouts du Paradis Les douceurs qu'elle y ſantoit, ſurpaſſoient à l'infini tout ce qu'elle avoit veu & poſſedé dans le monde de plus char- *Son amour pour la ſolitude.*

SES VERTUS

mant. Toute ſon occupation dans céte chere retraite, c'eſtoit de lire, de prier, de combatre. Dans la lecture, DIEU parloit à ſon intime : dans l'Oraiſon, elle parloit au cœur de DIEU; l'iſſue de ſes combats, c'eſtoit la victoire, qui la rampliſſoit de joye & de delices. Certes il ne s'en faut pas étonner, puîque DIEU change en mieux tout ce qu'il prand entre ſes mains. Du limon de la terre, il en forme ſon image vivante : & il convertit l'eau des Noces de Cana, en un vin tres-excellant.

L'eſprit de ſa Vocation.

MAIS comme dans la premiere creation, le ſouffle Divin verſa l'ame & l'eſprit dans le corps d'Adam : de méme céte brave Religieuſe, s'efforça d'animer toutes ſes pratiques exterieures de l'eſprit interieur de ſa vocation. Sans cela l'on peut bien dire, qu'un Religieus n'eſt point Religieus. Qu'il n'en a que le maſque, & l'apparance. Jûque-là méme qu'encore qu'il fût fort vertueus, il ne ramplît pas toutefois les deſſeins de DIEU. Il n'eſt pas [q] le char triomphant de ſa gloire, parce qu'il n'a pas l'eſprit de vie en ſoy-méme. Je dis de la vie qui doit animer toutes ſes panſées, ſes paroles, & ſes actions : & qui ne ſe reconnoit que [r] par

les ſantimans, & les mouvemans. Les dons du Seigneur ſont differans, & ſes voyes ſont fort diverſes. Il n'eſt point de Religion qui n'ait ſon eſprit particulier, & chaque Congregation a ſon caractere qui la diſtingue de toutes les autres. Tous les Sujets qui la compoſent, doivent eſtre marquez à ce coin. A la verité : tous les Ordres Monaſtiques conviennent dans les Loix du Chriſtianiſme : dans l'obligation de trois vœux eſſantiels, & autres communes obſervances. Mais il eſt hors de doute, que par deſſus tout cela, chaque Ordre a ſon eſprit & ſon genie particulier. Et c'eſt juſtemant céte Ame qui eſt la forme de tout le corps, qui donne la vie, le mouvemant, & la beauté; en un mot, qui forme l'eſſance du compoſé, & qui ſe doit répandre en tous les mambres.

DANS LA RELIGION.

Chaque Congregation a ſon eſprit particulier.

LA Mere Marie de S. Charles poſſedoit veritablemant la plenitude de cet Eſprit, qui doit regner en l'Ordre des Religieuſes de Sainte Elizabet. Elle emploia les premieres années de ſon Novitiat & de ſa Profeſſion, à l'acquerir : & tout le reſte de ſa vie, elle n'agit jamais que ſelon l'inſtinct de cet eſprit; ainſi que nous l'avons pû voir en ce que

SON HVMILITE'

nous avons dit cy-devant, & que nous dirons cy-aprés. Celuy du monde, dit S. Bernard, [r] n'inſpire que la vanité. Celuy de la chair, n'eſt que molleſſe & ſanſualité. Celuy du Demon, eſt plein d'amertume & de malignité. Mais l'Eſprit de DIEU eſt plein [f] de douceur & de ſuavité, en tous les Chrétiens : de ferveur & de devotion, en tous les Ordres Religieus ; d'oraiſon, d'humilité, de pauvreté, & d'auſterité dans les Enfans de l'humble & du pauvre S. Françoit. C'eſt en cet eſprit qu'a vécu & eſt morte, Celle que je propoſe à nos imitations.

CHAPITRE XXXII.

Son humilité & ſes mortifications armées de patiance, & animées de penitance.

La differance des œuvres de Dieu, & des Hommes.

IL y a certes une tres-grande differance entre les œuvres de DIEU, & les ouvrages des Hommes. Celuy-là dans la Geneſe, produiſant les beautez de l'Univers, [a] commance par le toict qui eſt le Ciel. Quand les Hommes entreprenent de bâtir, d'abord ils creu-

zent & élevent les fondemans sur la terre. Ce qui nous doit faire compran-dre que les ouvrages de la nature, sont tous dans la noblesse, la grandeur & l'excellance: au contraire de ceux de la grace, qui sont tous dans l'abjection, le mépris & la basseſſe. C'est pour cela que l'humilité est nommée propremant par S. Bernard & par[b] S. Augustin, la vertu de JESUS-CHRIST. Ce Maître incomparable, veut que l'Ame dediée à son service, apprenne de sa doctrine & de ses examples, [c] non pas à tirer des abymes du neant les richesſes qui éclatent dans l'Univers. Non pas à courber les Voutes Celestes, ou à randre la terre inébranlable sur son assiete: non pas à éclairer les Aveugles, faire parler les Muets, resuscíter les Morts. Mais precisémant, à estre debonnaire & humble de cœur. Aussi ces trois illustres Princes chantant dans la fournaise de Babylone, font une liaison tres-étroite de la sainteté & de l'humilité. Et l'Epouze dans le Cantique est comparée au Lys. Parce que céte Fleur des Rois & céte Reine des Fleurs, replie toûjours ses fueilles vers la terre. Céte noble Vertu & vraimant Chrétienne, est dans la doctrine des Mysti-

ET SES MORTIFICATIONS.

SON HVMILITE',

ques, [c] l'Echelle de Jacob. On y monte en deſcendant, on y deſcend en montant. S. Benoit en ſa Regle la bâtît de douze degrez. Ce n'eſt pas qu'il faille s'amuzer à les conter, mais c'eſt qu'il faut s'efforcer de les monter. Ou plûtôt il faut joindre la [c] connoiſſance, l'amour & la pratique de céte Vertu propre au Chriſtianiſme. Ils nous élevent hautemant au deſſus de nous-mémes, ils nous abbaiſſent profondemant au deſſous de nôtre neant.

Effets de l'humilité.

CETE Vertu, appelée par un Pere de l'Egliſe, l'aurore de la grace, produît de tres-excellans effets, en la Perſonne qui la cultive. L'établiſſant en la connoiſſance de ſes miſeres, elle l'éleve heureuſemant dans la grandeur & les puiſſances de DIEU. L'humilité ne l'a rand pas puſillanime, & la magnanité ne l'a rand point arrogante. Elle marche au juſte milieu, [f] ſans decliner ny à droite ny à gauche. Un [g] ſaint orgueil fait naître dans ſon cœur, un genereus mépris de tout ce qui n'eſt point DIEU. Et à méme temps, céte orgueilleuſe humilité l'aneantît au deſſous de DIEU, & de tout ce qui eſt. Ce n'eſt [h] pas que l'orgueil de l'Homme & la Sainteté de DIEU, puiſſent demeurer enſamble dans

le cœur du Chrétien ou du Religieus; comme la chûte de Lucifer fait voir, qu'ils n'ont pû ſe ſouffrir méme dans le Ciel. Mais c'eſt que DIEU, par une heureuſe metamorphoze, change l'humilité de l'Homme en une ſainte generoſité. Et l'union de ces deux, eſt la ſource intariſſable de toutes les autres Vertus.

ET SES MORTIFICATIONS.

L'humilité eſt genereuze, & non orgueilleuſe.

LA nature des arbres, nous ſert d'inſtruction en cet endroit. La pluſpart pouſſent autant de branches au dehors, qu'elles ont de racines cachées en terre. Il en eſtoit de méme de la Mere de S. Charles. Elle a paru grande en toutes les Vertus, parce qu'elle eſt demeurée toûjours dans ſon aneantiſſemant. Se connoiſſant Elle-méme, elle s'eſt mépriſée : & la haute eſtime qu'elle a eu du ſouverain Eſtre, le luy a fait adorer. Elle ne découvroit en elle que du mal, des foibleſſes, une épouvantable corruption de la nature du vieil Adam. Et toute ramplie & preoccupée de ce profond ſantimant, ou elle ne voioit nul bien en ſoy, ou elle le rapportoit tout à DIEU; comme à ſon premier Principe, & à ſa derniere fin. Elle ſavoit bien que la [1] ville de Jeruſalem, toute celeſte qu'elle eſt, n'eſt toutefois

Les effets de l'humilité en la Mere.

SON HVMILITE'

edifiée, tracée & depeinte par le Prophete Ezechiel, que sur la boue & la fange. Céte humilité norrissoit en son esprit la crainte des Saints, & une entiere deffiance d'Elle-méme. Elle se deffioit méme de céte humilité, sachant bien que le Diable se sert de la vertu pour nous la faire perdre.

CES veritables santimans s'exhaloient par ces paroles d'extaze. *Mon* DIEU *vous estes tout, & je ne suis rien. Si vous estiez ce que je suis, pauvre & chetive Creature, & si j'estois ce que vous estes; je voudrois cesser d'estre, afin que vous fussiez ce que vous estes,* DIEU *infinimant parfait & heureus. Mais l'effet de ce desir estant impossible, j'adore vôtre souveraine Majesté. I'accepte le domaine qu'elle a sur moy. Ie me réjouis d'estre née dans vôtre fief, & dans vôtre dépandance. Et je veux y estre encore plus par mon election, que par ma condition de Creature. Ie grave & je garde céte Loy eternelle au milieu de mon cœur, de ne vouloir que vous.* DEUS *meus volui, & legem tuam in medio cordis mei.*

Ps. 39.

C'EST en cet esprit qu'elle estoit si exacte dans la pratique des Commandemans, & si fidele à accomplir dans les plus petites occasions, tout ce qu'elle

reconnoiſſoit eſtre la volonté ce DIEU. Mais la veue du ſecond neant qui eſt le peché, l'humilioit bien davantage ; parce que ſi celuy de la nature ne glorifie pas DIEU, au moins il ne l'offanſe pas. *Ah ! malheureuſe que je ſuis*, diſoit-elle, *d'avoir contraint mon Createur, de ſe*[k] *repantir de m'avoir faite à ſon image & à ſa ſamblance. Plus malheureuſe, d'eſtre coupable de la mort de mon Sauveur. Tres-malheureuſe, d'avoir*[l] *foulé ſon ſang aux piez: & fait affront à ſon eſprit, toutes les foi que j'ay abuzé de ſes graces, ou que je n'en ay pas bien uzé.* Elle ne parloit jamais d'Elle, que comme de la plus chetive & miſerable de toutes. Tout ce que la grace faiſoit en elle & par elle, luy attiroit des louanges & des applaudiſſemans qui luy eſtoient inſupportables.[m] Quand on la louoit, elle ſe ſantoit déchirée de fouets tres-ſanglans. Si elle recevoit quelque outrage elle en faiſoit ſes plus cheres delices, & le publioit auſſi hautemant, qu'elle eſtoit ſecrete à cacher tous ſes avantages. Souvant elle ſupprimoit par humilité les belles & bonnes panſées, qui luy arrivoient en diverſes rancontres. Quand elle avoit par ſon induſtrie acheminé heureuſemant quelque affaire importante, par une adreſſe merveilleuſe elle y engageoit quelque au-

ET SES MORTIFICATIONS.

SON HVMILITE'

tre, afin qu'il recueillît toute la gloire du bon ſuccés. Elle faiſoit juſtemant, comme nôtre grand Pere S. Elie; qui n'efforça de ſe dérober, & de cacher ſon raviſſemant à ſon Diſciple S. Elizée. Jamais elle ne parloit à ſes Superieurs, qu'entrant & ſortant elle ne ſe jettât à genou pour demander leur benediction. Quoy qu'elle eût le don de la parole, elle ne parloit jamais qu'en des termes les plus ſimples; ayant la derniere horreur du diſcours trop prolixe, & affeté. Elle avoit un reſpect incroiable pour toutes ſes Sœurs, reverant la grace en elles & admirant les vertus dont elle ſe croioit deſtituée. Le poids des pechez d'autruy, preſſoit ſi fort ſon cœur, qu'elle ſe croioit obligée d'en faire penitance. En une calamité publique, aprés avoir fait faire quantité de prieres, elle voulut les terminer par une pratique de nouvelle ferveur. Ce fut une amande honorable, qu'elle fit avec toute ſa Communauté, devant le Saint-Sacremant de l'Autel; aiant toutes la corde au cou, & en la main un cierge allumé. En vn mot, toute ſa vie n'a eſté qu'une fidele pratique des Points d'Humilité, couchez dans le Livret du Pere Dom-Sens; qu'elle a porté

Le Livre du P. Dom-Sens.

ſur ſoy plus de trante ans, & dont la lecture luy ſervoit de pain quotidien. Mais comme il n'y a que le Soleil, qui puiſſe ſe dépeindre ſoy-méme : de méme l'humilité de céte grande Ame, ne ſe peut mieux voir que dans une de ſes Lettres, dont nous tranſcrirons icy ce qui eſt propre à céte rare Vertu ; reſervant dans les lieux propres, ce qu'elle y joint de la charité & de l'obeïſſance. *ET SES MORTIFICATIONS.*

JE ſupplie nôtre bon DIEU de verſer ſur vous, *Mes tres-cheres Meres & bien aimées Filles*, les effuſions de ſa bonté, & le comble de ſes plus reſervées benedictions. Je ſuis ſi fortemant preſſée, & méme j'oze dire contrainte & forcée de vous écrire ce que vous ne voulûtes pas me permettre de vous dire au dernier Chapitre ; qu'il ne m'eſt pas poſſible d'empécher la douce violance de la charité, qui me preſſe. Et je vous conjure de ſupporter en cela ma folie, & de me pardonner mes defauts. Depuis aſſez long-temps je ſens préque continuellemant, que DIEU me demande interieuremant un conte tres-rigoureus de vos ames : & de la perfection que vous auriez acquiſe depuis le temps, qu'il a permis que nonobſtant *Lettre à la Communauté.*

SON HVMILITE'

» mon incapacité & mon indignité, j'en
» aye eu la charge & la conduite. Il faut
» que je vous confesse, *Mes Tres cheres*,
» que je me voy si criminele devant céte
» haute Majesté, que je suis contrainte
» d'implorer vôtre secours; à ce que vous
» me fassiez la grace, de demander à DIEU
» misericorde pour moy: & que par la
» fidelité que vous aurez à répondre à la
» grace de vôtre vocation, vous puissiez
» appaizer & prevenir ce juste Juge; &
» me le randre favorable, lors qu'il me
» faudra comparoître devant luy. Ce re-
» proche interieur que je sens, est parti-
» culieremant sur trois chefs. Le Pre-
» mier, c'est le mauvais example que je
» vous ay donné par mon indevotion,
» par mon inobservance & mon irregula-
» rité. En un mot, mon peu de vertu,
» & ce grand nombre de fautes tres-no-
» tables, m'abyme dans le profond santi-
» mant de mes indignitez. Le second,
» c'est que je ne vous ay pas enseigné
» comme je devois par mes paroles, par
» mes conseils, & par mes examples, le
» bien & la vertu, selon que j'y estois
» obligée. Je say bien, que vous n'auriez
» pas manqué d'en embrasser fidelemant
» toutes les pratiques. Ouy, j'en suis cer-
» taine tant pour les bonnes dispositions

&

& les desirs ardans, que vous avez de « *ET SES*
vôtre perfection, que pour la singuliere « *MORTIFI-*
affection dont vous m'avez toûjours ho- « *CATIONS*
norée, & pour la grande creance que «
vous avez en moy. C'est pourquoy si «
vous avez fait moins de progrés que «
vous ne deviez, le tout me doit estre «
imputé : & je m'en confesse coupable «
devant DIEU, & devant vous. En ef- «
fet, il m'a semblé plusieurs fois, que ces «
paroles que nous chantons tous les «
jours, s'addressoient à moy nomme- «
ment, & qu'elles m'estoient un repro- «
che interieur ; plusieurs disent, ° *Qui* «
est-ce qui nous montrera le bien? Le Troi- «
siéme, sont les deffauts que j'ay souferts «
& tolerez par crainte, pusillanimité, «
respect humain, manque de courage & «
de vertu. Car quoy que ces deffauts, «
par la misericorde de nôtre bon DIEU, «
ne soient pas notables : si est-ce qu'il est «
à craindre que dans la suite des temps, «
ils ne viennent à croître. C'est pour- «
quoy il les faut arracher de bonne heu- «
re, ainsi que l'on fait les mauvaises her- «
bes en une bonne terre ; afin qu'elles ne «
viennent à suffoquer le bon grain, c'est «
à dire la vertu & l'esprit de grace. Si «
bien, *Mes cheres Meres & mes Sœurs*, que «
j'implore vôtre secours me trouvant «

SES VERTUS,

» impuiſſante pour le pouvoir faire ſans
» vous.

C'EST cet humble ſantimant des corruptions de la nature, des pechez que l'on commet à chaque momant: des horribles tourmans que le DIEU-Homme a ſouffert, pour les expier; qui fit naître en la Mere de S. Charles, une patiance merveilleuſe, & une penitance tres-auſtere. La premiere luy a fait ſupporter conſtammant les peines de l'eſprit, les maladies du corps: tous les divers accidans, dont Perſonne n'eſt examt en ce miſerable monde. La ſeconde luy a fait porter le dur joug de la Religion, & embraſſer courageuſemant des œuvres de ſurerogation tres-rigoureuſes. L'une & l'autre ont eſté inſeparables de toute ſa vie, & l'ont accompagnée jûqu'à la mort. Mais dautant qu'elle avoit plus d'amour pour ces deux rares Vertus, la pratique continuelle luy en eſtoit plus agreable.

Sa patiance, & ſes penitances.

L'ON peut dire certainemant, à l'avantage de la grace qui luy donnoit ce genereus courage; que la contamplation de JESUS en Croix, & les joyes interieures qu'elle ſantoit, l'avoient randue comme inſanſible à tout le reſte. Elle n'ignoroit pas céte maxime du

fameus Stoicien Romain, que la Vertu ne s'acquiert pas avec les rozes & les lis, mais avec la ſueur & le ſang. Et que la pierre ne fait point de feu, ſi elle n'eſt frappée par le fer. S'élevant au deſſus de céte Morale des Anciens, Elle aimoit non ſeulemant la patiance des douleurs: mais les douleurs méme, qui achevoient en ſon corps l'application qui manquoit aux paſſions de JESUS-CHRIST. Elevée au deſſus de la Sageſſe humaine, elle eſtoit fortemant perſuadée [r] que la patiance non ſeulemant donne plus d'éclat á la Vertu: mais qu'elle met la felicité méme en ſon plus beau jour, ainſi que le Soleil ſe rand plus lumineus quand il eſt couvert de tenebres. *ET SES MORTIFICATIONS.*

ELLE ſavoit que le plus haut point de la liberté Evangelique, c'eſt d'affranchir l'eſprit de l'eſclavage du corps. Que la [f] patiance de Job, a fait le triomphe de DIEU le plus glorieus. Et que la Religion paroît á S. Bernard, tout ainſi [t] qu'un troupeau de blanches Brebis, qui ſont tondues par une continuelle mortification. Que le Chrétien, á plus forte raiſon le Religieus doit eſtre [u] une Hoſtie vivante; parce qu'elle immole la vie du vieil Adam, pour

SES VERTUS, ne vivre que de la vie du nouveau. Que la Victime doit estre égorgée, pour estre couverte de [x] sel & offerte à l'Eternel. Et que dans la remarque du fameus [y] Nazianzene, les corps de Ceux qui meurent de faim, répandent une odeur tres-suave. Que si l'odeur des rozes fraîches est plus douce, leur vertu est incomparablemant plus grande quand elles sont dessechées. Et que si [aa] la charité couvre les pechez, il n'y a que la penitance qui les efface. Que la vertu de l'Aimant est bien plus forte quand il est brizé, & la medecine de l'Ame bien plus salutaire quand elle est broyée dans le [bb] mortier de la penitance.

CES hautes veritez luy faisoient devorer toutes les difficultez les plus épineuses. Samblable à son Celeste Epous, qui estoit [cc] insatiable d'opprobres & de douleurs, elle aimoit les maladies qui ont exercé tout le cours de sa vie. Elle cherissoit toutes les austeritez de son Ordre, qui ne sont pas petites. Elle faisoit des penitances extraordinaires & effroiables, qui la randoient non seulemant morte au monde, mais une vraye [dd] Crucifiée avec son JESUS. Les privations interieures, les sechereſſes &

ET SES MORTIFICATIONS.

les ariditez estoient les viandes delicates dont elle se norissoit. Elle portoit toutes ses separations sansibles de la presance de DIEU, avec une joye intime; voyant dans l'Evangile, que si les Apôtres avoient toûjours jouy des douceurs sansibles de la presance de leur Maître, ils [ee] n'eussent point receu la plenitude du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte.

SI l'Ennemi du Genre Humain, attaque plus rudemant Ceux qui sont les plus fervans au Service de DIEU; nôtre Venerable Mere n'a pas eu peu à souffrir de ce côté-là. Aussi pansoit-elle que l'Ame qui n'est point éprouvée par ces rudes Exercices, n'est qu'une mer morte. Que [ff] le miel estoit rejetté des Autels du DIEU vivant. Que dans la pansée [gg] de S. Bernard, la mortification est un long & ennuieus Martyre. Que les tantations les plus horribles, sont les moins nuisibles aux Ames Saintes. Que les Demons & les tantations, servent à purifier une Ame, ainsi que les Foulons à blanchir les étoffes. Qu'au reste tandis que l'Esprit vit dans le Ciel, le corps ne sant plus ce qu'il souffre en Terre. Dans cet Esprit nôtre Heroïne pratiquoit à la Lettre les

SON EXACTE

abſtinances, les jûnes, toutes les auſteritez de la Regle. Et par l'étude d'une continuelle mortification interieure & exterieure, elle a eſté éprouvée comme l'or[hh] dans la fournaiſe rafiné aux vint-quatre carats. Cet eſprit de mortification & de penitance, l'a liée tres-étroitemant avec la Madelene aux piez de la juſtice & de la miſericorde de JESUS-CHRIST; où elle demeura attachée, par les trois vœux de ſa Profeſſion.

CHAPITRE XXXIII.

Son exactitude dans la pratique des trois Vœux de Pauvreté, de Chaſteté, & d'Obeïſſance.

LES Vœux Monaſtiques obligent Ceux qui les profeſſent, à une perfection d'autant plus grande; que par une nouvelle metamorphoze ils changent les œuvres de ſurerogation, en celles de precepte, & les conſeils en commandemans. Cepandant comme DIEU demande davantage de Ceux à qui il a plus donné, nôtre humble Religieuſe ne panſoit pouvoir jamais s'ac-

quitter aſſez dignemant de ce qu'elle devoit à Celuy qui l'avoit appelée miſericordieuſemant. De ſorte qu'il eſt malaizé de s'imaginer avec quelle exactitude, elle s'efforçoit d'obſerver [a] de jour en jour & de momant en momant, tout ce qu'elle avoit promis aux piez des ſaints Autels. *PRATIQVE DES TROIS VOEVX.*

L'HUMILITE', dont nous avons parlé au Chapitre precedant, & la Pauvreté d'eſprit eſtant une méme choſe; elle en a fait ſa premiere [b] beatitude. Beatitude qui a cet avantage au deſſus des ſept autres, qu'elle ne court point aprés les biens de la terre; [c] dont la poſſeſſion eſt tres-onereuſe l'amour infecte le cœur qui s'y attache, & la perte cauſe d'étranges convulſions. Mais la raiſon principale, c'eſt que la Pauvreté reçoit actuellemant dés céte vie le Roiaume du Ciel pour recompanſe. Par cet Empire Celeſte, j'entans la paix & la joye interieure; qui donne à l'Ame, les avant-gouts de la felicité des Bien-heureus. Parce que dans les maximes de la [c] Morale méme profane, il eſt bien plus aizé de renoncer à toutes choſes que de les poſſeder toutes. Et ce dépouillemant general de tout ce qui n'eſt point DIEU, apporte dans l'Ame un eſſay & un raion

SON EXACTE.

de la vraye beatitude. Elle eſt trop riche & tres-ſatisfaite, de ne poſſeder nul autre trezor que ſon JESUS Crucifié. Ce n'eſt pas qu'elle n'eût appris de S. Bernard, que ce n'eſt pas la [h] pauvreté : mais l'amour de la pauvreté, qui luy merite le nom de céte belle vertu ; qui fait voler la Religieuſe, ſur ſes [i] aîles jûques au Paradis. Elle avoit ouy dire que ſe dépouiller de tout, c'eſt triompher du Demon ; qui ſe vante inſolamant d'eſtre [k] le Roy du monde, & Mammon le Dieu des richeſſes. Hé ! Ne voions nous pas qu'il n'oza attaquer [l] Job, reduit à la derniere miſere ſur le fumier ; luy qui l'avoit combatu avec tant de furie, lors qu'il eſtoit tres-opulant ?

Toutes les richeſſes donc de nôtre Religieuſe, c'eſtoit de ſe randre ſamblable au DIEU fait Homme ; qui eſt venu épouzer [m] la derniere gueuzerie, par ſon Incarnation. N'a-t-il pas eſté pauvre en ſa naiſſance, plus pauvre en toute ſa vie : tres-pauvre ſur le gibet, & ſur nos Autels ? En tous ſes états il s'eſt privé pour l'amour de nous, de tout ce qu'il avoit & de tout ce qu'il eſtoit. [n] S'incarnant il s'eſt dépouillé de ſa Perſonne divine, ſans quoy il n'eût pû devenir le Fils de DIEU naturel. La creche, le foin, & la pail-

Les exinanitions.

le ont fait toutes les parures de ſon Berceau. Durant tout le cours de ſa vie, il n'a pas eu où [o] repozer ſon chef. Il l'a perdue ſur le Calvaire, il a eſté enterré dans un tombeau d'aumône : & dans la divine Euchariſtie, il eſt entieremant aneanti. Ces grans examples d'un DIEU ſi pauvre, avoient appris à la Mere Marie ; que c'eſt une aſſez riche poſſeſſion, d'eſtre pauvre avec JESUS-CHRIST. Que la pauvreté Chrétienne, à plus forte raiſon Celle que l'on embraſſe par vœu ſolemnel, eſt une grandiſſime opulance. Que ce vœu tout magnanime, foule aux piez tous les biens de la terre, comme du fumier, ne voulant eſtre riche que de DIEU. Qu'aprés tout, [p] trop eſt avare à qui DIEU ne ſuffit.

PRATIQVE DES TROIS VOEVX.

L'AMOUR qu'elle avoit pour ce ſacré dépouillemant de toutes choſes, l'a fait renoncer abſolumant à tout ce qui n'eſt point DIEU. [r] Céte Vertu redoubloit ſes forces, au lieu de les affoiblir ſuivant la plainte de David. Ses ſantimans eſtoient tous autres, que Ceux de ces lâches ; qui veulent bien eſtre pauvres, pourveu que rien ne leur manque : [s] qui cheriſſent l'idée de ce premier vœu Monaſtique, à condition

SON EXACTE

qu'ils ne souffrent aucun bezoin. Sa pauvreté d'esprit l'a détachée des dons méme de la grace, afin de ne s'attacher qu'à DIEU : de ne posseder, & de n'estre possedée que de luy. Ensuite, elle l'a separée des trois sortes de biens ; le delectable, l'honorable, & le profitable. Elle ne satisfaisoit jamais à ses bezoins, qu'au dessous du necessaire. Les hardes & les robes les plus uzées, & aux termes de sa Regle les plus rapiecées, luy sambloient les plus commodes & les plus magnifiques. Parmy méme ses plus longues & fâcheuses maladies, l'abstinance estoit sa premiere & sa plus grande medecine. Saine & malade Elle ne cherchoit au boire & au manger que le plus vil & le plus grossier, non pas le plus delicat & le plus delectable ; *Cibos quærebat comestibiles, non delectabiles.* Sa Cellule n'avoit rien, qui ne santît l'air de son Pere Saint François. Lors que Messieurs ses Parans, luy donnoient quelque accommodemant ou soulagemant ; elle s'en privoit aussitôt pour en assister les Infirmes, ou pour soulager les autres necessitez de la Maison. Dans ses grandes & longues maladies, elle ne se regardoit que comme un des pauvres mambres de JESUS-CHRIST. En cet es-

Elle est pauvre d'esprit dans les dons de la grace.

Trois biens.

Bern. Ep. ad Fratr. de Pont. Dei.

prit de Mandiante, Elle recevoit avec de tres-humbles remercimans, tout ce qu'on luy donnoit. Se tenant comme un pauvre Lazare, Elle ne demandoit jamais rien, ne se plaignoit jamais de quoy que ce soit. Si quelquefois DIEU permettoit qu'on oubliât de l'assister en ses bezoins, Elle en estoit bien aize; disant à Celles qui luy en faisoient excuzes; que ces petits Exercices de la sainte pauvreté estoient bien plus profitables à son Ame, que dommageable à son corps. Elle disoit tous les jours les Litanies des Pauvres, avec une devotion toute particuliere. Et les disant elle ne demandoit pas tant qu'il plût à DIEU les soulager en leur pauvreté, comme qu'il plût à sa bonté leur donner la grace de la souffrir avec merite. Afin aussi qu'Elle & ses Filles se randissent par céte Vertu, plus semblables à JESUS-CHRIST le Roy de gloire; dont la pauvreté jûqu'au neant, doit servir aux nôtres de motif & d'example.

PRATIQVE DES TROIS VOEVX.

QUE si l'eau, le feu, & le sang ont une vertu deterſive & purifiante; l'on peut bien dire sans doute, que le Vœu de Chasteté s'est rafiné & s'est purifié comme l'or, dans les larmes qui cou-

Les pratiques de son vœu de Chasteté.

SON EXACTE

loient des yeux de céte grande Religieuſe: dans le feu du Saint Amour, & dans ſes auſteres & exceſſives penitances. Son cœur eſtoit une perle, ſans aucune tache. La pureté de ſon Ame reluiſoit en la modeſtie de ſon port, de ſes paroles, & de ſes geſtes. Sa beauté naturele, ainſi que celle de l'illuſtre Judit, [t] eſtoit rehauſſée de ce je ne ſay quoy de grace; qui raviſſoit, ou qui charmoit tous Ceux qui la voioient. Son viſage [n] joyeus de la lieſſe des Saints, diſſipoit méme en Ceux qui luy parloient, tous les nuages du chagrin & de la triſteſſe.

LES ſoins qu'elle avoit pour s'obſerver, & garder la pureté tant interieure qu'exterieure, eſtoient ſi grans; que ſon Confeſſeur, Religieus d'une rare vertu, a dit à une Perſonne de haute qualité, qu'il n'avoit jamais veu cœur, une bouche, ny des oreilles plus chaſtes. Encore qu'elle eût aimé ſon Defunt Mari avec les dernieres tandreſſes, on a neanmoins obſervé que jamais elle n'en a parlé dans le Cloître. De ſorte que pluſieurs Religieuſes ont vécu long-temps dans le Monaſtere, ſans ſavoir qu'elle eût eſté mariée. Les autres eſtoient ſurpriſes de voir que par-

lant avec Monsieur son Fils (ce qu'elle faisoit fort raremant) c'estoit toûjours avec une merveilleuse retenue; sans luy donner préque aucune marque de l'amour tres-tandre, qu'elle avoit pour cet Unique. *PRATIQVE DES TROIS VOEVX.*

LA merveille en cela est qu'aiant esté dans le grand monde & dans les liens du Mariage, elle estoit si peu instruite aux combats & aux peines contraires à la Chasteté; que quand on les luy communiquoit, elle offroit son ignorance au Pere de la pureté & de la lumiere, afin qu'il éclairât ces Ames selon leur bezoin. La devotion qu'elle avoit envers les Saints & les Saintes qui sont demeurées Vierges, estoit une autre marque de l'amour qu'elle avoit pour céte Vertu Angelique. Elle prenoit méme plaisir à panser & parler souvant, du [y] Cantique que chantent dans le Ciel ces Epouzes de l'Agneau: & à s'entretenir sur ce que le divin Epous promet la vision de DIEU, à [z] Ceux qui ont le cœur pur & net.

ENFIN son obeïssance, dans l'expression [aa] de S. Bernard, estoit une pluie; qui arrozoit toute sa vie, comme céte benite [bb] Source tout le Paradis-Terrestre. Si d'un côté Elle savoit *Son Vœu d'obeïssance.*

SON EXACTE

que céte premiere ou ſeconde vertu du Chriſtianiſme, eſt la Mere des victoires & des triomphes; Elle n'ignoroit pas d'autre part, que s'il n'y avoit point de cc propre volonté, il n'y auroit point d'Enfer. Que céte propre volonté eſt une cruele ſangſue, qui ſucce tout le ſang des vertus & de la devotion. Qu'il n'y a point d'autre Idolatrie, que de ne vouloir pas obeïr. Que la deſobeïſſance vient ou de l'ignorance, qui doit eſtre excuzée: ou de l'infirmité, qui merite le pardon; ou de la revolte, de la rebellion & de la ſuperbe, qui doit eſtre châtiée. Que de negliger les Commandemans de ſon Superieur, c'eſt toûjours quelque ſorte de peché: & qu'on ne peut les méprizer, ſans crime. Qu'au premier il y a de la lâcheté, & de l'orgueil au ſecond.

COMME donc la Mere Marie de S. Charles eſtoit humble au dernier point, auſſi elle eſtoit parfaitemant obeïſſante à DIEU, à ſes Lieutenans en terre: à ſes Egaus, méme à ſes Inferieurs. Pour le premier, Elle prenoit ſon entiere obeïſſance à tous ſes Commandemans, conſeils & inſpirations, ſur l'example du Fils de DIEU; qui s'eſt randu obeïſſant à toutes les volontez

de son Pere, ee jûqu'à la mort, & à la mort de la Croix. A l'égard de ses Superieurs, céte parole du FILS DE DIEU luy servoit de regle; ils sont assis sur la chaire qui marque leur autorité, qui est par reflexion celle de DIEU méme. Ensorte que qui les écoute & leur obeït, il écoute & il obeït à DIEU. Et à sens contraire, qui les mépriſe, le mépriſe. Quant est des Egaus, & méme des Inferieurs, son ardeur à obeïr, luy a fait ou invanter, ou exercer une sorte d'obeïssance égalemant industrieuse & delicate. Voicy en quoy, & commant.

PRATIQVE DES TROIS VOEVX.

APRES avoir emploié tous ses efforts, pour estre toûjours soûmise à l'obeïssance, & n'estre jamais dans le pas glissant de la Superiorité; voiant toutes ses raisons & ses prieres inutiles, Elle a commandé à diverses fois l'espace de trante-quatre ans: & à méme temps elle n'a pas laissé d'obeïr, avec une fidele exactitude. Car outre la soûmission qu'elle a eu toûjours totale & incroiable pour ses Superieurs, elle fit tant par ses importunitez auprés d'Eux, qu'ils furent contraints de luy nommer une Religieuse, à laquelle elle demeura soûmise l'espace de vint ans. Ce qu'elle a fait avec une ponctualité en

Nouvelle pratique d'obeïssance.

SON EXACTE

toutes choſes, qui n'eſtoit pas moins agreable à ſon eſprit, qu'elle eſtoit quelquefois rigoureuſe aux reſtes du vieil Adam. Outre que les deux humeurs de céte Superieure obeïſſante, & de céte Inferieure commandante, eſtoient aſſez antipatiques; céte Religieuſe, d'ailleurs ſage, vertueuſe & tres-affectionnée à ſa vraye Superieure; pour ſeconder les deſſeins de la grace, luy donnoit ſouvant des ſujets de meriter par ſon humble obeïſſance. Ce qu'elle faiſoit en toutes occaſions, ſans que jamais la Mere l'aye trouvé mauvais, ny qu'elle ait jamais fait aucune replique. Tantôt l'Inferieure ſoûtenoit des ſantimans contraires à Ceux de la Superieure, qui ne faiſoit qu'en rougir un peu: & ſe couvrir en ſilance, de la couleur de la vertu. Tantôt elle luy faiſoit changer les ordres, qu'elle venoit de donner. Ce qui luy faiſoit ſouffrir la cenſure de Celles, qui ne ſavoient pas le ſecret. Tantôt, & c'eſtoit là l'épreuve la plus ſanſible, elle la privoit de ſes plus cheres devotions. Par example, aprés l'avoir laiſſée ſe diſpoſer toute la nuit à la ſainte Communion; au matin, elle luy faiſoit prandre ou quelque alimant ou quelque medicamant, qui l'empéchoit

l'empéchoit de se norrir de ce pain de vie. Ce qui a fait dire à plusieurs, que le plus grand peché de la Mere, ç'a esté de s'estre randue si obeïssante, s'il peut y avoir de l'excés en la pratique d'une vertu, qui a consommé la Vie de JESUS sur un gibet. *PRATIQVE DES TROIS VOEVX.*

JE ne puis & ne dois finir ce Chapitre, sans y appoſer le ſeau que j'ay promis. C'eſt le reſte de céte belle & devote Lettre, qu'elle écrivit à ſa Communauté, de laquelle j'ay parlé cy-devant dans le Chapitre trante-deuziéme. En voicy le preſſis, & l'extrait.

Lettre à la Communauté ſur le ſujet de l'obeïſſance.

MES tres-cheres Meres & bien-aimées Filles, l'obeïſſance eſt telemant l'ame & l'eſſantiel de la Religion, que ſans l'obeïſſance il n'y a point de Religion. Pour vous la perſuader, je n'ay qu'à vous repreſanter JESUS mort en Croix. Et ſans m'arréter à vous deduire les Excellances de céte Vertu, qui ſe trouvent tout au long en tous les bons Livres, je me contanteray d'effleurer les principales conditions qui font ſon merite devant DIEU.

LA premiere, c'eſt que l'obeïſſance doit eſtre univerſele ſans limite, ny reſerve : ſans diſtinction ſi les choſes ſont faciles ou difficiles, agreables ou deſa-

SA SAINTE Les ſet conditions de l'obeïſſance.

» greables. La ſeconde, qu'elle ſoit exacte
» & põctuelle, en toutes ſes circonſtances.
» La troiziéme, qu'elle ſoit ſimple & aveu-
» gle, ſans diſcuter ny examiner les raiſons
» ou les motifs du Commandemant, ny
» les intantions du Commandant. Cela
» eſt du reſſort des Superieurs, qui en
» doivent randre conte à DIEU: non pas
» de la portée des Inferieurs, auſquels
» on demandera ſeulemant s'ils ont obeï.
» La quatriéme, c'eſt que l'obeïſſance
» ſoit humble & ſoûmiſe, avec une per-
» te totale de ſon jugemant, pour n'eſ-
» tre qu'un entier holocauſte aux volon-
» tez de DIEU; qui nous eſt declarée
» par la volonté des Superieurs, qu'il a
» mis ſur nos tétes. La cinquiéme, la
» rand promte & ſans delay; la grace ſe-
» lon S. Ambroiſe, eſtant ennemie de la
» pareſſe, des longueurs & des remiſes.
» La ſiziéme, la fait eſtre gaye & alle-
» gre; DIEU n'aimant que les Sacrifices,
» qui procedent d'un cœur joyeus. La
» ſetiéme, qu'elle ſoit pure; eſtant ran-
» due aux Superieurs, comme à DIEU
» méme.

CHAPITRE XXXIV.

Ses Elevations dans les divers degrez de l'Oraiſon Mantale, & Myſtique.

ABRAHAM eſt appelé judicieuſemant par le grave Tertullien, l'intime, le favori & le familier de DIEU; *divinæ Familiaritatis Vir.* C'eſt juſtemant l'Eloge, que merite la Mere Marie de S. Charles, à cauſe des rares dons d'Oraiſon où la grace & la fidelité l'ont élevée, illuminée, & transformée. Ouy [a] élevée comme a dit S. Bernard, de la meditation à la contamplation, de la contamplation en l'admiration, de l'admiration dans les extazes. De vray, DIEU aux termes du Prophete, a verſé ſur céte ſainte Ame l'eſprit de [b] Prieres dans les trois vies; la Purgative des Commançans, l'Illuminative des Profitans, l'Unitive des Parfaits. Ces trois Vies ſont diviſées par autant de ſorte d'Oraiſon; la Meditation, la Souſtraction, & la Contamplation. Ce ſont les trois voyes, par leſquelles elle a eſté conduite peu à peu jûqu'à l'union intime avec ſon Bien-aimé.

[a] *Cap. 8. de Anima.*

[b] *Trois ſortes de Prieres.*

SA SAINTE

Sa conduite dans la Meditation.

LA Meditation soûtenue & aidée de la grace, raisonne; [c] étandant les matieres, comme une lame d'or ou de cuivre, sous le marteau & sur l'enclume. Elle s'occupe briévemant sur les veritez, ou sur les mysteres; pour venir incontinant aux ardantes affections, & aux colloques amoureus. Comme céte façon de prier ordinaire, dépand beaucoup de nôtre travail & de nôtre propre industrie; la Mere y apporta de son côté les deux preparations ordinaires, que demandent & commandent les Maîtres de céte sciance divine. La plus éloignée estoit une garde continuele sur tous ses sens, & sur tous les mouvemans de son cœur; qu'elle conservoit en une entiere pureté, par l'éloignemant des moindres imperfections qui l'eussent pû souiller. La prochaine estoit une foy vive, qui luy representoit le DIEU-HOMME JESUS-CHRIST selon les divers sujets ausquels elle s'appliquoit. Ensuite s'estant mise en la presance de Celuy qui est la lumiere du monde, elle luy en demandoit un rayon, pour en estre éclairée en la priere & en toute la conduite de sa vie. Unissant ainsi son esprit à celuy de DIEU, elle s'insinuoit doucemant dans l'esprit de

Deux preparations pour mediter.

la verité, ou du Myſtere qu'elle s'eſtoit propoſée. Puis elle l'imprimoit en ſon intime, par diverſes affections; en propoſant l'imitation, dans le détail & par le menu. *ORAISON.*

APRES l'Oraiſon, elle ne manquoit jamais de coucher ſur le papier, ſes principales reſolutions qu'elle mettoit entre les mains de la Sainte Vierge; afin que céte puiſſante Mere luy obtint de ſon cher Fils, la grace de les mettre en pratique, par tant d'actes de mortification, d'aſpiration, d'humilité, de charité & autres vertus qu'elle ſe preſcrivoit. Et ſi elle y manquoit dans le cours de la journée, elle ne manquoit pas de s'en impoſer de tres-rudes penitances. Tele fut l'occupation mantale des premieres années de Madame de Veuilly dans le Monde, & de la Mere Marie dans le Monaſtere. En ce premier degré de la vie Purgative, l'Epous des Ames qui le cherchent avec ferveur, luy fit ſantir les douceurs, les ſuavitez & les delices interieures; dont il a accoûtumé de charmer les Ames, pour les attirer à ſon ſervice. Ce qui a fait dire à S. Bernard que l'Ame eſt allaitée par la lecture, ſe norrît par *Elle écrivoit ſes reſolutions.*

SA SAINTE la Meditation, se fortifie dans l'Oraison.

MAIS bientôt il la fit passer du Thabor sur le Calvaire, & de la montagne de l'Encens à celle de la Mirrhe. Elle fut peu de temps dans céte Enfance Spirituele, norrie de laict & de miel. DIEU pour la randre plus forte la veut norrir du pain de cendre, de pierres & de caillous. Il se retire d'Elle, pour s'en approcher: il s'en approche, pour s'en retirer. Et la dépouillant de tout le sansible, il la laisse dans une nue capacité, afin d'établir l'empire de sa volonté sur le profond abyme de ce neant. Le Ciel luy est de bronze comme à Job, & la terre de fer.

L'Oraison des Soustractions divines.

LA Pauvrette au milieu de ces sacrez abandons & amoureus delaissemans, ne pouvoit sinon se tenir simplemant en un état passif, s'offrant comme une victime d'amour aux dernieres rigueurs de la justice de DIEU; entieremant perdue & abandonnée à tous ses pouvoirs, & à tous ses vouloirs. En cet état d'agonie, de [f] suspansion & de gibet; par un soûpir tiré du profond de sa poitrine, elle demandoit à la divine Marie, un peu de céte force; avec laquelle elle souffrit [g] le tranchant de ce glaive,

qui transperça sa benite Ame aux piez de la Croix. L'experiance peut bien faire santir, mais non pas exprimer la hauteſſe de ces voyes. Quelquefois DIEU comme se retirant de céte Ame, & la jettant dans un état de reprobation; sambloit la rebuter & luy dire avec dédain, *je n'ay que faire de toy.* D'autrefois il paroiſſoit s'approcher d'Elle avec tant de grandeur & de majeſté, qu'il sambloit qu'il voulût l'accabler du poids de sa gloire. Sa fidelité luy fait paſſer des années entieres en ces balottemans, tenebres, nuits obſcures & agonies inconcevables. Elle cepandant ne manquoit jamais à ses Oraiſons, y perſeveroit, nonobſtant toutes ſes peines, avec un courage invincible. Elle se tenoit toûjours en haleine, pour n'eſtre ſurpriſe du Demon; qui rodoit nuit & jour, ainſi qu'un [f] Lion rugiſſant, pour la devorer ou la tromper. Et étouffant tout ce qui luy reſtoit de vie, défiant toutes les forces de l'Enfer, triomphant de l'Ennemi de sa perfection; Elle a fait voir que rien ne la pouvoit ſeparer, non plus que [g] Saint Paul, de la charité de ſon JESUS Crucifié. Elle avoit appris céte belle maxime de S. [h] Bernard, que la recompan-

ORAISON.

Les voyes de Dieu ſur Elle.

SA SAINTE se eſt promiſe à tous ſans exception, mais qu'elle n'eſt donnée qu'à Ceux qui perſeverent.

Elle eſt élevée à la contamplation.

SON humilité à ſe mettre au plus bas lieu, ſa fidelité à tenir ferme & demeurer immobile parmy tant d'angoiſſes & de ſi rudes ſecouſſes; luy firent faire tant & de ſi nobles progrés, qu'enfin l'Epous Celeſte luy fit la faveur de l'introduire dans les [i] Celiers de ſon vin plus delicieus: & dans le troiziéme état des Parfaits, qui eſt celuy de la contamplation ou de l'union la plus intime. Ce n'eſtoient pas les joyes du Seigneur qui deſcendoient pour entrer dans ſon cœur, & l'inonder du torrant [k] des voluptez divines. Mais c'eſtoit l'ame & le cœur de céte fidele Servante, qui eſtoit élevée pour eſtre plongée & noyée dans ſes ſacrez abymes. Tout le paſſé eſtoit aneanti, céte vie myſtique, dont Benjamin eſt le Symbole, ne naiſſant que par la mort de Rachel, qui ſignifie le raiſonnemant & la meditation.

La vraye élevation non ſujette à l'illuſion.

SUR QUOY je remarque, que ce n'eſt pas la ſublimité de ces voyes qui eſt un pas gliſſant. Non, ce n'eſt pas cet état de lumieres, qui eſt ſujet à l'illuſion; parce qu'il n'y a ny viſion, ny revela-

tion, ny miracle que l'Ange de tenebres puiſſe contrefaire. Seulemant c'eſt un état du côté de DIEU, d'élevation & d'amour: du côté de l'Ame, d'humilité & d'aneantiſſemant, de ſouffrance & de fidelité. S. Bernard tres-experimanté en ces matieres, en fait une fête, qui celebre dans l'Ame fidele le^m Sabbat delicat ou le repos du Seigneur. Et il veut que par une heureuſe tranſlation, l'Eſprit de la Creature paſſe d'un Sabbat à un autre Sabbat, *Sabbatum ex Sabbato*. Je l'interprete du paſſage que la Perſonne devote fait de la lecture à l'Oraiſon, ſans laquelle ce ne ſeroit qu'une étude ſterile. Paſſage en ſuite de la Meditation dans la Souſtraction, & de celle-cy dans la Contamplation. Céte derniere eſt un abyme de lumiere & de force, où la Mere de S. Charles puiza tant de connoiſſances & de diſcernemans, tant de Vertus, de Sageſſe & d'adreſſe pour ſa conduite & pour celle des autres. Conduite éclairée qui la fait aimer dans le Monaſtere, admirer dans le Siecle, profiter merveilleuzemant au dedans & au dehors. Ce grand don de Sageſſe infuze, avoit élevé ſon Eſprit en la connoiſſance de toutes les veritez ſpeculatives & pratiques. Car ſi

ORAISON.

Le Sabbat delicat.

SA SAINTE la Sçiance humaine eſt comparée à l'Ecriture, qui ne s'apprand qu'avec beaucoup de temps, & ne ſe fait que peu à peu. L'on a raiſon de comparer la Sageſſe divine à l'impreſſion, qui roulant ſous la Preſſe, ſe fait tout à coup & marque bien plus fortemant.

LA matiere que j'ay traittée en ce Chapitre, eſt ſi feconde, qu'elle pouvoit eſtre étandue & multipliée en pluſieurs autres. Mais outre que je n'aime pas à charger le papier de lieux communs, & qu'il ne faut pas tirer le voile qui cache ces divins Commerces de l'Epous & de l'Epouze; j'ay crû que je devois viſer principalemant, à l'utilité de mes Lecteurs. Ce pain Celeſte n'eſt donné qu'aux Enfans de la plus tandre dilection. Céte manne cachée n'eſt connue propremant, que de Ceux qui la goûtent. Dans les Monaſteres méme, ah! quelle pitié! Ouy, dans le Monaſtere il ſe trouve fort peu de Perſonnes qui ayent le goût aſſez ſubtil & le palais aſſez delicat, pour ſavourer la douceur de ces divins alimans. C'eſt, dit l'Epouze, [n] un mélange exquis de laict & de vin. Le laict marque la ſimplicité des Enfans, le vin eſt le ſymbole des vertus mâles & viriles qu'il faut

avoir pour estre admis à cete Table des ORAISON.
° Noces de l'Agneau. En effet, Celuy qui boit souvant du vin & qui s'enyvre de céte douce & puissante liqueur, en connoît bien mieux par sa propre experiance les forces & la vertu, que le plus habile Medecin du Monde; qui n'aiant jamais beu de vin, n'en connoîtroit les effets qu'en idée & en speculation. De méme ces états d'Oraison sur-humaine, ne sont entandus que de Ceux qui les pratiquent, & méme ne peuvent estre dignemant exprimez par Ceux qui les possedent. Lors méme qu'une Ame a de plus grans santimans de DIEU, c'est alors qu'elle parle moins de DIEU. Elle devient plus muette, ainsi ᵖ que Moyze devint begue depuis qu'il eut parlé avec DIEU, comme un Ami à son Ami.

CHAPITRE XXXV.

Sa haute Pieté dans l'uzage des Sacremans, & ses autres Exercices de devotion.

LE Saint Concile de Trante oblige tous les Chrétiens, de regarder

LES DIVERS EXERCICES

Les Sacremans ſont des Vaiſſeaus ſacrez.

les ſept Sacremans de l'Egliſe tout ainſi que des Vaiſſeaus ſacrez ramplis du Sang de JESUS-CHR. qui nous appliquent & verſent dans les Ames Chretiennes la grace qu'il nous a merité ſur le Calvaire. Ce ſont les agreables fonteines de nôtre ſalut, d'où découle la grace qui nous rand juſtes & ſaints; ſoit au commancemant, ſoit au milieu, ſoit à la fin de nos vies. La Mere Marie entandoit, & pratiquoit excellammant céte doctrine; puîqu'elle faiſoit toutes ſes Confeſſions & ſes Communions avec le méme ſoin & la méme ardeur, comme ſi elles euſſent eſté les dernieres de ſa vie.

Commant elle ſe confeſſoit, & communioit.

POUR en former l'habitude, elle prenoit certains jours tous les mois; durant leſquels, elle ſe mettoit devant DIEU dans les mémes diſpoſitions, que ſi elle ſe fût confeſſée pour mourir: recevoir le Saint Viatique, & la derniere Onction des Saintes Huiles. Afin qu'une ſi Sainte pratique s'imprimât bien avant en ſon intime, tous les matins elle reïteroit la proteſtation de Foy qu'elle avoit appriſe d'un grand Serviteur de DIEU; tele que nous l'inſerons en ce lieu, & que je conſeillerois volontiers à mes Lecteurs, de repeter tous les jours de leur vie.

Preparation journaliere à la mort.

JE SOEUR Marie de S. Charles, tres-indigne Religieuſe de Sainte Elizabet, fais au Pere-Eternel, & à vous mon Sauveur JESUS-CHRIST, à vôtre Sainte Mere la tres-Sacrée Vierge Marie, ma tres-honorée Dame & tres-chere Maîtreſſe céte proteſtation ſolemnelle; avec l'aide de la grace de vouloir mourir en la Foy de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Laquelle proteſtation je veus & entans reïterer, & confirmer à chaque reſpir & momant de ma vie. Je veus & entans de la faire expreſſémant & formelemant avec le dernier reſpect, comme au dernier momant que mon Ame ſortira de mon corps; tout ainſi que je la fais maintenant. De quoy cet Ecrit ſigné de ma main randra témoignage, & ſuppléera lors au defaut de ma langue & à l'imbecillité de mon eſprit. Je renonce formelemant, & deteſte abſolumant maintenant comme alors, & alors comme maintenant, toutes panſées, paroles, ou actions qui me pourroient arriver contraires à céte preſante Proteſtation; ſoit par tantation & ſugeſtion Diabolique, debilité de mes ſens, ou par mauvaiſe habitude. Premieremant indigne Pechereſſe que je ſuis, je vous

DE SA PIETE.

LES DIVERS EXERCICES

» confesse & vous adore un seul vray
» DIEU en Unité d'essance, & en Trini-
» té des Personnes. Je vous confesse &
» adore aussi mon Seigneur JESUS-CHR.
» vray DIEU & vray Homme, nay de la
» Vierge Marie, conservée par vos amou-
» reuses prevantions de tout peché ori-
» ginel & actuel, mortel & veniel : exam-
» te de la moindre imperfection pandant
» sa vie, & laquelle vous a allaitté de ses
» Sacrées mammelles. Je croy ferme-
» mant tout ce qui est contenu dans le Sa-
» cré Symbole des Apôtres, & dans les
» Saintes Ecritures-Canoniques : & tout
» ce que l'Eglise Apostolique & Romai-
» ne tient, & enseigne. C'est en céte
» Confession de Foy Orthodoxe, que je
» proteste de vivre & de mourir. Je me
» reconnois & confesse la plus grande Pe-
» chereresse, qui soit sur la terre. Et tout
» ainsi que vous ô mon DIEU ! par vôtre
» pure misericorde m'avez retirée de tres-
» griefs pechez, que j'ay commis par vai-
» nes, inutiles, & méchantes pansées, pa-
» roles, œuvres, negligences & omissions:
» & que vous m'avez délivrée, & pre-
» servée d'une infinité d'autres. Tous
» lesquels pechez & imperfections je de-
» teste, & regrette du plus profond de
» mon cœur. Ouy, mon DIEU, je regret-

te infinimant, de les avoir commis, « *DE SA PIE-*
non pour la crainte des peines de l'En- « *TE.*
fer que j'ay meritées ! mais pour vôtre «
ſeul amour, & parce qu'ils déplaiſent «
à vôtre divine Majeſté. A vous, mon «
bon DIEU, qui m'avez fait tant de «
biens & de graces. Ce qui me donne «
ſujet d'eſperer fermemant que vôtre in «
finie miſericorde, & les merites de la «
Paſſion de mon Seigneur JESUS CHR. «
par les merites & la vertu de ſon Sang «
pretieus & de ſes playes Sacrées, vous «
me donnerez la vie eternelle. Pour «
laquelle obtenir je vous les offre & pre «
ſante avec tous les ſuffrages & indul- «
gences, qui me ſont concedées par les «
ſouverains Pontifes en ce dernier pe- «
riode de ma vie ; en vertu des grains be- «
nits & medalles que je porte, & des «
Privileges de mon Ordre. Je deman- «
de tres-humblemant pardon à toutes «
mes Meres & Sœurs, & à toutes au- «
tres Perſonnes, de toutes les offanſes «
que j'ay commiſes contre Elles, & du «
mauvais example que je leur ay donné. «
Je pardonne auſſi de bon cœur, à tous «
Ceux deſquels je pourrois avoir receu «
du déplaiſir pandant ma vie. O mon «
DIEU ! à vôtre ſouveraine louange & «
gloire, je vous offre mon corps, mon «

LES DIVERS EXERCICES

» ame, mon esprit : toutes mes puissan-
» ces, tous mes sens ; & tout ce que je suis
» pour accomplir vôtre sainte volonté.
» Je me resigne dans le temps & dans
» l'Eternité à souffrir pour vôtre amour,
» toutes peines, douleurs, agonies, mé-
» me tous les tourmans de l'Enfer ; si cela
» resulte à vôtre plus grande gloire, pour-
» veu que vous ne permettiez point que
» je sois separée de vous, privée de vô-
» tre grace & de vôtre divin amour. J'ac-
» cepte dés à presant & de bon cœur,
» tout ce qu'il vous plaira que je souffre
» en ce monde & en l'autre ; soit pour un
» temps, soit pour toute l'Eternité. Je
» vous l'offre en toute humilité, en l'u-
» nion de toutes les peines que mon Sei-
» gneur JESUS-CHR. a souffert interieu-
» remant & exterieuremant en son Corps
» & en son Ame tres-benite. Comme
» aussi en l'union de l'amour infini, avec
» lequel il les a endurées. Jûque-là que
» quand il seroit en mon pouvoir, de
» jouir en ce monde une infinité d'années
» de toutes sortes de contantemans ; je
» proteste maintenant que je choisirois
» plûtôt pour vôtre amour & pour vôtre
» plus grande gloire, de mourir en cet
» instant, auquel il a plû à vôtre divine
» Bonté & Sageſſe infinie de limiter le
dernier

dernier jour de ma vie. Ce que j'accepte « *DE SA PIETE.*
ſans aucune repugnance, ny contradi- «
ction : mais avec un indicible contante- «
mant que vôtre ſainte volonté ſoit ac- «
complie en moy & de moy, dans le temps «
& dans l'Eternité. Je vous ſupplie, ô Pere «
de miſericorde ! d'agréer & d'accepter «
l'union que je fais en toute humilité, «
de mon eſprit, de mon ame, & de mon «
corps au fervant eſprit, à l'ame tres-af- «
fligée, & au corps navré de MON SEI- «
GNEUR JESUS-CHR. vôtre Fils bien- «
aimé. Je mets auſſi & recommande mon «
pauvre cœur, dans le cœur ouvert & «
tranſpercé de mon cher Maître & Sau- «
veur : & tous mes mambres aux playes «
Sacrées, & aux mambres mourans de «
mon doux JESUS. Enfin je vous re- «
commande mon eſprit, en l'union de la «
recommandation qu'il vous a fait du «
ſien mourant attaché ſur la Croix. Je «
m'offre preſantemant de mourir au «
Monde, & à tout peché tel qu'il ſoit ; «
que je renonce derechef, & deteſte de «
tout mon cœur, pour vôtre pur amour, «
& pour vivre à jamais ; en vous adorant, «
vous louant, beniſſant, & glorifiant à «
toute eternité. Je vous ſupplie auſſi ô «
tres-ſainte Vierge Marie, ma tres-ho- «
norée Dame & tres-bonne Maîtreſſe, «

LES DIVERS EXERCICES

» par vos Sacrées Mammelles de m'eſtre
» propice & favorable, & de faire agréer
» céte humble proteſtation à vôtre cher
» Fils, y ſuppleant par vos merites infinis
» ce qui y manque ; & de m'aſſiſter de
» vôtre agreable preſance en ce dernier
» paſſage, qui ſera l'heure de mon trépas;
» avec les bien-heureus Archanges Saint
» Michel, S. Gabriel, S. Raphaël, & mon
» bon Ange Gardien. Je reclame leur
» aide & leur ſecours, contre les Enne-
» mis de mon ſalut. J'invoque auſſi l'ai-
» de & le ſecours de mon Pere S. Fran-
» çois, de nôtre Bien-heureuſe Mere
» Sainte Elizabet ; les ſuppliant de me
» recevoir au nombre de leurs Filles,
» quoy que j'en ſois tres-indigne. J'in-
« voque le ſecours du Chaſte Epous de
» la Mere de mon DIEU, le grand S.
» Joſeph : de la divine Amante Sainte
» Madelene, des Bien heureus Apôtres
» S. Pierre & S. Paul, S. Jean-Baptiſte, &
» S. Jean l'Evangeliſte, mon glorieus Pa-
» tron S. Charles ; enfin tous les Saints
» Apôtres, Martyrs Confeſſeurs, Vier-
» ges, Religieus : & de tous les Saints
» dont j'ay l'honneur de porter des pre-
» cieuſes Reliques, bien qu'indigne. Je
» les ſupplie de m'aſſiſter de leurs ſuffra-
» ges & merites, contre mes Ennemis vi-

sibles & invisibles : & de me conduire « *DE SA PIE-*
de ce miserable exil, en leur Compa- « *TE.*
gnie bien-heureuse, dans le Ciel ; pour «
y randre graces infinies à mon DIEU, «
de ses infinies misericordes. Et pour le «
louer, l'adorer, & le benir eternelle- «
mant avec Eux. *Sœur Marie de Saint* «
Charles. «

APRES cela la Mere s'en alloit au Chœur, où elle entandoit la premiere Messe, qui luy servoit de preparation pour la Sainte Communion. Elle en entandoit une Seconde, où elle Communioit : & autant qu'il luy estoit possible, une troiziéme pour son action de grace. Elle prioit ensuite pour tous Ceux à qui elle estoit liée ou obligée. Puis le trait de la grace la possedoit, de sorte que quand elle revenoit de ses devotions, elle en paroissoit toute penetrée. La suite de la journée marchoit sur le méme pié. Son assistance au Chœur estoit continuele, nonobstant son grand âge & ses horribles infirmitez. Sa conversation avec ses Sœurs, estoit lumineuse & charmante. Ses retraites emploiées dans la lecture, la priere, & les affaires de la Maison.

SA DEVOTION

CHAPITRE XXXVI.

Les ferveurs de sa devotion envers la Vierge-Mere de DIEU, *les Anges, & les Saints.*

Les fondemans de la devotion envers les Saints.

LE Symbole que les Apôtres ont laissé à l'Eglise, comme un abbregé de ce que les Chrétiens doivent croire; les oblige d'avoir de la veneration & de la devotion pour la multitude, la diversité, & l'union des Saints. Ce sont des raions du Soleil eternel, & des ruisseaus de cet Ocean immanse de perfections. Ce sont les Amis & les Domestiques de DIEU, qu'il comble de ses faveurs plus cheries. Ce sont les Enfans adoptez de sa grace, & les precieus mambres de son Fils unique JESUS-CHR. Il partage avec Eux son honneur & sa gloire, se randant t admirable dans les Bien-heureus de l'Eglise Triomphante, & dans les Justes de l'Eglise Militante. La charité qui est la liaison de ces deux Eglises, entretient leur commerce reciproque. Les Citoyens du Ciel, aident de leurs interceſſions les Habitans de la terre. Ceux-cy randent

sur la terre leurs cultes & leurs hommages à leurs Freres aînez, qui jouissent là haut de la gloire. A peine pourroit-on trouver une Personne plus zelée dans ce pieus Exercice de la devotion Chrétienne, que nôtre Venerable Mere. Sa charité luy faisoit regárder & aimer DIEU en tous les mambres de son Fils, & tous ses Prochains en DIEU. *ENVERS LES SAINTS.*

COMME la Mere du Saint des Saints, l'incomparable VIERGE-MARIE, tient aprés son cher Fils, le premier rang en céte Trouppe fortunée; la devote Religieuse s'efforçoit de l'honorer, par des cultes, des respects, & des hommages tous particuliers. Son premier soin estoit d'en celebrer en son Monastere toutes les Fétes, avec plus de pompe & de Solemnité. Dans la méme vèue elle fit mettre en tous les lieux & passages du Monastere, des Images de céte grande Mere de misericorde; afin que Chacuneallant & venant, luy randît ses respects. Elle-méme le faisoit par plusieurs genuflexions, repetant l'epithete de ses Litanies qu'elle avoit choisi pour ce jour-là. Jamais elle ne refusoit rien, de tout ce qu'il luy estoit demandé au nom de céte Reine des Anges & des Hommes. Elle en inspi- *Envers la Sainte Vierge.*

SA DEVOTION

roit & en perſuadoit la devotion à tous Ceux, à qui elle parloit. Et pour les y exciter davantage, elle leur en donnoit de petites Images qu'elle faiſoit de pâtes de Reliques; par leſquelles nous ſavons que pluſieurs Perſonnes ont eſté preſervées de pluſieurs perils, ſoulagées en leurs maladies corporeles, & aſſiſtées en leurs peines ſpiritueles.

Petites Images de Nôtre-Dame.

APRES la devotion envers céte plus Sainte des pures Creatures, elle honoroit avec un profond reſpect tous Ceux qui jouiſſent de DIEU en la gloire du Paradis. La contamplation des neuf Chœurs des ANGES, raviſſoit ſon eſprit. Les trois dont l'Ecriture Sainte fait mantion, l'occupoient dans les miracles qu'ils ont operé, & qui ſont ranfermez dans la proprieté de leurs noms. Elle s'adreſſoit au Prince de céte Milice Celeſte S. Michel, pour détruire en elle-méme l'idole de l'amour propre; qui s'oppoſe à DIEU, comme un autre Lucifer. Elle demandoit à l'Ange de l'Incarnation S. Gabriel, le courage & la force de ſervir DIEU en eſprit & verité. Et elle emploioit les pouvoirs de S. Raphaël, pour obtenir du grand Medecin des Ames la guerizon de toutes ſes maladies ſpiritueles. Son Ange

Son culte envers les Anges.

Gardien n'eſtoit pas moins l'objet de ſa plus tandre, & fervante devotion. Elle avoit recours à ſa protection, avec une merveilleuſe confiance, en tous ſes bezoins; ſoit perſonnels, ſoit pour la conduite & les affaires de ſa Communauté. *ENVERS LES SAINTS* *Envers ſon Ange-Gardien.*

TOUS les Saints du Paradis en general, eſtoient le ſujet de ſes cultes religieus. Dans céte infinie [u] multitude que nulle Arithmetique ne peut nombrer, elle en avoit choiſi un certain nombre qui luy ſervoient de Patrons. Elle leur randoit des devoirs tres-ſignalez, ſachant bien que c'eſt par ces hautes [x] montagnes, que la terre reçoit les lumieres & les influances du Ciel. Ceux qui luy tomboient en partage châque mois, outre les devotions qui ſe font ordinairemant dans les Cloîtres, recevoient de la Mere des ſervices tous parculiers. *Envers ſes Saints Patrons.* *Envers les Saints de chaque mois.*

DE l'Egliſe Triomphante, ſa pieté la faiſoit deſcendre dans l'Egliſe Souffrante. Il n'eſt point de langue qui puiſſe exprimer la compaſſion qu'elle avoit de ſes pauvres PRIZONNIERES DANS LES FLAMMES DU PURGATOIRE. Les angoiſſeus ſoûpirs de ſon amour Crucifiant, luy faiſoient comprandre par *Envers les Ames du Purgatoire.*

SA DEVOTION

elle-méme l'état de ſes pauvres Ames. Las, helas ! mes Sœurs, leur diſoit-elle, à ces ſaintes Prizonnieres, nous voila vous & moy en méme condition. Mais comme vous eſtes aſſeurées de vôtre ſort, & que vous ne pouvez avancer vôtre bonheur par vos propres merites, étandez-les à avoir ſoin de mon ſalut. De mon côté j'offriray à nôtre commun Seigneur, tout le peu de bien que ſa grace fera en moy, & par moy ; pour vous appliquer les merites infinis de ſon Sang, qui vous introduiront dans ſes Tabernacles eternels. L'ardeur qui la preſſoit pour leur ſoulagemant, fit qu'en ſa derniere maladie elle pria Celle qui l'aſſiſtoit, de conſulter ſi Elle ne pouvoit pas convertir en leurs ſecours, l'argent que Monſieur ſon Fils luy laiſſoit pour luy faire dire des Meſſes aprés ſa mort. Car je me ſens, diſoit-elle, en la méme diſpoſition que S. Paul. Je m'offre en victime volontaire, pour ces pauvres Ames. Je veux bien me reſerver dans le Purgatoire toutes les peines, que la juſtice de DIEU la plus rigoureuſe peut & doit exiger de moy ; afin qu'elles entrent au plûtôt, dans les joyes du Seigneur.

SON zele ſe montroit encore plus

grand, & plus empreſſé pour les AGONIZANS. La conſideration de ce paſſage deciſif d'une eternité de bonheur ou de malheur, redoubloit ſes ferveurs : & les deſirs ardans qu'elle ſantoit d'obtenir de DIEU leur ſalut, qui enferme ſa gloire, & qui donne de l'étandue aux merites du Sang de JESUS-CHRIST.

ENVERS LES SAINTS.

Ses prieres pour les Agonizans.

D'AILLEURS quelles prieres & penitances ne faiſoit-elle point, pour les *Predicateurs*, pour les Hommes Apoſtoliques, pour les Miſſionnaires : & pour les Religieus qui travaillent à la converſion, à la direction, ou à l'edification des Ames ? Elle ſe randoit, comme dit S. Paul, [y] anatheme pour Celles qui eſtoient engagées dans le crime & la débauche. Celles qui eſtoient en état de grace, faiſoient ſa plus ſanſible conſolation. Mais, *Ses cheres Filles*, faiſoient la partie tandre & la plus ſanſible du cœur amoureus de céte tres-bonne Mere. Avec quelle prudance & acortiſe, tâchoit-elle de les gagner toutes à leur Bien-aimé Epous ? Avec combien de douceur recevoit-elle la décharge de leurs infirmitez, foibleſſes & ſcrupules ? Combien ſe montroit-elle diſcrete à diſſimuler leurs fautes de pure fra-

Pour les Predicateurs.

Pour les Pecheurs.

Pour les Iuſtes.

Pour les Religieuſes.

SA DEVOTION

gilité, asseurant que c'estoit le plus efficace moyen de les en faire corriger? Pour celles qui choquoient sa Personne, elle les recevoit en silance sans jamais dire mot, comme les occasions les plus favorables que la Providance luy procuroit de pratiquer la charité. La

Sa sincerité.

bonté & la sincerité de son cœur, la randoient incapable de soupçonner & de se défier de Personne. Elle estoit si ennemie de céte méchante finesse & politique rafinée, qu'elle l'appeloit la vermine de l'amour propre; dont le mortel venin gâte & ravage toute sorte de confiance, qui est le cimant des corps Religieus. Elle menoit une guerre encore plus forte aux rapports, & aux médisances; qu'elle appeloit la peste des Compagnies, & le poizon de la charité.

Ennemie de la médisance.

Elle ne pouvoit souffrir qu'on parlât mal des absans. Elle se declaroit leur protectrice generale, se santant obligée de les deffandre, puîque leur absance leur ôtoit le moyen de le pouvoir faire Eux-mémes. Si quelqu'une par un prurit de langue ou quelque autre passion secrete, entamoit tant soit peu la reputation d'un absant Domestique ou Externe; la Mere luy fermoit aussitôt la bouche, la reprenant sur le

champ avec une grande ſeverité. Elle ne pouvoit du tout ſouffrir qu'on condamnât tout ce qui peut eſtre interpreté en bien, ou excuzé par charité. Et c'eſtoit à ſon avis une haute injuſtice, de prononcer un jugemant, devant que d'avoir ouy les juſtifications de l'accuzé. DIEU méme le Souverain Juge, qui voit & qui connoît tout en verité; ne fulmine l'arrét[r] contre nos premiers Parans, contre [f]Sodome & Gomorre, qu'aprés s'en eſtre dûmant informé. Il n'en avoit nul bezoin, mais il faiſoit cela pour nous inſtruire.

ENVERS LES SAINTS.

CETE digne Superieure ſoignoit les Malades, du méme air d'une charité ſans mezure. Quelque danger qu'il y eût, elle ne manquoit jamais de les aſſiſter elle-méme ſans aucune crainte. Ce qui parut à l'occaſion d'une de ſes Religieuſes, qu'elle a gardée trois ans auprés d'Elle, dans une maladie qui faiſoit horreur à toutes les autres: & dont les remedes continuels, eſtoient tous contraires aux infirmitez de la Mere. Si les plus notables, les plus hardies ou les plus affectionnées de la Communauté, luy remontroient la peine que cela leur donnoit, les incommoditez qu'infaliblemant elle en recevoit; ſa

Son grand ſoin des malades.

LA CONDVITE

réponſe eſtoit pleine d'édification, de courage & de reſignation. DIEU *fera de moy ce qui luy plaît, je ſuis à luy. Mais je ne puis pas n'avoir point de compaſſion, pour céte Pauvre languiſſante. Ie regarde vos charitez vers moy, dans le ſupport que je fais de ſon extréme infirmité. C'eſt un mambre de* JESUS-CHRIST. *Et tout ladre & couvert de playes qu'il eſt, en céte qualité je ſens des delices infinies à le ſoulager, l'embraſſer, & le baizer. O que je m'eſtimerois heureuſe, ſi je pouvois me mettre en ſa place, ou ſi mon* JESUS *vouloit me bien traitter de la ſorte.* En un mot, [z] les vertus n'eſtoient vrayes en ſon eſtime, qu'autant qu'elles eſtoient utiles aux autres. Et avec le doré Chryſologue, Elle [aa] n'eſtimoit heureus que Celuy qui eſtoit Gardien de la vie & Pourvoieur de celle de ſes Prochains.

CHAPITRE XXXVII.

La Sageſſe de ſa conduite accompagnée de Zele & de prudance, en l'Exercice des Charges de la Religion.

LORS que le grand S. Jerôme compare une Epouze de J. CHR.

à [a] l'Arche d'alliance ; il me donne sujet d'en faire l'application à nôtre digne Mere, dans la conduite qu'elle a tenue tandis qu'elle a esté en Charge. *DANS LES CHARGES.*

Dans cet admirable Sanctuaire, où DIEU prononçoit ses oracles, j'y considere trois meubles mysterieus, qui marquent les trois vertus d'une Superieure. *Trois choses dans l'Arche.* Les Tables de la Loy écrite du doigt de DIEU, sont la figure de son autorité qui reside en Ceux qui commandent en son nom. La manne, qui est un pain Celeste & une divine substance, est le Symbole de la douceur & de la mansuetude qui doit assaisonner le gouvernemant. Mais afin qu'elle ne soit pas corrompue par la molleſſe & la complaisance, on y joint la Verge de Moyze. La [b] Loy montre à la verité, ce qu'il faut faire, mais elle ne le fait pas. D'un côté, Elle fait des [c] deffanses accompagnées de menaces : d'autre part, elle promet des recompanses à Ceux qui feront ce qu'elle commande. *Trois Vertus des Superieurs.* La manne plus douce que le miel, servant de medecine chasse les mauvaises humeurs qui randent un corps malade ; & établît au lieu, la santé qui n'y estoit pas. Mais parce que [d] la bonté & la benignité est donnée en garde à la justice,

SACONDVITE

la douceur du laict doit estre mélée avec la force du vin : la pointe du senevé, empéche que le miel n'engendre la bile : [f] & quiconque n'a pas la vertu de corriger, n'est pas capable de gouverner. *Non regit, qui non corrigit.* En effet l'impunité est la fille de la negligence, la mere de l'insolance, la ruine de l'impudance, la norrice des déreglemans de l'inobservance.

C'EST donc céte Loy, céte manne, & céte verge; qui ont uni l'autorité, la douceur, & la vigueur pour faire de la Mere Marie de S. Charles une excellante Superieure. Elle a formé l'idée de toute sa conduite, sur Celle de DIEU & de JESUS-CHRIST. Et les effets en ont esté si heureus, que si DIEU [h] donne ordinairemant des Superieurs selon le mérite des Inferieurs, Celle-cy a conduit sa Communauté dans les mémes vertus qui l'ont sanctifiée. Son zele ne pouvoit souffrir aucune singularité, qu'elle appeloit avec [i] S. Bernard, ce furieus Sanglier qui ravage toute la Vigne du Seigneur. La moindre faute passoit en son esprit, pour une apostazie spirituele. Adouciſſant [l] l'esprit d'Elie, par celuy de l'Evangile, Elle [m] brûloit, & estoit devorée du feu de ce saint zele;

pour la gloire de DIEU : pour ſa propre ſanctification, pour l'obſervance reguliere, afin de randre toutes ſes Filles parfaites dans leur vocation. Son exactitude & ſa ponctualité en toutes les obſervances regulieres, ne ſe peut concevoir ny exprimer. Quoy qu'accablée d'âge, de travaus, & d'infirmitez; elle uzoit tres-peu des privileges ou des diſpanſes, que la Religion luy avoit accordées. Dans le Parloir eſtant viſitée des Externes, elle tenoit toûjours le voile baiſſé; bien que cela redoublât ſon mal de téte, jûquà n'en pouvoir plus. Elle ne ſe déchargeoit ſur la Mere Vicaire, que des emplois d'honneur, qui la pouvoient faire reſpecter & aimer. Elle en faiſoit de méme (proportion gardée) envers toutes les Officieres; diſant que la force du gouvernemant conſiſte en la bonne intelligence, qui fait toute l'harmonie de la Religion. A quoy elle ajoûtoit avec S. Bernard ° que les Superieurs doivent quelquefois ſupporter, quelquefois corriger les fautes de leurs Inferieurs. Pour cet effet le méme Pere fort experimanté en ce divin métier de gouverner, les fait ſamblables aux Bœufs, qui doivent porter le joug; c'eſt à dire, ſupporter les manquemans

DANS LES CHARGES.

Le zele de la Mere.

SA CONDVITE

de Ceux qui leur ſont ſoûmis. Mais ils doivent auſſi eſtre des Lions, qui ont le courage & la force de domter Ceux qui reſiſtent. Son intime luy avoit appris ce beau ſantimant du méme Pere Spituel, P comme l'on ne peut plaire à DIEU ſans fidelité : auſſi ne peut-on gagner les Hommes ſans douceur, manſuetude & debonnaireté.

MAIS quoy que la nature & la grace l'euſſent randue douce, benigne & accorte; il n'y avoit pas moyẽ de la faire fléchir, contre la moindre obſervance. Pluſieurs raiſons conſiderables jointes aux interéts du Monaſtere, fit qu'on la preſſa inſtammant de faire ouvrir de quatre doigts ſeulemant le bas d'une grille, ce qui ſambloit n'eſtre d'aucune conſequance. La Superieure plus clair-voiante y en remarqua, & tint ferme dans ſon premier refus; ſe fiant en la Providance, qui permit que les Perſonnes de qualité, qui pourſuivoient ce petit accommodemant, en demeurerent fort ſatisfaites & tres-edifiées de ſon zele. Voicy un autre example, qui porte encore plus de poids. Une Dame de haute qualité & de grand credit, faiſoit des offres conſiderables dans les bezoins preſſans du Monaſtere, pour y avoir l'entrée quelquefois

quelquefois, afin dans céte retraite de ménager plus ſerieuſemant la grande affaire de ſon ſalut. La Mere écouta d'abord une propoſition ſi juſte, ſi honnéte, & ſi favorable au bien de la Maiſon. Elle s'y engagea méme à demi. Neanmoins s'eſtant miſe devant DIEU, ſa lumiere luy fit voir le danger qu'il y avoit d'ouvrir céte porte au tracas, aux intrigues, & à la vanité de la Cour & du grand Monde. Elle trouva habilemant & genereuſemant, le moyen de dégager ſa parole ſans offanſer la Perſonne qui avoit céte prétantion. *DANS LES CHARGES.*

SON port & ſa ſeule preſance, eſtoient des puiſſantes Leçons de retraitte, de ſilance, & de modeſtie. A l'âge de ſoiſſante-onze ans, vieille, malade & infirme elle faiſoit honte aux plus fervantes Novices, dans l'obſervance des moindres regularitez : des inclinations, genuflexions, & autres ceremonies. Comme on la vouloit diſpanſer en ces occaſions, de porter ſon gros manteau de Bure qui la chargeoit extrememant ; à DIEU ne plaiſe, dit-elle, que ſur la fin de mes jours je quitte le joug du Seigneur qui m'a toûjours eſté ſi doux. Joignant ſes paroles à ſes examples, elle animoit ſes Filles à eſtre fi- *Elle eſt zelée pour l'obſervance.*

SA CONDVITE

deles [p] dans les plus petites choſes, ſi elles vouloient eſtre établies dans les plus grandes. Parce que céte [q] fidelité aux moindres obſervances, eſt l'unique moyen de plaire à DIEU : de s'avancer en la perfection, d'acquerir & de conſerver au dehors la bonne odeur, l'eſtime, & la reputation. Que la Religieuſe imparfaite qui ne ſe donne pas à DIEU tout de bon, & qui ne ſert pas à luy ſeul ; eſt comparée [r] par S. Baſile à la peau du Leopard, qui eſt tavelée & marquetée de blanc & de noir. C'eſt un monſtre & [s] une vraye chimere.

La fidelité dans les petites choſes.

Parler peu.

QUE rien n'edifioit tant le Siecle, que de voir des Religieuſes aimer la retraitte, fuir le Parloir : paroître dans les entretiens, modeſtes & recueillies. Que les Gens du monde n'ignorent pas que *jamais les grandes Parleuſes ne ſont de grandes Religieuſes, ny les grandes Religieuſes de grandes Parleuſes.*

Elle deffand les rapports.

AUSSI ne vouloit-elle nullemant qu'elles raportaſſent parmy les Sœurs, ce qu'elles avoient appris du dehors ; à moins qu'il fût propre pour acroître l'eſtime, & l'amour de leur vocation. *O mes cheres Sœurs*, leur diſoit-elle, *avec une ferveur raviſſante, c'eſt aſſez d'avoir voué toutes ces pratiques, pour les obſer-*

ver indiſpanſablemant. Nous n'avons promis & donné que des choſes fort petites, au lieu que JESUS-CHR. *nous en promet: & nous en donne de ſi grandes, que l'œil n'en a point veu. L'oreille n'en a point entandu, & le cœur n'en peut jamais concevoir la ſublimité. Ho! mes Sœurs, le Paradis ne merite-t-il pas bien que je l'achete à un prix ſi modique?* Elle avoit un reſpect particulier pour Celles, qui eſtoient les tenans & les ſoûtiens de la Regularité. Elle les nommoit les Flambeaus du Monaſtere, & les Victimes innocentes du Sanctuaire. Toutefois elle ne pouvoit ſouffrir, que les Infirmes en fuſſent moins eſtimées; parce que dans leur inutilité apparante, ſi elles ſont fideles à ce qu'elles peuvent, le Ciel cache de riches trezors.

DANS LES CHARGES.

La Regularité.

Les Infirmes.

L'ESPRIT interieur vivifiant toute céte belle conduite exterieure, eſtoit compoſé de ſix Vertus remarquables. La dilection contretirée ſur celle de nôtre Souverain Seigneur, luy donnoit l'entrée facile & un entier empire ſur les cœurs. La pieté produiſoit en Elle & dans les autres, une haute eſtime & une affection tres-tandre pour toutes les choſes de DIEU. La fidelité n'admettoit aucune diſpanſe, que de la ſeu-

Six Vertus principales.

La dilection.

La Pieté.

La fidelité.

SA CONDVITE

le neceſſité. Le zele randoit la Mere & les Filles ardantes, & infatigables en toutes les Obſervances. La diſcretion moderoit les auſteritez ſelon les forces de Chacune, ſachant bien que la [x] foibleſſe doit eſtre ou ſupportée ou excuſée. Toutes eſtoient ſamblables à ce Solitaire, dont parle S. Bernard; qui voiant la faute de quelqu'un diſoit en gemiſſant, il eſt tombé aujourd'huy, & [y] je crains ma chûte demain: *hodie ille peccat, ego cras.* Enfin, toute céte force & toute céte douceur venoit de la ſource intariſſable de l'Oraiſon. Elle s'y adonnoit particulieremant dans les anniverſaires de ſon entrée en Religion, de ſa Véture, & de ſa Profeſſion. Exercice que ſes Filles imitent tous les ans tres-fidelemant, & qui acroît ſans doute les rayons de grace accidantele, dont la Mere eſt couronnée au Ciel. C'eſt une juſte recompanſe, due à ſon grand zele. Parce qu'en effet, jamais Mere n'a eſté ſi ambitieuſe de la fortune de ſes Enfans, que céte bonne Superieure a eſté paſſionnée de voir toute ſa Communauté ſainte & parfaite. Elle n'ignoroit pas que préque [z] toutes les fautes des Inferieurs, doivent eſtre attribuées à l'incurie, à la negligence, à la complai-

Le zele.

La diſcretion.

Son Oraiſon.

Elle celebre annuellemant le jour de ſa Profeſſion.

sance ou molleſſe des Superieurs. DIEU ne ſe prand qu'au Souverain Prétre Aron, de l'Idolatrie de tout ſon Peuple. Et les manquemans d'une horloge, ne s'attribuent qu'à Celuy qui la gouverne. *DANS LES CHARGES.*

Elle a l'eſprit de diſcernemant.

LA lumiere de Celuy qui en eſt le Pere, & dont la Sageſſe [aa] conduît toutes choſes avec une douceur merveilleuſe & une force invincible; luy faiſoit diſcerner le naturel de ſes Filles, leurs vertus ou leurs vices, les degrez de la grace : & jûqu'à quel point celle-cy ſuivoit, accompagnoit, ou maîtriſoit la nature. En quoy elle reuſſiſſoit ſi heureuſemant, que d'une ſimple veue ſon eſprit penetroit le fond de leur cœur : devinoit leurs peines, les ſupportoit dans leurs foibleſſes, les aidoit dans leurs tantations : les exerçoit dans la mortification, les avançoit hautemant dans la pratique des vertus. Sans rien pardonner à leurs infidelitez, elle leur repetoit ſouvant céte parole du divin Meſſie, enſeignant que depuis la predication de S. Jean-Batiſte, le [bb] Royaume de la perfection & du Paradis ſe prand par force, & qu'il n'y a que la violance & la vaillance qui l'emporte. Elle ſavoit méme & leur apprenoit à ſe

SA CONDVITE

servir de toutes les passions, pour céte heureuse conquéte. Il ne faut, disoit-elle, que changer d'objets, comme Jacob fit aux Brebis de son Troupeau, pour les faire [cc] agneler à son gré. Les Apôtres méme dans l'Ecole & la Compagnie de JESUS, n'ont pas laissé de retenir leurs passions & leurs inclinations natureles. Et le [dd] Monastere ne delivre pas la Personne Religieuse, de toutes ses teignes & ses vermines. DIEU tire sa gloire de nos imperfections. La fierté de S. Paul, les transports de la Madelene, les amoureuses inclinations de S. Augustin; aprés avoir servi dans le mal & le desordre, sont devenus entre les mains de DIEU, les instrumans de sa gloire & de leur sanctification.

L'uzage des passions.

Discernemant des graces & des voyes.

MAIS la principale étude de céte bonne Mere, c'estoit à reconnoître le trait de la grace: & discerner la voye, par laquelle chacune devoit marcher, pour arriver où elle estoit appelée. Les reprimandes qu'elle leur faisoit, procedoient d'un Esprit si rampli de suavité; qu'elles desiroient préque de failir, pour estre reprises de la sorte. L'horreur qu'elle avoit du sourcil des Pharisiens, & de l'orgueil de Certains qui dominent avec empire & dureté dans la Mai-

Sa façon de reprandre.

son de DIEU; la faisoit également reverer & aimer de toutes les Personnes soûmises à sa conduite, qui estoit vrayment celle de JESUS-CHRIST. Randant un jour conte à son Superieur, elle dit qu'elle avoit oublié toutes les regles & tous les preceptes dont elle se servoit autrefois. Que consultant DIEU sur tout, il ne manque jamais de donner eminammant tout ce qui est necessaire pour le salut & la perfection des Ames, qui le cherchent d'un cœur sincere. Que l'Ame qui s'éleve de la terre au Ciel, y reçoit des lumieres plus pures & des feux plus ardans que tout ce que la terre peut produire. Elle en estoit de vray si separée, qu'on eût dit que les Personnes qui luy devoient estre plus cheres, luy estoient les plus indifferantes. Elle ne voulut jamais se méler du mariage de Monsieur son Fils, disant qu'elle estoit morte au monde il y avoit dé-ja long-temps. Jamais elle n'avoit fait paroître aucune affection particuliere à céte chere Niece, qu'elle avoit tant souhaittée. *Toutes*, disoit-elle, *me sont également cheres dans la charité de* JESUS-CHR. *qui les unît toutes dans mon cœur, sans aucune differance.* Si elle santoit tant soit peu de satisfaction avec

DANS LES CHARGES.

L'amour égal envers toutes.

Dieu la conduit, & l'illumine.

SES TROIS VERTUS

quelques Peres Spirituels ou autres particuliers, elle s'en privoit incontinant. Elle se sevroit même des lumieres, des goûts & des suavitez interieures, dont DIEU la carressoit en l'Oraison ; les refuzant par une profonde humilité, qui faisoit qu'elle s'en jugeoit indigne. En un mot, elle ne vouloit aimer DIEU que pour DIEU non pas pour ses dons.

Choix des perfections divines.

Toute abymée en son sein qui est un ocean de delices, elle ne pouvoit plus prandre plaisir à quoy que ce soit. Chaque jour elle choisissoit une Perfection divine, qui servoit de modele & de regle pour toute la conduite de sa journée.

CHAPITRE XXXVIII.

Sa fidelité dans la pratique des trois Vertus Theologales ; la Foy, l'Esperance, & la Charité.

LA plus belle definition de ces trois Princesses Vertus, c'est de les nommer avec un fameus Archevéque de Constantinople, [a] les trezors de l'Evangile & les richesses des Ames Chrétiennes. Ce sont ces trois graces

surnatureles, qui se lient ensamble par des embrassemans reciproques. La Foy [b] sert de baze & d'appui á la charité, & la charité donne à la Foy la vie & la vigueur. L'Esperance est au milieu de ces deux, empruntant ses avantages de l'une & de l'autre. L'alliance de toutes les trois, a fait la vie & les richesses de la Mere de S. Charles.

THEOLOGALES.

Les trois Vertus Theologales.

LA Foy qui dans l'expression de S. Jacques, [c] purifie les cœurs des Fideles, avoit nettoyé le sien de toutes les ordures & viscositez de tant de desirs: & de tous ces [d] gluans, qui empéchent les Hommes de voler à la perfection. C'estoit l'ame de son ame. Elle [e] en vivoit comme le Juste de DIEU. D'où l'on tire la consequance avec le divin Chrysologue & l'Apôtre S. Jacques, que Celuy-là est mort qui n'a point la Foy. Ce qui luy faisoit dire, que si une Religieuse avoit la Foy de DIEU, *habete Fidem Dei*, comme parle l'Evangile, elle ne pecheroit préque jamais. Parce que si elle croioit serieusemant & de bonne foy, veillant toûjours sur elle-méme, elle se precautionneroit & s'observeroit dans les occasions. Et prenant garde à tous ses pas, elle ne tomberoit pas aizémant.

Marc. 11.

SES TROIS VERTUS

CETE méme foy la randoit [f] magnanime, entreprenant tout pour la gloire de DIEU, & le ſalut des Ames. Je n'oze pas dire, avec Tertullien, que céte vertu la randoit [g] inſolante; cet Eſprit hardy veut dire intrepide, genereuſe, & quaſi temeraire. Encore que ſon naturel fût la méme douceur, neanmoins elle avoit un cœur de Lion quand il s'agiſſoit des interéts de DIEU, de l'Egliſe, & de la Religion. Les victoires de la Foy décrites tout au long dans l'onziéme Chapitre de l'Epître aux Hebreus, peuvent bien ſans mantir eſtre appropriées à céte Fidele.

Son grand courage.

ELLE ſe réjouiſſoit d'eſtre une Famme Catholique, au méme ſens que l'Egliſe nomme ſon Pere S. François un Homme Catholique. Le jour de ſon Batéme, luy eſtoit une Féte principale, parce que c'eſtoit ſon entrée dans le giron de l'Egliſe; au ſein & au tronc de laquelle elle a toûjours voulu demeurer attachée, dans les moindres deciſions. De céte méme racine naiſſoit le zele qu'elle avoit tres-ardant, pour la converſion des Heretiques dévoyez. Quelles actions de graces n'a-t-elle pas randues à l'Auteur & au Conſommateur de nôtre Foy JESUS-CHRIST, de

Elle ſolemniſe le jour de ſon Batéme.

Sa liaiſon à l'Egliſe.

la conversion de Monsieur son Pere & de Madame son Ayeule. *THEOLOGALES.*

LES obscuritez & les tenebres de la Foy, luy estoient si cheres, qu'elle les preferoit infinimant aux plus éclatantes lumieres, & quasi aux splandeurs du Paradis. Je trouve la raison qu'elle en alleguoit, égalemant subtile & solide. Quand nous connoissons les perfections divines par la lumiere de nos esprits éclairez méme de la grace, nous les partageons, nous les affoiblissons : ils souffrent du déchet, se ravalent & se rabaissent pour se proportionner & s'ajuster à la petitesse de nos entandemans. C'est comme [i] Elie, qui se rétrecît à la mezure de l'Enfant qu'il veut resuscíter. Mais quand je laisse [k] captiver toutes les pansées de mon esprit, aux tenebres de la Foy; je me lie à DIEU sans partage, sans divisíon, & sans affoiblissemant. De sorte que céte fidele Religieuse estoit samblable en ce point, à la grande Sainte Tereze. Elle ranfermoit tout son bonheur dans ce seul point, de vivre & de mourir Fille de l'Egliſe. Et plus il y avoit de difficultez dans la croyance d'un Mystere, elle s'y attachoit avec plus de devotion & de fermeté; voulant toûjours se tenir à la *Obscuritez de la Foy.*

SES TROIS VERTVS

fermeté de la Foy, dans l'unité de l'Egliſe. C'eſt pour cela qu'elle faiſoit un état infini, de ce que la Myſtique appele la Foy nue, toute pure & dépouillée de tout ſecours humain. Ce qui luy faiſoit diſtinguer comme deux ſortes de Foy. L'une Catholique, generale & univerſelle: & comme naturele, dans les états de la grace. L'autre ſurnaturele & ſur-humaine, tout à fait perdue en l'immanſité de DIEU; qui abyme l'Ame dans céte caliginoſité, qui luy fait voir ſans voir & adherer intimemant Celuy qui eſt dans ſa plus haute pureté.

Son Eſperance.

COMME dans la panſée de l'Eloquent Archevéque de Ravenne, la perfection du Chrétien eſt [l] d'une figure carrée; j'ay grande raiſon de dire en ſuite, que ſur le cube inébranlable de la Foy, la Venerable Mere éleva le bâtimant d'une ferme Eſperance. Elle alloit jûqu'à la confiance, & d'ordinaire jûqu'à l'aſſeurance d'obtenir de DIEU tout ce qu'Elle luy demandoit en ſon nom. *Pourquoy non*, diſoit-elle? *Puîque s'il fait* [m] *la volonté de Ceux qui le craignent, à plus forte raiſon il fera la volonté de* [n] *Celles qui le veulent aimer comme moy & mes Filles. Il eſt un Pere qui eſt toûjours* [o] *vivant, & veillant ſur les be-*

zoins de ſes Enfans. Ils luy ſont plus chers ſans comparaiſon, que les Oiſeaus de l'air, & les Lis de la Campagne. Il les cherît comme la prunelle de ſes yeux. Et quand [n] *il ne nous exauce pas dans nos demandes, il le fait toûjours pour ſa gloire, qui eſt l'unique pretantion de ſes fideles Servantes. O qu'eſt-ce qui peut manquer à une Ame, qui* [o] *poſſede ſon* DIEU ? *Et qu'eſt-ce que doit craindre, Celle qui dedans & dehors eſt toute ramplie de ſon eſprit, toute couverte du Sang de* JESUS-CHRIST ? *La Perſonne qui eſt bien perſuadée qu'il n'y a rien en ce monde, que par la permiſſion du Souverain de tout le monde;* [p] *ne doit ſans doute, rien apprehender. Elle doit ou tout eſperer, ou ſe reſigner à tout ce que* DIEU *permet luy arriver.*

THEOLOGALES.

Sa grande confiance.

LA Charité fait une union ſi parfaite du cœur de l'Homme avec Celuy de DIEU, que la Foy ne le connoiſſant qu'en enigme, l'Eſperance ne ſe fiant qu'en des promeſſes de l'avenir, céte troiziéme Vertu Theologale eſt ſans contredit la Reine de toutes les autres; puîqu'elle lie l'Ame à ſon DIEU, pour le temps preſant & pour l'Eternité. Aiant donc établi ſon empire dans le cœur de céte parfaite Amante, elle

Sa Charité.

SES TROIS VERTUS.

y allumatous ſes plus beaus feux & le rāplit de toutes ſes plenitudes? Mais commant pezer céte flamme, dont ſon cœur eſtoit embrazé? Sa premiere entrée fut d'en bannir d'abord tout l'amour du monde, [q] qui ne peut jamais ſubſiſter avec celuy de DIEU. Mille & mille fois elle s'eſt repantie, avec S. Auguſtin, [r] d'avoir tant tardé à aimer une beauté [s] ſi ancienne, & qui eſt toûjours nouvelle. Cet amour divin luy cauſoit une haïne d'elle-méme, qui la randoit inſatiable de penitances & d'humiliations. Elle ſavoit que l'Ame ne peut plaire à ſon Bien-aimé, qu'autant qu'elle a d'horreur d'elle-méme. Que c'eſt un DIEU jalous qui ne peut ſouffrir de Rival, qui partage l'affection qu'on a pour luy. Auſſi luy diſoit-elle ſouvant avec Jacob & [t] S. Bernard, Mon DIEU ſoiez mon tout. Je ne veux point méme de vos benedictions, je reçois vos graces ſans m'y attacher: je ne veux que vous, & vous tous ſeul.

CET amour eſtoit ſi épuré, qu'elle [u] ne vouloit point d'autre recompanſe que le méme amour. Plus fort que la mort il l'a randoit ſi magnanime, qu'elle ne trouvoit [x] rien de rude ny de difficile dans le ſervice de ſon bon DIEU.

Cet amour estoit si intime, que sans s'arréter au [y] baizer des piez & des mains, elle n'aspiroit qu'à celuy de la bouche. Elle savoit bien que dans les Sacrifices de l'Ancienne Loy, l'Eternel n'agreoit que le cœur & la poitrine. Que quand les raions du Soleil se concentrent dans le foyer d'un miroir ardant le feu, s'y allume avec beaucoup plus de chaleur. Que nôtre Entandemant, dans la façon ordinaire d'agir dans les voyes de la grace, tire à soy & abbaisse la hauteſſe & l'immansité de DIEU en le connoissant. Tout au contraire c'est DIEU méme qui ravît à soy la volonté, en l'élevant sur les aîles de l'amour.

THEOLOGALES.

Amour pur & intime.

CETE sainte Charité unissant ainsi son cœur avec celuy de son DIEU par une parfaite adhesion, [z] luy donnoit une certaine immansité; pour embrasser tous ses Prochains, principalemant toutes les Religieuses de sa Communauté, qu'elle aimoit cheremant [aa] *in visceribus Christi.* Combien de fois luy a-t elle dit en la ferveur de son esprit, & de ses prieres; [bb] *Ie vous prie ô mon Pere, que toutes mes Meres & mes Sœurs ne soient qu'un avec vous, & entre-elles. Elles ne sont pas du monde, elles vous appartiennent en propre. Vous en avez chargé*

Immanse, embrassant le Prochain.

SES TROIS VERTUS

mes foibles épaules. Le conte que je dois vous randre de tant d'Ames, eſt d'autant plus grand, que plus vous les comblez de graces. Eſtant foible & miſerable comme je ſuis, vous devez ô mon cher Sauveur! ſuppléer à mes defauts, & à mes miſeres. Conſervez-les dans vos playes, & dans la bonne odeur que par vôtre ſeule grace elles répandent dans le monde. Enfin la dilection qu'elle avoit pour ſes bien-aimées Filles, eſtoit ſi tandre: & l'amour qu'elle avoit pour ſon JESUS, eſtoit ſi ardant; qu'elle eſtoit ſouvant comme toute tranſportée hors d'Elle-méme, & enyvrée de ce moût Celeſte qui fait la felicité des Bien-heureus. La fin de ſa Lettre, dont je viens de parler dans le Chapitre trante-deuziéme, fera comprandre à mon Lecteur la haute idée, & les profons ſantimans qu'elle avoit de la Charité.

Ses tranſports.

Lettre à la Communauté.

» VOUS ſavez trop, *mes Meres & mes* » *Sœurs*, que la ſainte Charité eſt la vertu » la plus cherie de JESUS-CHRIST. Que » c'eſt elle qui l'a fait deſcendre du Ciel » en terre, s'incarner & ſe faire Homme: » employer toute ſa vie, & enfin mourir » pour nous ſur la Croix. Voila jûqu'où » s'eſt étandue ſa Charité, & jûqu'où il » veut que s'étande la nôtre; puîqu'avant

que

que de mourir, il nous en fait un si exprés commandemant. Aimez-vous les uns les autres, tout ainsi que je vous ay aimez. Et non contant de cela comme si les autres Commandemans n'estoient point les siens, en comparaison de celuy-là, il dit encore; voicy mon Commandemant, que vous vous aimiez l'un l'autre, ainsi que je vous ay aimez. Ce qu'il a telemant à cœur, qu'il ne se peut lasser de le reïterer. Mais bien que tous les Chrétiens soient obligez à ce divin Commandemant, si est-ce qu'en qualité de Religieuses nous le sommes beaucoup davantage. Ce precieus nom de Religieuses ne veut dire autre chose que reliée à DIEU, & à JESUS-CHRIST. Comme si l'on vouloit dire que les Chrétiens sont dé-ja liez à DIEU, & à IESUS-CHRIST: mais que les Religieuses sont encore reliées, d'un double lien. Si cela est vray, comme il est, nous pouvons aussi veritablemant dire, que nôtre Profession particuliere nous est un triple nœu; qui nous lie plus étroitemant, que les autres Religieuses. Ouy, nos vœux nous obligent à la perfection de céte Charité, puîque nôtre Profession embrasse les Commandemans de DIEU. Et qu'entre ces divins Preceptes, *THEOLOGALES.*

LES TROIS VERTUS

» ſelon le témoignage de JESUS-
» CHRIST méme, celuy d'aimer DIEU
» de tout nôtre cœur; eſt le plus grand,
» dans lequel celuy d'aimer le Prochain
» eſt ranfermé. Ce qui nous fait entrer en
» une nouvelle obligation de nous exer-
» cer hautemant en la pratique de céte
» noble Vertu, qu'il a aimée & cherie
» par deſſus toutes les autres. Car encore
» qu'il les ait toutes pratiquées par emi-
» nance, & dans une perfection qui ne ſe
» peut exprimer; toutefois celle-là a toû-
» jours plus éclaté. C'eſt ce qui faiſoit
» que les premiers Chrétiens qui avoient
» l'eſprit de JESUS-CHRIST, dont le Sang
» eſtoit encore tout bouillant, n'eſtoient
» qu'un cœur, & une ame. Travaillons
» donc, *mes tres-cheres Meres & Sœurs*, à
» imiter & acquerir céte haute & noble
» Charité: & le DIEU de Charité de-
» meurera en nous, & nous en luy. Par-
» ce que, comme dit S. Jean, DIEU eſt
» Charité: & qui demeure en Charité de-
» meure en DIEU, & DIEU en luy. D'où
» il s'enſuivra neceſſairemant, que nôtre
» Monaſtere ſera un Paradis, la Charité
» y eſtant. Or les marques qui feront
» connoître ſi vous avez céte ſainte Cha-
» rité, ſont celles que donne S. Paul. El-
» le eſt patiente, ſoufrante & endurante

tout. Elle eſt benigne, ſurmontant le „ *THEOLO-*
mal par le bien. Elle n'eſt ny jalou- „ *GALES.*
ze, ny envieuſe du bien d'autruy; ſoit „
tamporel, ſoit Spirituel. Au contraire «
elle eſt auſſi contante & ſatisfaite, que «
ſi elle le poſſedoit elle méme. Elle ne «
fait tort à Perſonne, mais elle fait plai- «
zir à tout le monde. Elle ne s'anfle ny «
ne s'enorgueillît point pour les dons de «
nature, de fortune, & de grace. Elle «
n'a garde de mépriſer Ceux, dans leſ- «
quels elle ne voit pas ces mémes dons. «
Mais elle s'humilie, dans la veue de ſon «
neant; raportant tout à DIEU, qui en «
eſt l'Auteur. Elle n'eſt point ambi- «
tieuſe, ne deſirant point d'eſtre prefe- «
rée aux autres: ny de les ſurpaſſer en «
employ, & en dignité. Elle ne recher- «
che point ſes propres interéts, mais «
bien Ceux de la gloire de DIEU, du «
bien & ſalut du Prochain. Elle ne s'ir- «
rite point, ne ſe laiſſant jamais empor- «
ter à la colere contre Perſonne, quel- «
que occaſion qu'on luy en donne. Elle «
ne panſe, ny ne juge mal de Perſonne. «
Elle ne ſe réjouît point des fautes, & des «
diſgraces des autres: plûtôt elle s'en af- «
flige & contriſte, comme des ſiennes «
propres. Elle ſe réjouît de l'avance- «
mant ſpirituel & tamporel de ſon Pro- «

SON VNION AVEC

» chain, tout ainsi que du sien propre.
» Elle souffre tout, par un sentimant d'a-
» mour & de compassion sur toutes les
» peines tant du corps que de l'esprit qu'el-
» le voit souffrir aux autres. Elle croit
» tout, c'est à dire toutes sortes de bien
» de son Prochain, n'en soupçonnant
» jamais de mal. Elle espere tout ce qui
» se peut esperer raisonnablemant, pour
» le Prochain. Enfin elle supporte, & en-
» dure tout. C'est le propre effet de la
» Charité, principalemant dans un Mo-
» nastere, de s'entre aider & soulager mu-
» tuelemant à porter les travaus & les far-
» deaus les uns des autres. Dautant que
» par là, l'on accomplît la Loy de JESUS-
» CHRIST.

CHAPITRE XXXIX.

Son Vnion intime, en la conformité de toutes les Exercices de sa vie, avec JESUS *souffrant.*

LE Commandemant exprés que DIEU méme intima à Moyze, [a] de construire le Tabernacle, sur le modele qu'il luy avoit montré au haut de la Montagne; marque en figure, que tou-

te la perfection d'une Ame Religieuſe doit eſtre moulée ſur l'adorable Crucifié du Calvaire. S. Paul l'appele principalemant pour ce ſujet, le [b] caractere du Pere Eternel: & Seau dont doit eſtre ſellée la [c] predeſtination de tous Ceux qui ſont ſauvez. Céte grande verité eſtoit gravée ſi avant dans le cœur de la Mere de S. Charles, que je puis dire ſans rien exaggerer, qu'elle a eſté une vraye Crucifiée, ſignammant depuis qu'elle receut la grace d'entrer en l'Ordre du Seraphique S. François; qui a porté en ſon corps, auſſi bien que S. Paul, les ſacrées [d] Stigmates & les navrures amoureuſes de JESUS-CHRIST.

IESVS CRVCIFIE.

Ieſus ſur le Calvaire eſt nôtre modele.

RANFERMANT donc toute ſa perfection dans la ſouffrance; [e] qui fait la vertu de JESUS-CHRIST; tous les jours aprés l'Oraiſon ou la Communion, elle faiſoit une reveue ſur la Paſſion de JESUS. Elle l'appeloit [f] un bouquet de myrrhe, qu'elle mettoit au milieu de ſon cœur. D'heure en heure elle épouzoit ſa Croix, tout de nouveau; demandant par des frequantes aſpirations & Oraiſons jaculatoires, d'entrer dans la conformité & dans l'eſprit de ſes ſouffrances. Elle en eſtoit ſi alterée, qu'elle diſoit dans un ſacré tranſport; *Ah!*

La Mere a eſté une vraye Crucifiée.

SON VNION AVEC

mon aimable & douloureus JESUS, *Ho ! je deſire paſſionnémant de boire avec vous dans vôtre* [g] *Calice, tout plein de fiel & d'amertume. O que ne ſuis-je batizée en mon ſang, afin de vous donner vie pour vie, ô mon cher* JESUS ! *Vous eſtes mon Iuge, & moy vôtre Criminele. Vous avez enduré eſtant innocent, & moy je ſuis ravie de ſouffrir puîque je ſuis la coupable. O quel malheur pour moy, ſi vous ne daignez me traitter* [h] *comme vos Enfans bien-aimez & cheris, avec les verges, les fouets & les châtimans ? Vous m'avez inſpiré de mes plus tandres années, les deſirs de vous ſervir. Ie vous ay ſanti au fond de mon cœur, devant que mon entandemant vous ait pû connoître. Vne mort violante m'aiant ôté la moitié de ma vie, vous avez daigné vous vandiquer le reſte. Vôtre bras toutpuiſſant m'a arrachée de l'unique attache, qui me pouvoit retenir dans le monde. Vous m'avez fait entrer, comme par miracle, dans céte Ecole de Sainteté. Combien de fois avez-vous dit & fait ſantir à mon cœur, céte parole intime ; goûte & connois par experiance, combien je ſuis bon, doux & ſuave. Et cepandant miſerable que je ſuis, je me voy ſi lâche & ſi infidele. Mais, Seignenr, vous faites vôtre couronne de mes épines ; & convertiſſez les ſupplices*

que mes pechez meritoient, en vos plus cheres delices. Et aprés cela je n'établiray pas vôtre gloire dans ma confusion, mon salut dans la penitance? Ie ne m'aneantiray pas devant vous, ô grand Tout? Et me sacrifiant corps & ame aux plus âpres rigueurs de vôtre justice, je ne chanteray pas eternelemant vos grandes & trop grandes misericordes?

IESVS CRVCIFIE.

DANS ces veues & dans ses santimans, elle se formoit un fond de contamplation & de componction; qui la faisoit tirer vangeance de ses pechez qu'elle croioit enormes, voiant ce que l'HOMME-DIEU avoit fait & souffert pour les expier. Opposant & comparant ses iniquitez à sa Sainteté, elle s'offroit à tout souffrir & endurer. Et elle le conjuroit par les infinis merites de sa douloureuse & amoureuse Passion, qu'il achevât luy-méme de la sacrifier comme une Victime. Et que l'amour estant fort comme la mort, il la fit mourir de l'amour Crucifiant & Crucifié. Considerant que son divin Sauveur, s'estoit immolé, comme un parfait holocauste sur l'Autel de la Croix: que sa naissance, sa vie & sa mort n'avoit esté qu'un continuel Sacrificepour la gloire de son Pere & le salut des Hu-

Ses rudes penitances.

SON VNION AVEC

mains ; ſon cœur brûloit du deſir d'entrer avec luy, en tous ſes états ſouffrans & amoureus. C'eſt ce qui ſe voit en un Exercice qu'elle avoit dreſſé pour ſon uzage particulier, & qui a eſté trouvé parmy ſes Papiers aprés ſa mort. Nous le tranſcrirons icy tout entier, comme une preuve autantique tant de ſa ſublime contamplation ; que de l'amour ardant qu'elle avoit pour les humiliations & les ſouffrances, par conformité à ſon divin Sauveur. Elle regardoit cet amour d'un côté, liberal jûqu'à eſtre prodigue : d'autre part, comme un Tyran jûqu'à la derniere des cruautez. Et n'ignorant pas la remarque de S. Bernard,[i] que la chair cuite au feu devient plus douce ; elle vouloit que toutes ſes mortifications fuſſent conſommées, dans les flammes de l'amour de ſon JESUS Crucifié.

Son Exercice ſur la Paſſion.

» O mon Ame, diſoit-elle, à preſant
» que ton Seigneur eſt en ſa gloire, il
» ne peut plus ſouffrir. Il n'a pas laiſſé
» toutefois de conſerver le deſir de ſouf-
» frir en ſes mambres, & en ſon corps
» myſtique. Il m'a fait, à moy qui
» en ſuis tres-indigne, la grace & l'hon-
» neur d'en eſtre une petite partie. Ah !
» que j'eſtime céte faveur, mon JESUS

dont vous avez daigné me gratifier. En « *IESVS CRV-CIFIE.*
reconnoiſſance d'un ſi rare bienfait, je «
me preſante de tout mon cœur à vous; «
pour vous donner la ſatisfaction de «
ſouffrir en mon ame & en mon corps, «
le vôtre divin n'en eſtant plus capable. «
Donc, ô mon JESUS, ma vie & mon «
tout! tranſpirez en moy vôtre eſprit, qui »
a animé vos ſouffrances d'une vie toute «
divine. Cet eſprit de vie a paru en vos «
paroles, dans les examples que vous «
nous avez donnez: & dans la grace ſe- «
crete & abondante, que vous communi- «
quez à vos intimes. Vos paroles, ô «
mon divin Sauveur, enſeignent à vos «
plus Fideles, qu'il faut renoncer à ſoy- «
méme: porter ſa Croix, & marcher «
aprés vous & comme vous. Ce ſont «
paroles d'abnegation, paroles de gibet, «
paroles de ſupplice. Elles ne ſont pas «
ny de contantemant à la nature du «
vieil Adam, ny de ſatisfaction à l'amour «
propre, ny de delices à l'Homme ani- «
mal. Toutefois comme vôtre mort eſt «
une ſource de vie, & que tout ce que la «
cruauté des Hommes vous a fait ſouffrir «
és jours de vôtre chair, eſtoit vivifiant; «
vos paroles, ô IESUS! Vos paroles, tranſ- «
pirent dans nos Ames vôtre vie, vôtre «
mort, & vôtre eſprit. Donc ô mon «

SONVNION AVEC

» tout adorable Sauveur ! que mon eſprit
» ſoit toûjours deſormais conſiderant, ad-
» mirant & praticant toutes les paroles
» que vous avez dites ſur la ſouffrance.
» Ah ! que l'amour de mon cœur les repe-
» te comme un Echo, pour m'animer de
» plus en plus à voir vos prodigieus exam-
» ples.

» ILS repreſanteront à mes yeux vô-
» tre eſprit & vôtre vie, comme vos pa-
» roles l'ont fait à l'oreille de mon cœur.
» Ce qui crucifira, & ſanctifira tous mes
» ſens. Les imprimant d'un ſpectacle le
» plus touchant, que l'on puiſſe imagi-
» ner. C'eſt IESUS portant ſa Croix au
» Calvaire, & marchant à pas de Geant
» & d'allegreſſe vers le lieu de ſon ſup-
» plice, qui devoit eſtre auſſi celuy du
» triomphe de ſon amour. Car il avoit
» dit ; quand je ſeray élevé, j'attireray
» tout le monde à moy. O que je ſois
» des premieres, Seigneur, à vous ſui-
» vre en toutes vos ſouffrances : jûqu'à
» vôtre gibet, & dans vôtre tombeau.
» Que ſur céte montagne du Calvaire
» funeſte pour vous, heureuſe pour moy ;
» toute ravie & tranſportée de vôtre a-
» mour, je vous dis bien plus ſagemant
» que le premier & le plus ſervant de
» vos Diſciples ; ah IESUS, mon JESUS.

Hé ! qu'il fait bon demeurer dans le « *IESVS CRV-*
ſein de la Croix. Je deſire y eſtre clouée « *CIFIE.*
toute ma vie, & y mourir pour vous ; «
comme vôtre amour vous y a fait mou- «
rir pour moy. C'eſt céte vie & cet eſ- «
prit de ſouffrance, que je vous conjure «
de me communiquer en ſa plus haute «
plenitude. Je vous le demande ô DIEU ! «
avec toutes les plus tandres affections «
de mon cœur. Octroyez-le moy, je «
vous en ſupplie par la troiziéme & plus «
parfaite maniere de vous imiter. C'eſt «
l'eſprit, & la grace de patir pour vôtre «
pur amour. C'eſt le deſir ardant de tout «
ſouffrir pour vôtre gloire, pour vous «
complaire : & pour me randre toute «
conforme à vous, mon Epous Crucifié. «
Que vôtre grace qui prand ſon origi- «
ne de vôtre Croix, me ſoit un Crucifi- «
mant perpetuel : & que je comprenne «
pour toûjours, que je dois porter au- «
tant de Croix que vous me donnez de «
grace. Donnez-moy donc mon DIEU, «
de grandes graces, afin que je porte de «
grandes Croix. Elles vous certifiront «
le deſir ardant que j'ay de mourir, ou de «
ſouffrir ſelon vôtre bon plaiſir. Don- «
nez-moy encore l'eſprit de ſouffrance, «
ſelon le zele que je dois avoir que la «
juſtice de DIEU ſoit exercée & accom- «

SON V-NION A-VEC

« plie en moy miſerable Pechereſſe. Vô-
» tre Serviteur S. Auguſtin a dit que la
» patiance eſt un amour, qui fait tout
» ſouffrir pour DIEU. Ou bien elle eſt le
» lien de l'amour divin, qui a le pouvoir
« de marier les volontez des Amans,
» l'humaine à la divine, en ſorte qu'elles
» ſe communiquent leurs proprietez l'u-
» ne à l'autre. Ainſi JESUS receut de vous,
» ô Pere-Eternel ! le commandemant qui
» ne l'obligeoit que par amour, de ſouf-
» frir pour reparer vôtre gloire & ſauver
« les Hommes. En ſuite de quoy il fut
» aſſailli dans le Jardin des Olives d'hor-
» reur, jûqu'à ſuer le ſang, à la veue des
» ſouffrances qu'il devoit endurer ſur la
» Croix. O mon ame, ne t'étonne plus
» ſi la volonté tombe en agonie & con-
» vulſion, aux aproches des peines, puî-
« que celle de l'HOMME-DIEU n'eſt
» pas examte de ces angoiſſes. Mais ô mon
» divin Sauveur, je veus dire d'un grand
» courage & de bonne grace comme vous,
» & avec vous ; non ſeulemant pour ce
» que je ſouffre à preſant, mais auſſi
» pour ce que vous ordonnez pour l'ave-
» nir : vôtre volonté ſoit faite, mon DIEU,
» & non pas la mienne. Que vôtre amour
» m'anime du zele de la juſtice, pour re-
» parer le dechet qu'il a ſouffert en mon

ame, par mes pechez & par mes infi- « *IESVS CRV-*
delitez. Qu'il apprenne à mon cœur « *CIFIE.*
qu'il eſt tres-criminel, parce qu'il eſt ſi «
lâche à vous aimer. Mon DIEU, je ne «
veux plus avoir pitié de moy-méme, «
ny moderer mon zele ; qu'il n'ait de- «
puré & conſumé tous mes defauts, pe- »
chez & imperfections : & que je n'aye «
tout conſommé dans les braziers d'un «
amour penitant, & d'une penitance «
amoureuſe ; jûqu'à ce que vous mon «
Bien-aimé, ſoyez ſatisfait & contant. «
C'eſt pourquoy venez ô Croix ! Venez «
angoiſſes, peines, ariditez & dereli- «
ctions. Venez tantations, morts, gibets »
& Enfers ; ô, je vous endureray avec «
une patiance amoureuſe. Je brûle, je «
brûle du feu d'amour : & du deſir ar- «
dant de ſatisfaire à la juſtice de DIEU, «
que j'ay tant offanſé ; & que je veux «
reſolumant aimer, dans le temps, & «
dans l'Eternité. «

APRES ces ſantimans extatiques d'amour douloureus & de douleur amoureuſe, ne devons-nous pas donner nôtre conſantemant, & nous livrer tous entiers à céte belle concluſion de S. Jerôme ; la vie de l'Homme, & du Chrétien, à plus forte raiſon du Religieus, ſi elle n'eſt contretirée ſur celle

TROIS REFLEXIONS.

de JESUS-CHRIST ce grand & divin Original ; n'eſt aprés tout, qu'une pure & foible vanité. *Sine Chriſto, vanum omne quod vivimus.* En vain nous ſommes appelez Chrétiens, ſi nous ne nous efforçons d'imiter JESUS-CHRIST. L'Homme n'eſtant fait, que pour eſtre ſamblable à Celuy qui l'a fait & refait. Et nous ſerons autant[k] Chrétiens, que nous imiterons JESUS-CHRIST.

Lib. 1. Epiſt. 22.

Conformité à Ieſus-Chriſt.

CHAPITRE XL.

Les profits que l'on peut, & que l'on doit retirer de la lecture de cete Vie en toute ſorte de conditions.

UN Peintre employe ſon pinceau à pourtraire pluſieurs viſages, & reciproquemant divers viſages peuvent ſortir d'une méme main. Mais en l'une & en l'autre façon, les couleurs pour eſtre belles, doivent toûjours eſtre mélées & appliquées d'un air & d'une maniere differante. Il en eſt de méme dans les conduites de la grace, qui fait les Saints. Pluſieurs Ecrivains peuvent faire le pourtrait, qui eſt toûjours le méme : & la beauté qui les rand ſi écla-

tans, n'eſt qu'un agreable mélange diverſifié de toute ſorte de vertus. L'un procede de ce que Chacun d'Eux, eſt une image du méme JESUS-CHRIST. Et l'autre de ce que leurs diverſes vertus, ſont propoſées pour ſervir de modele aux differantes Perſonnes qui liſent leurs Vies; afin d'inſtruire, & d'edifier les Hommes en toute ſorte de conditions. C'eſt la remarque de S. Bernard, que comme DIEU vient à nous en pluſieurs manieres: de méme ſa Providance nous ouvre pluſieurs voyes, nous montre de divers chemins pour aller à luy. *SVR CETE VIE.*

MAIS je puis dire ſans mantir, que la Vie dont je viens de donner un Tableau à ſimple détrampe, paroît telemant enrichie de toute ſorte de vertus; qu'il n'y a Perſonne qui ne puiſſe tirer de céte lecture, les adreſſes pour ſa perfection & les inſtructions de ſon ſalut. Nous n'avons certainemant qu'à la regarder, comme un parfait Miroir, & une Glace des plus polies. Encore que tandis qu'elle vivoit parmy nous, ſa profonde humilité l'empéchât de voir elle-méme ſes excellantes beautez, & qu'elle eut un ſoin tout particulier de les cacher aux autres; quicõque neanmoins *Cete Vie eſt utile à toute ſorte de conditions.*

TROIS REFLEXIONS.

ſe donnera la peine de la regarder plus d'une fois en cet Ouvrage, & de la conſiderer avec attantion, recõnoîtra ſes propres taches & ſes pechez. Et il ſantira à méme temps les lumieres de la Foy allumée en ſon eſprit, & ſon cœur s'échaufer en l'amour de DIEU, & aux deſirs de ſon ſalut. Il ſe trouve une pierre precieuſe que l'on ſurnomme le miracle de la nature, parce qu'elle eſt enrichie de toute ſorte de couleurs. La grace ſamblablemant a fait de la Mere Marie de S. Charles, une vertueuſe Dame dans le Monde, & une ſainte Religieuſe dans le Monaſtere : une Idée accomplie de toutes les perfections, qui ſe peuvent imiter dans le Siecle & dans le Cloître. Pour moy je ne me veux arréter qu'à trois ſommairemant, qui aiant fait impreſſion ſur mon eſprit, peuvent eſtre utiles à tous mes Lecteurs. N'eſt-il pas vray premieremant que la Providance de nôtre DIEU, s'eſt montrée admirable en toute la conduite de céte belle Ame? N'eſt-il pas vray en ſecond lieu, que de ſon côté elle a apporté un courage prodigieus, & une fidelité inconcevable à ſuivre JESUS-CHRIST en toutes les voyes de ſa vocation ? Enfin, qu'en tout le cours de ſa vie, elle a

Trois Reflexions ſur cete Vie.

fait

fait marcher d'un pas égal la connoiſſance & la pratique, la contamplation & l'action ? Ce ſont ces trois traits de pinceau, qui acheveront le Tableau de nôtre Sainte & Venerable Mere. *SVR CETE VIE.*

LA Predeſtination, qui fait une partie de la Providance, choiſit de temps en temps certaines Ames d'élite, qu'elle previent & favoriſe de privileges tous particuliers. C'eſt pour l'amour de céte ſorte d'Eleus, que DIEU ſamble faire tout ce qu'il fait. Tout leur reuſſiſſant à miracle, ce ſeroit une extréme folie d'attribuer au [a] hazard les diverſes rancontres dont leur vie ſe voit diverſifiée. Que s'il ne ſe trouve point de plante ſur la terre, qui n'ait du rapport avec quelque étoille du Ciel ; c'eſt juſtemant pour nous faire voir dans céte Image de la nature, que les Perſonnes choiſies dont je parle, ont quelque aſcendant particulier dans le Ciel de la Predeſtination. Tele a eſté le ſort bienheureus de Celle, dont j'expoſe la vie à nos reflexions & à nos imitations. DIEU luy diſpoſa une naiſſance illuſtre, afin de randre la grace qu'il luy preparoit plus éclatante. Il voulut ſe ſervir d'Elle, pour donner la vie de grace à Ceux dont elle avoit receu celle de la nature. *Dieu choiſit le Ames d'élite.*

TROIS REFLEXIONS

Par un miracle inouy, il voulut que le raion éclairât son Soleil, que le ruisseau donnât de l'eau à la mer, & que la branche sanctifiât la racine qui l'avoit produite. Son zele, ses Oraisons, ses Penitances obtinrent du Ciel la conversion à la Foy Catholique de Madame de la Grange sa Grand-Mere; que le mauvais genie du temps, avoient fait naître dans le malheur de l'heresie. Et celle de Monsieur son Pere, fut peut-estre en veue de ce qu'elle devoit estre.

La Mere de S. Charles est en rang.

LA maxime du Prince de la Sagesse humaine, ne se trouve pas vraye au sujet de nôtre Bien-heureuse. Ce Philosophe [b] ne veut pas que la vertu soit le partage des Personnes de la premiere qualité, mais seulemant des Personnes communes. Mademoiselle de Maisons a esté privilegiée en cela, par les dons exquis de la grace prevenante, & par sa propre fidelité. Comme on dit que le Vaisseau qui est plus proche du centre de la terre, est plus capable de contenir des liqueurs: de méme la grace predestinante s'unissant le cœur de céte jeune Fille, l'a rampli de faveurs extraordinaires. Dés son plus bas âge son cœur aspiroit à son DIEU, par un mouvemant samblable à celuy du vif

La Providance se fait voir dés sa jeunesse.

argent qui eſt toûjours en un mouvemant actif, pour chercher l'or, afin de s'y lier inſeparablemant. Une vie vulgaire eſt ſamblable à ces [c] metaus de vil prix, que l'on trouve à fleur de terre; qui cache les plus precieus, dans ſes entrailles & dans ſon centre. Pour former une idée parfaite de la vertu que je depeins, il faut creuzer jûque dans le profond abyme de la Predeſtination. *SVR CETE VIE.*

DIEU l'avoit choiſie pour fructifier en elle-méme, & dans les autres. Parce que ſa Providance atteint infalliblemant le but où elle viſe, par des voyes neanmoins confites en douceur & ſuavité; elle l'achemina de la ſorte à l'éminante perfection, où elle eſtoit deſtinée. Son premier but ce fut de travailler uniquemant à ſon ſalut, en faiſant [d] ſon affaire uniquemant neceſſaire, & neceſſairemant unique. De ne pretandre rien du monde, & de ne chercher que DIEU ſeul. De faire ſa premiere [e] & principale étude, de ſe randre une vraye Chrétienne [f]; preferant JESUS CHRIST à toutes choſes, ainſi qu'il nous a preferez à tout, méme à ſa proprie vie. Que la panſée ſerieuſe de l'Eternité, [g] fait aizemant méprizer tout ce qui eſt caduc & tranſitoire. Qu'il faut de bonne *Les voyes de la Predeſtination ſur elle.* *Sap. 8.*

TROIS REFLEXIONS

heure se roidir contre la nature, dont la [h] pante nous porte au mal ; sans que nous aions bezoin ny de guide, ny de compagnie qui nous conduise dans les precipices, où nous courons de nous-mémes à bride abbatue. Que la perfection où nous sommes appelez, c'est de connoître ce que nous devons à DIEU, les obstacles qui empéchent nos devoirs, & les remedes qu'il y faut apporter. Le premier, enseigne à l'Homme la vie Purgative. Le second, propose JESUS-CHRIST comme l'idée de la vie illuminative. Le troiziéme, unit l'ame à son DIEU.

C'EST à quoy la grace & le courage de céte Demoiselle travailla fortemant, mais peu à peu. Son bel Esprit luy fit bientôt comprandre qu'un pot de terre se fait par un vil Artisan en un tour de roue, mais qu'il peut aussitôt estre cassé par le moindre accidant. Au contraire il faut beaucoup de temps & de travail pour former un Vaze d'or, mais aussi dure-t-il bien plus long-temps. Dans nos jardins ne voions-nous pas que les fruits trop tôt meurs, ne se peuvent garder dans l'arriere saison ? [k] *Fructus nimis propré, minùs prosperé.* Ce n'est pas qu'elle n'eût un courage de la meilleure

trampe, pour vaincre ce qu'il y a d'âpre, de rude & de difficile dans la conquéte de la vertu. Sa naiſſance ſeule luy avoit appris, que c'eſt le fait d'un cœur lâche & poltron, de n'ozer entreprandre de grans [l] combats qui ſont ſuivis de grandes recompanſes. Que ce n'eſt pas la [m] difficulté de la vertu, qui fait que nous n'ozons nous hazarder. Mais c'eſt nôtre lâcheté & le defaut de courage, qui nous rand le Service de DIEU rude & difficile. *SVR CETE VIE.*

L'ESPRIT de grace fortifiant céte jeune Demoiſelle, l'avoit iuſtruite que comme l'ame eſt la vie du corps: de méme DIEU eſt [n] la vie de l'Ame, qui veut le ſervir en verité. Il la fortifie de ſon bras tout-puiſſant. *Quem tu imples, ſublevas.* Marchant donc ainſi dans ce chemin roial de la Providance, elle fut conduite inſanſiblemant dans le mariage, dans la viduité, dans la Religion, & dans la Superiorité; où elle a gouverné plus de trante ans, avec des examples admirables en toutes les vertus. En tous ces differans états elle a toûjours eu un cœur d'Enfant pour DIEU, de Mere pour ſes Filles: de Sœur pour ſes Prochains, de Juge contre elle-méme.

TROIS REFLEXIONS.

Sa fidelité à cooperer de son côté.

ENCORE que céte grace prevenante ait operé tout ce qu'a fait céte grande Ame, durant les soissante-douze ans qu'elle a vécu ; elle n'a pas laissé d'y cooperer de son côté avec une fidelité, qui nous doit couvrir de honte si nous ne nous efforçons d'estre Saints à son imitation. C'est le second profit, que nous devons mediter. Pour en venir là, je suppose que [o] l'amour du monde & l'amour de DIEU, sont incompatibles. Qu'ils [p] ne peuvent estre logez en un méme cœur, parce qu'il ne peut servir à deux Maîtres. Et céte imperieuse passion de l'amour, ne peut & ne veut jamais partager son empire. Sa devise, c'est tout ou rien. D'ailleurs il n'est ny juste, ny raisonnable que la Servante commande, & que la Maîtresse obeïsse. C'est une haïne étrange allumée dés le commancemant des Siecles, entre l'amour de DIEU & l'amour du monde. Quiconque se veut ranger du côté du premier, doit necessairemant s'éloigner du second. Et c'est un abus insupportable de ne panser qu'à vivre, sans songer à bien vivre. Celuy qui veut travailler à ce dernier, doit necessairemant fuir le monde : n'avoir que de la haïne pour luy, & le détruire entiere-

mant en soy-méme. Il doit avant tout, connoître le pli & le tour qu'il doit donner à toute sa vie. S'établir dans une resolution ferme & inébranlable, de souffrir tout ce qui luy peut arriver de plus fâcheus & de repugnant à la nature. Avoir un courage invincible, pour pratiquer excellamment tout le bien qui se presante. Le principal en céte étude de la vertu, c'est de [p] vouloir profiter & s'avancer. *SUR CETE VIE.*

C'EST ce qu'a fait la Mere de S. Charles, nommemant depuis qu'elle se fut retirée du monde pour se consacrer au Service de son DIEU. Elle [q] regarda son entrée en Religion, comme un second Batéme, où elle fut regenerée en une nouvelle vie. Elle y purifia son ame, comme on fait les corps, par l'eau de la Penitance, par le ballay de la Discipline reguliere, par le feu du saint Amour. Depuis ce temps-là, elle a regardé le monde, comme un Charlatan & un Trompeur; qui promettant de grandes choses à ses Courtisans, ne leur donne que des bagatelles, ne le norrît que de vant & de fumée. Tout au contraire de DIEU, qui sous de foibles apparances nous enrichît de trezors opulantissimes. Elle á toûjours pris plaizir, de *Ses Vertus en Religion.*

TROIS REFLEXIONS

plaire à DIEU en toutes choſes. Et de faire la liaiſon de ces^r deux qualitez inſeparables, eſtre Religieuſe & avoir la crainte de DIEU. Céte crainte des Saints, l'a toûjours randue tramblante devant céte haute Majeſté. L'apprehenſion qu'elle avoit de ne ſe randre pas fidele à tous les devoirs de ſa vocation, la faiſoit toûjours veiller ſur elle-méme.

Elle a la crainte des Saints.

MAIS céte crainte ſe redoubla bien fort, quand elle ſe vit Superieure des autres. Elle fut auſſitôt élevée dans les Charges, & y a demeuré un fort long-temps. Alors elle ſe ſantit obligée de s'obſerver elle-meme, & de porter les autres vigoureuſemant à l'obſervance de la Diſcipline reguliere. Le ſalut des Ames, dont elle devoit randre conte, luy eſtoit un tres-pezant fardeau, ajoûté à celuy de ſe randre elle-méme parfaite. Se ſantant obligée de dreſſer ſa conſciance, & celle de ſes Inferieurs; elle craignoit à l'infini, n'ayant pas une connoiſſance parfaite ny de l'une ny de l'autre. Elle ſavoit bien que pluſieurs aiant mépriſe^r genereuſemant tout ce qui eſt de creé, apprenoient ſouvant l'orgueil, la vanité, & la delicateſſe dans l'Ecole de l'humilité, de l'auſteri-

Sa conduite dans les Charges.

té & de la mortification. Il n'y en a que trop qui sortent du Siecle par la grande porte, & qui y rantrent par des guichets dérobez. Il y a plusieurs [t] Apostats Spirituels, qui ont un cœur Seculier sous un Habit Religieus. Que quant à elle, elle ne pouvoit plaire à DIEU, sans estre aneantie: ny satisfaire aux autres, sans beaucoup de douceur & de mansuetude. Et elle craignoit que l'amour propre ne changeât céte charitable condescendance, en une complaisance ruineuse à la Religion. C'est-pourquoy elle emploioit toute son industrie & tous ses efforts, pour faire que DIEU fut [u] cherché avec empressemant, puremant, & diligemmant. Elle disoit souvant, que les Ames fideles poussent toûjours en avant; sans jamais s'arréter, non plus que les Anges de Jacob sur les degrez de l'Echele de la perfection. Et que quiconque dit j'ay assez fait, perit sans salir. *Si dixero sufficit, perii.* Le divin Messie ne commande-t-il pas dans son Saint-Evangile que l'on abbate un [x] Figuier, non pas parce qu'il apportoit de mauvais fruits, mais parce qu'il n'en rapportoit pas de bons?

SVR CETE VIE.

Auguſt. 13. in Pſ. 144.

DE crainte de tomber en cet horri-

TROIS REFLEXIONS.

ble malheur, elle tâchoit de se tenir liée & adherante à JESUS-CHRIST; ainsi que [y] le sermant à la Vigne, pour porter des grappes de raisin, doit estre uni à son sep: & le mambre doit estre attaché à son corps, pour participer à sa vie. En toutes ses actions, elle regardoit son JESUS, comme le modele de la sienne; le confessant estre la [z] voye de Ceux qui sont égarez, la verité de Ceux qui sont dans l'ignorance, & la vie des Personnes mortes par le peché. Elle l'écoutoit comme [aa] le Maître d'une nouvelle Discipline, qui a fait le premier tout ce qu'il nous a prescrit; *Christus quidquid docuit, fecit.* Et qui nous a imposé un joug aussi leger, que celuy du vieil Adam est pezant.

D'où l'on peut inferer en un mot, que si nous voulons serieusemant estre Chrétiens, nous devons renoncer à nous-mémes, porter nôtre Croix, & le suivre: faire ce qu'il a fait, endurer comme il a souffert. Il est mort pour nous faire concevoir l'horreur du peché: [bb] sa Croix est la balance, qui nous fait pezer l'enormité de nos crimes. Et mourant il nous a voulu laisser pour l'imiter, une Image de sa Vie dans ses Saints Evangiles, de sa mort dans l'adorable &

toute aimable Euchariſtie, de ſa vie & de ſa mort dans la Profeſſion Monaſtique. Qu'au reſte un Religieus crucifié ſans eſtre mortifié, n'eſt qu'un Phariſien hypocrite. Il ſe tue dans le Cloître, pour eſtre damné dans les Enfers. Au contraire Celuy qui ſe rand fidele à ſa vocation, expirant entre les bras de ſon doux JESUS; pouſſe cet élant, je ne panſois pas que la mort fût une choſe ſi douce & ſi charmante; *non putabam tam ſuave mori.* *SVR CETE VIE.*

CE qui me fait conclure aprés l'Angelique S. Thomas, & le ſage Seneque que céte Sciance de Sainteté a fait en nôtre Mere une liaiſon admirable de [cc] theorie & de pratique, de contamplatiõ & d'action. La pureté de ſon corps & de ſon cœur, luy faiſoit voir que l'Âme qui met toute ſon eſperance en DIEU, foule aizemãt aux piez tout ce qui eſt de creé. Que ſachant [dd] à quoy elle eſt appelée, elle n'a que du mépris pour tout ce qu'elle voit ſur la terre. Et que [ee] n'aſpirant qu'au Ciel, elle ne doit avoir nul commerce avec tout ce qui eſt icy bas. Ce furent ſes grandes & ſolides veritez qui obligerent la Mere de S. Charles à bannir de ſon cœur toute attache aux Creatures: tout emportemant des paſ- *1. Part. q. 2. art. 4.*

La Mere a joint excellammant, la theorie à la pratique.

TROIS REFLEXIONS

sions, toute occupation vaine & inutile.

ENSUITE laissant élever son esprit au trait d'une tres-haute contamplation, elle demeura toute sa vie attachée à DIEU, en trois excellantes manieres. Par amour d'estime & de preferance, comme à son souverain bien. De reconnoissance, comme à son Bienfaiteur. De tandresse, comme à son Epous. Son intime ne soûpiroit qu'à voir DIEU, l'aimer & le posseder. Toute absorbée dans le sein de la Divinité, elle ne se regardoit plus que comme une goute d'eau dans l'ocean. Et alors elle disoit en silance, qui est le langage de l'amour; *je vis, non ce n'est plus moy qui vis: mais c'est mon Bien-aimé, qui vit en moy.* Elle s'écrioit souvant avec S. Bernard, ô ff douce ardeur, ô douce lumiere, ô doux amour! Si j'avois cent mille cœurs, ne devrois-je pas les donner à ce grand DIEU; qui non seulemant me convie, mais qui me commande de l'aimer. Je n'en ay qu'un, hé! serois-je si méchante & si malheureuse, que de le luy refuser? Comme il n'est point de mouvemant, qui ne vise au repos. Comme toutes les especes de la quantité, se ranferment dans un point, & comme tous les nombres se reduisent à l'unité:

Trois sortes d'amour regnent en toute sa vie.

Galat. 2.

SVR CETE VIE.

Elle rapportoit tout ce qui eſt hors de DIEU, dans ſon ſein. C'eſtoit le centre, où elle faiſoit aboutir toutes les lignes de la circonferance. Et ſi par fois le ſervice du Prochain, les affaires du Monaſtere, les neceſſitez & les infirmitez du corps ſambloient la tirer en des diſtractions exterieures; par un vol d'eſprit, gg elle retournoit auſſitôt ſe renfermer dans l'Arche ainſi que la Colombe.

MAIS ſi la Philoſophie méme enſeigne que la vertu demande l'action & la pratique, outre la contamplation; il ne ſe faut pas étonner, ſi la Mere aprés avoir contamplé DIEU par une Foy tres-épurée. Aprés s'eſtre unie à luy, par un amour tres-embrazé; ſon courage & ſa fidelité, luy faiſoit embraſſer la pratique dans la derniere exactitude. Quoy que d'un ſexe foible & d'une conſtitution maladive, rien ne luy pareſſoit impoſſible; ſachant bien que le Verbe s'eſt fait Chair, pour prandre nos infirmitez, & nous communiquer ſa force & ſon pouvoir tout divin. Que ſi la mort du corps éteint la Vie, celle de l'ame nous vivifie, parce que JESUS eſt ii l'ame de Celuy qui l'aime; la charité de l'eſprit de DIEU & de l'Homme, n'en faiſant qu'un. C'eſt-pourquoy el-

Son exactitude dans la pratique des Vertus.

TROIS REFLEXIONS.

le demandoit tous les jours [kk] à DIEU, qu'il luy enſeignât non tant à connoître, comme à faire ſa volonté. Que céte volonté divine, c'eſt de ſe dépouiller de tous les haillons du vieil Homme : & de conſacrer ſa vie dans une entiere innocence, & ſa mort dans une derniere penitance. Que toutes nos œuvres, ſi elles ne ſont faites pour l'Eternité, ſe pourriſſent comme [ll] la manne ſi elle n'eſt gardée pour le Samedy. Que nous devons ſacrifier nôtre corps ſur un Autel de Bronze, & faire exhaler nôtre ame comme un precieus Parfum ſur un Autel de fin or. Le premier marque les pratiques d'une auſtere penitance, le ſecond l'Oraiſon continuele qui nous doit faire adherer à DIEU. Ainſi la Mere Marie eſt devenue une grande Sainte, s'eſtimant une grande Pechereſſe. Elle eſt devenue une Ame fort élevée, ſe laiſſant ravir, comme un autre Elie ſur le char flamboyant du Saint Amour.

4. Reg. 2.

COMME ce Saint Inſtituteur de l'Etat Monaſtique, elle nous laiſſe ſon manteau, je veux dire l'Imitation de ſes Vertus. Je l'abbrege en deux mots. Tout le Ciel de la plus haute perfection, doit rouler ſur deux Poles, [mm] la Charité de DIEU, & la patiance de

Deux Poles de la perfection.

JESUS-CHRIST. Souffrir tout en son esprit, & n'aimer que luy seul. Déraciner jûqu'aux moindres imperfections, puîque la moindre fluxion cause la toux: & celle qui est continuele & envieillie, produît la phtisie qui nous fait enfin mourir. L'union de ces rares Vertus, l'ont randue, égalemant aimable & Venerable. Du haut de la gloire, elle dit à tous les Chrétiens avec &aprés S. Paul; soyez mes Imitateurs, ainsi que j'ay tâché d'imiter JESUS-CHRIST [pp] Ayez la crainte de DIEU empreinte au plus profond de vos cœurs. Que céte crainte salutaire vous porte à l'observance de tous ses Commandemans. C'est là tout l'Homme;[qq] parce qui n'est point cela, n'est rien. *SVR CETE VIE.*

MAIS ses Filles qui ont le bonheur d'avoir esté élevées en la vertu, ou de vivre dans le Monastere de leur sainte Mere, en doivent heriter une plus parfaite imitation. Les plantes qui sont sous l'aspect de l'Oriant, sont bien plus fertiles en fleurs & en fruits. Céte sainte Superieure leur doit estre l'étoille Lucifer, qui les éclaire au matin & au soir. Que si une Ville ou une Province reçoit des benedictions plus abondantes des Saints qui sont nais, & qui ont vécu en leur méme pays; qu'est-ce que ne doi- *L'obligation particuliere d Religieuses de S. Elizabet.*

TROIS RE-ELEXIONS SVR CETE VIE.

vent point attandre les Religieuſes de Sainte Elizabet des puiſſantes interceſſions de leur Mere, ſi elles ſont fideles à imiter ſes vertus.

L'ON dit qu'un Empereur fit mourir ſa Fille, parce qu'elle avoit eu l'inſolance de cracher ſur le tombeau de ſa Mere. Un outrage ſi dénaturé, meritoit un châtimant qui ſambloit contre nature. Ce ſeroit des-honorer la ſepulture & la memoire de céte tres-bonne Mere, ſi ſes tres-cheres Filles ne prenoient ſa Vie comme un Original de la leur. Les prenant par la main, elle les conduira tout droit au grand[rr] Examplaire de leur Predeſtination JESUS-CHRIST, comme une Mere-Aigle[ff], elle verra ſes Aiglons & les éprouvera à l'aſpect & aux raions de ce divin Soleil. Courage donc, *Mes Sœurs*, vous dit vôtre Mere Marie de S. Charles, du plus haut du Ciel Empirée; Soyez teles, que vous voulez eſtre un jour. Gardez ſoigneuſemant les conſeils du Fils de DIEU, que vous avez vouez. Obſervez tout ce qu'il a commandé, faites ce qu'il a fait. Continuez avec un courage victorieus; & arrivez heureuſemant à la fin que vous vous eſtes propoſée. *Durate fortiter, ſpiritualiter pergite, pervenite feliciter.* AINSI SOIT-IL.

LES

LES DIVERSES CITATIONS inserées dans les deux Parties de cet Ouvrage.

UN MOT D'AVIS.

CEUX *qui mettent un Livre en lumiere, ne doivent pas estre moins soigneus que le grand Apôtre, quand il préchoit aux Iuifs & aux Gentils. Ils se doivent efforcer en toutes manieres, de contanter tous leurs Lecteurs; qui cherchent dans cete sorte d'Ouvrage ou du plaisir, ou du profit, ou de l'édification.*

Sapientib. & insipientib. debitor sum. *Rom.* I.

VOILA *justemant la raison qui m'a porté à faire un essay, imprimant la Vie de la V. M. Marie de S. Charles. Comme il y a du plaisir & des richesses, lors qu'on enchasse dans le Texte des Passages exquis de l'Ecriture, des Peres, & des autres bons Auteurs: il est aussi assez mal-aisé de tenir le juste milieu, sans tomber en quelque inconveniant. Si pour donner du relief à vostre Livre, vous chargez les marges; outre que c'est une chose assez importune*

DANS LA PREMIERE

aux Imprimeurs, elle eſt fort inutile à la pluſpart des Lecteurs, qui ne cherchent que la verité ou la devotion. D'ailleurs ſi vous omettez toutes ces citations, vous faites tort & n'en contantez pas Pluſieurs qui aiment & recherchent ces precieus ornemans : & qui ont deſſein d'en profiter, préchant ou compoſant. I'ay donc crû ſatisfaire égalemant aux uns & aux autres, d'un côté déchargeant les marges des citations: d'autre part les reſervant en ces dernieres fueilles, qui font la fin & la clôture de tout l'Ouvrage. Le Lecteur debonnaire en jugera, & s'en peut ſervir ſelon qu'il luy plaira.

Les Citations inſerées dans la I. Partie.

LA PREFACE.

[a] MAjorem charitatem, &c. Majorem hac dilection. nemo habet, ut ponat, &c. *Ioan. 15.* [b] Chriſtus heri, hod. & ipſe in ſecula. *Hebr. 12.* [c] Elias Homo erat ſimil. nob. paſſibil. *Iacob. 5.* [d] In verit. comperi, quia non eſt perſonar. accept. *Actor 10.* [e] Zachée feſtinans deſcende, &c. *Luc. 19.* [f] Omnes pari ſorte naſcimur, virtutib. diſcernimur. *Minut. fel. in Octav.* [g] In ſervitute

Dei non valet distinctio sexuum, sed mentium. *Hieron. l.* 1 *Ep.* 31. [h] Mirabil. Deus in Sanct. suis *Ps. 67.* [i] Omnes boni viri pares, suas tamen habent differentias. *Senec. Ep. 66.* [k] Non est inventus simil. illi, *Eccli. 44.* [l] Unusquisq. imitand. in quibus præstat. *Aristot. l. 9. ad Nicomach.* [m] Non venitur ad summum, per planum. *Senec. Ep. 83.* [n] Non est bonitas pessimis esse meliorem. *Seneca, Ep. 79.* [o] Pauci divi, quia pauci virtute divites. *Aristot. l. 7. c. 8. ad Nicomach.* [p] Ne aut exemplar deesset, aut convitium. *Senec. l. de Beata vita. c. 8.* [q] Omnis pulchritudo fil. Reg. ab intus. *Ps.* 44. [r] Vitæ instituto magni, humilitate infimi. *Hieron. Ep. 21.* [f] Soli virtuti honos debetur *Aristot. l.* 4. ad Nicomach. [t] Nimis honorati sunt am. tui Deus. *Ps.* 138. [v] Virtutes Sanctor. latent de die, nocte lucent. *Serm. 27. ad Fratr. Ex.* 1. *Cor.* 15. [x] Homines celi, Angeli terrestr. *Bern. ad Fratr. Mont. Dei.* [y] Similitudo Dei non in vultibus, sed in virtutibus. *Hildebert. Ep.* 25. [z] Ita in virtutib. eminebat, quasi cæteras non haberet. *Hieron. l.* 2. *Ep. 23.* [aa] Compendia grata, & utilia. *Tertull. c.* 4. *de veland. virginib.* [bb] Acacius linguam habet superior. rebus. *Synes. Ep.* 53. [cc] Nullus delectatur musi-

PARTIE.

DANS LA PREMIERE

câ, nisi musicus. *Aristot. l.* 10. *ad Nicomach.* [dd] Immusici non judicant de musicis. *Tertull. c.* 1. *Apolog.* [ee] Semper quidem operæ pretium fuit Sanctorum describere vitas, ut sint in specul. & exemplum vitæ, ac quoddam condimentum vitæ Hominum super terram. *Bernard. in Vita Malach.* [ff] Instruenda est vita nostra exemplis illustriorib. nec semp. confugiend. ad vetera. *Senec. Ep. 83.* [gg] Uberiorem fruct. præbet Sanctor. vita, quàm miracula. Illa exigit imitationem, ista ingerunt admiration. Miracula docent quàm sancti fuerunt, vita verò insinuat qualiter & nunc Homines fieri valeant sancti. *Petr. Damian. l.* 1. *Ep.* 19.

Chapitre Premier.

[a] Filij Sanctor. sumus *Tob. 8.* [b] Majorum gloria posteris lumen est. *Salust. in Iugurt.* [c] Deus qui dix. de tenebr. lumen splendesc. 2. *Cor. 4.* [d] Mulieris bonæ beatus vir, &c. *Proverb. 20. 25. 26.* [e] Quanta gloria Eusebij, cujus omnes filij aut Martyres, aut Confessor. *Ambros. Serm. de S. Eusseb.* [f] Radix sancta, & rami. *Rom.* 11. [g] Vitia non nosse fœlicitatis est: nosse, periculi; vicisse, virtutis. *Chry-*

ſolog. ſerm. 114. [h] Flos frugis antecurſor: *Tertull. c. 20. de Reſurrect. carnis.* [i] Maxima laus illi tribuitur, manſuetudo. *Senec. Ep. 664.*

PARTIE.

CHAPITRE II. [a] Erunt duo in carne unâ. *Genes.* 2. [b] Tribulation. carn. patient. &c. 1. *Cor.* 7.

CHAPITRE III. [c] Virtutib. diſtinguimur. *Minut. in Octav.* [d] Tanq. à facie colubri fuge peccat. *Eccli.* 25. [e] Amore virtutum vitia ſuperanda. *Hieron. l.* 2. *Ep.* 23. [f] Cuſtodi me ut pupill. oculi tui. *Pſ.* 6. [g] Qui vos tangit, tang. pupill. oc. mei. *Zachar.* 2. [g] Vita Chriſtiani pupilla. *Salvian. l.* 3. *de Provid.* [h] Tenera res in fœminis pudicitia. *Hieron. l.* 2. *Ep.* 21. [i] Sicut lil. inter ſpinas, &c. *Cant.* 2. [k] Omnis pulchrit. ab intus. *Pſ.* 44. [l] Abſque eo quod intrinſec. latet. *Cant.* 4. [m] Qui judicat me, Domin. eſt. 2. *Timoth.* 4. [n] Mulieres pudicas, &c. 1. *Timoth.* 4. [o] Hæredes Dei, cohæred. Chriſti. *Epheſ.* 4. [p] Zelus dom. tuæ comed. me. *Pſ.* 68. & 78.

CHAPITRE IV. [q] Chriſti bon. odor, &c. 2. *Cor.* 2. [r] Babylon. Mundus onerat nos labore, timore, dolore. *Bern. ſerm.* 2. *in Advent.* [s] Liberi fructus matrimonij. *Chryſolog. ſerm.* 92. [t] Egredere de terr. tua, & veni, &c. *Geneſ.* 12.

DANS LA PREMIERE

[u] Lachrymis irremediab. *Tob.* 10.

CHAPITRE V. [x] Deus qui dix. de tenebr. lumen ſplendeſc. 2. *Cor.* 4. [y] Vinum voluptas carnalis, quia expreſſo liquore fœx remanet arida. Ubera ſponſæ numq. areſcunt. *Bern. Brnd. Serm. 9. in Cant.* [z] Lucifera ſaliva. *Chryſolog. Serm.* 176. [aa] Homines velut arbores ambulant. *Marc.* 8. [bb] Mundus periculoſior blandiens, quàm moleſt. *Auguſtin. Epiſt. 144.* [cc] Blanditur Mundus, caveat corruptor. minatur, non timeat oppugnatorem. [dd] Uno modo rectè fit, multis aberratur à ſcopo. *Ariſtot. l. 2. ad Nicomach.*

CHAPITRE VI. [a] Perfectio in difficillimis eminet. *Ariſtot. l. 2. ad Nicomach.* [b] Spiritus procellarum. *Pſ.* 148. [c] Pater meus, & mater mea derelinquent me, &c. *Pſ.* 26. [d] Abrah. humani contemptor ſeminis, pater vocatur aſtrorum. *Hieron. Ep. 5.* CHAPITRE VII. ooooo.

CHAPITRE VIII. [e] Monaſtica diſciplina ſecundum baptiſma. *Bern. Brnd. c.* 23. *de præcept. & diſpenſat.* [f] Exuent. vos veter. Homin. &c. *Epheſ. 4.* [g] Nolite dilig. mundum, neque ea quæ ſunt in mundo. *Ioan. 2.* [h] Nimis ſerò te, &c. *Auguſtin. l. 9. Confeſſ.* [i] Mutatus es mihi in crudelem. *Iob. 30.* [k] Regnum celor.

vim patit. & violenti rap. illud *Matth.* 11. PARTIE.
[l] Aruit tanq. testa virtus mea. *Ps.* 21.
[m] In terra deserta, &c. *Ps.* 62. [n] Montes Gelboë nec ros, nec pluvia, &c. *Reg. 1.* [o] A frigore nim. &c. *Iob.* 24.
[p] Transivimus per ign. & aq. P*s.* *65.*
[q] Facient sibi penn. quasi Aquilæ, & volab. in celum. P*roverb.* 23. [r] Quis dabit mihi penn. sic. columbæ, &c. P*s.* 23.

CHAPITRE IX. [f] Triplex sanctitas, ex *Tertull. l.* 1. *ad Vxor. c. 8.* [t] Scala Jacob. *Genes.* 28. [u] Semina semen. *Luc.* 8. [x] Aspice ipsam creaturam paulatim ad fructum promoveri. Granum est primò, & de grano frutex, &c. *Tertull. l. de veland. virginib. c.* 2. [y] Velum honorigena nota. *Ibid. c. 10.* [z] Domina, quia Sponsa Domini mei. *Hieron. l.* 2. *Ep. 17.* [aa] Fortis dilect. ut mors. *Cant. 8.*

CHAPITRE X. [a] Salva anim. tuam. *Genes. 19.* [b] Nihil Salvator medium amat. *Hieron. l.* 1. *Ep.* 35. [c] Dirupisti vinc. mea P*s. 115.* [d] Possum omnia in eo, qui me confort. P*hilipp.* 4. [e] Vir obed. loquet. victor. P*roverb.* 21. [f] Pone dom. custodiam ori meo, &c. P*s.* 140. [g] Descend. à Patre Lumin. *Iacob.* 1. [h] Pudeat sub spinato capite, membrum fieri delicatum. *Bernd. Serm. 5. de* OO. *SS.* [i] Nec caro mea, caro ænea est. *Iob. 6.*

DANS LA PREMIERE

CHAPITRE XI. [k] Emunctoria quoque, &c. *Exod.* 25. [l] Elegi abjectus eſſe, &c. *Pſ.* 83.

CHAPITRE XII. [m] Rationale ſup. pectus. *Exod.* 18. [n] Atting. à fine ad fin. &c. *Sapient. 8.* [o] Implevi eum ſpir. ſapient. &c. intelligent. & ſcientiæ in omni opere. *Exod.* 31. [p] Idoneos nos fecit miniſtr. 2. *Cor.* 3. [q] Debitum longè gravius ſalus animar. de quibus reddenda ratio. *Bernd. Serm.* 1. *de Advent.* [r] Mutaberis in virum alium. 1. *Reg.* 10. [f] Dominus Salomoni per ſomnium nocte, &c. 3. *Reg.* 3. [t] Quærite prim. regnum Dei, &c. *Luc.* 12. [u] Bibe aquam de ciſterna tua, &c. *Proverb. 5.* [x] A Dæmonio merid. *Pſ.* 90. [y] Æmulamini chariſm. meliora. 1. *Cor.* 12. [z] Vinculum perfection. eſt charitas. *Coloſſ. 3.* [aa] In Chriſto vos genui. 1. *Cor.* 1. [bb] Supereminent. ſcient. charitat. *Epheſ.* 3. [cc] In hoc verbo inſtaurant. univerſa, &c. *Rom.* 13.

CHAPITRE XIII. [a] Oro. Pat. ut fiat in me dupl. Spirit. tuus. 4. *Reg.* 2. [b] Infuſionis, & effuſion. *Bernd. Serm.* 18. *in* P*ſ. Qui habit.* [c] Digitus Dei hic eſt. *Exod.* 8. Interficiens inimicitias in ſemetipſo. *Epheſ.* 2. [d] Mihi vindicta. *Rom.* 12.

CHAPITRE XIV. [e] Beatus qui porta-

verit jugum ab adoleſcent. ſua. *Thren.* 3. PARTIE.
[f] In humilitate, in manſuetud. *Coloſſ.* 1.

CHAPITRE XV. [g] Evam in mulier. *Geneſ.* 2. [h] Magna cura erigere muros, & negligere mores. *Bernard. ad Fratr. Mont. Dei.* [i] Ignis in ſion, &c. caminus in Jeruſal. *Iſa.* 31.

CHAPITRE XVI. [k] Factum eſt bell. magn. in celo. *Apoc.* 12. [l] Angelus Perſar. reſtit. mihi. *Daniel.* 10. [m] Superſeminav. zizania. *Matth.* 13.

CHAPITRE XVII. [n] Una manu facieb. opus, & alterâ teneb. gladium. 2. *Eſdr.* 4. [o] Qui vos audit, me audit, &c. *Luc.* 10. [p] In manib. tuis ſortes meæ. P*ſ.* 30.

CHAPITRE XVIII. [q] Charitas non quærit quæ ſua ſunt. 1. *Cor.* 3. [r] Parvus fons crevit in fluv. magn. *Eſth.* 10.

CHAPITRE XIX. [s] Magnificus in ſanctitate. *Exod.* 15.

CHAPITRE XX. [t] Famem patient. ut canes. P*ſ.* 58. [u] Dæmon. meridian. P*ſ.* 90. [x] Cum ipſo ſum in tribulat. &c. P*ſ.* 90. [y] Virtus in infirmit. perficitur. 2. *Cor.* 12. [z] Pluviam voluntariam ſegregab. Deus hæredit. tuæ. P*ſ.* 64. [aa] Ut ſit ſancta corpore, & ſpir. 1. *Cor.* 7. [bb] Tu non poteris quod iſti & iſtæ? *Auguſtin. l.* 8. *Confeſſ.* 11. [cc] Guſtate, & videte quon.

DANS LA PREMIERE

ſuavis eſt Dom. P*ſ.* *33.* [dd] Mortui ſempiterni. *Thren.* *3.* [ee] Vivo ego, jam non ego, &c. *Galat.* 2. [ff] Tenui eum, nec dimittam. *Cant.* *3.*

CHAPITRE XXI. [a] Spectacul. facti ſumus Deo, &c. 1. *Cor.* *4.* [b] Tædet anim. meam vitæ meæ. *Iob.* 10. [c] Deus judex juſt. fort. & pat. P*ſ.* *7.*

CHAPITRE XXII. [d] Beatus quem tu erudier. Dom & de lege tua docuer. eum. P*ſ.* *93.* [e] Transfigur. ſe in Angel. lucis. 2. *Cor.* 11. [f] Expandit rete ſup. Thabor. *Oſe* *5.* [g] Ambulate dignè Evangelio. Philipp. I. Altare æneum. *Exod.* *38.* Aureum. *Ibid.* 39. [i] Finis cujuſq. operis, in proprio ſibi opere. Sicut cuique membro, ſic cuiq. Homini ſuum munus. *Ariſtot. l.* 1. *ad Nicomach.* [k] Chriſtus venit ſuſcipere infirmitates noſtras, & ſuas nobis conferre virtutes. *Chryſolog.* *Serm.* 155. [l] Infirmitas noſtra quando tu es, firmitas es. *Auguſtin.* [m] Calicem poteſt. bibere? *Matth.* *20.* [n] Certa & ſecura eſt expectatio promiſſæ beatitudinis, ubi eſt participatio Dominicæ Paſſionis. *S. Leo ſerm.* *9. q.* 3. [o] Voluntat. timent. ſe faciet. P*ſ.* 144. [p] Deus ſolus bonus *Matth.* 19. [q] Bonum mihi Dom. quia humiliaſti me. P*ſ.* 118.

CHAPITRE XXIII. [r] Capitula

in majorib. Feſtis non pro culpis, ſed pro Myſteriis. *Bernard. Serm.* 3. *de Epiphania.* [f] Qui cum in forma Dei eſſet. *Philipp.* 2. [t] Deſideratus Gentium. *Agg.* 2. [v] Propter nimiam charitat. *Epheſ.* 2. PARTIE.

CHAPITRE XXIV. [a] Rurſum crucifigent. ſibim. fil. Dei, &c. *Hæbr.* 6. [b] Mulierem fortem quis inveniet? *Proverb.* 31 [c] Non habebunt Sacerdot. & Levitæ partem, &c. *Deuter.* 18. [d] Bonum certamen certavi, &c. 1. *Timoth.* 1. [f] Nec ipſa ſine quæſtionib. mors. *Tertull. c.* 50. *de Anima.*

CHAPITRE XXV. [f] Non vidi juſtum derelictum, &c. *Pſ.* 36. [g] Qui dat omnib. affluenter. *Iacob.* 1.

CHAPITRE XXVI. [h] Ut inhabit. in me virtus Chriſti. 2. *Cor.* 12. [i] Agnus tollens peccata, non morbos. *Bernard. Serm.* 6. *de Adventu.* [k] Circumdatus infirmitate. *Hæbr.* 5. [l] Deus, ut præceptor, plus laboris exigit in quibus certior ſpes eſt. *Senec. de Providentia.* [m] Deus patientiam Job ſuum ducens triumph. *Hieron. l.* 2. *Ep.* 21. [n] Etiam in languido & inutili corpore, poteſt animi integritas reperiri. *S. Leo Serm.* 6. [o] Ego ſum qui ſum. *Exod.* 3. [p] Adorab. vivent. in ſec. ſeculor. *Apoc.* 4. [q] In manus tuas Dom. commendo ſpirit. meum. *Luc.* 23.

DANS LA PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE XXVII. [r] Secundus Adam, &c. 1. *Cor.* 15.

CHAPITRE XXVIII. [s] Allatæ sunt Litteræ ab Elia. 2. P*aralip. c.*21. [t] Statutum est omnib. Hominib. semel mori. *Hæbr. 9.* [u] Per peccatum mors intravit, &c. *Rom. 5.* [x] Quis est Homo qui vivet, & non videb. mortem ? P*s. 88.* [y] Dignè ambul. vocatione, &c. *Ephes. 4.* [z] Deus pacis, & dilection. erit vobis ? 1. *Cor.* 13. [aa] In pace factus est locus ei. P*s. 75.* [bb] Alter alter. onera portate, &c. *Galat. 6.* [cc] Rectum judicium tuum. P*s.* 118. [dd] Miseremini mei, &c. *Iob.* 19.

Les Citations inserées dans la seconde Partie.

CHAPITRE XXIX. [a] Justorum semita quasi lux splend. &c. P*roverb.* 1. [b] Fundam. tua multum loci occupant. *Senec. Ep.* 30. [c] Rectitudo, & laus Virtuti proprium. *Aristot. l.* 2. *ad Nicomach. c. 6.* [d] Virtutis studium actio, non contemplatio. *Ibid. c.* [e] Non beatus qui scit, sed qui facit. *Senec. Ep.* 210. [f] Eruditendus Homo ad virtut. à prima ætate. *Aristot. l.* 10. *ad Nicomach. c. 9.* [g] Amore virtutum, vitia superanda. *Hieron. Ep.*

23. [h] Virtus flexuram non recipit, unius ſtaturæ eſt. *Senec. Ep.* 71. [i] Non debemus humana ſpectare, ſed immortalia. *Ariſtot. l.* 10. *ad Nicomach.* [k] Seculum non manet, ſed manat & fluit. *Bernard. Serm.* 1. *Ramor. Ex.* 1. *Cor.* 7. [l] Præterit figura huj. mundi [m] Magnum converſionis initia ſervare. [n] Servo Dei aut proficiendum, aut deficiend: non progredi, regredi eſt. *Id Serm.* 2. *Purificat.* Nolle proficere, deficere eſt. *Id. Ep. ad Garin. Abbat.* [o] Scala Jacob. *Geneſ.* 28. [p] Aſcenſiones in corde ſuo diſpoſuit. *Pſ.* 86. [q] Aſcenſio & exceſſus mentis ad cor, in corde: de corde, ſupra cor. *Id. Serm.* 4. *Parvor.* [r] Multiplicaſti in anima mea virtut. *Pſ* 137. [f] Attraxi Spiritum. *Pſ.* 119. [t] Curremus in odor. unguentorum tuor. *Cant.* 1. [u] Deliciæ meæ eſſe cum filiis Hominum. *Proverb.* 8. [x] Ibunt de virtute in virtut. *Pſ.* 83. [y] Aſperges me hyſopo. *Pſ.* 50. [z] Non omnes obediunt. *Rom.* 10. [aa] Humana conditio ad aſcendendum difficilis, ad deſcendend. facilis. *Chryſolog. ſerm.* 12. [bb] In virtute præſtare, arduum eſt. *Ariſtot. l.* 2. *ad Nicomach.* [cc] Opus naturæ, ſemper præſtantiſſimum. *Ibid.* [dd] Vir religioſus ac timens D. conjunct. *Bernd. l.* 1. *c.* 9. [ee] Initium Sapient. timor Domini. *Eccli.* 1. Longa caſtitas pro

PARTIE.

DANS LA SECONDE

virginit. reputatur. *Id. Serm. 22. ad ſoror.* CHAPITRE XXX. [a] Fructus centeſim. &c. *Luc. 8.* [b] Murus & antemurale. *Iſa. 26.* [c] Virtus in Nobili plus placet, quia plus claret. *Bernd. Ep.* 113. [d] Nobilitatis triplex genus. *Nazianz. Orat. 28.* [e] Vitia non noſſe, fœlicitatis eſt: noſſe, periculi; viciſſe, virtutis. *Chryſolog. Serm.* 114. [f] Lingua, manu, corde, cuſtodienda innocentia. *S. Hieron. l. 2. Ep. 20.* [g] Peccatum adulterium ſpirituale. *Nazianz. Orat.* 32. [h] Liberi fructus matrimonij. *Chryſolog. Serm. 9.* [i] Salvia mortem juvenis mariti ſic flevit, ut exemplum conjugij dederit, &c. *Hieron. Ep. ad Salv.* [k] Orbitatis magnitudo, Religionis occaſio fuit. *Ibid.* [l] Prima virginitas fœlicitatis eſt: ſecunda virtutis; tertia, modeſtiæ. *Tertull. c. 1. Exhortat. ad Caſtitat.* [m] Quæ aut. verè vidua eſt 1. *Timoth. 5.* [n] Caſtitas virtuoſa matrimonij, votiva Religionis, Angelica virginitatis. *Bernd.* [o] Viduæ quaſi violæ inter lilia Virginum, & roſas Martyrum. *Hieron. l. 2. Ep. 19.* [p] Pudicitia flos morum, honos corporum, decor Sexus, &c. *Tertull. c. 1. de Pudicit.* [q] Cum timore & trem. &c. 2. *Cor.* 7. [r] Fugiendum periculum, in quo alij pereunt. *Cyprian. Tract. de diſciplina & habitu Virginum.*

CHAPITRE XXXI. [a] Mundus onerat nos labore, timore, & dolore. *Bernd. Serm. 2. de Advent.* [b] Venite ad me omnes qui laborat. &c. *Matth.* 11. [c] Jugum meum ſuave, &c. *Ibid.* [d] Sine jugo non poteſt eſſe Homo natus ad labor. grave ſequentib. Adam, leve ſequentib. Chriſtum. *Bernd. in Declamat.* [e] Non terreat te Religion. aſperitas. *Id. Ep.* 351. [f] Omnium rerum primordia ſunt dura. *Chryſolog. Serm.* 175. [g] Totum ſe Deo dedit, qui ſe obtulit. *Hieron. l.* 2. *Ep.* 2. [h] Omnes gemell. fœtib. verbo, & exemplo. *Bernd. Serm.* 64. *Parvor. ex Cant.* 4. [i] Lucernæ ardent. in manib. *Luc.* 12. [k] Palmam victorib. auffert. *Prudent. l.* 2. *contra Aurel.* [l] Rari à ſeculo egreſſi, mortificatis vitiis contendunt ad perfectionem. *Bernd. Tract. de ordine vitæ.* [m] Faciliùs reperies multos Secular. converti ad bon. quàm unumquemp. de Religioſis tranſire ad melius *Id. Ep.* 96. [n] Si quis ſuperædificaverit ſup. fundament. &c. 1. *Cor.* 3. [o] Non Hieroſolymis fuiſſe, ſed &c. *Hieron. l.* 2. *Ep.* 4. [o] Omnem action. ultimam vitæ cogita. *Bernd. c.* 15. *de forma honeſtæ vitæ.* [p] Cella quaſi celum. *Id. ad Fratr. Mont. Dei.* [q] Spirit. vitæ erat in rot. *Ezech.* 1. [r] Vitam Spiritus, ſicut corporis, probat motus & ſenſus. *Id. Serm.* 1. *De-*

PARTIE.

DANS LA SECONDE

dicat. [f] Spiritus Mundi loquitur vana, carnis mollia, Diaboli amara, Dei dulcia. *Id. c. 3. de conſcient.* [t] O quàm ſuavis eſt Dom. Spirit. tuus in omnib. *Sapient. 8.*

CHAPITRE XXXII. [a] In princip. creavit D. celum, *Geneſ.* 1. [b] Humilitas virtus Chriſti. *Bernd. Serm.* 1. *de Epiphan.* [c] A Chriſto diſcenda. *Matth.* 11. [d] Non dixit Mund. fabric. &c. *Auguſtin. Serm.* 10. *de verb. Dom.* Benedicite Sancti, & humiles corde. *Daniel.* 3. [e] Humilitas cognitionis, & affectionis. *Bernd. Serm.* 4. *de Advent.* [f] Non declin. neque ad dext. neque ad ſiniſtr. *Id. de ordine vitæ.* [g] Superba humilitas, ſancta ſuperbia omnia caduca deſpicit. *Id. ad Fratr. Mont. Dei.* [h] In celo nata ſuperbia. *Hildebert.* Ep. 36. [i] Deſcribes in luto Civitat. Jeruſal. *Ezech.* 4. [k] Pœnitet. me feciſſe Homin. *Geneſ. 6.* [l] Filium Dei conculcaver. *Hæbr.* 10. [m] Qui me laudant, me flagellant. *S. Ignat. Ep.* 1. [n] Dixit Elias ad Eliz. ſede hîc, &c. 4. *Reg. 2.* [o] Quis oſtend. nobis bona? *Pſ.* 4. [p] Adimpleo ea quæ deſunt Paſſion. Chriſti. *Coloſſ.* 1. [q] Virtus non ſertis, ſed ſudore & ſanguine colenda eſt. *Senec. Ep.* 69. Sol inter ~~m~~nubila luxit. *Id.* Ep. 92. [r] Patientia obſcurat felicitat. illuminat virtutem. *Ariſtot. l.* 1. *ad Nicomach.* [s] Deus patien-

tiam Job ſuum ducens triumphum. *Hieron. l. 2. Ep. 21.* [t] Religioſi dentes, ſicut greges tonſar. *Bernd. Serm. 64. Parvor.* [u] Exhib. vos hoſtiam vivam, &c. *Rom. 12.* [x] Omnis victima ſale ſalietur. *Marc. 9.* [y] Fame mortui ſuaviùs olent. *Nazianz. Ep. 163.* [aa] Charitas operit multitud. peccator. 1. *Petr.* 4. [bb] Piſtillum mareration-nis. *Bernd. Serm. de trib. unguent.* [cc] Satiabitur opprobriis *Thren. 3.* [dd] Chriſto confix ſum cruci. *Galat.* 2. [ee] Niſi abiero, Paraclitus non veniet. *Ioan.* 16. [ff] Mel procul à ſacrificiis. *Hieron. l.* 1. *Ep.* 36.

PARTIE.

CHAPITRE XXXIII. [a] Vota mea Dom. reddam de die in diem. *Pſ. 60.* [b] Beati pauper. ſpiritu. *Matth. 6.* [c] Beatus qui poſt illa non abiit quæ poſſeſſa onerant amata inquinant, amiſſa cruciant. *Bern. Ep. 103.* [d] Non tam promittitur aliis virtutib. quàm datur. *Id. Serm. 4. de Advent.* [e] Quidquid vult habere nemo poteſt, illud poteſt nolle quod non habet. *Senec. Ep.* 123. [g] Perfectus ſervus Chriſti, nihil præter Chriſtum habet. *Hieron. l. 2 Ep. 2.* [f] Chriſtus tibi omnia. *Chryſolog. Serm. 23.* [h] Paupertas virtus non reputatur, ſed paupertatis amor. *Bernd. Ep.* 100. [i] Penna volans in celum paupertas. *Id Serm. 4. de Advent.* [k] Hæc omnia tibi dabo. *Luc. 4.* [l] Job tentatur dives, non pauper.

DANS LA SECONDE

Bernd. Serm. 13. *Parvor.* [m] Pauper in nativit. pauperior in vita, pauperrim. in cruce. *Id. Tract. de Paſſ.* [n] Qui cùm eſſet dives, factus eſt pauper, &c. *2. Cor.* 8. [o] Non habet ubi cap. ſuum reclin. *Luc. 2.* [p] Eſt avarus, cui non ſufficit Dominus. *Bernd. Serm. 46. ad Soror.* [q] Omnia arbitratus ſum ut ſtercora. *Phillipp.* 3. [r] Infirmata eſt in paupertate virtus mea. *Pſ.* 30. [s] Sic pauperes, ut nihil eis deſit, ſic diligentes paupertatẽ ut nullam inopiam patiantur. *Bernd. Serm.* 4. *de Advent.* [t] Cui & Domin. contulit ſplendor. *Iud.* 10. [u] Jucundus ſecundùm faciem Sanctor. *Ibid. c. 16.* [x] Dura ſunt prælia caſtitat. ubi quotidiè eſt pugna, & rara victoria. Gravem namq. ſortita eſt inimic. cui quotidiè reſiſtitur, & ſemper timetur. *Auguſtin. c. 2. de honeſt. Mulier.* [y] Nemo poterat dicere Canticum, &c. *Apoc. 14.* [z] Beati mundo corde, quoniam, &c. *Matth. 6.* [aa] Monaſterium paradiſus voluptatis. *Bernd. de quatt. modis orand.* [bb] Fons irrigans, &c. *Geneſ.* 2. [cc] Vir obed. loquetur victorias. *Proverb.* 21. [cc] Grande malum propria voluntas. *Bernd. Serm. 71. in Cant.* Sola damnare poteſt animas. *Id. Serm. de dupl. baptiſm.* Ceſſet propria voluntas, & infernus non erit. *Serm.* 3. *Reſurr. c.* 4. Deum, quantùm in ipſo eſt,

perimit. *Id. Serm.* 3. *de Reſurrect.* Paradiſum ſpoliat, & ditat Infernum. *Id. Serm. de verb. Sapient.* [dd] Crimen ſemper non eſt non obedire. Scilicet ab ignorantia, & infirmitate. Sed nolle obedire, ſemper idololatria eſt. *Id. c.* 4. *de Præcepto, & Diſpenſat. ex* 1. *Reg.* 15. [ee] Factus obed. uſque ad mort. &c. *Philipp.* 2. Super cathedram ſederunt Scribæ & Phariſæi. *Matth.* 23. PARTIE.

CHAPITRE XXXIV. [a] Aſſurgimus à meditatione ad contemplationem, à contemplatione ad admiration. ab admirat. ad mentis exceſſum. *Bernd. c.* 70. *de Inter. domo.* [b] Effundam Spiritum precum. *Zachar.* 12. [c] Modica maſſa incude meditationis extenditur. *Bernd. c.* 2. *de modo orandi.* [d] Amorem Dei à gratia genitum lactat lectio, meditatio paſcit, oratio confortat & illuminat. *Id ad Fratr. Mont. Dei.* [e] Aliquando obſecranti celum fit æneum, & terra ferrea. *Ibid.* [f] Suſpendium elegit anima mea. *Iob.* 7. [g] Tuam ipſius anim. &c. *Luc.* 2. [h] Præmium promittitur inchoantibus, non datur niſi perſeverantibus. *Bernd. Serm. ad Soror.* [i] Introduxit me in cellar. ſua. *Cant.* 1. [k] De torrente in via bibet. *Pſ.* 109. [l] Mortua eſt Rachel, &c. *Geneſ.* 35. [m] Sabbat. delicatum, &c. Et Sabbatum ex Sabbato.

DANS LA SECONDE

Bernd. ad Fratr. Mont. Dei, ex Iſa. 58. & 66. [n] Bibi vinum cum lacte meo. *Cant. 5.* [o] Ad cænam nuptiar. agni. *Apoc. 19.* [p] Non ſum eloquens, ex quo locutus es ad ſervum tuum. *Exod. 4.*

CHAPITRE XXXV. [q] Si quis dixer. Sacramenta, &c. *Concil. Tridentin. Seſſ. 7.* [r] Haurietis aquas in gaud. de fontib. Salvatoris. *Iſa. 12.*

CHAPITRE XXXVI. [f] Credo Sanctor. communionem. *In Symbolo.* [t] Mirabil. Deus in Sanct. ſui, Celeſtib. & Terrenis. *Ex Pſ. 67. Bernd. Serm. 1. Dedicat.* [v] Turba magna, quam dinumerare nemo poterat. *Apoc. 7.* [x] Illuminans tu mirabiliter à montib. æternis. *Pſ. 75.* [y] Cupio anathema eſſe à Chriſto, pro fratrib. meis. *Rom. 9.* [z] Optimus qui virtute utitur ad aliorum commoda. *Ariſt. l. 5. ad Nicomach.* [a a] Beatus qui ſuæ vitæ cuſtos eſt, proviſor alienæ. *Chryſolog. Serm. 55.*

CHAPITRE XXXVII. [a] Virgo arca Dom. *Hieron. l. 1. Ep 3.* [b] Leges ut faciamus quod oportet, non efficiunt. *Senec. Ep. 94.* [c] Cuncta ſunt terribiliter prohibita, aut ſalubriter imperata. *S. Leo Serm. de jejun. dec. mens.* [d] Tutela bonitatis juſtitia. *Tertull. l. 2. contra Marcion. c. 11.* [e] Non regit, qui non corrigit. *Iſidor. l. 8. Origin.* [f] Impunitas incuriæ ſoboles,

insolentiæ mater, radix impudentiæ, PARTIE.
transgressionum nutrix, &c. *Bernd. l.* 3. *Consideration. ad Eugen. PP.* [h] Talis Rector, quales qui reguntur. *Senec. Ep. 55.* [i] Singularis ferus singularitas est, Ex *Ps. 79. Bernd. Serm.* 2. *in Octav. Paschat.* Ubi singularitas, ibi angulus & sordes. *Id Tract. de diligendo. Deo* [k] Apostasia spiritualis est in habitu Religioso, cor seculare. *Id. Serm.* 3. *in Ps. qui habit.* [l] Nescitis cujus spiritus estis. *Luc.* 8. [m] Zelus domus tuæ comedit me. *Ps.* 68. *& Ioan.* 2. [n] Accensus velut ignis zelus tuus. *Ps.* 78. [o] Defectus alij portandi, alij castigandi. *Bernd. Serm. 9. & 18. ad Soror.* [p] Quia fuisti fidelis super pauca, super multa te constituam. *Matth.* 25. [q] Deo non placemus sine fidelitate, Hominibus sine lenitate. *Bernd. Serm. 5. in Vigil. Nativitat.* [r] Pardi pellis albo-nigra. *Basil. de Institut. Monachor.* [s] Chimera mei seculi nec Clericum gero, nec Laïcum. *Bernd.* Ep. 149. [t] Vita communis parit innocentiam. *Basil. c. 18. Regul. fusiùs Disput.* [v] Nec oculus vidit, nec auris, &c. 1. *Cor.* 2. [x] Infirmitati debetur venia. *Dionys. c. 5. DD. NN.* [y] Senex ad Fratris peccatum, ille hodie, ego cras. *Bernd. Serm. de Pass. Inferiorum.* Culpæ ad nullos magis, quàm ad Superiores, referendæ. *S. Leo* Ep. 3. [z] Quid tibi fecit

DANS LA SECONDE

Populus, ut induceres ſuper eum peccatum magnum. *Exod.* 32. [aa] Attingit à fine ad finem fortiter, &c. *Sapient.* 8. [bb] Regnum Celor. vim patitur, & violenti rapiunt illud. *Matth.* 11. [cc] Separa cunctas oves varias. *Geneſ.* 30. [dd] Tineam non excludunt clauſtra. *Chryſolog. Serm.* 8. [ee] Dominantes in Clero. 1. *Petri.* 5.

CHAPITRE XXXVIII. [a] Divitiæ Chriſtiani fides, ſpes, charitas. *Proclus Conſtantinopolitan. Ep. de fide.* [b] Charitas robur fidei, fides fortitudo charitatis. *S. Leo Serm.* 9. [c] Fide purificans corda. *Iacob.* 4. [d] Viſcus quidam pravi deſiderij & terrenæ delectationis nos detinet. *Bernd. Serm.* 3. *in vigil. Nativitat.* [e] Juſtus ex fide vivit. *Rom.* 1. Ergo mortuus qui ſine fide. *Chryſolog. Serm.* 83. *ex Iacob.* 2. Nam quod anima corpori, hoc fides Baptizato. *Id. Serm.* 82. [f] Fides facit magnanimos. *Bernd. Serm.* 5. *de Aſcenſ.* [g] Impudetia fidei. *Tertull. l.* 4. *adverſus Marcion. c.* 21. [h] Aſpicient in autor. fidei, & conſummator. Jeſum. *Hebr.* 12. [i] Expandit ſe, atque menſus eſt ſuper puerum. 3. *Reg.* 17. [k] Redigentes omnem intellect. in obſeq. Chriſti. 2. *Cor.* 10. [l] Perfectio ſemper quadrata. *Chryſolog. Serm.* 11. [m] Voluntatem timentium ſe faciet. *Pſ.* 144. [n] Non audit ſolum Deus, ſed quaſi

obedit precibus Iustorum. *Salvian. l.* 1. *de Provident.* Sæpè multos Deus non exaudit ad voluntatem, ut exaudiat ad salutem. *Bernd. c. 51. de inter. domo.* [o] Deus pater meus semper vivit. *Augustin. l. 9. Confess.* [p] Nihil timendum, Domino omnia permittente. *Senec. Ep. 55.* [q] Amor Dei, cum amore Mundi non congruit. *S. Leo Serm. de Collect.* [r] Nimis serò te cognovi, &c. *Augustin. l. 9. Confess.* [s] Qui sibi placent, tibi displicent. *Ibid.* [t] Nolo benedictiones tuas, sed te. *Bernd. Serm.* 71. *in Cant.* [u] Amor verus se ipso contentus est, sibi præmium est. *Id. Tract. de dilig. Deo.* [x] Ubi amor est, labor non est. *Id. Serm. 85. in Cant.* [y] Osculetur me osc. oris sui. *Cant.* 1. [z] Qui adhæret Deo, unus spiritus est. Et qui adhæret Diabolo, Diabolus est. *Bernd. ex* 1. *Cor. 6.* [aa] Cupio vos omnes in visceribus Christi. *Philipp.* 1. [bb] Oro Pater, ut omnes unum sint. *Ioan.* 17.

PARTIE.

CHAPITRE XXXIX. [a] Fac sicut exemplar, quod tibi in monte monstrat. est. *Exod. 25.* [b] Character substantiæ ejus. *Hæbr.* 1. [c] Conformes fieri imagini filij ej. *Rom. 8.* [d] Ego stimagta, &c. *Galat. 6.* [e] Ut inhabitet in me virtus Christi. 2. *Cor.* 12. [f] Fasciculus myrrhæ inter ubera mea commorabitur *Cant.* 1. [g] Cali-

DANS LA SECONDE

cem poteſtis bibere? *Matth.* 20. [h] Deus quos amat, caſtigat. *Hebr.* 12. [i] Quævis caro igne cocta, dulcior evadit. *Bernd. c. 43. de Paſſ.* [k] Miſericordias Domini in æternum Cantabo. *Pſ. 88.* [l] Erimus Chriſtiani, ſi Chriſtum fuerimus imitati. *Cyprian. de Idolor. vanit.*

CHAPITRE XL. [a] Sanctorum geſta, non ſunt humanis caſibus deputanda. *Chryſol. Serm.* 37. [b] Privati Homines, primariis virtuoſiores. *Ariſtot. l.* 10. *ad Nicomach.* [c] Levia metalla in ſummo, opulentiorum latet vena. *Senec. Ep. 22.* [d] Vacare Deo, negotium omnium negotiorum. *Bernd. ad Fratr. Mont. Dei* [e] Prima laus Cæſarij, quod eſſet Chriſtianus. *Nazianz. Orat.* 10. [f] Nihil Chriſto præponamus, quia Chriſtus nihil nobis præpoſuit. *Cyprian. Tract. de Orat. Dominica.* [g] Celeſtia cogita, & terrena deſpicies. *Tertull. c. 4. de cultu fœminar.* [h] Senſus & cogitatio humani cordis, prona ſunt ad malum ab adoleſcent. ſua. *Geneſ. 8.* [i] Ad deteriora faciles ſumus, quia nec dux nec comes deeſt, nec utroque egemus. *Senec. Ep.* 104. [k] Fructus nimis properè, minùs proſperè. *Bernd. Serm. de S. Bened.* [l] Majora certamina, majora, præmia merentur. *Tertull. c. 4. adverſ. Scapul.* [m] Non quia difficilia ſunt, non audemus: ſed

ſed quia non audemus, difficilia ſunt, *Senec. Ep.* 104. [n] Sicut anima eſt vita corporis, ſic Deus eſt vita animæ. *Bernd. Serm. 3. Parvor.* [o] Amores duo, ſeculi & Dei. *S. Leo Serm. de jejun. ſept. mens.* [p] Nemo poteſt duobus Dominis ſervire. *Matth. 6.* [q] Magna pars profectus, velle proficere. *Senec. Ep.* 71. Monaſtica diſciplina ſecundum baptiſma. *Bernd. c. 23. de præcepto & diſcipl.* Vir Religioſus ac timens Deum, conjung. *Id. Serm. de tripl. cogitat.* [r] Nonnulli poſt ſpretam ſeculi pam, in ſchola humilitatis ſuperbiam addiſcunt. *Id homil.* 104. [t] Per portam è ſeculo egredi, per oſtiolum regredi. *Macar. Ægypt. Homil. 42.* [u] Quæritur Deus ſollicitè, purè, diligenter. *Bernd. Tract. de dilig. Deo.* [x] A ficu diſcite parabolam. *Marc.* 13. [y] Ego ſum vitis vera. *Ioan.* 15. [z] Ego ſum via, verit. & vita. *Id. c.* 14. [aa] Chriſtus novæ Diſciplinæ magiſter, hunc ſequimur. *Cyprian. Ep. 7.* [bb] Peccata appenſa in ſtatera crucis. *Bernd. Serm. de Paſs. & Serm. 2. Paſchat.* [cc] Virtutis partes contemplatio, & actio. *Senec. Ep. 94.* [dd] Tempora terrena non computat, qui in æternitate de Deo ſperat. *Id. l. de Lapſ.* [ee] Homo quid commune cum terris tibi, qui confiteris genus tibi eſſe in celis? *Chryſolog. Serm. 88.* [ff] O dulcis

PARTIE.

DANS LA SECONDE PARTIE.

ſplendor ! O dulcis amor ! *Bernd. Serm. fer. 2. Paſchat.* [gg] Expeditis negotiis, ad arcam reverti. *Baſil. Serm. de abdicat. ſeculi, ex Geneſ.* 8. [hh] Anima animæ Chriſtus. *Chryſolog. Serm.* 19. [ii] Qui adhær. Deo, unus Spirit. eſt. 1. *Cor. 6.* [kk] Doce me facere voluntat. tuam. *Pſ.* 142. [ll] Scatere cæpit vermibus. *Exod.* 16. [mm] In charitate Dei, & patientia Chriſti. 2. *Theſſal.* 3. [nn] Nemo illum amabilem, qui non ſimul venerabilem diceret. *Senec. Ep. 115.* [oo] Imitatores mei eſtote, ſicut ego Chriſti. 1. *Corint.* 4. [pp] Deum time, & mandata ejus ſerva, hoc eſt omnis Homo. *Eccleſ.* 12. [qq] Qui hoc non eſt, nihil eſt. *Auguſtin. l. 20. Civitat. c.* 22. [rr] Imitemur quod futuri ſumus. *Cyprian. l. de Lapſis.* [ss] Aquilæ natorum ſuorum generoſitatem, ex pupillarum audacia ad ſolem judicant. *Tertull.* 8. *de Anim.* [tt] Tenete quod monuit, obſervate quod docuit, facite quod fecit. *Id. Ep.* 63.

FIN.

LA TABLE DES CHAPITRES de la V. M. Marie de S. Charles, dans les divers états de Fille, de Famme, de Veuve, & de Religieuse.

Epître Dedicatoire à S. A. Madame la Ducheſſe d'Angoulême. *page 3.*

Preface ſur les motifs qu'on a de publier cete vie. pag. 13.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE I. *Sa naiſſance de Parans illuſtres, & ſa premiere éducation dans le monde.* page 1

CHAPITRE II. *Son mariage, & ſa conduite dans cet état.* p. 12

CHAPITRE III. *Sa retraite dans la Campagne, où elle mene une vie fort examplaire.* p. 15

CHAPITRE IV. *Elle fait un voyage*

à nôtre Dame de Lieſſe, obtient un Enfant par les interceſſions de ſaint Charles Borromée, & demeure veuve par un funeſte accidant. p. 22

CHAPITRE V. *Son entrée en Religion, la rand victorieuſe de trois puiſſans Ennemis.* p. 29.

CHAPITRE VI. *Continuation du méme ſujet, & des deux autres victoires qu'elle ramporta ſur la nature & ſur ſes Parans.* p. 38

CHAPITRE VII. *Enfin Madame de Veuilly entre ſecretemant dans le Royal Monaſtere de Sainte Elizabet, où elle eſſuye de nouvelles difficultez.* p. 46

CHAPITRE VIII. *Qu'elle a eſté fortemant exercée, durant ſon Noviciat.* p. 54

CHAPITRE IX. *Sa Profeſſion eſt accompagnée de nouvelles ferveurs.* p. 63

CHAPITRE X. *Auſſitôt aprés la profeſſion de Sœur Marie de S. Charles, Elle eſt occupée en divers emplois.* p. 69

CHAPITRE XI. *Ayant paſſé par divers Offices, elle eſt enfin éleue Vicaire par un ordre tout particulier de la providance.* p. 76

CHAPITRE XII. *Elle eſt éleue Superieure du Monaſtere de Sainte Elizabet.* p. 81

DES CHAPITRES

CHAPITRE XIII. *Les emplois de ſa Charge au dedans, ne l'empéchent pas de s'employer à la converſion, & au Salut des Ames.* p. 90

CHAPITRE XIV. *La providance divine inſpire pluſieurs Perſonnes de prandre le voile Religieus, & ſuſcite deux Dames de grande qualité, qui ſe randent Bienfactrices, entrant dans le Monaſtere.* p. 98

CHAPITRE XV. *La méme providance donne à la M. Marie de S. Charles, trois grans Religieus de ſon Ordre, pour ſa conduite, & pour l'aider dans les entrepriſes de ſon nouveau Monaſtere.* p. 103

CHAPITRE XVI. *La ſage conduite de la Mere de S. Charles, dans les troubles de l'Ordre, & autres accidans ſurvenus dans le Monaſtere.* p. 112

CHAPITRE XVII. *Tandis que l'on travaille à la ſtructure du nouveau Monaſtere, la Mere de S. Charles quitte la charge de Superieure, puis y eſt releue.* p. 119

CHAPITRE XVIII. *Le nouveau Monaſtere eſtant achevé, les Religieuſes y ſont transferées, & y reçoivent l'abondance des benedictions divines.* p. 125

CHAPITRE XIX. *La Mere reçoit à l'habit, plusieurs Demoiselles de condition : mais encore avec beaucoup plus de joye & d'éclat, sa Niece Mademoiselle de Beaufort-Ferrand.* p. 131.

CHAPITRE XX. *La Mere de S. Charles bien qu'elle ne fut plus Superieure, est commise pour recevoïr les vœux de sa Niece Sœur Marie-Madelene.* p. 140

CHAPITRE XXI. *La Mere Marie de S. Charles est encore éleue Superieure, & ce qu'elle fit estant en cete Charge pour la troiziéme fois.* p. 148

CHAPITRE XXII. *La reputation de la Superieure croissant de plus en plus, elle est consultée par les Spirituels, & donne d'admirables resolutions.* p. 160

CHAPITRE XXIII. *La Mere se randoit admirable, & utile dans les Exhortations qu'elle faisoit à ses Filles.* p. 173

CHAPITRE XXIV. *La Mere est affligée pour la mort d'un de ses Confesseurs, tombe en de tres-grandes infirmitez, & est accablée de peines interieures.* p. 190

CHAPITRE XXV. *Ses maladies, ny ses souffrances ne l'empechent pas d'a-*

DES CHAPITRES

vancer le bien de la Maiſon. p. 198

CHAPITRE XXVI. *Les dernieres maladies de la Mere de S. Charles, & ſes preparations à la mort.* p. 202

CHAPITRE XXVII. *Son heureus trépas, & ſa ſepulture.* p. 209

CHAPITRE XXVIII. *Des Ordres que la Mere de S. Charles avoit donnez, & des Lettres qu'elle avoit écrites pour eſtre executez aprés ſa mort.* p. 216

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE XXIX. *Les Reflexions que l'on doit faire ſur les vertus, qui ont enrichy la vie & la mort de la Mere Marie de S. Charles.* p. 274

CHAPITRE XXX. *Ses vertus vraimant Chrétiennes dans le Siecle, particulariſées en l'état de Fille, de Mariée, & de Veuve.* p. 281

CHAPITRE XXXI. *Ses vertus Religieuſes dans l'étude de la plus haute perfection, & dans l'eſprit particulier de ſa vocation.* p. 289

CHAPITRE XXXII. *Son humilité & ſes mortifications armées de patiance, & animées de penitance.* p. 296

CHAPITRE XXXIII. *Son exactitude dans la pratique des trois vœux*

de pauvreté, de chasteté, & d'obeïssance. p. 310

CHAPITRE XXXIV. *Ses élevations dans les divers degrez de l'Oraison Mantale, & Mystique.* p. 323

CHAPITRE XXXV. *Sa haute pieté dans l'usage des Sacremans, & ses autres exercices de devotion.* p. 331

CHAPITRE XXXVI. *Les ferveurs de sa devotion envers la Vierge Mere de* DIEU, *les Anges, & les Saints.* p. 340

CHAPITRE XXXVII. *La sagesse de sa conduite, accompagnée de zele & de prudance, en l'exercice des charges de la Religion.* p. 348

CHAPITRE XXXVIII. *Sa fidelité dans la pratique des trois vertus Theologales; la Foy, l'Esperance & la Charité.* p. 360

CHAPITRE XXXIX. *Son union intime, en la conformité de toutes les exercices de sa vie, avec* JESUS *souffrant.* p. 372

CHAPITRE XL. *Les profits que l'on peut, & que l'on doit tirer de la lecture de cete Vie, en toute sorte de conditions.* p. 382

Les diverses Citations, renvoyées du texte de l'Ouvrage. p. 1

FIN.

123.6M1

F16

6743814
1846